

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie



Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal

RAPPORT FINAL



septembre 2021



Sommaire

RESUME ANALYTIQUE _____	3
TABLEAU DES PRINCIPAUX RESULTATS _____	5
LISTE DES TABLEAUX _____	7
LISTE DES GRAPHIQUES _____	9
LISTE DES CARTES _____	10
LISTE DES ABREVIATIONS _____	1
INTRODUCTION GENERALE _____	2
Chapitre I : Présentation de L'enquête _____	6
INTRODUCTION _____	6
I.1. PLAN DE SONDAGE, METHODOLOGIE ET OUTILS DE COLLECTE _____	7
I.2. APUREMENT ET TRAITEMENT DES DONNEES _____	13
Chapitre II : Mesure de la pauvreté monétaire et des inégalités _____	15
II.1. MESURE DE LA PAUVRETE _____	16
II.2. COMPARABILITE ENTRE L'ESPS 2011 ET L'EHCVM 2018/2019 _____	22
Chapitre III : Tendances de la pauvreté et des inégalités _____	26
III.1. EVOLUTION DES INDICATEURS DE PAUVRETE _____	27
III.2. EVOLUTION DE L'EXTREME PAUVRETE _____	30
III.3. TENDANCE DES INEGALITES _____	30
Chapitre IV : Profil de la pauvreté _____	32
IV.1. PAUVRETE ET LIEU DE RESIDENCE : NIVEAU ET ANALYSE SPATIALE _____	33
IV.2. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES _____	35
Chapitre V : Pauvreté et Education _____	45
V.1. STATISTIQUES DE BASE SUR L'EDUCATION _____	46
V.2. ANALYSE DES LIENS ENTRE EDUCATION ET PAUVRETE _____	50
Chapitre VI : Pauvreté et santé _____	57
VI.1. STATISTIQUES DE BASE SUR LA SANTE _____	58
VI.2. ANALYSE DES LIENS ENTRE SANTE ET PAUVRETE _____	61
Chapitre VII : Pauvreté et emploi _____	66
VII.1. DEFINITION DES CONCEPTS _____	67
VII.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER _____	69
VII.3. SITUATION DU MARCHE DU TRAVAIL _____	72
VII.4. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI _____	75

Chapitre VIII : Pauvreté et caractéristiques du logement	87
VIII.1. TYPE DE LOGEMENT	88
VIII.2. PAUVRETE, ACCES AUX SERVICES ASSOCIES : LOGEMENT, ELECTIRICITE, INTERNET, EAU, ASSAINISSEMENT, PROPRETE, ENERGIE DE CUISSON	100
Chapitre IX : Pauvreté, insécurité alimentaire, chocs et résilience	125
IX.1. L'INSECURITE ALIMENTAIRE	126
IX.2. CHOCS ET STRATEGIES D'ADAPTATION	130
Chapitre X : Pauvreté subjective	137
X.1. APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE SUR LA BASE DE LEUR REVENU	138
X.2. APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE COMPARE A CELUI DES AUTRES DE LA MEME LOCALITE	139
X.3. APPRECIATION DES MENAGES SUR LEUR SITUATION PAR RAPPORT A LA PAUVRETE	140
X.4. INDICATEURS FGT MESURES A L'AIDE D'UN SEUIL DE PAUVRETE DETERMINE PAR LE MENAGE	141
X.5. PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE	143
CONCLUSION GENERALE	145
GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES	I
ANNEXE	IV
TABLES DES MATIERES	XXI

Résumé Analytique

Le Sénégal a réalisé, sur l'initiative de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), une enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) financée par la Banque mondiale (BM). L'EHCVM est une des composantes principales du programme d'harmonisation et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie (PHMECV) dont l'objectif est de renforcer les capacités des Etats membres de l'union dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données d'enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. Cette initiative de la Commission se justifie par la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté entre pays ; et dans certains pays, la comparabilité temporelle est sujette aux mêmes difficultés. L'EHCVM permet de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans chacun des pays membres de l'union.

Cette enquête d'envergure nationale a porté sur un échantillon de 7156 ménages et a mobilisé d'importantes ressources financières et matérielles. La collecte s'est tenue en deux vagues ayant duré chacune 3 mois. La première vague s'est déroulée de septembre à décembre 2018 et la seconde d'avril au mois de juillet 2019. Deux questionnaires ont été élaborés : l'un est administré aux ménages et l'autre conçu pour collecter des informations sur les localités de ces ménages.

La mise en place d'une équipe de veille et l'usage des supports électroniques a permis de contrôler la cohérence des données durant tout le processus. En outre, les données collectées ont fait l'objet de traitement additionnel avant la production des principaux indicateurs.

Ainsi, le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8% en 2018/2019, soit une baisse du niveau de pauvreté de cinq points par rapport à 2011 (42,8%) à l'issue des travaux de raccordement¹. Malgré cette baisse du taux de pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal (5 832 008 en 2011 contre 6 032 379 en 2018).

Par rapport au milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (53,6% contre 19,8% pour le milieu urbain) où il ressort une baisse plus importante du niveau de pauvreté par rapport à 2011 (5,2 points contre 2,1 points pour le milieu urbain).

¹ Voir chapitre III de la première partie

Les résultats de l'enquête révèlent également que le taux d'extrême pauvreté est passé de 12,2% à 6,8% sur la même période.

En ce qui concerne le niveau de pauvreté par région, il ressort de l'analyse que les régions de Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53,0%) et Ziguinchor (51,1%) sont les plus touchées.

L'EHCVM a également permis d'appréhender le cadre de vie des ménages. En milieu rural, les ménages sont généralement propriétaires de leur logement sans titre de propriété. Les ménages locataires se retrouvent majoritairement dans le milieu urbain. En moyenne, le nombre de personnes par pièce est plus important chez les pauvres que chez les non pauvres.

Des disparités sont notées aussi sur l'accès aux services associés au logement (électricité, internet, eau, assainissement, énergie de cuisson) suivant le milieu de résidence du ménage et la situation de pauvreté. Ainsi, les populations de la zone rurale et les ménages à faible revenu ont un accès plus limité à ces services.

Par ailleurs, les résultats montrent que l'insécurité alimentaire reste toujours une réalité au Sénégal. Elle affecte plus le milieu rural, les pauvres et les régions de Kolda, Kédougou, Sédhiou, Tambacounda et Matam.

En considérant la perception des ménages sur leur propre niveau de pauvreté, 50,9% des sénégalais se considèrent comme pauvres (soit 42,9% pauvres et 8,0% très pauvres).

Tableau des principaux résultats

Indicateurs	Valeur			
	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	National
Dépenses moyennes de consommation et seuil de pauvreté				
Dépenses annuelles moyennes de consommation par tête (en FCFA)	821 150	520 822	369 988	507 352
Plus pauvre	228 342	197 932	197 163	198 288
Q2	311 041	301 256	295 022	297 631
Q3	406 644	397 578	394 496	397 559
Q4	546 289	550 023	536 506	543 471
Plus riche	1 223 253	1 023 484	884 473	1 100 098
Seuil de pauvreté annuel (en FCFA)	-	-	-	333 440
Seuil de l'extrême pauvreté annuel (en FCFA)	-	-	-	186 869
Pauvreté				
Taux de pauvreté (%)	8,7	29,9	53,6	37,8
Taux de l'extrême pauvreté (%)	0,1	5,2	10,4	6,8
La profondeur de la pauvreté (%)	1,4	7,6	15,3	10,3
La sévérité de la pauvreté (%)	0,4	2,8	5,9	3,9
Inégalité				
Indice de Gini (%)	34,3	31,5	27,3	35,1
Education				
Taux d'alphabétisation (%)	72,6	57,4	37,3	51,8
Taux Net de scolarisation élémentaire (%)	76,8	65,2	42,1	53,0
Taux Net de scolarisation au secondaire (%)	47,1	40,6	21,4	31,8
Taux Net de scolarisation élémentaire chez les garçons (%)	75,1	62,0	38,7	50,1
Taux Net de scolarisation élémentaire chez les filles (%)	78,4	68,5	45,4	55,9
Taux Net de scolarisation au secondaire chez les garçons (%)	45,3	38,8	20,9	30,2
Taux Net de scolarisation au secondaire chez les filles (%)	48,6	42,4	22,0	33,3
Taux Brut de scolarisation élémentaire (%)	106,3	98,5	63,1	78,2
Taux Brut de scolarisation au secondaire (%)	68,1	61,2	28,9	45,6
Taux Brut de scolarisation élémentaire chez les garçons (%)	101,0	92,6	59,3	73,8
Taux Brut de scolarisation élémentaire chez les filles (%)	111,5	104,4	66,9	82,5
Taux Brut de scolarisation au secondaire chez les garçons (%)	65,9	61,1	29,2	44,6
Taux Brut de scolarisation au secondaire chez les filles (%)	69,8	61,3	28,6	46,5
Santé				
Taux de morbidité (%)	27,5	23,7	21,7	23,5
Prévalence du handicap (%)	5,2	3,7	4,2	4,3
Prévalence des malades ayant recouru aux services de santé (%)	65,0	61,6	57,9	60,7

Indicateurs	Valeur			
	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	National
Emploi				
Taux de participation à la main d'œuvre ou taux d'activité (%) (15-59 ans)	61,9	52,4	56,4	62,0
Taux d'occupation ou taux d'emploi strict (%)	58,0	50,5	55,4	54,8
Taux d'occupation ou taux d'emploi élargi (%)	60,0	53,6	60,8	58,8
Taux de chômage au sens BIT (%)	6,2	3,7	1,7	3,5
Taux de chômage élargi (%)	12,9	12,3	10,4	11,6
Taux de dépendance économique (%)	1,7	2,5	2,6	2,3
Taux de dépendance démographique (%)	0,7	0,9	1,2	1,0
Logement				
% de ménages locataires	42,8	19,8	1,7	17,8
Taux de promiscuité(%)	23,3	22,7	26,5	24,7
Taux d'accès à l'eau potable (%)	97,0	82,0	65,7	78,7
Taux d'accès à l'électricité (%)	97,4	88,7	52,5	74,3
Taux de pénétration du téléphone mobile (% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable)	99,3	99,0	96,7	98,0
Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone (%))	79,2	66,3	54,2	63,7
Taux d'utilisation de téléphone portable (%)	83,3	69,1	58,0	67,3
% de ménages abonnés au réseau de téléphone fixe	6,7	2,5	0,2	2,6
Taux d'accès à internet (%)	56,9	36,5	15,9	31,7
Taux d'utilisation d'internet (%)	9,7	5,4	0,9	4,5
Insécurité alimentaire				
Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (FIES, FAO) (%)	4,6	5,2	9,3	7,2
Prévalence de l'insécurité alimentaire (sévère et modérée) (FIES, FAO) (%)	30,7	34,6	53,4	43,5
Pauvreté subjective				
Taux de pauvreté subjective (%)	35,7	48,0	61,8	50,9

Liste des tableaux

Tableau I-1: La répartition du nombre de marchés à visiter par zone géographique	9
Tableau I-2 : Répartition de l'échantillon par strate	9
Tableau III-1. Evolution du taux de pauvreté et de la distribution des pauvres.....	27
Tableau III-2. Evolution des effectifs de pauvres et de la population	27
Tableau III-3 : Evolution de la profondeur et de la sévérité entre les pauvres par région	28
Tableau III-4 : Variation de la consommation par tête par décile.....	29
Tableau III-5: Elasticité de la Pauvreté par-rapport à la consommation par tête.....	29
Tableau III-6. Evolution de l'extrême pauvreté (taux, distribution et effectifs).....	30
Tableau III-7. Evolution de l'indice de Gini.....	31
Tableau IV-1 : Indicateurs de la pauvreté selon le milieu de résidence	33
Tableau IV-2: Indicateurs de la pauvreté selon la région.....	34
Tableau IV-3: Pauvreté et taille du ménage	37
Tableau IV-4 : Pauvreté selon l'âge et le sexe du CM.....	39
Tableau IV-5: Pauvreté selon le niveau d'instruction et le sexe du CM	39
Tableau IV-6: Pauvreté selon la situation matrimoniale.....	40
Tableau IV-7: Pauvreté suivant le statut d'occupation du CM	41
Tableau IV-8: Pauvreté suivant le secteur (institutionnel) d'activité du CM	42
Tableau IV-9: Pauvreté suivant le statut dans la profession du CM	42
Tableau IV-10: Pauvreté suivant la branche d'activité du CM.....	43
Tableau V-1 : Taux d'alphabétisation par milieu de résidence et selon le sexe.....	46
Tableau V-2 : Taux de scolarisation (primaire et secondaire) par milieu de résidence et par sexe.....	47
Tableau V-3: principales raisons d'arrêts scolaires au primaire et au secondaire selon le milieu de résidence	48
Tableau V-4 : Niveau de satisfaction et problèmes vis-à-vis du système éducatif.....	50
Tableau V-5: Taux d'alphabétisation selon le quintile de bien-être et selon le sexe.....	50
Tableau V-6: Niveau de scolarisation selon le quintile de bien-être	51
Tableau V-7 : Niveau de satisfaction et problèmes vis-à-vis du système éducatif selon le quintile de bien-être..	53
Tableau V-8: Dépenses d'éducation des ménages	55
Tableau VI-1: Taux de morbidité déclaré, prévalence du handicap et proportion de personnes recourant aux soins	58
Tableau VI-2: Répartition des malades par type de problème de santé selon le milieu de résidence et le sexe ..	59
Tableau VI-3: Répartition de la population par types de structures de santé fréquentés.....	59
Tableau VI-4: Satisfaction et raison de non consultation de la population par milieu de résidence et sexe.....	60
Tableau VI-5: Morbidité, handicap et recours à un service de santé de la population selon le quintile de niveau de vie.....	61
Tableau VI-6: Répartition des malades par type de problème de santé selon le quintile de pauvreté	62
Tableau VI-7: Premier service consulté suite à une maladie/ blessure selon le quintile de niveau de vie.....	63
Tableau VI-8: Répartition des malades par niveau de satisfaction et raison de non consultation.....	63
Tableau VI-9: Types de dépenses de santé des ménages selon le quintile de niveau de vie	64
Tableau VII-1 : Répartition de la population en âge de travailler et ratios de dépendance par milieu de résidence	70
Tableau VII-2 : Répartition (%) de la population en emploi selon le secteur institutionnel et le milieu de résidence.....	76
Tableau VII-3 : Répartition (%) de la population en emploi selon le secteur institutionnel et le niveau de bien-être	76
Tableau VII-4 : Répartition (%) des emplois selon le niveau d'étude et le secteur institutionnel	77
Tableau VII-5 : Répartition (%) des emplois selon le statut dans l'emploi, par milieu de résidence.....	77
Tableau VII-6 : Répartition (%) des emplois par statut dans l'emploi, selon le niveau de bien-être.....	78
Tableau VII-7 : Répartition (%) des emplois par statut dans l'emploi, selon le niveau d'instruction.....	78
Tableau VII-8 : Répartition (%) des emplois par branche d'activité, selon le milieu de résidence.....	79
Tableau VII-9 : Répartition (%) des emplois selon le statut dans l'emploi et le niveau de bien-être	79
Tableau VII-10 : Répartition (%) des emplois par branche d'activité, selon le niveau d'instruction.....	80
Tableau VII-11 : Salaire mensuel selon quintile de niveau de vie et le statut de pauvreté (en FCFA)	81
Tableau VII-12 : Salaire mensuel selon le secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle (en FCFA) .	82
Tableau VII-13 : Salaire mensuel selon la branches d'activité (en FCFA)	82
Tableau VII-14 : Nombre d'heures de travail par semaine des actifs occupés selon le statut de pauvreté.....	83
Tableau VII-15 : nombre moyen d'heures de travail par semaine selon le sexe et le quintile de bien être	83
Tableau VII-16 : Nombre d'heures de travail par semaine selon le sexe et le secteur institutionnel.....	84
Tableau VII-17 : Heures de travail par semaine selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle.....	85
Tableau VII-18 : Heures de travail par semaine des actifs occupés selon le sexe et la branche d'activité	85
Tableau VIII-1 : Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le type du logement occupé (%)	89

<i>Tableau VIII-2 : Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon la qualité des matériaux du logement(%).....</i>	<i>91</i>
<i>Tableau VIII-3: Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le type d'éléments de confort du logement(%).....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau VIII-4: Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le statut d'occupation du logement.....</i>	<i>95</i>
<i>Tableau VIII-5: Répartition du document attestant des droits de propriété selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence</i>	<i>98</i>
<i>Tableau VIII-6 : Répartition des logements loués selon le statut du payeur, le milieu de résidence et le statut de pauvreté.....</i>	<i>99</i>
<i>Tableau VIII-7: Indicateurs d'accès à l'électricité par milieu de résidence et niveau de pauvreté</i>	<i>105</i>
<i>Tableau VIII-8: Indicateurs d'accès à l'eau par milieu de résidence et niveau de pauvreté.....</i>	<i>109</i>
<i>Tableau VIII-9: Répartition des ménages selon le type d'accès aux sanitaires et par région.....</i>	<i>112</i>
<i>Tableau VIII-10: Indicateurs d'accès à l'assainissement par milieu de résidence et niveau de pauvreté</i>	<i>116</i>
<i>Tableau VIII-11: Indicateurs d'utilisation de l'énergie pour la cuisson</i>	<i>117</i>
<i>Tableau VIII-12. Indicateurs d'accès et utilisation de la téléphonie par milieu de résidence, statut de pauvreté et quintile</i>	<i>119</i>
<i>Tableau VIII-13. Indicateurs de l'accès à la téléphonie et à l'internet par région.....</i>	<i>123</i>
<i>Tableau IX-1 : L'expérience de la faim et niveau de sévérité des items.....</i>	<i>127</i>
<i>Tableau IX-2 : Prévalence des principaux chocs subis selon le milieu de résidence (en % sur le total des ménages affectés par un choc).....</i>	<i>134</i>
<i>Tableau IX-3 : Prévalence des principaux chocs subis selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (en % sur le total des ménages affectés par un choc)</i>	<i>134</i>
<i>Tableau IX-4 : Stratégie d'adaptation selon le milieu de résidence (en % sur le total des ménages affectés par un choc).....</i>	<i>135</i>
<i>Tableau IX-5 : Stratégie d'adaptation selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (en % sur le total des ménages affectés par un choc)</i>	<i>136</i>
<i>Tableau X-1 : Montant minimal annuel (en FCFA) nécessaire par ménage pour avoir un niveau de vie décent selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être.</i>	<i>141</i>
<i>Tableau X-2: Indicateurs de pauvreté subjective suivant le statut de pauvreté monétaire, les quintiles de bien-être et le milieu de résidence</i>	<i>143</i>
<i>Tableau X-3: Points de vue des ménages sur les causes de la pauvreté.....</i>	<i>144</i>

Liste des graphiques

Graphique IV-1 : Contribution des régions à la formation de la pauvreté.....	35
Graphique IV-2 : Répartition des dépenses de consommation par poste selon le statut de pauvreté du ménage	36
Graphique IV-3 : Répartition des ménages selon la taille.....	36
Graphique IV-4 : Répartition des ménages selon le sexe du CM	38
Graphique IV-5 : Pauvreté et Sexe du CM.....	38
Graphique V-1: Proportion d'enfants d'âge scolaire n'ayant jamais été à l'école selon le quintile de bien-être....	54
Graphique V-2 : Répartition de l'effectif des ayant arrêté la scolarité selon le quintile de bien-être	54
Graphique VII-1: Répartition de la population en âge de travailler par sexe et par milieu de résidence selon le niveau d'études.....	70
Graphique VII-2: Répartition de la population en âge de travailler par quintile de niveau de vie selon le niveau d'études	71
Graphique VII-3 : Niveau de participation de la main-d'œuvre selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.....	72
Graphique VII-4 : Niveau de participation de la main-d'œuvre selon les régions.....	73
Graphique VII-5 : Taux d'emploi de la main-d'œuvre selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.....	73
Graphique VII-6 : Taux d'emploi de la main-d'œuvre selon les régions	74
Graphique VII-7 : Taux de chômage de la main-d'œuvre selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté..	74
Graphique VII-8 : Taux de chômage dans la main-d'œuvre selon les régions	75
Graphique VIII-1: Répartition des ménages propriétaires avec titre selon le statut de pauvreté et le fait qu'un membre ou non membre soit mentionné sur le titre	96
Graphique VIII-2: Répartition de la raison de non obtention de titre ou acte de propriété selon le milieu de résidence.....	97
Graphique VIII-3 : Dépenses mensuelles moyennes des loyers par ménage locataire par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le statut du financeur (en FCFA).....	100
Graphique VIII-4: Principale source d'éclairage des ménages selon les quintiles de pauvreté	101
Graphique VIII-5: type d'abonnement des ménages selon les quintiles de pauvreté	102
Graphique VIII-6: Indicateurs d'accès à l'électricité selon les quintiles de pauvreté.....	104
Graphique VIII-7: Sources d'accès à l'eau de boisson des ménages selon les quintiles de pauvreté.....	107
Graphique VIII-8: Distance parcourue par les ménages pour se rendre à la source d'eau la plus proche selon les quintiles de pauvreté	108
Graphique VIII-9: Temps mis par les ménages pour se rendre à la source d'eau la plus proche selon les quintiles de pauvreté	109
Graphique VIII-10: Pourcentage de ménages ayant accès aux types de sanitaires selon les quintiles de pauvreté	111
Graphique VIII-11: Mode d'évacuation des excréments selon les quintiles de pauvreté.....	113
Graphique VIII-12: Mode d'évacuation des eaux usées selon les quintiles de pauvreté	114
Graphique VIII-13: Mode d'évacuation des ordures selon les quintiles de pauvreté.....	115
Graphique VIII-14: Type de combustible utilisé pour la cuisson selon les quintiles de pauvreté	117
Graphique VIII-15. Taux d'accès à internet par milieu de résidence, statut de pauvreté et quintile.....	121
Graphique VIII-16. Dépenses mensuelles moyennes en téléphonie mobile par milieu de résidence, statut de pauvreté et quintile	123
Graphique IX-1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur la FIES selon le milieu de résidence (%).....	128
Graphique IX-2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur la FIES selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (%).....	129
Graphique IX-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur la FIES selon par région (%).....	130
Graphique IX-4 : Prévalence des chocs subis selon le milieu de résidence en (%)	131
Graphique IX-5: Prévalence des chocs subis selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (%).....	131
Graphique IX-6 : Prévalence des chocs subis par les ménages selon la région (%).....	132
Graphique IX-7 : Prévalence des principaux chocs subis (en % sur le total des ménages affectés par un choc)	133
Graphique X-1 : Appréciation par le ménage de son niveau de vie sur la base de son revenu.....	138
Graphique X-2 : Point de vue des ménages sur leur niveau de vie comparé à celui des autres de la même localité selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être	139
Graphique X-3: Point de vue des ménages sur leur situation par rapport à la pauvreté selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être.....	140

Liste des cartes

<i>Carte VIII-1 : Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable selon la région</i>	<i>110</i>
<i>Carte VIII-2 : Taux d'utilisation de téléphone portable (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)</i>	<i>120</i>
<i>Carte VIII-3 : Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)....</i>	<i>120</i>
<i>Carte VIII-4: Taux d'accès à internet selon la région.....</i>	<i>122</i>

Liste des abréviations

ANSD	: Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BIT	: Bureau international du Travail
BM	: Banque mondiale
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CO	: Contribution
CIST	: Conférence internationale des Statisticiens du Travail
CM	: Chef de ménage
CSU	: Couverture Sanitaire universelle
DR	: District de Recensement
EDS	: Enquête démographique et de Santé
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ELEPS	: Enquête légère expérimentale sur la Pauvreté au Sénégal
ESPS	: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
F	: Franc
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FIES	: Insécurité alimentaire basée sur les expériences
FMI	: Fonds Monétaire International
INS	: Instituts Nationaux de la Statistique
IPM	: Indice de pauvreté multidimensionnelle
LPSD	: Lettre de Politique Sectorielle de Développement
NSU	: Unités non standards
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
P0	: Incidence de la pauvreté
P1	: Profondeur de la pauvreté
P2	: Sévérité de la pauvreté
PAQUET	: Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation
PEPAM	: Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire
PHMECV	: Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie
PSE	: Plan Sénégal Emergent
Q	: Quintile de bien-être
RGPHAE	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
SCN	: Système de Comptabilité nationale
TBS	: Taux brut de Scolarisation
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
TNS	: Taux net de Scolarisation
UC	: Unité de consommation
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VoH	: Voices of the Hungry

Introduction générale

Le Sénégal est un pays Soudano-Sahélien situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude nord et 11°5 et 17°5 de longitude ouest. Il est limité au nord par la République islamique de Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

La Gambie constitue une enclave de terre à l'intérieur du territoire sénégalais longeant les régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine et Tambacounda au nord et les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor au sud. D'une superficie de 196 712 km², le Sénégal possède une ouverture d'environ 700 kilomètres de côtes sur l'Océan Atlantique. Le pays dispose d'un relief plat où l'altitude dépasse rarement 100 mètres.

Au plan hydrographique, le pays est traversé d'est en ouest par quatre fleuves : le Sénégal, la Gambie, la Casamance et le Saloum. Ce réseau est complété par les affluents des fleuves, quelques cours d'eau temporaires et le lac de Guiers. Cette situation confère à certaines parties du territoire des particularités favorables au développement des activités.

Le pays est subdivisé en 14 régions administratives. Chaque région comporte 3 à 4 départements subdivisés en arrondissements, les arrondissements en communes, les communes en villages ou quartiers. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Deux modes de gestion du territoire se côtoient : un mode déconcentré où le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé pour lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, le département est géré par le Conseil départemental et la commune par le Conseil communal.

La population du Sénégal est passée de 13 508 715 en 2013 à 15 726 037 habitants en 2018. Le taux de croissance démographique annuel intercensitaire est de 2,5%.

Les tendances récentes marquées par une baisse quasi continue du taux de mortalité, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans, ont été confirmées par les résultats issus des dernières enquêtes démographiques et de santé (EDS).

S'agissant de la fécondité, le rythme de croissance de la population se situe à des niveaux jugés encore élevés avec un indice synthétique de fécondité de 4,7 enfants par femme².

Par ailleurs, le Sénégal se caractérise par la jeunesse de sa population (âge moyen estimé à 19 ans³) et une inégale répartition de sa population sur son territoire. En effet, Dakar concentre, sur un espace réduit (0,3%⁴ de la superficie nationale), près du quart de la population (23%) et se distingue ainsi par une forte densité de la population (6464 habitants/km²). A l'opposé, la région de Tambacounda qui occupe 21,7% de la superficie du pays abrite à peine 5% de la population, soit une densité de 18 habitants/km².

Au plan macroéconomique, le Sénégal affiche une économie dynamique tirée principalement par le secteur tertiaire. En effet, le taux de croissance moyen sur la période 2014-2019 est de 6,1% avec un pic de 7,4% en 2017. Le secteur tertiaire contribue à hauteur de 2,8 points de pourcentage à la croissance des 6,1% sur la période 2014-2019. Les secteurs secondaire et primaire apportent respectivement 1,4 point et 1,1 point.

Cette évolution de la richesse a sensiblement amélioré le revenu par habitant qui a progressé de 15,8% en terme réel sur la période. Au même moment, il est noté une maîtrise des prix au niveau national.

Pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques, il est nécessaire de disposer de données fiables et à jour. Plusieurs sources de données existent: recensements de population, les enquêtes auprès des ménages et les statistiques administratives.

Les enquêtes constituent les principales sources de données statistiques dans les pays en développement. Toutefois, leur réalisation nécessite des ressources financières importantes qui ne sont pas toujours faciles à mobiliser.

En outre, les statistiques produites doivent être comparables sur le plan temporel et avec les autres pays ; comparabilité qui demande que les concepts et définitions, les questionnaires, les méthodologies de collecte de données soient les mêmes et que les enquêtes soient conduites à la même période de l'année.

² Rapport Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2019, ANSD.

³ Projections démographiques 2013-2035, ANSD.

⁴ Situation Economique et Sociale (SES), chapitre : Etat et Structure de la population, 2017-2018, ANSD.

C'est dans ce cadre que la Commission de l'UEMOA a initié le projet d'harmonisation et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages des Etats membres.

L'objectif principal du projet est de renforcer les capacités des Instituts Nationaux de la Statistique (INS) des Etats membres de l'union à produire régulièrement des données pertinentes, fiables et comparables dans le temps et entre pays, dans le domaine des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. A ce titre, l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) en constitue une composante importante. Au Sénégal, l'enquête a porté sur un échantillon de 7176 ménages et s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire. Elle a permis de collecter entre autres des informations sur les caractéristiques des ménages, les dépenses de consommation, l'éducation et la santé.

Le présent rapport vise à présenter les principaux résultats sur les différentes thématiques de l'enquête. Il est structuré en deux parties. La première traite de la présentation de l'enquête, de la pauvreté monétaire et des inégalités tandis que la seconde aborde les dimensions non monétaires de la pauvreté.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DE L'ENQUETE,
PAUVRETE MONETAIRE ET INEGALITES

INTRODUCTION

Le Sénégal s'est doté en 2014 d'une deuxième stratégie de développement de la statistique (2014-2019). Ce plan a pour vision de « bâtir un système statistique stable, cohérent et intégré capable de produire des statistiques fiables, conformes aux besoins des utilisateurs en faisant recours aux technologies nouvelles ». En outre, le Gouvernement a adhéré à l'agenda international sur les objectifs de développement durable (ODD) dont la disponibilité des données conditionne son suivi et son évaluation.

Par conséquent, la dernière enquête sur la pauvreté intégrant la dimension monétaire au Sénégal nécessite une actualisation. Dans cette optique, le Sénégal a adhéré à l'initiative Banque mondiale-UEMOA pour la réalisation de deux séries d'enquêtes harmonisées sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) respectivement durant les périodes 2018-2019 et 2021-2022. Pour prendre en compte les effets de saisonnalité, chaque enquête est planifiée en deux vagues de collecte.

L'enquête EHCVM a pour principal objectif de fournir les données pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans chacun des pays membres de l'UEMOA. Plus spécifiquement, il s'agira de produire des indicateurs sur la pauvreté, sur les conditions de vie des ménages mais aussi de comparer le niveau de pauvreté des différents pays de l'union.

Le présent chapitre a pour objectif de faire une description sommaire de la méthodologie générale de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM).

A l'instar de certaines enquêtes sur la pauvreté, la valorisation de la consommation alimentaire des ménages requiert de disposer pour chaque produit consommé son unité de mesure et son prix. En ce sens, la nouvelle méthodologie proposée par la Banque mondiale pour améliorer les enquêtes de pauvreté traditionnelles, à laquelle s'inscrit l'EHCVM, a intégré un volet relatif aux relevés de prix des unités-tailles⁵ auprès des marchés. Ce volet, appelé enquête sur les Unités Non Standards (NSU), porte essentiellement sur les unités de mesure non standards, du fait des outils de mesures habituellement utilisés dans nos marchés. L'enquête NSU permet de produire un album photos de référence de ces différentes unités-tailles et d'établir des facteurs de conversion précis pour les unités non standards des produits de consommation de l'enquête auprès des ménages.

Du fait de la nature intégrée des enquêtes NSU et EHCVM réalisées indépendamment, il sera présenté les différentes phases méthodologiques des deux enquêtes. Les détails sur certains aspects de la méthodologie des enquêtes NSU et EHCVM sont consignés en annexe.

I.1. PLAN DE SONDAGE, METHODOLOGIE ET OUTILS DE COLLECTE

I.1.1. PLAN DE SONDAGE

En raison de deux cibles impliquées (marché et ménage), deux méthodologies d'échantillonnage ont été adoptées. La méthodologie d'échantillonnage utilisée dans le cadre de l'enquête NSU auprès des marchés repose entièrement sur un sondage non probabiliste par un choix raisonné alors que celle de l'EHCVM est basée sur un sondage aléatoire stratifié à deux degrés.

Pour NSU, la sélection des marchés par un choix raisonné a été faite sur la base des critères comme la fréquentation des populations et l'éventail plus ou moins large de produits alimentaires disponibles. Les unités d'échantillonnage concernent les marchés où les ménages s'approvisionnent en biens de consommation alimentaires. Les localités à visiter ont été identifiées pour assurer une couverture nationale adéquate par milieu de résidence (urbain et rural) et par région.

Concernant l'EHCVM basée sur un plan de sondage aléatoire et stratifié à deux degrés, le District de Recensement (DR) constitue l'unité primaire d'échantillonnage et le

⁵ unités-tailles : chaque unité de mesure peut avoir plusieurs tailles. Exemple, l'unité « sac » peut avoir plusieurs tailles : très petit, petit, moyen, grand et très grand.

ménage l'unité secondaire. En outre, chaque région est subdivisée en deux domaines urbain et rural pour former les strates d'échantillonnage. Au total 28 strates sont créées et le tirage est fait indépendamment dans chaque strate.

I.1.2. BASES DE SONDAGE

Les différentes bases de sondage utilisées en vue de la réalisation l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) sont présentées à travers cette section.

La liste répertoriant les marchés a constitué de base de sélection des marchés de l'enquête NSU. Elle comporte tant les marchés urbains et ruraux que les marchés hebdomadaires.

Pour l'EHCVM, le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013 (RGPHAE) a servi de base de sondage pour le tirage des unités primaires d'échantillonnage. La base contient 17 164 Districts de Recensement (DR) avec leurs identifiants (région, département, commune/arrondissement et code d'identification), leur taille en nombre de ménages et leur type de milieu de résidence (urbain ou rural). La base de sondage est subdivisée en 28 strates (milieu urbain et rural de chaque région).

I.1.3. ECHANTILLONNAGE

Cette section présente d'une part l'échantillon de marchés de l'enquête NSU et celui des ménages d'autre part.

- Pour l'enquête NSU, le milieu urbain et rural de chaque département constitue une strate. Dans chaque département 3 marchés/points de vente ont été visés :
 - 1 marché urbain
 - 1 marché rural
 - 1 marché hebdomadaire.

Toutefois, la région de Dakar a fait l'objet d'un traitement particulier, compte tenu du fait que les Dakar, Pikine et Guédiawaye sont entièrement urbains. Pour chacun d'eux, 2 marchés/points de vente ont été visités. Par ailleurs, pour le département de Rufisque seuls les marchés urbain et rural ont été visités.

Pour les régions de Kaolack, Kaffrine et Kédougou, certains marchés permanents ont fait office de marchés hebdomadaires.

Concernant la région de Ziguinchor, la collecte a porté sur les marchés permanents.

Le tableau suivant donne la répartition de l'échantillon de marché par région, département et milieu de résidence.

Tableau I-1: La répartition du nombre de marchés à visiter par zone géographique

Région	Nombre de Département	Nombre de marchés			
		Urbain	Rural	Hebdomadaire	Total
DAKAR	4	7	1	0	8
FATICK	3	3	3	3	9
KAOLACK	3	3	2	1	6
SAINT LOUIS	3	3	3	3	9
TAMBACOUNDA	4	4	4	4	12
LOUGA	3	3	2	1	6
MATAM	3	3	3	3	9
KAFFRINE	4	4	4	2	10
KOLDA	3	3	3	3	9
ZIGUINCHOR	3	3	3	0	6
SEDHIOU	3	3	3	3	9
THIES	3	3	3	3	9
DIOURBEL	3	3	3	3	9
KEDOUGOU	3	3	2	1	6
TOTAL	45	48	39	30	117

- Concernant l'enquête principale, la taille de l'échantillon des ménages est estimée à 7 176 et répartie sur 598 Districts de Recensement (DR), soit 12 ménages à interviewer par DR. Le tableau suivant donne la répartition de l'échantillon par strate et par région.

Tableau I-2 : Répartition de l'échantillon par strate

REGION	Nombre de Ménage échantillon par strate			Nombre de DR		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Dakar	912	120	1 032	76	10	86
Ziguinchor	264	216	480	22	18	40
Diourbel	264	288	552	22	24	46
Saint-Louis	264	240	504	22	20	42
Tambacounda	192	240	432	16	20	36
Kaolack	288	240	528	24	20	44
Thiès	312	264	576	26	22	48
Louga	240	240	480	20	20	40
Fatick	216	240	456	18	20	38
Kolda	192	240	432	16	20	36
Matam	192	216	408	16	18	34
Kaffrine	192	240	432	16	20	36
Kédougou	240	216	456	20	18	38
Sédhiou	192	216	408	16	18	34
Total	3 960	3 216	7 176	330	268	598

I.1.4. ORGANISATION DU TRAVAIL

Une bonne organisation du travail constitue un préalable pour un bon déroulement de toute activité de collecte. Cette section présente le dispositif mis en place pour la collecte de données des enquêtes NSU et EHCVM.

- **Enquête sur les unités non standards**

D'une durée de deux mois, la collecte a nécessité le déploiement de 4 équipes sur l'ensemble du territoire national. Chaque équipe compte 6 enquêteurs et un chef d'équipe. Les enquêteurs travaillent en binôme ; l'un se charge de la prise des photos et l'autre procède aux relevés suivant le questionnaire.

A l'issue d'une formation de 3 jours suivie d'une pilote de 2 jours, les agents enquêteurs ont été déployés sur le terrain pour une durée de 2 mois.

- **Enquête ménage**

L'échantillon global de l'EHCVM a été divisé entre les deux vagues et cette répartition s'est faite dans le temps et dans l'espace.

Dans le temps : la collecte des données a été réalisée dans les 2 semestres de l'année (Janvier à juin et de juillet à décembre). L'échantillon a été subdivisé en 2 groupes correspondant à 299 DR pour chacune des vagues.

Dans l'espace : les groupes ont été équilibrés selon le milieu, la région et des critères de stratification.

Pour chaque vague, 27 équipes ont été déployées sur le terrain pour la collecte des informations. Chaque équipe est constituée d'un chef et de 3 agents enquêteurs. Ces derniers sont chargés de renseigner les questionnaires (ménages et prix). Le chef d'équipe est chargé de renseigner le questionnaire communautaire et de valider le travail des enquêteurs.

A chaque vague, préalablement au déploiement sur le terrain, une formation sur le contenu du questionnaire et le maniement de l'application est faite aux agents enquêteurs. Une formation qui allie théorie et pratique à l'issue de laquelle, une évaluation écrite a permis d'identifier les agents ayant le mieux maîtrisé les outils de collecte.

I.1.5. PRESENTATION DES OUTILS DE COLLECTE

Les outils de collecte mis à disposition dans le cadre de l'EHCVM sont principalement le questionnaire NSU, le questionnaire ménage, le questionnaire communautaire, l'application de collecte des données développées sur Survey Solutions (logiciel de collecte de données de la Banque Mondiale), le manuel des agents enquêteurs, ainsi que l'album photo de référence.

- **Le questionnaire NSU**

Il ne comporte qu'une section dans laquelle sont consignées les questions relatives aux relevés du prix et du poids de chaque unité taille des produits à collecter dans la section consommation alimentaire du questionnaire ménage.

- **Le questionnaire ménage**

Le questionnaire ménage est composé de 20 sections où sont traitées les différentes thématiques relatives au ménage à savoir:

- les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage ;
- l'éducation et la santé des membres du ménage ;
- l'emploi principal et secondaire ;
- les revenus hors emploi des membres ;
- l'épargne et crédit des membres du ménage ;
- la consommation alimentaire et non alimentaire du ménage ainsi que de l'état de l'insécurité alimentaire ;
- les entreprises non agricoles appartenant au ménage⁶ ;
- les caractéristiques du logement du ménage ;
- les biens durables du ménage ;
- les transferts monétaires reçus et envoyés par les membres du ménage ;
- les chocs et stratégies d'adaptation du ménage ;
- les programmes de filets sociaux existant dans le pays ;
- l'agriculture au sens large (agriculture au sens strict, élevage, pêche) ;
- et la pauvreté subjective.

⁶ Les entreprises concernées sont toutes les entreprises où un membre du ménage est soit patron, soit associé, soit travailleur pour compte propre

- **Le questionnaire communautaire**

Le questionnaire communautaire était composé de 5 sections :

- la section 1 recueille les caractéristiques générales des localités des ménages ;
- la section 2 aborde l'existence, la fonctionnalité et l'accessibilité des services sociaux de base dans la localité ;
- la section 3 concerne la pratique de l'agriculture ;
- la section 4 porte sur l'implication des membres de la communauté dans les projets mis en œuvre dans la localité ;
- enfin la section 5 permet de collecter les informations sur les prix des différents produits alimentaires consommés dans la localité.

- **L'application de collecte**

L'application de collecte utilisée pour l'EHCVM est développée sur **Survey Solutions**, une plateforme constituée de plusieurs applications permettant d'assurer toute la mise en œuvre d'une enquête, pour les interviews personnelles assistées par ordinateur, de la conception à la constitution de la base de données.

Elle comporte principalement 4 composantes que sont :

- le Designer pour la conception des questionnaires ;
- le Headquarters, pour la centralisation et la gestion de l'enquête ;
- le Supervisor, pour la gestion de la collecte par les chefs d'équipe/contrôleurs ;
- l'Interviewer, pour la réalisation des entretiens.

En pratique chaque enquêteur dispose d'un compte Interviewer sur lequel le chef d'équipe envoie tous les questionnaires qui lui seront assignés.

- **Le manuel de l'enquêteur et l'album photo**

Chaque questionnaire utilisé pour la collecte dispose d'un manuel qui sert de guide à l'agent enquêteur. Il comporte en général deux parties : l'une définit les concepts et les tâches du personnel de collecte tandis que la deuxième détaille le remplissage de chaque question. Toutefois, pour le volet ménage, le manuel de l'agent enquêteur combine les instructions des questionnaires ménage et communautaire. Afin de permettre aux ménages de choisir de façon objective les unités qu'ils ont utilisées pour l'achat et la consommation de produits alimentaires, un album photo de référence des unités, issu de la enquête de marché, a été également mis à la disposition des agents durant l'enquête ménage.

I.2. APUREMENT ET TRAITEMENT DES DONNEES

Toute enquête comporte une phase d'apurement qui permet de déceler et de corriger les erreurs liées à la collecte qui sont en général de deux types :

- les erreurs d'observation imputables au répondant (fausse déclaration, mauvaise compréhension de la question, etc.)
- les erreurs imputables à l'agent enquêteur (erreur de mesure, d'interprétation ou de transcription de la réponse, etc.)

Dans le cadre de l'EHCVM, l'apurement est effectué à la fois pendant et après la collecte. Pendant la collecte des données, une équipe de veille avait en charge le suivi quotidien des données transmises par les agents de collecte. Elle rejetait aux fins de correction, tout questionnaire qui présentait des insuffisances (incohérences et/ou incomplétudes).

Après la collecte, les travaux d'apurement ont porté sur la vérification de la couverture de l'enquête, l'exhaustivité des questionnaires et la correction des incohérences et valeurs aberrantes relevées.

A l'issue des travaux d'apurement, l'échantillon final comporte 7156 ménages soit une couverture de 99,7%.

Conclusion

L'EHCVM est la première enquête harmonisée sur les conditions de vie dans l'espace UEMOA avec comme objectif de produire des indicateurs phares pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté.

Avant de réaliser l'enquête ménage, une collecte préalable sur les unités de mesures non standards, qui a servi d'inputs pour le volet ménage mais également pour le calcul des indicateurs de pauvreté, a été effectuée. Un échantillonnage à choix raisonné a été utilisé pour cette enquête. Elle a permis d'obtenir une table de passage des unités non standards en unités standards mais également de disposer d'un album photo de référence des unités non standards.

Quant à l'enquête principale, le volet ménage, un plan de sondage stratifié à deux degrés a été utilisé pour l'échantillonnage. Les Districts de Recensement (DR) sont tirés au premier degré, et les ménages sont tirés au second degré.

Pour tenir compte des effets de saisonnalité liés à la consommation la moitié de l'échantillon a été collecté durant le dernier semestre de 2018 et l'autre moitié dans le premier semestre de 2019. La collecte sur le terrain a été faite en utilisant les technologies de l'information.

L'apurement des données a permis de supprimer les questionnaires vides, de corriger les incohérences décelées à élaborer des contrôles de cohérence mais également de corriger les observations invraisemblables ou aberrantes. A la fin des travaux d'apurement, l'échantillon final obtenu compte au total 7 156 ménages soit une couverture de 99,7%.

Introduction

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Elle peut être examinée sous l'angle du revenu, des libertés individuelles, d'accès aux services sociaux de base, etc. Mais de toutes ces dimensions, la plus courante est celle monétaire. Pour cette dimension, une personne est pauvre si elle n'a pas le minimum de ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.).

Par ailleurs mesurer la pauvreté passe par deux étapes, d'abord identifier les ménages ou individus pauvres et ensuite calculer les indicateurs permettant de cerner l'ampleur et la profondeur du phénomène. L'identification des pauvres nécessite elle aussi deux éléments à considérer :

- i) un indicateur de mesure du bien-être ;
- ii) un seuil de pauvreté.

Avant de présenter en détails ces différentes étapes, il convient de définir les différents concepts liés à l'analyse de la pauvreté.

II.1. MESURE DE LA PAUVRETE

II.1.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS

- **Pauvreté monétaire**

La pauvreté monétaire caractérise la situation d'un individu ne disposant pas de ressources nécessaires pour satisfaire ces besoins de base ou pour mener une vie décente. Cette définition prend en compte la dimension matérielle, liée aux conditions de vie, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'habillement, au logement, au transport et à l'énergie. Elle recouvre également l'aspect immatériel, relatif à l'accès à l'éducation, à une couverture sanitaire de qualité et à une activité valorisante.

- **Seuil de pauvreté**

Le seuil de pauvreté désigne la consommation ou le revenu minimum en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre, c'est-à-dire ne disposant pas d'un niveau de vie convenable. Le seuil de pauvreté varie selon le niveau de développement du pays. Il peut être calculé de façon relative ou absolue.

Seuil de pauvreté absolue : Il est souvent utilisé dans les pays en développement. Il est calculé en fonction d'un panier annuel de consommation de référence pour assurer un niveau de vie acceptable.

Seuil de pauvreté relative : il est déterminé en fonction d'un pourcentage de l'indicateur de bien-être (revenu, dépense) médian ou moyen par unité de consommation (UC). Cette approche est souvent utilisée dans les pays développés pour lesquels les besoins de base sont généralement couverts.

- **Incidence de la pauvreté**

L'incidence de la pauvreté correspond à la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté, c'est-à-dire celle dont la consommation ou le revenu se situe en dessous de la ligne de pauvreté.

- **La profondeur ou gap de la pauvreté**

La profondeur ou l'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.

- **La sévérité**

C'est une mesure de la gravité de la pauvreté qui permet de mettre davantage l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres. Cet indice augmente parallèlement avec l'écart entre le seuil de pauvreté et les dépenses de consommations des pauvres.

- **Extrême pauvreté**

La pauvreté extrême est une situation où le revenu (ou consommation) total du ménage n'arrive pas à satisfaire ces besoins nutritionnels de base. Ainsi un individu est dans l'extrême pauvreté lorsque sa dépense de consommation totale est inférieure au seuil alimentaire de pauvreté.

II.1.2. CONSTRUCTION DE L'AGREGAT DE BIEN-ETRE

La construction d'un indicateur de bien-être se fait en trois étapes. Dans un premier temps, l'on agrège les différentes rubriques de la valeur de la consommation du ménage et l'on obtient un agrégat de consommation. Ensuite, cet agrégat est normalisé pour prendre en compte les différences de composition des ménages. Enfin, les différences de coût de la vie entre les ménages sont prises en compte.

II.1.2.1. *L'agrégation de la consommation*

Les postes de dépenses des ménages sont collectés suivant une fréquence différente d'un type de dépense à un autre. Ainsi, il est important d'harmoniser la fréquence en vue de l'analyse. Par conséquent, la période de référence retenue pour les travaux analytiques est l'année. La valeur annualisée de la consommation est le produit de la valeur déclarée sur une période donnée multiplié par la fréquence. Par exemple pour l'EHCVM, la consommation alimentaire est renseignée sur 7 jours, la dépense déclarée est ainsi divisée par 7 puis multipliée par 365.

Pour les composantes non-alimentaires de la consommation (valeur d'usage des biens durables, loyer imputé des ménages propriétaires), puisque les variables utilisées dans le calcul sont annualisées, celles qui en découleront sont calculées par année. Par exemple si le loyer des ménages locataires est annualisé, le loyer imputé des ménages propriétaires estimé à partir d'un modèle du loyer des locataires sera aussi annualisé.

I.1.1.1. Agrégation de la consommation alimentaire

L'agrégat inclut la consommation monétaire des produits achetés y compris les repas consommés hors du ménage⁷ et la valorisation de l'autoconsommation et d'autres sources (cadeau, prélèvements d'un commerce du ménage, troc).

La consommation alimentaire (à l'exception des repas pris hors ménage) est principalement renseignée en quantité, et pour la valoriser, les prix implicites ont été utilisés.

I.1.1.2. Agrégation de la consommation non-alimentaire

L'agrégat de consommation non-alimentaire est composé d'une part, des biens durables et non durables et d'autre part intègre certaines dépenses de fêtes et de cérémonie, et le loyer imputé.

Les biens durables sont utilisables sur plusieurs années. Les plus courants sont les moyens de locomotion, les appareils électro-ménagers, les gros meubles, les appareils électroniques, etc. Les biens n'entrant pas dans ces différentes catégories sont les biens non-durables.

- **Biens durables**

Les biens durables sont consommés sur une longue période. La période de référence pour la mesure de la pauvreté est d'un an, par conséquent, la valeur d'acquisition reflétant la valeur du bien durant toute sa durée de vie, n'est pas appropriée pour la mesure de la pauvreté. Par définition, un bien durable n'est pas totalement consommé au moment de l'acquisition. Le ménage en consomme par fraction chaque année. Cette fraction consommée est la valeur d'usage (voir l'annexe pour les détails de calcul des valeurs d'usage).

- **Biens non durables**

L'agrégation des biens non durables (par exemple les allumettes, le pétrole lampant, les vêtements, le carburant) et des services consommés par le ménage (par exemple le loyer, l'électricité, le nettoyage des vêtements) est directe. La valeur d'acquisition du bien ou service est annualisée et incluse dans l'agrégat.

⁷ Un repas pris hors du ménage est soit un plat cuit acheté dans un restaurant (formel ou informel) et consommé soit dans le lieu où il a été acheté, soit à la maison, soit dans un autre lieu comme au bureau.

- **Dépenses de fêtes et cérémonies**

Pour les fêtes et cérémonies, les ménages dépensent pour la consommation alimentaire (alimentation et boissons) et non alimentaire (habillement, chaussures et coiffure, location de salles et de chaises, etc.). Pour ces types de dépense, deux catégories sont considérées :

i) celles relatives aux cérémonies où les ménages organisent une réception (mariages, funérailles et deuils, baptêmes, communion et confirmation, etc.) ;

ii) celles des autres fêtes dont principalement celles religieuses (Noël, Nouvel an, Pâques, fin de Ramadan, Tabaski, autres fêtes religieuses).

Les dépenses des ménages relatives aux événements classés dans le premier groupe sont exclues de l'agrégat de consommation. En effet, elles sont exceptionnelles, plus proches d'un investissement social que d'une consommation et profitent plus à d'autres ménages qu'à ceux les ayant supportées.

Quant aux événements du second groupe, seules les dépenses d'habillement et de chaussure sont prises dans le calcul de l'agrégat de consommation.

- **Le loyer imputé**

La dernière composante de l'agrégat de consommation est le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement. Le bien durable par excellence dont dispose les ménages est le logement. Une maison construite peut potentiellement durer plusieurs dizaines d'années. A l'instar des biens durables, le ménage n'en consomme que l'usage qu'il en fait. Cependant, il est difficile de mettre en œuvre la même approche que celle des biens durables. Elle est confrontée à plusieurs difficultés, notamment celle de la valeur du logement. Pour cette raison, une méthode alternative est utilisée pour estimer un loyer fictif à considérer comme pour les ménages propriétaires et ceux qui sont logés gratuitement (accessoirement la même procédure est utilisée pour imputer le loyer des ménages locataires pour lesquels le loyer est non-déclaré). Les détails sur le modèle d'imputation des loyers fictifs utilisés sont consignés en annexe.

II.1.2.2. *Prise en compte des différences de composition des ménages*

Les ménages diffèrent en termes de taille et de composition, et une comparaison directe de la consommation totale d'un ménage peut donner des indications trompeuses quant au bien-être des individus. En principe, une solution à ce problème est d'appliquer un système de normalisation. Dans le cadre de cette enquête la taille du ménage est utilisée. Ainsi, l'agrégat de consommation calculé au niveau du ménage est normalisé en le divisant par la taille du ménage.

II.1.2.3. *Prise en compte des différences du coût de la vie*

La collecte des données s'est étendue sur une période de neuf mois à raison de deux vagues de trois mois chacune séparées par trois mois d'intervalle.

Les différences de coût de la vie entre les ménages pourraient se situer à deux niveaux :

- i) les ménages d'une même localité interviewés à des périodes différentes font face à des prix différents ;
- ii) les ménages vivant dans des localités différentes éloignées les unes des autres supportent des prix différents du fait des coûts de transport des lieux de production (ou d'importation) aux lieux de consommation.

II.1.3. CONSTRUCTION DU SEUIL DE PAUVRETE

Le seuil de pauvreté est conçu de manière à permettre d'identifier les personnes qui satisfont leurs besoins minimums vitaux. L'approche utilisée pour construire le seuil de pauvreté est celle du coût des besoins de base⁸. Sa construction passe par deux étapes, à savoir la détermination du seuil de pauvreté alimentaire puis celui du non-alimentaire. Le seuil de pauvreté global est la somme des deux.

La construction du seuil alimentaire (Z_{al}) nécessite l'identification du panier de produits alimentaires permettant de couvrir les besoins calorifiques individuels quotidiens. La norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire est un nombre de kilocalories compris entre 2100 et 2400. Dans le cadre de cette enquête, la quantité 2300 kilocalories est retenue comme norme de référence à considérer pour le Sénégal.

⁸ Voir Ravallion (1998).

Par ailleurs, le panier est construit de manière à refléter les habitudes de consommation des ménages. Pour ce faire, les ménages des deux premiers déciles (les plus pauvres) et ceux des deux derniers déciles (les plus riches) sont exclus du calcul.

Le panier obtenu est constitué des produits alimentaires les plus consommés totalisant 90% de la consommation alimentaire totale des déciles intermédiaires (déciles 3-8).

Pour le seuil non-alimentaire, il est obtenu à partir des dépenses non alimentaires des ménages dont les dépenses (totales ou alimentaires) se situent au voisinage du seuil alimentaire. Pour ce faire, une distinction est faite entre la composante alimentaire et celle non alimentaire de la consommation normalisée, la consommation totale d'un ménage h étant la somme des deux ($y_h = y_h^{al} + y_h^{na}$).

Deux sous-ensembles de ménages sont alors constitués :

- S_1 le sous-ensemble de ménages dont la consommation totale par tête se situe à plus ou moins 10 % du seuil de pauvreté alimentaire ;
- S_2 le sous-ensemble de ménages dont la consommation alimentaire par tête se situe à plus ou moins 10 % du seuil de pauvreté alimentaire.

A partir de chaque sous-ensemble, un seuil non-alimentaire est calculé. Le premier, appelé seuil bas, est noté Z_{na}^b et correspond à la dépense moyenne non alimentaire dans le sous ensemble S_1 . Le second, seuil haut, est noté Z_{na}^h et représente la moyenne des dépenses non alimentaires du sous-ensemble S_2 .

La moyenne des deux seuils ainsi obtenus a été retenue comme seuil non-alimentaire (Z_{na}).

Le seuil de pauvreté global au niveau national est donné par :

$$Z_{ref} = Z_{al} + Z_{na} \quad \text{avec} \quad Z_{na} = \frac{Z_{na}^b + Z_{na}^h}{2}$$

II.2. COMPARABILITE ENTRE L'ESPS 2011 ET L'EHCVM 2018/2019

L'évolution de la pauvreté au Sénégal entre 2011 et 2018/2019 est analysée à travers l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM). La collecte d'ESPS-II s'est déroulée d'août à novembre 2011. Celle de l'EHCVM est réalisée en deux vagues (chacune portant sur la moitié de l'échantillon), de septembre à décembre 2018 pour la première et d'avril à juillet 2019 pour la seconde.

Avant d'aborder les aspects méthodologiques, il est important de rappeler les difficultés liées à la comparabilité de ces deux enquêtes.

II.2.1. DIFFICULTES LIEES A LA COMPARABILITE ENTRE ESPS-II DE 2011 ET L'EHCVM DE 2018/2019

Plusieurs facteurs rendent difficile la comparabilité des indicateurs issus de ces deux enquêtes. Il s'agit notamment des différences :

- i) dans la conception des questionnaires ;
- ii) de périodes de collecte des données (saisonnalité) ;
- iii) dans la méthode de mesure de la pauvreté (construction de l'indicateur de mesure du bien-être, constitution du panier et calcul du seuil de pauvreté).

Certains des facteurs énumérés ci-dessus affectent la comparabilité des chiffres de pauvreté du Sénégal entre 2011 et 2018/2019. Les deux enquêtes ont des différences importantes dans la conception du questionnaire notamment sur les modules de consommation qui ont servi à mesurer la pauvreté. Les principales différences sont les suivantes :

- i) l'enquête de 2011 a mis l'accent sur les dépenses alimentaires au cours des 30 derniers jours alors que celle de 2018/2019 s'est intéressée à la consommation alimentaire effective mesurée en quantité sur les 7 derniers jours ;
- ii) la consommation alimentaire compte une cinquantaine d'items dans l'enquête de 2011 et celle de 2018/2019 en compte plus de 140 ;
- iii) en 2011 les repas pris hors ménages sont renseignés en un seul item au niveau du ménage alors qu'en 2018/2019 ils sont renseignés sur six items au niveau ménage et individu ;

- iv) la consommation des produits non alimentaires porte sur une cinquantaine de produits en 2011 et sur plus de 150 en 2018/2019 ;
- v) en 2011 l'agrégat de consommation a été normalisé par les équivalents adultes alors qu'en 2018/2019 la taille du ménage est utilisée pour la normalisation ;
- vi) les déflateurs spatiaux de 2011 ont été calculés sur la base de 3 strates (Dakar urbain, autres urbains et milieu rural) alors que ceux de 2018/2019 ont été calculés sur onze (11) zones.

Du fait de ces différences, les indicateurs de pauvreté produits directement par les deux enquêtes (ESPS 2011 et EHCVM 2018/2019) ne sont pas comparables.

II.2.2. COMPARABILITE DES TAUX DE PAUVRETE ENTRE L'ESPS-II DE 2011 ET L'EHCVM 2018/2019

Pour assurer la comparabilité et avoir une tendance de la pauvreté entre 2011 et 2018/2019, l'enquête légère expérimentale sur la pauvreté au Sénégal (ELEPS) réalisée en 2017 est mise à contribution. L'ELEPS comporte deux (2) volets, le premier utilisant le questionnaire ESPS-II et le second celui de l'EHCVM. Chacun a porté sur un échantillon de 1200 ménages et permet de produire les résultats au niveau national, et au niveau des 3 strates (Dakar urbain, autre milieu urbain et milieu rural). La collecte des données a eu lieu de novembre 2017 à février 2018, soit à peu près la même période de collecte que l'ESPS-II et la première vague de l'EHCVM.

L'ELEPS permet le raccordement entre ESPS-II et EHCVM. Ainsi, son volet « ESPS » est comparé à l'ESPS-II et son volet « EHCVM » à l'EHCVM 2018/2019.

Outre la comparaison des incidences, il s'agissait aussi de trouver des facteurs expliquant la tendance de la pauvreté sur la période. Pour ce faire, il a été nécessaire de rendre comparables les agrégats de bien-être.

II.2.3. COMPARABILITE DES AGREGATS DE BIEN-ETRE DE L'ESPS-II 2011 ET L'EHCVM 2018/2019

L'objectif est d'appliquer une méthodologie qui rende comparable les agrégats de l'ESPS-II de 2011 et l'EHCVM de 2018/2019.

A cet effet, une méthode développée par l'Institut national de la Statistique (INS) de Colombie est appliquée. Cette approche considère deux enquêtes auprès des ménages, une enquête de base pour laquelle l'indicateur de bien-être est jugée mieux

mesurée, et une enquête cible pour laquelle cet indicateur doit être révisé pour le rendre comparable (en le corrigeant des variations dues aux changements méthodologiques) avec celui de l'enquête de base. La méthodologie consiste à identifier des variables comparables (concept, définition, mesure), stables dans le temps et corrélées avec le niveau de vie du ménage ; cette corrélation devant rester également stable. Les variables retenues sont alors croisées entre elles pour produire des groupes. Pour chacun des groupes constitués, il est calculé un coefficient d'ajustement qui est appliqué pour réviser l'indicateur de bien-être de l'enquête cible.

En considérant deux variables retenues I et J ayant respectivement m ($i=1, \dots, m$) et n ($j=1, \dots, n$) modalités, des « Facteurs d'échelle » sont calculés. Ces facteurs d'échelle, définis comme des coefficients d'ajustement correspondent au taux de variation de l'agrégat de bien-être entre les enquêtes. Si Y est l'indicateur de bien-être, les facteurs d'échelle sont obtenus à partir de la formule suivante :

$$FL^{ij} = 1 + \left[\frac{y_{Base}^{ij} - y_{Cible}^{ij}}{y_{Cible}^{ij}} \right]$$

FL^{ij} est le facteur d'échelle de l'enquête de base par rapport à l'enquête cible pour les modalités i et j des variables I et J ;

y_{Base}^{ij} est la médiane de l'agrégat de bien-être dans l'enquête de base pour les modalités i et j des variables I et J ;

y_{Cible}^{ij} est la médiane de l'agrégat de bien-être dans l'enquête cible pour les modalités i et j des variables I et J.

Si $y_{Cible_révisée}^{ij}$ est l'agrégat de bien-être révisé, il s'écrit alors :

$$y_{Cible_révisée}^{ij} = y_{Cible}^{ij} * FL^{ij}$$

L'approche décrite ci-dessus a été appliquée à l'EHCVM de 2018/2019 et à l'ESPS-II de 2011, en considérant la première comme l'enquête de base et la seconde comme enquête cible.

Conclusion

La méthodologie utilisée dans l'EHCVM pour le calcul des indicateurs de pauvreté est basée sur le coût des besoins minima de base à savoir se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner s'éduquer etc. Ainsi l'agrégat de consommation a été calculé en sommant les dépenses liées à l'alimentation, au logement, à la consommation non alimentaire des biens non durables, à l'éducation, à la santé, au crédit de téléphonie portable et aux valeurs d'usage des biens durables. Pour tenir compte des différences dans la composition du ménage, l'agrégat a été normalisé par la taille du ménage. S'agissant du seuil de pauvreté, il a été calculé à partir de la valorisation d'un panier de consommation alimentaire construit au voisinage des ménages des déciles 3-8 afin de satisfaire les besoins nutritionnels journaliers.

Le raccordement des chiffres de pauvreté a été fait en utilisant deux méthodes : une méthode directe basée sur les résultats de l'enquête expérimentale de 2017 et une approche basée sur les coefficients d'ajustement afin de s'assurer de la robustesse des résultats obtenus.

Introduction

La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages permettant d'appréhender la pauvreté monétaire et non monétaire au Sénégal date de 2011. Pour apprécier les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de disposer des données plus actuelles afin d'analyser la tendance de la pauvreté et des inégalités. Ce chapitre traite de l'évolution des indicateurs de pauvreté et d'inégalités entre l'ESPS-II de 2011 et l'EHCVM de 2018/2019 à la suite des travaux de raccordement effectués.

III.1. EVOLUTION DES INDICATEURS DE PAUVRETE

Des disparités sont notées sur le niveau de pauvreté selon le milieu de résidence. L'analyse du taux de pauvreté montre que les ménages du milieu rural sont plus exposés au phénomène de pauvreté que ceux du milieu urbain.

Comparativement à l'ESPS-II, les résultats de l'enquête EHCVM indiquent qu'au niveau national le taux de pauvreté a baissé de 5 points de pourcentage entre 2011 et 2018/2019 pour se situer à 37,8%. Cette tendance est observée dans les 3 strates (Dakar urbain, Autres urbains et Rural) avec des niveaux différents. En effet, la plus forte baisse est enregistrée à Dakar urbain où le taux de pauvreté est passé de 14,2% en 2011 à 8,7% en 2018/2019, soit une baisse de 5,5 points de pourcentage. Il est suivi par le milieu rural où le taux est estimé à 58,7% en 2011 contre à 53,6% en 2018/2019, soit un repli de 5,2 points de pourcentage. Dans les autres zones urbaines, le niveau de baisse est relativement faible comparativement aux autres milieux de résidence. Dans ce milieu, sur cette même période, le taux de pauvreté est passé de 30,9% à 29,9%, soit une baisse de 1 point de pourcentage.

Tableau III-1. Evolution du taux de pauvreté et de la distribution des pauvres

Strate	Taux de pauvreté			Mettre ici les contributions absolues pour éviter les effets taille		
	2011	2018/19	Variation	2011	2018/19	Variation
Dakar Urbain	14,2	8,7	-5,5	3,3	1,9	-1,2
Autres Urbains	30,9	29,9	-1,0	6,2	7,4	0,5
Rural	58,7	53,6	-5,2	33,3	28,5	-4,1
Total	42,8	37,8	-5,0	42,8	37,8	-5,0

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

En termes d'effectif, le nombre de pauvres a augmenté de 200 048 individus entre 2011 et 2018/2019 au Sénégal, soit de 3,4% en valeur relative contre une augmentation de 25,1% de la population. À l'exception du milieu urbain de Dakar où le nombre de pauvres a baissé de 139 330, l'effectif des pauvres a augmenté dans les deux autres strates du pays, soit respectivement de 327 620 individus dans les autres zones urbaines et de 11 758 individus en milieu rural.

Tableau III-2. Evolution des effectifs de pauvres et de la population

strates	Nombre de pauvres			Effectif de la population		
	2 011	2 018/19	Variation	2 011	2 018/19	Variation
Dakar Urbain	448 197	308 867	-139 330	2 836 460	3 548 777	712 317
Autres Urbains	846 706	1 174 326	327 620	2 845 079	3 926 853	1 081 774
Rural	4 537 105	4 548 863	11 758	7 080 633	8 491 954	1 411 321
Total	5 832 008	6 032 056	200 048	12 762 172	15 967 587	3 205 415

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Pour bien apprécier l'évolution de la pauvreté, il est important d'appréhender les tendances notées pour la profondeur (écart entre la consommation moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté) et pour la sévérité (différence de consommation au sein des populations pauvres).

En 2018/2019, la profondeur (P1) et la sévérité (P2) de la pauvreté sont plus prononcées chez les ménages du milieu urbain que chez ceux du milieu rural. Pour la profondeur de la pauvreté, elle est de 1,4 pour Dakar urbain, 7,6 pour les autres milieux urbains et 15,3 pour le milieu rural. Cette ruralité de la pauvreté est confirmée également par les résultats de l'enquête ESPS II en 2011. Entre 2011 et 2018/2019, la profondeur de la pauvreté a diminué sur tous les milieux de résidence mais avec des proportions différentes. La baisse la plus importante est constatée en milieu rural où elle est de 4,7 points (15,3 en 2011 contre 10,6 en 2018/2019). Pour Dakar urbain et les autres milieux urbains, la baisse du gap de pauvreté est respectivement de l'ordre 1,7 et 1,1 point.

Cette même tendance baissière sur la profondeur de la pauvreté est également observée pour la sévérité de la pauvreté qui est passée de 6,3 en 2011 à 3,9 en 2018/2019, soit une réduction de 2,4 points, reflétant ainsi une inégalité plus modérée entre les pauvres en 2018.

Tableau III-3 : Evolution de la profondeur et de la sévérité entre les pauvres par région

Strates	Profondeur (p1)			Sévérité (P2)		
	2011	2018/19	Variation	2011	2018/19	Variation
Dakar Urbain	3,1	1,4	-1,7	1,2	0,4	-0,8
Autres Urbains	8,7	7,6	-1,1	3,7	2,8	-0,8
Rural	20,0	15,3	-4,7	9,4	5,9	-3,5
Total	13,8	10,3	-3,5	6,3	3,9	-2,4

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Concernant le niveau de dépense par tête selon le décile de bien-être et suivant le milieu de résidence, il est en hausse entre 2011 et 2018. Cette tendance haussière du décile de bien-être sur cette période est plus importante à Dakar urbain suivie de la zone rurale. Elle reste également plus élevée pour les plus riches comparativement aux plus pauvres.

Toutefois, les ratios inter-déciles⁹, globalement en baisse sur la période 2011 à 2018/2019 quel que soit le milieu de résidence, traduisent une réduction de l'inégalité en particulier entre les plus riches et les plus pauvres.

Tableau III-4 : Variation de la consommation par tête par décile

Strates	1er	2ème	8ème	9ème	9ème/1er	8ème/2ème
ESPS2011						
Dakar Urbain	226 237	282 635	1 433 809	1 795 550	87,4	80,3
Autres Urbains	156 100	197 039	1 035 952	1 290 112	87,9	81,0
Rural	102 119	134 912	626 455	777 908	86,9	78,5
Total	121 334	158 671	972 304	1 258 092	90,4	83,7
EHCVM						
Dakar Urbain	289 704	338 056	1 766 776	2 272 817	87,3	80,9
Autres Urbains	180 278	218 126	1 042 882	1 338 111	86,5	79,1
Rural	151 810	177 770	685 011	832 267	81,8	74,0
Total	166 964	198 288	1 100 098	1 449 663	88,5	82,0
Variation						
Dakar Urbain	63 467	55 421	332 967	477 267	-0,1	0,6
Autres Urbains	24 178	21 087	6 930	48 000	-1,4	-1,9
Rural	49 691	42 857	58 556	54 359	-5,1	-4,4
Total	45 630	39 618	127 794	191 571	-1,9	-1,7

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

S'agissant de l'élasticité de la pauvreté¹⁰ par rapport à la consommation, elle indique qu'une augmentation de 1% de la dépense de consommation par tête des ménages entrainerait une baisse de plus de 1% aussi bien de l'incidence que de la profondeur et de la sévérité. Au niveau national, une augmentation du niveau de dépense -de consommation- par tête de 1% réduirait de 1,72 point de pourcentage le taux de pauvreté, de 2,34 points de pourcentage la profondeur de la pauvreté et de 2,77 points la sévérité de la pauvreté.

Tableau III-5: Elasticité de la Pauvreté par-rapport à la consommation par tête

Milieu de résidence	Taux de pauvreté (P0)			Ecart de pauvreté (P1)			Carré de l'écart de pauvreté (P2)		
	2011	2018-19	Variation	2011	2018-19	Variation	2011	2018-19	Variation
Urbain	-2,11	-2,60	-0,49	-2,30	-2,63	-0,33	-2,40	-2,96	-0,55
Rural	-1,18	-1,43	-0,25	-1,78	-2,26	-0,49	-1,98	-2,72	-0,74
Total	-1,39	-1,72	-0,33	-1,87	-2,34	-0,47	-2,05	-2,77	-0,72

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

⁹ C'est le rapport entre la consommation par tête des 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres.
¹⁰ Mesure la variation de l'incidence de la pauvreté suite à une variation de la consommation par tête.

III.2. EVOLUTION DE L'EXTRÊME PAUVRETE

A l'image du niveau de pauvreté monétaire globale, celui de l'extrême pauvreté s'est réduit de 5,4 points de pourcentage au niveau national entre 2011 et 2018/2019. Le niveau de baisse est plus important en milieu rural (-8 points), ce qui explique la diminution de la contribution du milieu rural à l'extrême pauvreté de 4,7 points et de l'effectif de la population vivant sous l'extrême pauvreté de 541 877. En milieu urbain de Dakar, l'extrême pauvreté a baissé de 1,8 point de même que sa contribution de 0,4 points. En conséquence, l'effectif des individus vivant sous l'extrême pauvreté a diminué de 55 671 à Dakar urbain.

Concernant les autres centres urbains, la baisse de l'extrême pauvreté est de 1,3 point de pourcentage. Il faut noter que dans ces zones urbaines, l'effectif des individus vivant sous l'extrême pauvreté a augmenté de 24 841 comparativement à la situation de 2011.

Tableau III-6. Evolution de l'extrême pauvreté (taux, distribution et effectifs)

Strates	Incidence de l'extrême pauvreté			Contribution absolue à la pauvreté extrême			Effectif des personnes vivant en extrême pauvreté		
	2011	2018	Variation	2011	2018	Variation	2011	2018	Variation
Dakar Urbain	1,9	0,1	-1,8	0,4	0,0	-0,4	60 913	5 242	-55 671
Autres Urbains	6,5	5,2	-1,3	1,4	1,3	-0,2	178 113	202 954	24 841
Rural	18,4	10,4	-8	10,2	5,5	-4,7	1 424 022	882 145	-541 877
Total	12,2	6,8	-5,4	12,1	6,8	-5,2	1 663 048	1 090 341	-572 707

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

III.3. TENDANCE DES INEGALITES

Les résultats de l'EHCVM montrent une amélioration du bien-être au Sénégal matérialisée par une baisse du taux de pauvreté entre l'ESPS-II (42,8%) et l'EHCVM (37,8%). Toutefois, la contraction de la pauvreté s'accompagne de la persistance des inégalités.

Afin d'appréhender les inégalités de niveaux de vie, ce paragraphe se focalise sur les disparités en utilisant des indicateurs synthétiques dont le plus connu est celui de

GINI¹¹. Ce dernier mesure les inégalités de niveaux de vie à travers un indice variant entre 0 et 1.

L'examen des résultats des deux enquêtes révèle une diminution des inégalités au Sénégal de 0,5 point passant de 35,6% (ESPS-II) à 35,1% (EHCVM). L'analyse de l'évolution selon la strate met en exergue des contrastes. En effet, les inégalités se sont accentuées au niveau du milieu urbain de Dakar (1,4 point) alors qu'au niveau du monde rural (-2,4 point) et des autres milieux urbains (-0,9 point), une réduction des écarts de niveaux de vie est constatée.

Tableau III-7. Evolution de l'indice de Gini

Strates	Indices de Gini		
	2011	2018-19	Variation
Dakar Urbain	32,9	34,3	1,4
Autres Urbains	32,3	31,5	-0,9
Rural	29,7	27,3	-2,4
Total	35,6	35,1	-0,5

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

Les analyses de tendance ont permis de mettre en évidence la baisse de la pauvreté de 5 points avec un taux de pauvreté passant de 42,8% en 2011 à 37,8% en 2018/2019. La baisse a été plus observée en milieu rural (5,2 points en valeur absolue) qu'en milieu urbain (2,1 points en valeur absolue).

Sur la même période, la profondeur (P1) et la sévérité (P2) de la pauvreté sont plus prononcées chez les ménages du milieu urbain que chez ceux du milieu rural. La profondeur de la pauvreté a plus diminué en milieu rural (-3,5 points contre -1,7 et -1,1 respectivement pour Dakar urbain et les autres milieux urbains).

Par contre, les inégalités mesurées par l'indice de Gini, n'ont pas connu le même rythme de variation (35,6 en 2011 et 35,1 en 2018/19 soit moins d'un point de baisse).

¹¹ Selon l'INSEE, l'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Introduction

Le développement durable, en conciliant les objectifs économiques et environnementaux, passe aussi par une baisse de la pauvreté et des inégalités. Dans cette perspective, le Sénégal à travers le PSE¹² a pour ambition d'accroître le bien-être et la prospérité des populations.

Par ailleurs, une connaissance de l'ampleur et de la profondeur de la pauvreté reste un élément important pour sa réduction. Au Sénégal, pour la plupart des indicateurs, les tendances nationales globales cachent la persistance des disparités sociales. Dans ce contexte, il conviendrait d'identifier ces disparités en vue de s'aligner sur le principe du « ne laisser personne en rade » des ODD. Ce présent chapitre vise à établir le profil de pauvreté qui permet d'identifier et de caractériser les pauvres. Cet exercice est un préalable pour guider les politiques de ciblage des pauvres et aider à une meilleure orientation des interventions publiques en particulier celles relatives aux filets sociaux.

Le chapitre est articulé autour de deux points. Le premier met l'accent sur les éléments de localisation géographique et le second aborde la pauvreté en lien avec les caractéristiques des ménages.

¹² Plan Sénégal Emergent

IV.1. PAUVRETE ET LIEU DE RESIDENCE : NIVEAU ET ANALYSE SPATIALE

Au Sénégal, le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8% en 2018/2019. Cependant de grandes disparités sont notées, d'une part entre les milieux de résidence et d'autre part entre les régions du pays.

IV.1.1. PAUVRETE ET MILIEU DE RESIDENCE

La pauvreté touche plus la population rurale où, plus de la moitié (53,6%) vit sous le seuil de pauvreté alors qu'en milieu urbain, elle affecte deux personnes sur dix (19,8%).

La répartition selon la zone de résidence montre que 75,4% des pauvres vivent en milieu rural contre 24,6% en milieu urbain. La profondeur de la pauvreté est trois fois plus importante en milieu rural (15,3%) qu'en zone urbaine (4,6%). Au niveau national, il faudrait des transferts moyens, en destination de chaque pauvre, de l'ordre de 10,3% du niveau de consommation standard (seuil de pauvreté) pour sortir les populations de la pauvreté.

Tableau IV-1 : Indicateurs de la pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Part dans la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions (C0)	Indice de Gini
			Taux de pauvreté (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)		
Urbain	46,8	663 402	19,8	4,6	1,7	24,6	0,351
Rural	53,2	369 981	53,6	15,3	5,9	75,4	0,273
National	100,0	507 350	37,8	10,3	3,9	100,0	0,351

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

S'agissant des dépenses des populations, un individu, en milieu rural, dépense en moyenne 1014 FCFA par jour pour l'ensemble de ses besoins de consommation aussi bien alimentaire que non alimentaire. Ce montant est de 1818 FCFA en milieu urbain soit près du double (1,8 fois) de celui des individus vivant en milieu rural.

Il ressort de l'analyse que les inégalités mesurées par l'indice de Gini sont plus importantes en milieu urbain (35,1%) qu'en milieu rural (27,3%).

IV.1.2. PAUVRETE DANS LES REGIONS

Des résultats de l'enquête, il apparaît des différences de niveau de pauvreté considérables entre les régions. La région de Dakar, de par ses opportunités économiques, présente le niveau de pauvreté le plus bas avec moins d'une personne sur dix soit un taux de 9,0%. Elle est suivie par la région de Thiès où le tiers de la population (34,1%) est touché par la pauvreté.

Les autres régions pourraient être regroupées en deux groupes ou catégories. Le premier groupe concerne principalement les régions du Sud et de l'Est. Il s'agit des régions de Sédhiou (65,6%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Ziguinchor (51,1%) et Kaffrine (53,0%) où plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le second groupe est composé des régions du Nord et du centre que sont Saint-Louis (40,1%), Kaolack (41,5%), Louga (43,4%), Diourbel (43,9%), Matam (47,7%) et Fatick (49,2%).

Les inégalités portant sur l'agrégat de bien être quant à elles sont plus élevées dans les régions de Kédougou et de Dakar. En valeur, les ménages de Dakar dépensent par membre environ 2 à 2,5 fois plus que partout ailleurs dans le pays.

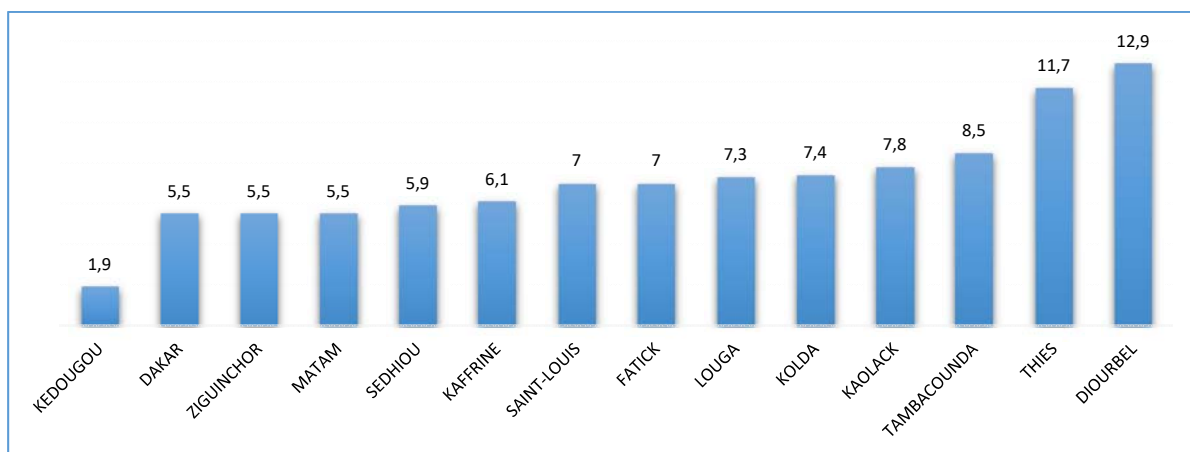
Tableau IV-2: Indicateurs de la pauvreté selon la région

Région	Part dans la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions C0	Indice de Gini
			Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)		
DAKAR	23,1	811 704	9,0	1,4	0,4	5,5	0,344
ZIGUINCHOR	4,1	404 133	51,1	15,5	6,5	5,5	0,327
DIOURBEL	11,1	426 778	43,9	10,6	3,6	12,9	0,281
SAINT-LOUIS	6,6	453 995	40,1	11,1	4,2	7,0	0,312
TAMBACOUNDA	5,2	366 341	61,9	19,6	8,1	8,5	0,338
KAOLACK	7,1	440 846	41,5	11,9	4,9	7,8	0,309
THIES	13,0	476 082	34,1	7,7	2,5	11,7	0,280
LOUGA	6,4	417 542	43,4	11,3	4,0	7,3	0,280
FATICK	5,4	408 979	49,2	13,0	4,5	7,0	0,285
KOLDA	4,9	358 892	56,6	16,3	6,3	7,4	0,267
MATAM	4,3	381 454	47,7	14,6	6,1	5,5	0,280
KAFFRINE	4,3	376 994	53,0	16,8	7,3	6,1	0,304
KEDOUGOU	1,1	359 904	61,9	22,1	10,6	1,9	0,356
SEDHIOU	3,4	322 115	65,6	21,6	9,1	5,9	0,282
SENEGAL	100,0	507 350	37,8	10,3	3,9	100,0	0,351

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

S'agissant de la contribution à la pauvreté, certaines régions malgré leur fort niveau d'incidence ne sont pas les plus grandes contributrices en raison de leur poids démographique relativement faible par rapport à d'autres régions. Dès lors, il est aussi important de tenir compte de cet aspect dans les interventions de ciblage des pauvres. Les régions de Diourbel et de Thiès sont les plus grandes contributrices à la pauvreté globale avec des parts respectives de 12,9% et de 11,7%. A l'opposé, la région de Kédougou (1,9%) et celles de Dakar, de Ziguinchor et de Matam, avec 5,5% de contribution chacune, sont les moins contributrices à la pauvreté globale.

Graphique IV-1 : Contribution des régions à la formation de la pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IV.2. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

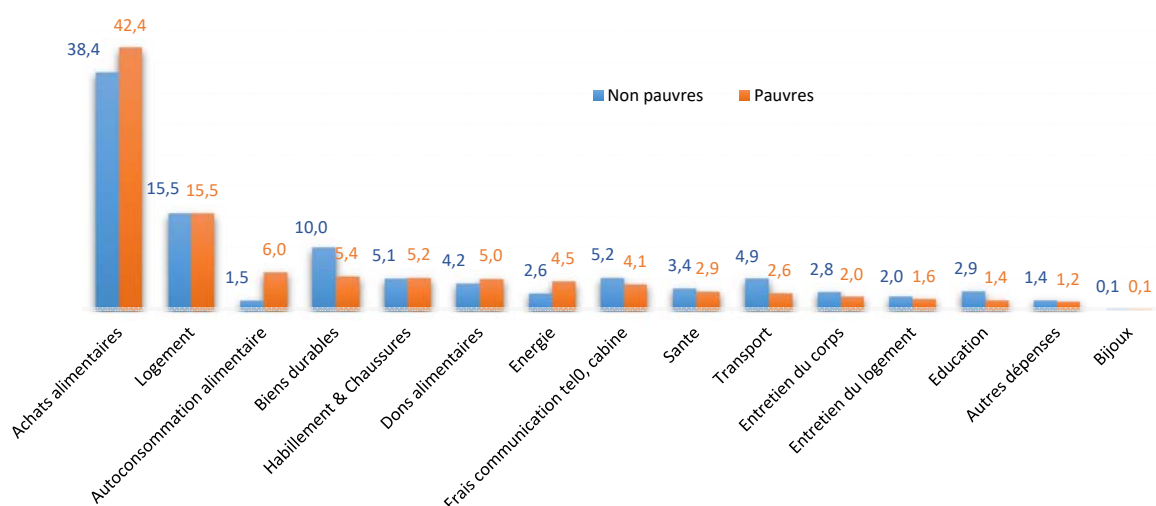
IV.2.1. PAUVRETE ET STRUCTURE DE L'AGREGAT DE CONSOMMATION DES MENAGES

La structure de l'agrégat de consommation révèle que chez les pauvres, plus de la moitié de la consommation (53,4%) concerne les produits alimentaires¹³ (y compris l'autoconsommation et les dons alimentaires) contre 44,1% pour les ménages non pauvres. Il faut noter que l'autoconsommation occupe une place non négligeable chez les pauvres (6,0%). Elle constitue en valeur leur troisième poste dans l'agrégat de consommation.

Les ménages consacrent une part des dépenses de consommation au logement qui représente d'ailleurs le deuxième poste de consommation aussi bien pour les ménages pauvres que pour ceux non pauvres. Il faut noter que, les ménages non pauvres consacrent 2,9% de leurs dépenses à l'éducation contre une proportion de 1,4% pour les ménages pauvres. S'agissant des dépenses en électricité, elles sont plus élevées chez les ménages pauvres (4,5%) que chez ceux non pauvres (2,6%).

¹³ La valeur de la consommation alimentaire comprend les achats et la valorisation de l'autoconsommation, des dons ou prélèvements de commerce.

Graphique IV-2 : Répartition des dépenses de consommation par poste selon le statut de pauvreté du ménage

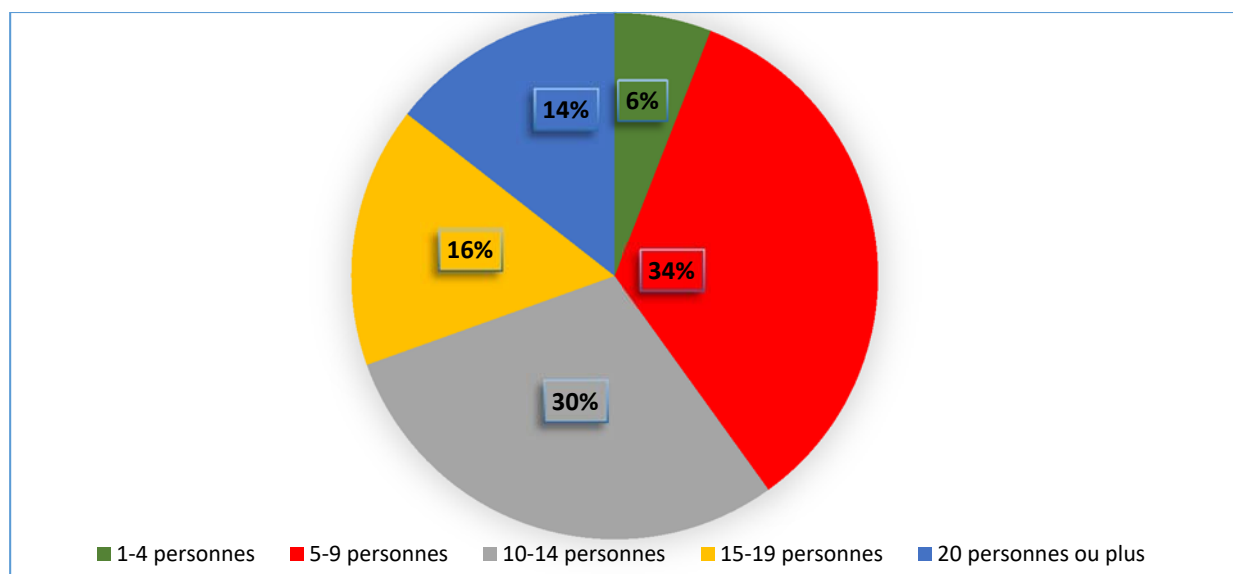


Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IV.2.2. PAUVRETE ET TAILLE DU MENAGE

Au Sénégal, les résultats de l'EHCVM montrent que plus de six personnes sur dix (63,6%) vivent dans des ménages où le nombre d'individus est compris entre 5 et 14. Les ménages de grande taille (plus de 15 membres) concentrent près du tiers de la population du pays, soit 30%. En outre, une faible proportion de personnes (6%) vit dans des ménages de moins de 4 personnes.

Graphique IV-3 : Répartition des ménages selon la taille



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

La pauvreté varie sensiblement selon la taille du ménage. Plus la taille du ménage est faible, moins les personnes y vivant sont confrontées à la pauvreté.

En effet, l'incidence de la pauvreté passe de 3,9% chez les personnes vivant dans des ménages de moins de cinq personnes à 69,1% chez celles vivant dans des ménages de plus de vingt individus. Cette situation est plus accentuée en milieu rural où 78,0% des personnes vivant dans des ménages de plus de vingt individus sont pauvres.

S'agissant de la contribution à la pauvreté, on note que 46,9% et 30,2% des pauvres vivent respectivement dans des ménages composés d'au moins 15 personnes et de 10 à 14 personnes. La proportion de pauvres vivants dans des ménages de moins de 4 personnes est estimée à 0,6% et celle de ceux qui sont dans les ménages de 5 à 9 personnes à 22,3%.

Contrairement à l'incidence de la pauvreté, les inégalités de niveau vie diminuent avec la taille du ménage. En effet, les ménages de petite taille présentent des niveaux d'inégalité plus élevés en termes de dépenses de consommation par tête.

Concernant leurs niveaux de dépenses de consommation, les ménages de moins de cinq individus dépensent en moyenne 4 fois plus pour les besoins de consommation que ceux de plus de vingt personnes et près deux fois plus que ceux de taille allant de 5 à 9 individus.

Tableau IV-3: Pauvreté et taille du ménage

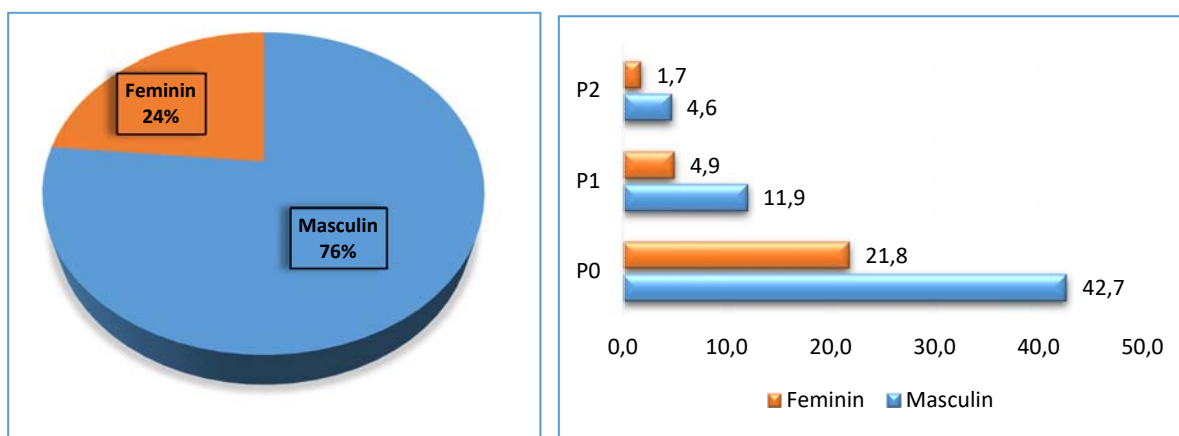
Taille du ménage	Indices de pauvreté			Taux de pauvreté et milieu		Contributions CO	Indice de GINI
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Urbain	Rural		
1-4 personnes	3,9	0,7	0,2	2,1	7,7	0,6	0,383
5-9 personnes	24,7	5,6	1,9	11,6	39,1	22,3	0,325
10-14 personnes	38,7	10,5	3,9	19,4	54,9	30,2	0,285
15-19 personnes	48,3	13,7	5,2	28,9	61,1	20,5	0,271
20 personnes ou plus	69,1	21,3	9,0	52,8	78,0	26,4	0,230

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IV.2.3. PAUVRETE ET SEXE DU CHEF DE MENAGE

Au Sénégal, les ménages sont majoritairement dirigés par des hommes (76%). Les résultats de l'enquête montrent que la pauvreté est moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes comparativement à ceux dirigés par des hommes. En effet, deux personnes sur dix (21,8%) vivant dans des ménages dirigés par une femme sont pauvres contre un peu plus de quatre sur dix (42,7%) sous l'autorité d'un homme.

Graphique IV-4 : Répartition des ménages selon le sexe du CM
 Graphique IV-5 : Pauvreté et Sexe du CM



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IV.2.4. PAUVRETE ET AGE DU CHEF DE MENAGE

L'analyse de la pauvreté du point de vue de l'âge du chef de ménage (CM) montre que la pauvreté se présente de manière différenciée. Le taux de pauvreté est plus faible chez les individus dirigés par un CM qui a moins de 25 ans (35,0%) et plus élevé chez ceux dont leur CM a un âge compris entre 50 et 60 ans (39,3%).

Il faut noter que l'incidence de la pauvreté est de l'ordre de 36,4% chez les personnes dont le chef de ménage est âgé de 60 ans et plus. Cependant, les personnes de cette dernière catégorie, bien que n'étant pas les plus affectées par la pauvreté, contribuent le plus à sa formation (33,1%). Il est important toutefois de souligner que les contributions à la pauvreté restent relativement dans les mêmes ordres de grandeurs quel que soit le poids démographique des groupes. L'analyse suivant le sexe révèle que les membres des ménages dirigés par des femmes sont moins affectés par la pauvreté que ceux dirigés par des hommes indépendamment de la tranche d'âge des CM. L'écart du niveau de pauvreté entre les deux groupes est plus prononcé chez les ménages dont le CM a plus de 60 ans, avec environ 25 points de pourcentage de différence.

Concernant l'extrême pauvreté, au niveau national, elle touche plus les individus vivant dans des ménages dont le chef est âgé entre 40 et 49 ans (8,3%). Aussi, est-elle plus répandue chez les individus ayant un homme comme chef de ménage. En outre, la proportion d'individus dont la consommation annuelle n'atteint pas le seuil alimentaire (les pauvres extrêmes) est plus élevée chez ceux dirigés par des CM hommes quelle que soit la tranche d'âge.

Tableau IV-4 : Pauvreté selon l'âge et le sexe du CM

Groupe d'âge	Incidence de la pauvreté			Incidence de l'extrême pauvreté			Population (%)	Contributions C0
	Homme	Femme	National	Homme	Femme	National		
Moins de 24 ans	42,4	25,0	35,0	7,0	1,1	4,5	0,7	0,6
25 à 39 ans	40,0	30,7	36,9	7,3	4,1	6,2	16,2	15,8
40 à 49 ans	42,6	22,0	38,9	9,3	3,9	8,3	24,7	25,4
50 à 59 ans	44,6	19,7	39,3	7,4	1,4	6,2	24,1	25,1
60 ans ou plus	42,5	17,2	36,4	7,9	2,3	6,6	34,4	33,1

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IV.2.5. PAUVRETE ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE

L'instruction, la formation et la qualification professionnelle sont considérées comme des éléments déterminants pour l'accès à des emplois plus rémunérateurs. Elles contribuent à la formation du capital humain et constituent des facteurs d'intégration sociale et de facilitation des interactions dans les différentes sphères y compris le marché du travail. Les résultats de l'enquête révèlent que l'incidence de la pauvreté augmente à mesure que les individus vivent sous l'autorité de chef peu instruit. En effet, les membres des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction présentent le taux de pauvreté le plus élevé (45,4%). Ce taux est respectivement de 25,5% lorsque le chef de ménage a le niveau primaire, de 18,8% quand celui-ci a un niveau d'enseignement secondaire. Il convient de souligner que les personnes vivant dans des ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur présentent le plus faible taux (3,5%).

Cette même configuration s'observe chez les ménages dirigés par des hommes tandis qu'au niveau des ménages ayant des femmes à leur tête, le taux de pauvreté n'évolue pas systématiquement suivant le niveau d'éducation. A noter que le taux de pauvreté chez les ménages dirigés par des femmes ayant le niveau supérieur est quasi nul. S'agissant de l'extrême pauvreté, une tendance à la baisse suivant le niveau d'étude est observée quel que soit le sexe du CM.

Tableau IV-5: Pauvreté selon le niveau d'instruction et le sexe du CM

Niveau d'étude	Incidence de la pauvreté			Incidence de l'extrême pauvreté			Contributions C0
	Homme	Femme	National	Homme	Femme	National	
Aucun niveau	51,3	26,9	45,4	10,5	3,5	8,8	84,7
Primaire	31,8	8,7	25,5	4,0	1,1	3,2	9,5
Secondaire	20,9	10,1	18,8	2,1	0,8	1,8	5,4
Supérieur	3,9	0,0	3,5	0,2	0,0	0,2	0,4

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IV.2.6. PAUVRETE ET STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE

Au Sénégal, un individu sur deux (50,8%) vit dans un ménage où le chef est monogame et ceux sous l'autorité d'un polygame représentent 34,9% de la population. L'analyse des résultats de la pauvreté montre des disparités selon le statut matrimoniale du CM. La pauvreté touche plus les individus des ménages dirigés par des CM polygames (46,4%) et monogames (36,3%) qui concentrent plus de 90% des personnes pauvres.

Les personnes vivant dans des ménages dirigés par des divorcés ou veufs sont, à contrario, moins affectées par la pauvreté (une incidence de 21,8%). Ils représentent aussi un poids faible (7,2%) dans la totalité des pauvres. Les individus des ménages dirigés par des célibataires sont faiblement représentés dans l'effectif des pauvres avec une contribution de 1,1% pour un taux de pauvreté de 22,7%.

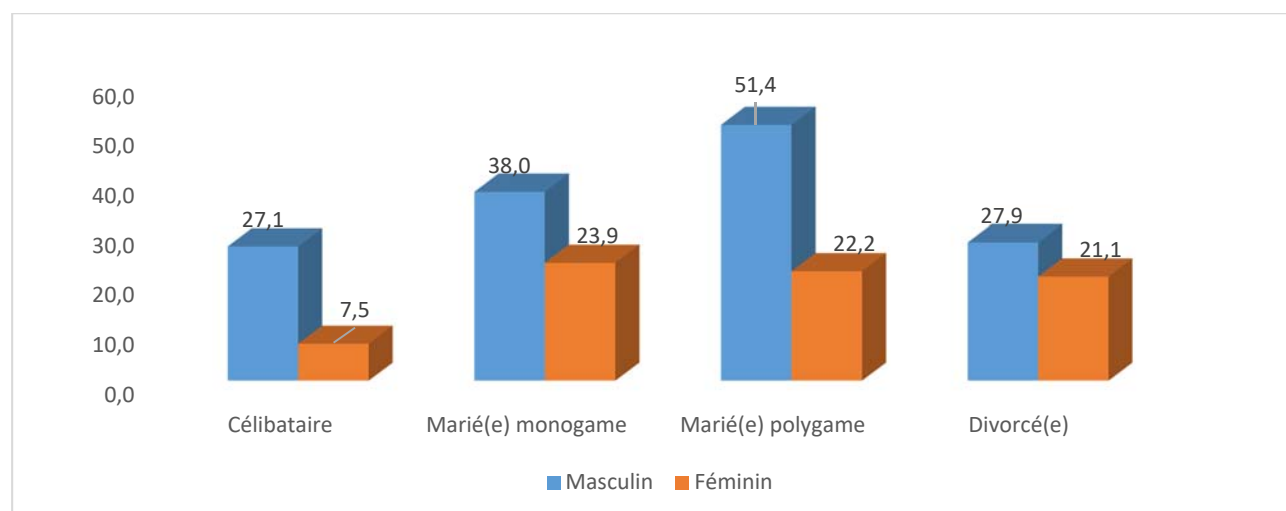
Tableau IV-6: Pauvreté selon la situation matrimoniale

Etat matrimonial du CM	Part de la population	Indices de pauvreté			Contributions C0
		Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	
Jamais marié	1,8	22,7	5,0	1,6	1,1
Marié monogame	50,8	36,3	9,9	3,8	48,8
Marié polygame	34,9	46,4	13,1	5,1	42,9
Divorcé ou veuf	12,5	21,8	4,8	1,6	7,2

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

En outre, pour chaque statut matrimonial, les individus des ménages dirigés par des femmes restent moins confrontés à la pauvreté que ceux dirigés par des hommes. Cette différence est plus élevée chez les personnes sous l'autorité d'un chef de ménage polygame où un écart de plus de 29 points de pourcentage est noté.

Figure IV-1: Incidence de la pauvreté selon le statut matrimonial et le sexe du CM



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IV.2.7. PAUVRETE ET SITUATION DANS L'EMPLOI DU CHEF DE MENAGE

Cette partie aborde la situation de pauvreté des individus en rapport avec l'activité de leur CM. Elle concerne spécifiquement le statut d'occupation, le secteur institutionnel dans lequel évolue le CM, son statut dans la profession et sa branche d'activité.

L'analyse selon le statut d'occupation du chef de ménage montre que quatre individus sur dix (40,9%) vivant dans des ménages dirigés par un actif occupé sont en dessous du seuil de pauvreté. Ce niveau de pauvreté est largement plus élevé que celui des personnes vivant sous l'autorité d'un chômeur (24,1%) ou d'un inactif (29,0%). De plus, cette catégorie d'individus, compte tenu de son poids démographique (73,8%), contribue de manière significative à la pauvreté : sur cinq individus pauvres, les quatre appartiennent à ce groupe (80%). Par ailleurs, les membres de ménages dirigés par des inactifs, qui représentent un peu plus du quart de la population (25,6%), contribuent à hauteur de 19,7% à la pauvreté.

Tableau IV-7: Pauvreté suivant le statut d'occupation du CM

Statut d'occupation du chef de ménage	Part de la population	Indices de pauvreté			Contributions
		P0	P1	P2	
Actif occupé	73,8	40,9	11,0	4,2	80,0
Chômeurs	0,6	24,1	6,5	2,5	0,4
Inactifs	25,6	29,0	8,3	3,3	19,7

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Les analyses qui vont suivre portent sur des indicateurs de pauvreté des individus des ménages dont le chef est occupé.

Chez les ménages dont le CM est occupé, des disparités en termes d'incidence de pauvreté existent suivant le secteur institutionnel, le statut dans la profession ou dans l'emploi et selon les branches d'activité.

L'analyse selon le secteur institutionnel met en évidence particulièrement les membres de ménage dont le chef est dans une entreprise privée ou une ONG qui représentent 93,1% des personnes sous l'autorité d'un CM occupé. Ils sont plus confrontés à la pauvreté (42,7%) et contribuent à hauteur de 97,1% à la formation de la pauvreté. Chez les membres de ménage ayant à leur tête des CM travaillant comme personnel domestique, l'incidence de la pauvreté est de 34,7%. Il faut noter que cette catégorie contribue à hauteur de 0,5% à la formation de la pauvreté.

Dans les ménages où le CM travaille dans l'administration publique ou dans des organismes internationaux, l'incidence de la pauvreté est estimée à 15,3% avec une contribution à la pauvreté de l'ordre de 2,4%.

Tableau IV-8: Pauvreté suivant le secteur (institutionnel) d'activité du CM

Secteur (institutionnel) d'emploi du chef de ménage	Part de la population	Indices de pauvreté			Contributions C0
		P0	P1	P2	
Administration, entreprise publique, organisme international	6,3	15,3	3,5	1,1	2,4
Entreprise privée/ONG	93,1	42,7	11,5	4,4	97,1
Ménage comme employeur de personnel domestique	0,6	34,7	10,8	5,0	0,5

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

L'analyse du statut dans l'emploi du chef de ménage en rapport avec la pauvreté met en avant le fait que les membres des ménages de CM travailleurs pour compte propre sont plus exposés à la pauvreté avec une incidence de 51,6%. S'ensuivent ceux dont les CM ont un statut de tâcheron ou d'aide familial (45,4%). Ces deux groupes contribuent le plus à la formation de la pauvreté chez les ménages dirigés par un CM occupé avec une part de 80%. Pour les ménages dirigés par des salariés, la pauvreté touche plus d'un quart (27,2%) de leurs populations.

Tableau IV-9: Pauvreté suivant le statut dans la profession du CM

Statut du chef de ménage dans la profession	Part de la population	Indices de pauvreté			Contributions C0
		Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	
Salarié	25,2	27,2	6,6	2,5	16,7
Tâcheron/aide familial et autres	72,7	45,4	12,5	4,7	80,6
Compte propre	2,1	51,6	14,6	5,8	2,7

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

La mise en parallèle de la pauvreté avec la branche d'activité des chefs de ménages révèle des niches de pauvreté. En effet, chez les ménages dirigés par des agriculteurs, la pauvreté touche plus de six personnes sur dix pour une contribution à la pauvreté de 44,9% chez les personnes dont le CM est occupé. Les populations vivant dans des ménages dont le chef travaille dans l'industrie présentent également des niveaux d'incidence de la pauvreté élevés, soit 43,6% pour l'industrie extractive et 32,5% pour les autres types d'industries. Le taux de pauvreté chez les individus vivant dans des ménages dirigés par des CM exerçant dans le commerce est établi à 29,3% avec une contribution de 14,5% à la pauvreté des personnes ayant un CM occupé.

Tableau IV-10: Pauvreté suivant la branche d'activité du CM

Branche d'activité du chef de ménage	Part de la population	Indices de pauvreté			Contributions C0
		P0	P1	P2	
Agriculture	28,5	64,4	18,7	7,2	44,9
Elevage/pêche	6,7	40,6	12,0	4,9	6,7
Industries extractives	0,5	43,6	12,5	4,6	0,5
Autres industries,	9,1	32,5	7,9	2,9	7,2
BTP	5,3	38,7	9,9	3,5	5,0
Commerce	20,3	29,3	7,0	2,5	14,5
Restaurant/Hôtel	0,8	8,3	1,6	0,6	0,2
Transports/Communications	4,9	39,9	10,0	3,4	4,7
Education/Santé	5,3	22,1	5,7	2,2	2,9
Services personnel	14,7	32,4	7,9	2,8	11,6
Autres services	4,0	18,7	4,7	2,2	1,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

Les résultats de l'enquête ont mis en évidence des différences de niveau de pauvreté entre les régions d'une part et les catégories de population avec des niveaux d'inégalité importants d'autre part.

Les régions du Sud et de l'Est sont les plus touchées par la pauvreté. Celles de l'Est font face à des inégalités plus élevées au sein de leur population.

L'enquête a révélé que les ménages pauvres consacrent plus de la moitié de la consommation (53,4%) aux produits alimentaires (y compris l'autoconsommation et les dons alimentaires) contre 44,1% pour les ménages non pauvres.

Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes sont moins pauvres que ceux dirigés par des hommes. En effet, deux personnes sur dix (21,8%) vivant dans des ménages dirigés par une femme sont pauvres contre un peu plus de quatre sur dix (42,7%) sous l'autorité d'un homme.

L'analyse du taux de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage a révélé que les membres des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction présentent le taux de pauvreté le plus élevé (45,4%). Ce taux est respectivement de 25,5% lorsque le chef de ménage a le niveau primaire, de 18,8% quand celui-ci a un niveau d'enseignement secondaire et de 3,5% pour ceux dont le chef a atteint le niveau supérieur.

DEUXIEME PARTIE

DIMENSIONS NON MONETAIRES DE LA
PAUVRETE

Introduction

L'ambition affichée depuis 2015 par la communauté internationale à travers les Objectifs de Développement durable (ODD) à l'horizon 2030 est « d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » (ODD1). Cependant, « Vaincre la pauvreté, c'est d'abord vaincre l'ignorance, le manque d'éducation et de formation de qualité des populations défavorisées, en particulier féminines qui en constituent la majorité¹⁴ » (B. Camara, 2017).

En outre, un des Objectifs de Développement durable auquel aspire la communauté internationale d'ici à 2030 est « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD4). Ainsi vue sous l'angle d'un vecteur de transformation sociale, l'éducation est reconnue comme un droit universel pour tout individu membre d'une communauté. L'autonomie, le bien-être, la démocratie, le développement humain durable, etc. sont autant de valeurs qui s'y réfèrent. Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation (PAQUET, 2013-2025) qui prend en compte le volet éducation du PSE traduit l'engagement du gouvernement pour l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation.

L'EHCVM a collecté des données sur l'éducation permettant le suivi des progrès enregistrés et des efforts à réaliser dans ce secteur.

Le présent chapitre est structuré en deux (2) sections. Il aborde dans la première l'alphabétisation, la scolarisation, la déperdition scolaire avant de traiter de l'appréciation de l'offre éducative, et ceci, en fonction du niveau de bien-être des populations.

¹⁴ "Comment Sortir de la Pauvreté" publié en 2017

V.1. STATISTIQUES DE BASE SUR L'EDUCATION

V.1.1. LE NIVEAU D'ALPHABETISATION

Est considérée comme alphabétisée dans une langue donnée, toute personne sachant lire et écrire dans cette langue.

D'après les résultats de l'EHCVM de 2018/2019, le taux d'alphabétisation est de 51,8% au Sénégal. Il est plus élevé en milieu urbain (65,1%) qu'en milieu rural (37,3%). Le niveau d'alphabétisation varie aussi selon le sexe avec un taux d'alphabétisation plus élevé chez les hommes (63,1%) que chez les femmes (43,0%), et ce, aussi bien en milieu urbain (75,0% contre 49,6%) qu'en milieu rural (57,0% contre 28,2%).

L'examen du niveau d'alphabétisation selon la région montre que Dakar (72,3%) apparaît comme la région où le taux d'alphabétisation est le plus élevé, suivie des régions de Ziguinchor (66,9%), de Fatick (53,7%) et de Thiès (53,6%). En revanche, quel que soit le sexe, les régions de Matam (24,1%), de Louga (32,3%) et de Tambacounda (33,8%) sont celles qui présentent les plus faibles taux d'alphabétisation.

Tableau V-1 : Taux d'alphabétisation par milieu de résidence et selon le sexe

Caractéristiques socioéconomiques	Homme	Femme	Ensemble
Milieu de résidence			
Urbain	75,0	57,0	65,1
Rural	49,6	28,2	37,3
Région			
DAKAR	82,3	64,1	72,3
ZIGUINCHOR	76,6	57,3	66,9
DIOURBEL	59,9	29,6	41,6
SAINT-LOUIS	51,0	36,5	43,0
TAMBACOUNDA	43,5	26,1	33,8
KAOLACK	54,4	35,0	43,1
THIES	64,6	44,7	53,6
LOUGA	39,1	27,7	32,3
FATICK	68,4	43,1	53,7
KOLDA	58,6	34,7	45,3
MATAM	26,6	22,2	24,1
KAFFRINE	49,3	32,1	39,7
KEDOUGOU	55,4	30,0	42,4
SEDHIOU	51,6	27,6	38,2
Sénégal	63,1	43,0	51,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

V.1.2. LA SCOLARISATION AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Au Sénégal, la scolarité est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 ans à 16 ans¹⁵. Les résultats de l'EHCVM montrent qu'un peu plus de la moitié (53,0%) des enfants d'âge du primaire, fréquentent ledit cycle. Ce taux, appelé taux net de scolarisation au primaire est plus élevé en milieu urbain (70,1%) qu'en milieu rural (42,1%). L'analyse selon le sexe révèle que la proportion des filles (55,9%) âgées de 6 à 16 ans scolarisées au primaire est relativement plus importante que celle des garçons (50,1%). Cette situation est observée aussi bien en milieu urbain (72,7% contre 67,4% pour les garçons) qu'en milieu rural (55,9% contre 50,1% pour les garçons).

Pour ce qui est du secondaire, moins du tiers (31,8%) de la population scolarisable fréquente ledit cycle. Le taux net de scolarisation au secondaire en milieu urbain (43,4%) est égal à plus du double de celui en milieu rural (21,4%). Le niveau de scolarisation varie également en fonction du sexe. En effet, les proportions des filles du milieu urbain (45,1%) et celles rurales (22,0%) d'âge légal d'aller au secondaire, scolarisées dans ledit cycle sont légèrement supérieures à celles des garçons du milieu urbain (41,3%) et ceux résidant en milieu rural (20,9%).

Tableau V-2 : Taux de scolarisation (primaire et secondaire) par milieu de résidence et par sexe

Caractéristiques socioéconomiques	Urbain	Rural	Total
Primaire			
Taux net¹⁶ (6-11 ans)			
Ensemble	70,1	42,1	53,0
Garçons	67,4	38,7	50,1
Filles	72,7	45,4	55,9
Taux brut¹⁷			
Ensemble	101,7	63,1	78,2
Garçons	96,1	59,3	73,8
Filles	107,4	66,9	82,5
Secondaire			
Taux net (12-18 ans)			
Ensemble	43,4	21,4	31,8
Garçons	41,3	20,9	30,2
Filles	45,1	22,0	33,3
Taux brut			
Ensemble	64,1	28,9	45,6
Garçons	63,0	29,2	44,6
Filles	65,1	28,6	46,5

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

¹⁵ Loi 2004-37 du 15 décembre 2004 modifiant et complétant la loi d'orientation de l'Éducation nationale n° 91-22 du 16 Février 1991

¹⁶ Pour un cycle donné, le taux net est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits à ce cycle ayant l'âge officiel de fréquenter ledit cycle et le nombre total d'enfant d'âge officiel de fréquenter ce cycle.

¹⁷ Pour un cycle donné, le taux brut est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits à ce cycle et le nombre total d'enfant d'âge officiel de fréquenter ce cycle.

V.1.3. LA DEPERDITION SCOLAIRE AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

La déperdition scolaire est analysée en considérant les abandons scolaires et les redoublements.

Comme le montrent les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), plusieurs causes sont à l'origine de la déperdition scolaire. Les raisons évoquées varient non seulement d'un cycle à un autre mais aussi par milieu de résidence.

Au primaire, les raisons les plus fréquentes parmi celles explicitées sont le désintéressement vis-à-vis de l'école (22,6%), le manque de moyens financiers (21,7%) et l'abandon ou l'échec scolaire (16,2%). L'analyse selon le milieu de résidence montre que si en milieu urbain le désintéressement vis-à-vis de l'école (29,5%) est la raison la plus évoquée, en milieu rural c'est l'abandon ou l'échec scolaire (21,5%).

A la différence du primaire, au secondaire la raison la plus fréquemment évoquée pour justifier la déscolarisation est l'abandon ou l'échec scolaire (79,5%). Les autres causes les plus récurrentes de la déperdition scolaire évoquées sont le travail (18,5%) et le désintéressement vis-à-vis de l'école (18,0%). Dans les différents milieux de résidence, la même tendance est observée.

Tableau V-3: principales raisons d'arrêts scolaires au primaire et au secondaire selon le milieu de résidence

	Primaire			Secondaire		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Refus de la famille	9,7	9,5	9,7	1,5	2,3	1,8
Travail	3,1	10,3	6,8	18,9	18,0	18,5
Mariage	0,0	0,0	0,0	1,5	8,5	4,6
Grossesse	0,0	0,0	0,0	1,2	3,1	2,0
Frais de scolarité élevés	10,5	0,8	5,4	0,6	0,6	0,6
Manque de moyens financiers	24,3	19,1	21,7	14,3	11,8	13,2
Inutile/aucun intérêt	29,5	16,2	22,6	21,5	13,7	18,0
Malade/infirmes	9,1	2,2	5,5	7,2	7,8	7,5
Etudes achevées	0,0	0,8	0,5	0,2	0,5	0,3
Abandon, échec scolaire	10,5	21,5	16,2	78,5	80,8	79,5
Trop âgé	3,1	2,5	2,8	0,5	0,3	0,3
Problème d'extrait de Naissance	0,3	0,6	0,5	3,1	1,2	2,3

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

V.1.4. APPRECIATION DE L'OFFRE EDUCATIVE AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

L'analyse du Tableau V-4 montre que globalement l'offre éducative, en termes d'enseignement reçu, est bien appréciée au Sénégal. Au primaire, dans le public (79,8%) comme dans le privé (81,4%), environ huit élèves sur dix sont satisfaits de l'enseignement reçu à l'école. La même situation est observée tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Concernant le cycle secondaire, dans le privé (90,3%) l'offre éducative est mieux appréciée que dans le public (81,4%), et ce, autant en milieu urbain (89,9% contre 80,8%) qu'en milieu rural (92,5% contre 82,3%).

Bien que l'enseignement soit bien apprécié, des insuffisances ou problèmes sont observés dans le système éducatif et de formation notamment dans le public. Dans le cycle primaire, trois problèmes ou insuffisances récurrents sont cités dans le public et dans le privé.

Au primaire public, les effectifs pléthoriques (37,8%) dans les classes est le problème le plus fréquemment évoqué par les élèves, suivi de l'insuffisance de livres et/ou de fournitures (35,5%) puis de l'absentéisme des enseignants ou la grève (32,5%). Tandis que dans le primaire privé et dans des proportions moindres, l'insuffisance de livres et/ou de fournitures (13,0%), les effectifs pléthoriques (8,8%) et l'insuffisance de tables bancs et d'équipements (8,3%) sont les problèmes les plus fréquents. Comme au niveau national, tant au public que dans le privé, la même tendance est observée dans les différents milieux de résidence.

Si dans le primaire public, les effectifs pléthoriques constituent le problème le plus fréquemment évoqué ; au secondaire public, l'absentéisme des enseignants ou la grève (46,3%), le problème des effectifs pléthoriques (35,4%) et l'insuffisance de livres/fournitures (32,0%) sont les plus cités. En revanche dans le privé, au secondaire comme au primaire, l'insuffisance de livres et/ou fournitures (16,0%), les effectifs pléthoriques (9,3%) et l'insuffisance de tables bancs et d'équipements (7,4%) sont les problèmes les plus fréquents.

A l'instar du niveau national au secondaire, tant au public que dans le privé, dans les différents milieux de résidence notamment rural, la même tendance est observée.

Tableau V-4 : Niveau de satisfaction et problèmes vis-à-vis du système éducatif

	Primaire-Public			Primaire-Privé			Secondaire-Public			Secondaire-Privé		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Satisfaction												
Satisfait	78,5	80,8	79,8	80,8	82,3	81,4	80,8	82,3	81,4	89,9	92,5	90,3
Problèmes ou insuffisances												
Insuffisance de livres/fournitures	31,9	38,4	35,5	8,4	26,3	13,0	29,0	36,9	32,0	12,3	33,5	16,0
Insuffisance de tables bancs et d'équipements	17,7	26,5	22,6	3,7	21,8	8,3	14,0	22,1	17,1	5,1	18,2	7,4
Absentéisme des enseignants/grève	34,9	30,6	32,5	4,0	6,6	4,7	43,9	50,2	46,3	4,0	12,0	5,4
Enseignement pas satisfaisant	11,3	11,3	11,3	4,4	7,4	5,2	10,3	10,1	10,2	3,6	8,3	4,4
Effectifs pléthoriques	39,9	36,2	37,8	5,3	18,7	8,8	35,8	34,7	35,4	6,9	20,7	9,3
Insuffisance d'enseignants	8,8	22,1	16,2	1,3	10,3	3,6	8,1	13,0	10,0	1,3	5,3	2,0
Manque de toilettes	7,3	14,2	11,1	1,7	15,3	5,2	6,4	12,5	8,7	2,0	5,0	2,5
Fréquence des cotisations	8,9	11,8	10,5	3,0	10,2	4,9	2,8	6,2	4,1	2,6	4,2	2,9
Salle de classe en mauvais état	7,9	15,1	11,9	2,7	15,9	6,1	6,8	17,0	10,7	1,9	9,9	3,3

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

V.2. ANALYSE DES LIENS ENTRE EDUCATION ET PAUVRETE

V.2.1. NIVEAU D'ALPHABETISATION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Le taux d'alphabétisation augmente avec le quintile de bien-être. En effet, ce taux est 32,5% chez les individus du premier quintile, 49,6% chez ceux du quintile médian et 72,0% pour ceux du dernier quintile, passant ainsi du simple à plus du double du premier quintile au dernier quintile. Comme pour les hommes, la même tendance est observée avec des proportions chez les femmes.

Tableau V-5: Taux d'alphabétisation selon le quintile de bien-être et selon le sexe

	Homme	Femme	Ensemble
Quintile			
Plus pauvre	43,4	24,5	32,5
Q2	50,9	31,1	39,7
Q3	61,3	40,7	49,6
Q4	69,7	45,5	56,2
Plus riche	80,8	64,8	72,0
Sénégal	63,1	43,0	51,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

V.2.2. NIVEAU DE SCOLARISATION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Au primaire comme au secondaire, le niveau de bien-être influe sur le niveau de scolarisation, et ce, en fonction du sexe. D'après les résultats de l'EHCVM, en 2018/2019 le nombre d'enfants d'âge au primaire fréquentant ledit cycle, ou taux net de scolarisation au primaire, est de 41,7% pour les enfants du premier quintile, 53,8% pour ceux du quintile médian et 70,9% pour le dernier quintile. L'analyse selon le sexe révèle la même situation avec des proportions plus importantes chez les filles. En effet, le taux net de scolarisation au primaire est de 45,8% chez les filles contre 37,6% chez les garçons du premier quintile, et est respectivement de 57,0% et 50,5% pour celles et ceux du quintile médian, 72,2% et 69,6% respectivement pour celles et ceux du dernier quintile.

A l'instar du cycle primaire, au secondaire également la fréquentation scolaire varie avec le niveau de bien-être. Les résultats de l'EHCVM montrent que 21,1% des enfants du premier quintile d'âge au secondaire fréquentent ledit cycle alors que cette proportion est de 30,7% au niveau du quintile médian et de 48,7% au niveau du dernier quintile. L'analyse selon le sexe révèle que la proportion des filles du premier quintile (22,8%) âgés de 6 à 11 ans scolarisées au primaire est relativement plus importante que celle des garçons (19,3%), et ce, aussi davantage au niveau du quintile médian (33,9% contre 27,2%) que le dernier quintile (48,8% contre 48,6%).

Tableau V-6: Niveau de scolarisation selon le quintile de bien-être

	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Ensemble
Primaire						
Taux net (6-11 ans)						
Ensemble	41,7	46,7	53,8	61,2	70,9	53,0
Garçons	37,6	44,1	50,5	58,7	69,6	50,1
Filles	45,8	49,2	57,0	63,6	72,2	55,9
Taux brut						
Ensemble	51,6	57,4	63,0	69,6	77,8	62,5
Garçons	48,0	54,5	60,2	67,1	76,2	59,6
Filles	55,2	60,2	65,6	71,8	79,2	65,2
Secondaire						
Taux net (12-18 ans)						
Ensemble	21,1	22,9	30,7	37,9	48,7	31,8
Garçons	19,3	21,7	27,2	38,2	48,6	30,2
Filles	22,8	24,1	33,9	37,7	48,8	33,3
Taux brut						
Ensemble	26,0	29,3	39,8	46,7	58,1	40,1
Garçons	24,8	28,6	37,0	48,6	57,5	39,0
Filles	27,3	30,1	42,4	45,0	58,6	41,1

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

V.2.3. APPRECIATION DE L'OFFRE EDUCATIVE SELON LE QUINTILE DE BIEN-ETRE

L'offre éducative est jugée satisfaisante par huit apprenants sur dix, aussi bien pour ceux qui vivent dans des familles aisées que pour ceux qui appartiennent à des ménages relativement plus pauvres. Une appréciation positive est plus exprimée par les apprenants résident dans les ménages les plus pauvres en particulier pour les 40% les plus démunies d'entre eux pour ce qui est de l'enseignement primaire (public et privé) et de l'enseignement secondaire public. Quant à l'enseignement secondaire privé, il est jugé satisfaisant plus par les apprenants de la classe moyenne (quintile 3) où le niveau de satisfaction y atteint 92%.

S'agissant des problèmes soulevés par les apprenants du système éducatif, les effectifs pléthoriques sont plus relevés par les personnes qui fréquentent le primaire-public et ce quel que soit le quintile de bien-être du ménage.

Au secondaire public, 39,7% des élèves chez les 40% les plus aisés se considèrent en effectif élevé contre 32,6% chez les plus démunis (20% les plus pauvres). Le problème d'effectif pléthorique constitue, par ailleurs, le problème considéré par les élèves des familles de la classe supérieure de bien-être.

En outre au public comme au secondaire, les problèmes de classes défectueuses et d'insuffisance d'enseignants sont relevés globalement plus par les apprenants des ménages de faible niveau de vie que ceux appartenant aux ménages de niveau de vie supérieur. En effet, près de 15% des élèves vivant dans les ménages les plus pauvres soulignent se confronter à des salles de classe défectueuses comme problème au primaire public, contre une proportion de 9,5% chez les élèves des ménages les plus aisés.

Tableau V-7 : Niveau de satisfaction et problèmes vis-à-vis du système éducatif selon le quintile de bien-être

Types de problème	Quintile									
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Cycle Primaire	Primaire-Public					Primaire-Privé				
Satisfait	81,7	80,5	77,9	80,4	77,1	82,8	84,9	79,3	81,6	79,7
Insuffisance de livres/fournitures	41,6	36,1	34,9	32,0	29,2	13,5	29,7	16,8	15,2	6,7
Insuffisance de tables bancs et d'équipements	24,0	25,5	21,4	21,3	18,3	13,8	24,1	13,1	8,6	2,3
Absentéisme des enseignants/grève	27,9	25,6	37,2	35,4	42,1	1,8	6,8	5,2	7,1	3,1
Enseignement pas satisfaisant	9,7	8,6	11,5	13,5	16,0	4,5	9,1	4,3	7,1	3,7
Effectifs pléthoriques	36,6	38,2	39,4	37,3	37,1	11,6	21,0	12,6	9,4	4,0
Insuffisance d'enseignants	20,5	17,2	16,0	13,3	11,2	8,0	13,1	3,9	2,6	1,4
Manque de toilettes	13,3	11,9	11,9	8,2	8,6	14,4	17,4	7,0	3,7	1,5
Fréquence des cotisations	10,0	10,6	9,3	12,8	9,7	6,9	5,0	9,2	6,3	2,2
Salle de classe en mauvais état	14,5	12,8	10,5	10,7	9,5	14,9	18,5	8,3	6,4	1,3
Cycle Secondaire	Secondaire-Public					Secondaire-Privé				
Satisfait	82,7	84,9	79,3	81,6	79,7	90,5	91,6	92,0	89,9	90,0
Insuffisance de livres/fournitures	40,1	32,5	33,0	27,7	29,7	25,0	29,0	25,9	15,0	11,2
Insuffisance de tables bancs et d'équipements	21,0	20,1	15,1	17,9	13,3	13,9	11,1	10,1	6,7	5,9
Absentéisme des enseignants/grève	39,0	42,4	48,3	52,9	44,9	14,9	6,4	8,3	5,0	4,0
Enseignement pas satisfaisant	9,1	5,2	12,3	11,0	11,8	7,9	6,4	5,4	2,8	4,4
Effectifs pléthoriques	32,6	33,9	33,4	37,9	37,9	19,8	8,3	11,2	7,3	9,1
Insuffisance d'enseignants	11,6	11,6	8,7	9,7	9,3	5,2	5,3	3,7	2,8	0,4
Manque de toilettes	13,5	8,7	8,4	7,6	7,1	9,1	6,0	2,3	2,3	1,6
Fréquence des cotisations	5,9	3,4	3,8	4,9	3,1	2,7	3,3	1,2	2,4	3,4
Salle de classe en mauvais état	16,2	10,3	8,9	9,9	10,0	9,1	9,9	0,6	2,8	2,6

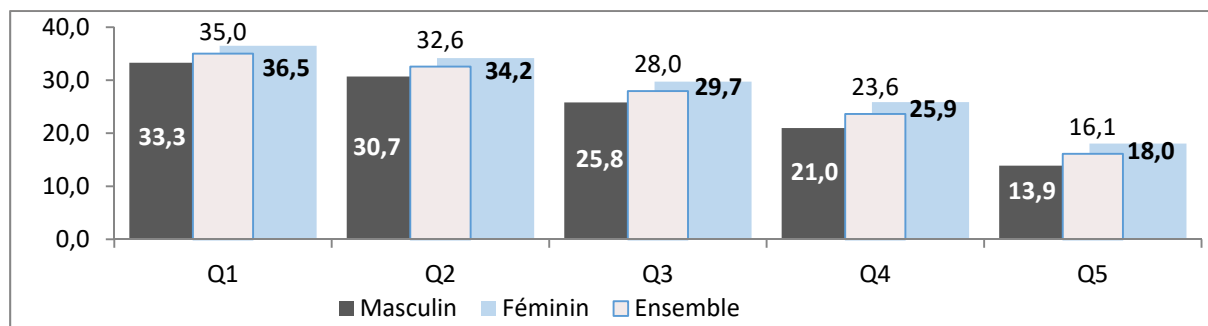
Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

V.2.4. LA DEPERDITION SCOLAIRE SELON LE QUINTILE DE BIEN-ETRE

Les ménages contribuent généralement au financement de l'éducation de leurs enfants. Ces contributions peuvent être liées aux frais d'inscription, à l'achat de fournitures ainsi qu'à certaines cotisations. Il est alors nécessaire de s'interroger sur les risques de non-participation ou d'arrêt précoce de l'éducation chez certaines catégories de population dont les moyens seraient limités.

Les résultats de l'enquête montrent que le phénomène des enfants n'ayant jamais été à l'école est plus fréquent chez les classes de niveau de vie faible, avec une proportion deux fois plus élevée chez ces derniers comparativement aux enfants des familles les plus aisées (35,0% contre 16,1%).

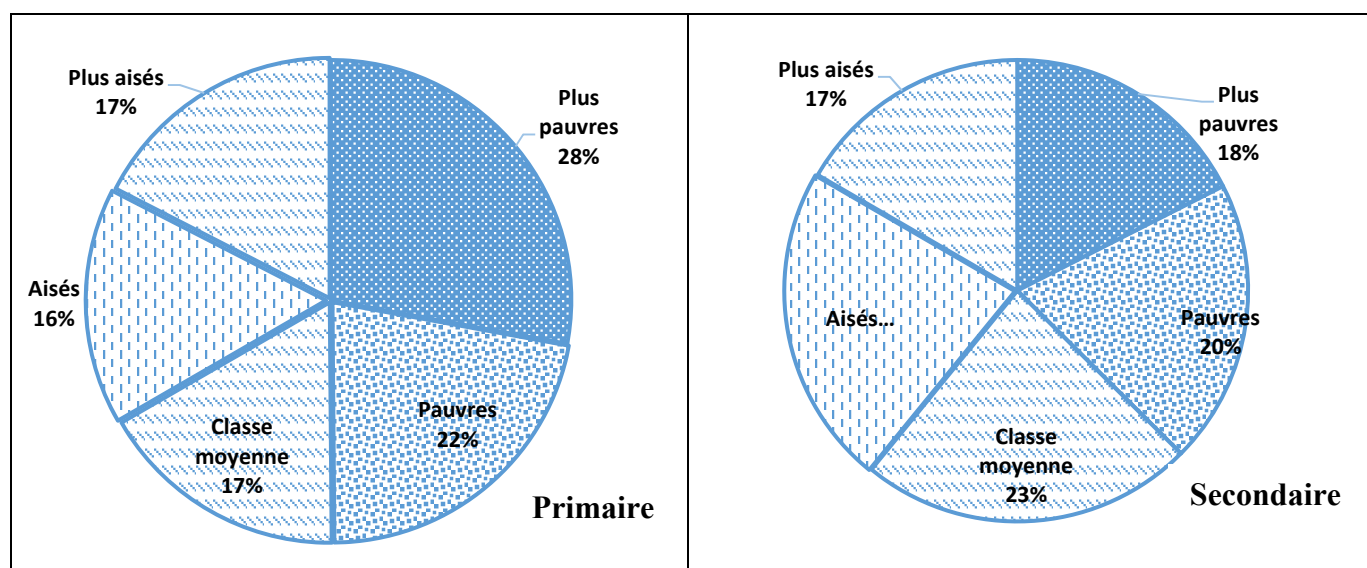
Graphique V-1: Proportion d'enfants d'âge scolaire n'ayant jamais été à l'école selon le quintile de bien-être



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

S'agissant de l'arrêt de la scolarité, les résultats de l'enquête mettent aussi en évidence des arrêts précoces du primaire plus fréquents chez les élèves résidant dans les ménages les plus pauvres. Cette catégorie d'enfants représente 27,9% de l'ensemble des arrêts relevés. Au Secondaire, l'arrêt est plus important dans les classes de niveau de vie intermédiaire où il représente 23% pour la classe moyenne et 22% pour les moyennement aisés.

Graphique V-2 : Répartition de l'effectif des ayant arrêté la scolarité selon le quintile de bien-être



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

V.2.5. DEPENSES SCOLAIRES ET NIVEAU DE BIEN-ETRE

Les résultats de l'enquête indiquent que la contribution moyenne annuelle par ménage en dépenses d'éducation est de 122 058 FCFA. Toutefois, des écarts importants existent selon le niveau de vie des ménages. Les ménages de la catégorie des plus aisés dépensent, au total, jusqu'à sept fois plus que ceux de la catégorie des plus

pauvres et trois fois plus que ceux de la classe moyenne (Q3). Selon les postes de dépenses en éducation, les frais de scolarités y compris les inscriptions représentent 59,5%. Ce poste représente même 65,3% des dépenses d'éducation dans les ménages de niveau de vie plus élevé. Les ménages consacrent 29,8% des dépenses en éducation à l'achat de fournitures et de livres. Les autres dépenses (10,7%) incluent le transport des élèves et, entre autres, les frais de répétition.

En tenant compte du nombre d'apprenants dans les ménages, un ménage pauvre (les plus pauvres) dépense en moyenne 14 460 FCFA par élève ; ceci représente onze fois moins que les sommes consacrées chez les ménages les plus riches.

Par ailleurs, 56,2% des dépenses pour les élèves résidant dans les ménages les plus pauvres sont dédiées à l'achat de fournitures et livres. Chez les plus aisés, près de deux tiers (65,0%) des dépenses d'éducation, par élève, sont relatives aux frais de scolarité.

Tableau V-8: Dépenses d'éducation des ménages

	Montant				Proportion		
	Frais de scolarité	Livres et fournitures	Autre	Total	Frais de scolarité	Livres et fournitures	Autre
Par ménage							
Plus pauvre	14 354	19 677	1 080	35 111	40,9	56,0	3,1
Q2	20 882	22 490	2 303	45 675	45,7	49,2	5,0
Q3	33 558	28 298	6 745	68 601	48,9	41,2	9,8
Q4	59 698	35 981	14 529	110 208	54,2	32,6	13,2
Plus riche	149 451	54 137	25 348	228 936	65,3	23,6	11,1
Total	72 653	36 362	13 043	122 058	59,5	29,8	10,7
Par élève							
Plus pauvre	5 886	8 127	447	14 460	40,7	56,2	3,1
Q2	9 053	9 754	980	19 787	45,8	49,3	5,0
Q3	14 622	12 372	2 952	29 946	48,8	41,3	9,9
Q4	27 684	16 861	6 833	51 378	53,9	32,8	13,3
Plus riche	102 833	37 559	17 803	158 195	65,0	23,7	11,3
Total	35 858	18 137	6 544	60 539	59,2	30,0	10,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

Ce présent chapitre a permis de faire l'état des lieux sur les statistiques de base de l'éducation d'une part et de les mettre en relation avec le niveau de vie des ménages d'autre part. Des progrès sont globalement réalisés en matière de scolarisation des enfants. Toutefois, de fortes disparités existent aussi bien entre les milieux de résidence et entre les régions du pays qu'entre les catégories de ménages. Les ménages pauvres font notamment face à des défis financiers pour assurer la scolarité de leurs enfants.

Le niveau d'alphabétisation semble stagner au sein de la population avec un taux de même grandeur au vue des niveaux enregistrés au début de cette dernière décennie.

Introduction

Depuis 2015, l'ambition affichée par la communauté internationale par le biais des Objectifs de Développement durable (ODD) est « d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » (ODD-1) à l'horizon 2030. Cependant, le bien-être suppose entre autres conditions, une amélioration du niveau de revenu et des conditions socio-sanitaires acceptables. La communauté internationale aspire en outre, à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (ODD-3) et à instaurer la Couverture Sanitaire universelle (CSU) au plus tard en 2030.

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale depuis 2014, prend en compte les mêmes aspirations à l'horizon 2035 à travers deux (2) axes stratégiques : (axe 1) transformation structurelle de l'économie et la croissance qui vise la création durable de richesses et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et (axe 2) capital humain, protection sociale et développement durable dont la mise en œuvre permet d'améliorer considérablement l'offre et la demande en services sociaux et en couverture sociale. L'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a intégré un module "santé" dont l'objectif est de dresser globalement la situation sanitaire du pays à travers les déclarations des populations enquêtées. Ce module a permis de collecter des informations relatives à l'état de santé et notamment la nécessité de recourir ou non à un service de santé. Les opinions des ménages sur leur niveau de satisfaction relativement aux prestations reçues des services de santé ont aussi été recueillies.

Ce chapitre s'articule autour des points suivants : la morbidité, les types de maladies, les consultations et la qualité des soins, en tenant compte du niveau de bien-être des ménages.

VI.1. STATISTIQUES DE BASE SUR LA SANTE

VI.1.1. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

L'état de morbidité de la population et leurs causes, le handicap et le recours ou non à un service de santé en cas de maladie et/ou de blessures sont des indicateurs de base de l'état de santé d'une population. Ils donnent une indication sur le niveau de bien-être de celle-ci.

Les résultats de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018/2019, montrent qu'au cours des trente (30) derniers jours précédant l'enquête, 23,5% de la population a déclaré avoir eu une maladie et/ou blessures. L'analyse selon le milieu de résidence révèle que la proportion de personnes malades et/ou blessées est plus élevée en milieu urbain (25,5%) qu'en milieu rural (21,7%). Selon le sexe, les femmes (25,6%) ont été plus affectées par une maladie et/ou une blessure que les hommes (21,0%).

Concernant le handicap, selon les résultats de l'enquête, 4,3% de la population vit avec un handicap. Comme pour la maladie et/ou la blessure, la proportion de personnes vivant avec un handicap est légèrement plus importante en milieu urbain (4,4%) qu'en milieu rural (4,2%).

Tableau VI-1: Taux de morbidité déclaré, prévalence du handicap et proportion de personnes recourant aux soins

	% de personnes se déclarant malades ou blessés	% de personnes vivant un handicap	% de personnes malades ayant recouru à un service de santé
Milieu de résidence			
Urbain	25,5	4,4	63,3
Rural	21,7	4,2	57,9
Sexe			
Masculin	21,0	4,1	59,9
Féminin	25,6	4,4	61,2
National	23,5	4,3	60,7

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.1.2. PROBLEME DE SANTE DE LA POPULATION

D'après les résultats de l'EHCVM, parmi les personnes ayant déclaré un problème de santé au cours des trente (30) derniers jours, le paludisme et/ou la fièvre (34,5%) est la maladie la plus répandue. Selon le milieu de résidence, les résultats révèlent que la situation est plus accentuée en milieu rural (36,0%) qu'en milieu urbain (32,7%). L'analyse selon le sexe montre que près du tiers (30,9%) des femmes et près de quatre hommes sur dix (39,4%) ont déclaré lors de l'enquête avoir souffert du paludisme durant la période de référence.

Tableau VI-2: Répartition des malades par type de problème de santé selon le milieu de résidence et le sexe

	Milieu		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Fièvre/Paludisme	32,7	36,0	39,4	30,9	34,5
Diarrhée	1,8	3,3	2,8	2,3	2,6
Accident/Blessure	2,6	2,8	4,2	1,7	2,7
Problème dentaire	6,2	2,8	4,3	4,6	4,5
Problème de peau	3,1	2,7	3,4	2,7	2,9
Maladie des yeux	3,0	2,8	2,7	3,2	2,9
Problème de tension	8,2	7,3	4,7	10,0	7,8
Fièvre typhoïde	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2
Problème d'estomac	3,8	3,5	2,8	4,2	3,7
Mal de gorge	1,5	1,1	0,7	1,6	1,2
Toux, rhume	13,4	13,3	15,2	12,0	13,3
Diabète	2,3	0,9	1,1	1,9	1,6
Méningite	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Maux de ventre	11,3	12,0	9,8	13,1	11,7
Maux de tête	9,2	10,5	8,0	11,2	9,8
Hémorroïde	0,5	0,4	0,6	0,2	0,5
Total	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.1.3. TYPES DE STRUCTURES POUR LES CONSULTATIONS MEDICALES

Les structures de santé auxquelles font recours les personnes ayant un problème de santé sont pour la plupart les postes de santé (41,7%) et dans une moindre mesure les hôpitaux nationaux (19,7%) et les centres de santé (14,2%).

En milieu rural, plus de la moitié des malades et/ou des blessés (54,4%) a eu recours à un poste de santé tandis qu'en milieu urbain, cette proportion est de 30,5%. Par ailleurs, l'analyse selon le sexe montre qu'il n'existe pas de différences dans le recours aux types de structures de santé pour les consultations médicales.

Tableau VI-3: Répartition de la population par types de structures de santé fréquentés

Structures de santé	Milieu		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Hôpital national	24,6	14,3	19,5	19,9	19,7
Centre de santé	17,5	10,5	14,0	14,3	14,2
Poste de santé	30,5	54,4	42,5	41,2	41,7
Case de santé/Autre public (et maternité rurale)	2,2	8,0	4,6	5,2	4,9
Hôpital/Clinique privée	9,8	3,5	6,7	7,0	6,9
Cabinet médical/dentaire/ ophtalmologie	2,0	0,4	1,1	1,3	1,2
Cabinet de soins	1,0	0,4	0,5	0,9	0,7
Pharmacie	6,3	1,8	4,6	4,0	4,2
Clinique d'entreprise, autre privé ou ONG	3,5	1,7	2,8	2,6	2,7
Chez le guérisseur/ tradipraticien	2,8	5,0	3,9	3,7	3,8
Total	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.1.4. SATISFACTION ET RAISON DE NON-CONSULTATION

Selon les résultats issus de l'EHCVM 2018/2019, plus de huit personnes ayant un problème de santé sur dix, soit 85,8% (avec 8,8% de très satisfait et 77,0% de satisfaits), sont satisfaits de la prestation de soins reçus des services sanitaires. L'analyse selon le milieu de résidence, montre qu'en milieu urbain 87,4% sont satisfaits de la prestation reçue des services sanitaires contre 84,0% en milieu rural. En outre, les hommes (86,3%) sont légèrement plus satisfaits que les femmes (85,4%).

L'automédication principalement (42,1%) et la non nécessité de recourir à un service de soins sanitaires (20,8%) sont les deux raisons les plus citées par les personnes malades n'ayant pas recouru à un service de soins de santé en cas de maladie et/ou de blessure. En milieu urbain, l'automédication est citée par près de la moitié de ces derniers (49,0%) comme cause du non-recours à un service de soins de santé tandis qu'en milieu rural, elle est déclarée par un peu plus du tiers (37,4%). A l'instar du niveau de satisfaction, les raisons du non-recours à un service de soins de santé varient légèrement en fonction du sexe.

Tableau VI-4: Satisfaction et raison de non consultation de la population par milieu de résidence et sexe

	Milieu		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Satisfaction consultation					
Très satisfait	9,1	8,5	9,0	8,7	8,8
Satisfait	78,3	75,5	77,3	76,7	77,0
Peu satisfait	10,6	13,3	11,6	12,1	11,9
tout satisfait	2,1	2,6	2,2	2,4	2,3
Raison de non consultation					
Pas nécessaire	24,4	17,6	20,4	21,1	20,8
Trop cher	2,0	1,8	1,9	1,9	1,9
Trop éloigné	0,2	3,0	1,5	1,8	1,7
Automédication	49,0	37,4	44,2	42,0	42,1
Autre	24,5	40,1	32,0	33,3	33,6
Total	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.2. ANALYSE DES LIENS ENTRE SANTE ET PAUVRETE

VI.2.1. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

L'examen du tableau II.5 ci-après montre que les problèmes de santé évoluent avec le niveau de bien-être des ménages. Au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête, 16,5% des individus issus des ménages les plus pauvres ont déclaré avoir eu une maladie et/ou se sont blessés en 2018/2019 alors que cette proportion est de 23,1% et 30,0% respectivement chez la population du troisième quintile (Q3) et du quintile le plus riche (Q5).

Comme la morbidité, le handicap augmente légèrement avec le niveau de bien-être des ménages. En effet, la prévalence du handicap est de 3,6% chez la population des ménages du premier quintile, de 4,3% pour le quintile médian contre 4,8% pour le dernier quintile.

Tableau VI-5: Morbidité, handicap et recours à un service de santé de la population selon le quintile de niveau de vie

	% de personnes se déclarant malades ou blessés	% de personnes vivant un handicap	% de personnes malades ayant recouru à un service de santé
Quintile			
Plus pauvre	16,5	3,6	52,4
Q2	21,1	3,8	55,6
Q3	23,1	4,3	60,0
Q4	26,7	4,8	61,7
Plus riche	30,0	4,8	68,3
National	23,5	4,3	60,7

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.2.2. PROBLEME DE SANTE DE LA POPULATION SELON LE QUINTILE DE NIVEAU DE VIE

L'analyse du tableau ci-dessous montre que, quel que soit le quintile de niveau de vie considéré, le paludisme et/ou la fièvre, la toux et/ou le rhume ainsi que les maux de ventre et/ou de tête sont les maladies les plus fréquentes dont souffrent les populations. Si la prévalence du paludisme et/ou de la fièvre, des maux de ventre et/ou de tête diminue avec le niveau de bien-être du ménage, la prévalence de la toux et/ou du rhume augmente avec celui-ci. Pour le paludisme et/ou la fièvre, la prévalence est de 34,5% chez la population des ménages du premier quintile, 28,8% pour le quintile médian et 23,6% pour le dernier quintile alors que pour la toux et/ou le rhume, elle est respectivement de 9,2%, 10,8% et 11,2%.

Tableau VI-6: Répartition des malades par type de problème de santé selon le quintile de pauvreté

	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Ensemble
Fièvre/Paludisme	34,5	31,1	28,8	26,9	23,6	28,3
Diarrhée	3,8	2,6	2,4	1,5	1,0	2,1
Accident/Blessure	2,3	2,3	2,1	2,6	1,9	2,2
Problème dentaire	2,2	2,5	3,6	3,6	5,3	3,7
Problème de peau	2,6	2,3	2,9	2,3	2,3	2,4
Maladie des yeux	3,0	2,8	2,3	2,1	2,2	2,4
Problème de tension	5,2	5,8	6,8	6,7	6,7	6,4
Fièvre typhoïde	0,1	0,3	0,1	0,3	0,4	0,2
Problème d'estomac	2,5	2,7	3,3	3,0	3,3	3,0
Mal de gorge	1,0	0,4	1,0	0,9	1,6	1,0
Toux, rhume	9,2	12,6	10,8	10,6	11,2	10,9
Diabète	0,5	0,8	1,0	1,3	2,2	1,3
Méningite	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Autre	12,3	14,5	16,3	19,1	21,5	17,4
Maux de ventre	11,4	10,0	9,1	10,1	8,4	9,6
Maux de tête	8,9	8,6	8,4	7,5	7,4	8,0
Hémorroïde	0,3	0,3	0,3	0,6	0,3	0,4
Règles douloureuses	0,2	0,4	0,7	0,9	0,6	0,6

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.2.3. TYPES DE STRUCTURES POUR LA CONSULTATION MEDICALE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Les résultats de l'enquête montrent que le type de structures de santé auxquelles la population a recours en cas de problème de santé varie avec le niveau de bien-être. En effet, plus le bien-être du ménage augmente, le fait de recourir en cas de maladie et/ou blessure aux postes de Santé, cases de Santé et guérisseurs traditionnels et/ou tradipraticiens diminue alors qu'il augmente pour les autres types de services de prestations de soins en santé. A titre d'illustration, en cas de maladie et/ou blessure, 58,5% (resp. 5,0%) de la population des ménages du premier quintile, 45,5% (resp. 3,8%) pour le quintile médian et 25,7% (resp. 3,0%) pour le dernier quintile font recours à un poste de santé (resp. un guérisseur traditionnel). Alors qu'à l'inverse 12,4% (resp. 1,5%) de la population des ménages du premier quintile, 18,8% (resp. 5,7%) pour le quintile médian et 26,8% (resp. 12,3%) pour le dernier quintile font recours à un hôpital national (resp. un hôpital ou clinique privé) en cas de maladie et/ou de blessure.

Tableau VI-7: Premier service consulté suite à une maladie/blessure selon le quintile de niveau de vie

	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Ensemble
Hôpital national	12,4	13,3	18,8	20,2	26,8	19,7
Centre de santé	11,2	13,2	14,7	14,7	15,2	14,2
Poste de santé	58,5	52,4	45,5	42,1	25,7	41,7
Case de santé/Autre public (et maternité rurale)	8,6	6,6	5,1	4,8	2,4	4,9
Hôpital/Clinique privée	1,5	3,9	5,7	6,0	12,3	6,9
Cabinet médical/dentaire/ ophtalmologie	0,1	0,3	0,6	0,9	2,9	1,2
Cabinet de soins	0,3	0,6	0,6	0,6	1,2	0,7
Pharmacie	1,7	2,2	4,0	4,4	6,4	4,2
Clinique d'entreprise, autre privé ou ONG	0,7	1,9	1,2	3,5	4,2	2,7
Chez le guérisseur/ tradipraticien	5,0	5,6	3,8	3,0	3,0	3,8
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.2.4. SATISFACTION ET RAISON DE NON-CONSULTATION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Dans le cadre de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018/2019, il a été question du degré de satisfaction de la consultation médicale des ménages selon le niveau de vie. Il ressort des résultats issus de cette opération que, quel que soit le niveau de vie du ménage, plus de sept d'entre eux sur dix (plus de 73%) ont déclaré être satisfait de leur consultation médicale suite à une blessure et/ou une maladie.

L'enquête s'est aussi intéressée aux raisons qui poussent les personnes ayant eu un problème de santé à ne pas se faire consulter au niveau des services de santé en cas de maladies et/ou de blessures. Quel que soit le niveau de vie, l'automédication est la raison principale avancée : 32,7% des individus malades des ménages de très faible niveau de vie et 50,1% de ceux des ménages de niveau de vie très élevé. Les raisons liées à la cherté des services de santé (1,9%) et l'éloignement (1,7%) ont été moins évoquées.

Tableau VI-8: Répartition des malades par niveau de satisfaction et raison de non consultation

	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Ensemble
Satisfaction consultation						
Très satisfait	8,9	8,4	7,7	8,6	10,0	8,8
Satisfait	73,5	75,8	76,7	78,8	77,9	77,0
Peu satisfait	13,8	13,5	13,3	10,3	10,4	11,9
Tout satisfait	3,8	2,3	2,3	2,2	1,8	2,3
Raison de non-consultation						
Pas nécessaire	13,1	19,9	21,4	23,3	24,8	20,8
Trop cher	2,0	2,4	2,3	1,6	1,1	1,9
Trop éloigné	5,0	1,6	0,8	0,9	0,7	1,7
Automédication	32,7	39,4	43,1	47,1	50,1	42,1
Autre	47,2	36,7	32,5	27,0	23,3	33,6

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.2.5. DEPENSES EN SOINS DE SANTE DES MENAGES SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

L'édition (2018/2019) de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) s'est intéressée aux dépenses en soins de santé des ménages en tenant compte de leur niveau de vie.

L'enquête a révélé que la dépense moyenne annuelle en consultation médicale d'un ménage appartenant à la catégorie des ménages de très faible niveau de vie (Q1) est de 1 207 Fcfa et 1 778 Fcfa pour ceux de la classe de niveau de vie très élevé (Q5).

En ce qui concerne l'achat de médicament, l'écart entre les dépenses moyennes annuelles d'un ménage de niveau de vie très faible et celui de niveau de vie très élevé est de 3 306 Fcfa.

En outre, annuellement un ménage de niveau de vie très élevé supporte en moyenne 10 444 Fcfa de dépenses relatives aux frais d'hospitalisation ou de prises en charges d'examens médicaux et autres frais du même type contre 4 637 Fcfa pour un ménage appartenant à la classe de très faible niveau de vie.

Tableau VI-9: Types de dépenses de santé des ménages selon le quintile de niveau de vie

Dépenses du ménage	Frais de consultation	Médicament	Hôpital, Examens et autres	Total
Plus pauvre	1 207	10 912	4 637	16 756
Q2	1 237	13 910	6 065	21 212
Q3	1 573	17 631	12 052	31 256
Q4	1 383	14 701	12 514	28 598
Plus riche	1 778	13 741	10 444	25 962
Total	1 495	14 218	9 630	25 343

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

En somme, ce chapitre a permis d'établir au travers des statistiques de base, une situation sanitaire des ménages sénégalais tout en tenant compte de leur niveau de vie durant l'année 2018/2019. Il ressort des analyses que, quel que soit le niveau de bien-être, des problèmes de santé (maladie et/ou blessure) ont été évoqués au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête. Le paludisme et/ou la fièvre est le problème de santé le plus cité. Parmi les personnes malades ayant recouru à une structure de soins de santé, la majorité s'est rendu à un poste de santé pour y recevoir des soins. Néanmoins, des disparités relativement fortes existent selon le profil de pauvreté des ménages

Introduction

La lutte contre le chômage et la création d'emplois de qualité sont parmi les principaux défis auxquels font face les décideurs en particulier ceux des pays en développement. Les niveaux d'emploi et de chômage sont les indicateurs évoqués, le plus souvent, dans les débats publics pour évaluer l'échec ou la réussite des politiques dans la lutte contre la pauvreté.

Le rôle de l'emploi dans la lutte contre la pauvreté a été particulièrement mis en exergue avec l'adoption en 2015 par les Nations unies de l'Objectif de Développement Durable 8 (ODD 8) intitulé: « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Selon le BIT¹⁸, la réalisation de l'ODD 8 conditionne étroitement l'atteinte des autres objectifs de développement durable en particulier, ceux visant la réduction des inégalités (ODD 10) et l'éradication de la pauvreté et de la faim (ODD 1 et 2).

Depuis 2014, le Sénégal s'est doté d'une nouvelle stratégie de développement dénommée le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui constitue le référentiel des politiques de développement économique du pays. L'emploi reste un des objectifs clés du PSE qui prévoit de créer chaque année 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et rémunérateurs.

En vue d'apprécier la situation du marché du travail et les niveaux d'emploi et de chômage tout en les liant au niveau de pauvreté, un module emploi a été intégré dans la présente enquête. Le présent chapitre qui fait une analyse du marché du travail en 2018/2019 permet d'appréhender la situation ainsi que le lien existant entre le niveau d'emploi et la pauvreté.

¹⁸ Il est temps d'agir pour l'ODD 8 : Intégrer le travail décent, la croissance soutenue et l'intégrité environnementale (BIT, 2020)

VII.1. DEFINITION DES CONCEPTS

L'analyse du marché du travail se fera conformément au nouveau cadre établi par la résolution de la dix-neuvième Conférence internationale des Statisticiens du Travail (19e CIST). Les concepts opérationnels qui seront définis dans cette section sont : la population en âge de travailler, la population active (main-d'œuvre), l'emploi et le chômage.

- Population en âge de travailler

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité économique, comme définie par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Afin de permettre les comparaisons entre pays, les directives recommandent d'établir les statistiques du travail et de la main-d'œuvre pour la population âgée de plus de 15 ans. Dans le cadre de cette étude, la population en âge de travailler constitue les individus de la tranche d'âge 15 -59 ans, tous sexes confondus.

- Population active ou main-d'œuvre

La Population active (ou main-d'œuvre) comprend toutes les personnes des deux sexes qui constituent, durant une période de référence spécifiée, la force de travail disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Elle est égale à la somme de toutes les personnes en âge de travailler qui exercent une activité économique (en emploi) ou qui sont au chômage.

Le taux d'activité est généralement utilisé pour mesurer la participation de la main-d'œuvre. Il donne une indication sur la taille de l'offre de main-d'œuvre disponible pour produire des biens et des services. Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler.

- Population en emploi

Les personnes dans l'emploi sont définies comme toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, durant une brève période de référence, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice. Est considéré comme étant en emploi ou pourvu d'emploi, tout individu en âge de travailler, qui au cours de la période de référence de 7 jours, a été dans l'une des catégories suivantes :

- Emploi salarié : catégorie des personnes qui exercent une activité économique en contrepartie d'une rémunération ;
- Emploi non salarié : catégorie des personnes au travail pour leur propre compte ou ayant une entreprise (indépendants et employeurs) ;
- Les travailleurs familiaux non rémunérés.

L'indicateur associé à cette composante de la main-d'œuvre est le taux d'emploi qui est le ratio « Population en emploi/population en âge de travailler ». Le taux d'emploi est le nombre de personnes pourvues d'un emploi pendant une période de référence, en pourcentage du total de la population en âge de travailler pour la même période de référence.

- **Population en chômage**

Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- sans emploi ;
- disponibles pour travailler dans un emploi dans l'immédiat ou durant les deux semaines ;
- à la recherche d'un emploi sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

Cette définition standard du chômage, qui met l'accent sur le critère de «recherche de travail», pourrait s'avérer restrictive dans des pays comme le Sénégal où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés et le marché du travail largement inorganisé. Ainsi, les personnes qui avancent une raison de "non recherche" qui est indépendante de leur volonté, sont considérées comme chômeurs (personnes découragées par la recherche active) si elles satisfont les deux autres critères. Le taux de chômage qui est la proportion de chômeurs sur la main-d'œuvre est l'indicateur utilisé pour mesurer la demande d'emploi.

NB : Pour des raisons de comparabilité avec les autres pays, le chômage au sens strict du BIT a aussi calculé. Cependant, seuls les indicateurs élargis feront l'objet d'une analyse.

- **Le ratio de dépendance**

Le ratio de dépendance démographique est le rapport entre la population en âge de travailler et les inactifs au sens de la législation (moins de 15 ans et 60 ans et plus).

Le ratio de dépendance économique ou ratio de dépendance effective est le rapport entre les actifs occupés et les personnes à charge. Sont considérées comme personnes à charge les inactifs, les personnes en âge de travailler et qui ne sont pas occupées y compris les chômeurs.

VII.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

VII.2.1. STRUCTURE DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

VII.2.1.1. *Structure par strate et ratios de dépendance*

La population en âge de travailler est composée des individus âgés de 15 à 59 ans. La répartition selon le milieu de résidence révèle que celle-ci est majoritairement urbaine. En effet, 52,6% d'entre eux résident en zone urbaine, (26,5% à Dakar urbain et 26,1% dans les autres milieux urbains) contre 47,4% en milieu rural.

Concernant le ratio de dépendance démographique, il est de 1,0 au Sénégal en 2018/2019. Autrement dit, une personne en âge de travailler a, à sa charge, une (1) personne qui n'est pas en âge de travailler (âgées de moins de 15 ans ou âgée de plus de 60 ans). Il est plus élevé en milieu rural où il se situe à 1,2 traduisant ainsi une prédominance de la population qui n'est pas en âge de travailler alors qu'en milieu urbain une situation inverse s'observe avec un ratio inférieur à 1 (0,8). En outre, le ratio dépendance démographique est plus important dans les autres milieux urbains (0,9) qu'à Dakar urbain (0,7).

L'analyse de la situation de dépendance économique, révèle qu'au niveau national, un actif occupé a en moyenne à sa charge 2,3 personnes non occupées. Cette situation est plus accentuée en milieu rural (2,6) et dans les autres milieux urbains (2,5) qu'à Dakar urbain (1,7). Une analyse comparée des niveaux des ratios de dépendance économique et démographique fait ressortir un faible niveau d'occupation de la population en âge de travailler qui se traduit par des niveaux plus importants du ratio de dépendance économique

Tableau VII-1 : Répartition de la population en âge de travailler et ratios de dépendance par milieu de résidence

	Dakar urbain	Autres urbains	Urbain	Rural	Ensemble
Population en âge de travailler	26,5	26,1	52,6	47,4	100,0
Ratio de dépendance démographique	0,7	0,9	0,8	1,2	1,0
Ratio de dépendance économique	1,7	2,5	2,1	2,6	2,3

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

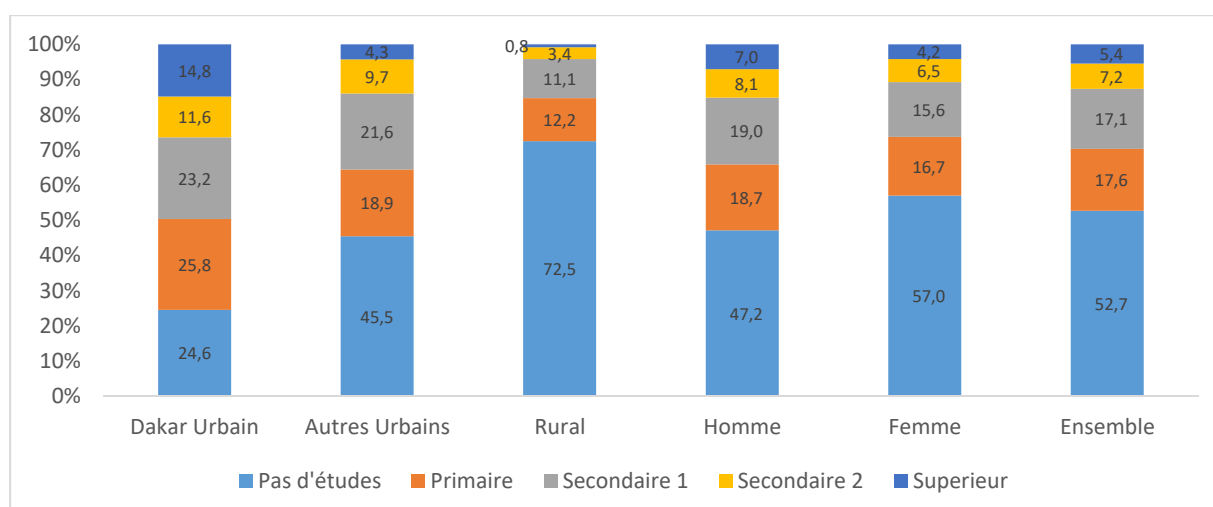
VII.2.1.2. Structure par sexe et par milieu de résidence selon le niveau d'études

La population en âge de travailler est majoritairement composée de personnes non scolarisées (52,7%) dans le système éducatif et de formation. La proportion de la population en âge de travailler ayant atteint le niveau primaire est de 17,6% et 17,1% pour le secondaire premier cycle. Par ailleurs, moins du dixième de la population en âge de travailler a atteint le niveau secondaire deuxième cycle (7,2%) ou supérieur (5,4%).

La répartition par milieu de résidence montre que le niveau d'instruction de la population en âge de travailler évolue avec l'urbanisation. En milieu rural, un peu plus de 7 personnes sur 10 (72,5%) en âge de travailler n'ont jamais été scolarisées. Dans les autres zones urbaines (45,5%), cette situation concerne moins de la moitié de cette frange de cette population et à Dakar urbain moins du quart (24,6%).

Par ailleurs, l'analyse par sexe révèle que la proportion de la population en âge de travailler n'ayant aucun niveau d'étude est plus élevée chez les femmes (57,0%) que chez les hommes (47,2%).

Graphique VII-1: Répartition de la population en âge de travailler par sexe et par milieu de résidence selon le niveau d'études

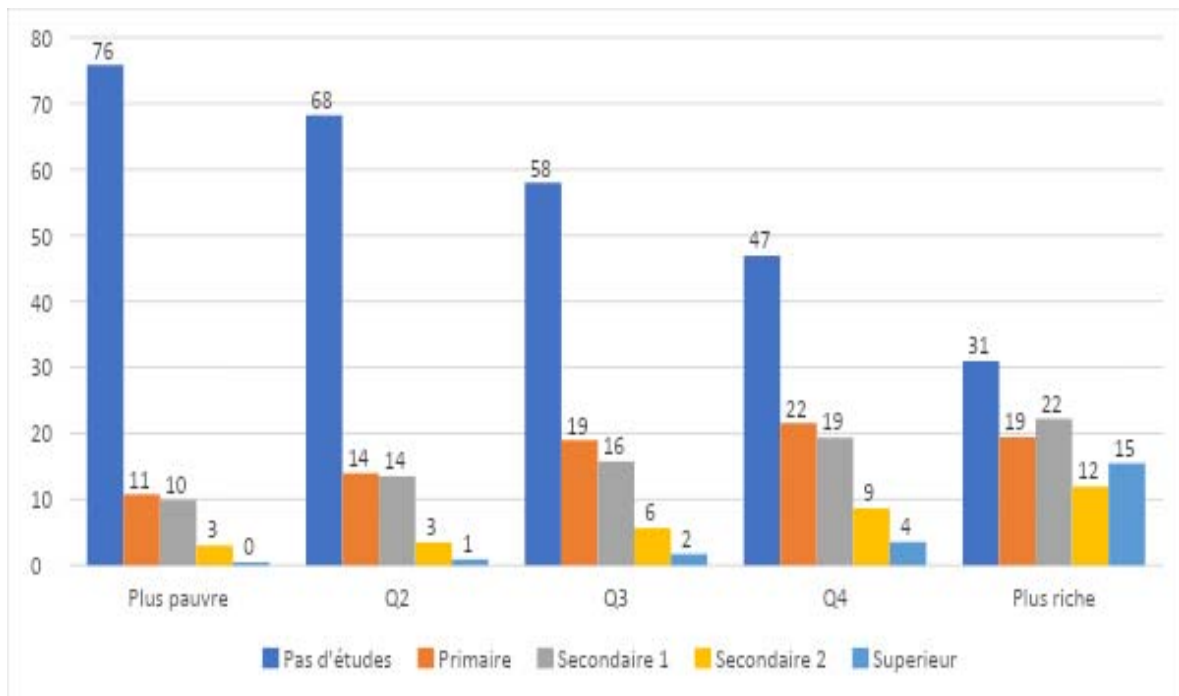


Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.2.1.3. Structure par quintile de niveau de vie selon le niveau d'études

Quel que soit le quintile de bien-être économique considéré, la population en âge de travailler non scolarisée dans le système éducatif et de formation reste plus importante. Cependant, des disparités sont constatées entre les quintiles. En effet, pour le premier quintile (Q1), près de 8 individus sur 10 ayant l'âge de travailler n'ont pas fait des études. Dans ce quintile, moins du quart (24,2%) de la population en âge de travailler a au moins fréquenté le primaire. Dans le deuxième et le quintile moyen, respectivement 68,2% et 58,0% sont sans études soit un écart de près de 10 points de pourcentage. A partir du quatrième quintile, moins de la moitié de la population en âge de travailler n'a pas fait d'études (46,9% pour le quatrième quintile et 31,0% pour le quintile le plus élevé).

Graphique VII-2: Répartition de la population en âge de travailler par quintile de niveau de vie selon le niveau d'études



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

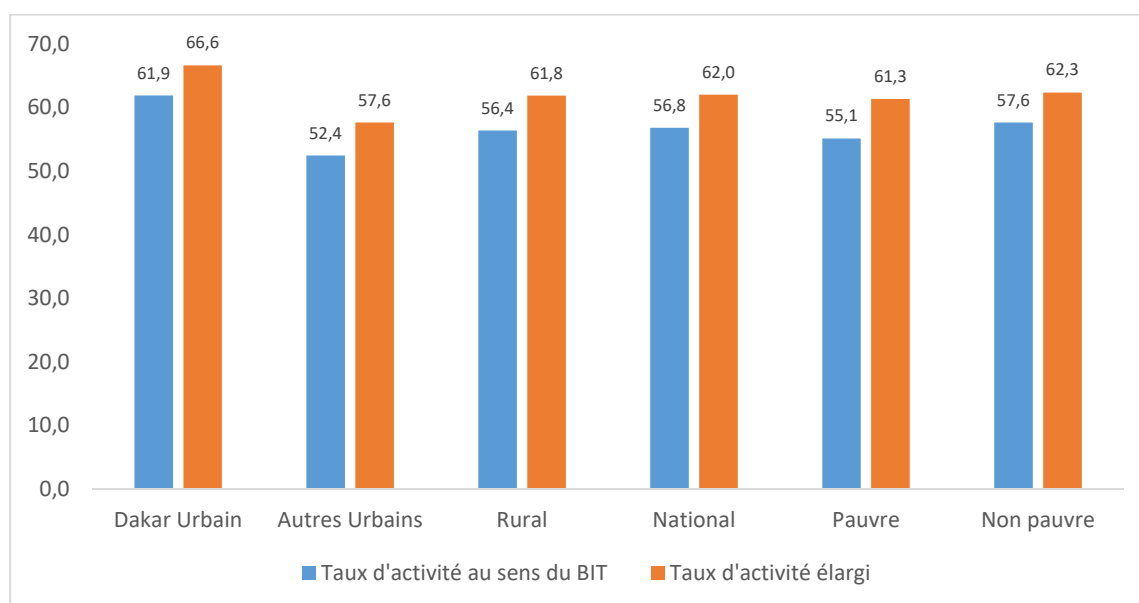
VII.3. SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans cette section, une description du marché du travail est faite à travers une analyse des niveaux de participation de la main-d'œuvre, de l'emploi et du chômage qui constituent les trois principaux indicateurs du marché du travail.

VII.3.1. NIVEAU D'ACTIVITE

En 2018/2019, 6 personnes sur 10 (62,0%) de la tranche d'âges 15-59 ans étaient actives sur le marché du travail. Le niveau de l'activité a été relativement plus important à Dakar urbain (66,6%) qu'en zone rurale (61,8%) ou dans les autres milieux urbains (57,6%). Par rapport au statut de pauvreté, la participation au marché du travail est relativement plus élevée chez les non pauvres (62,3%) avec un (1) point de pourcentage de plus que celle des pauvres.

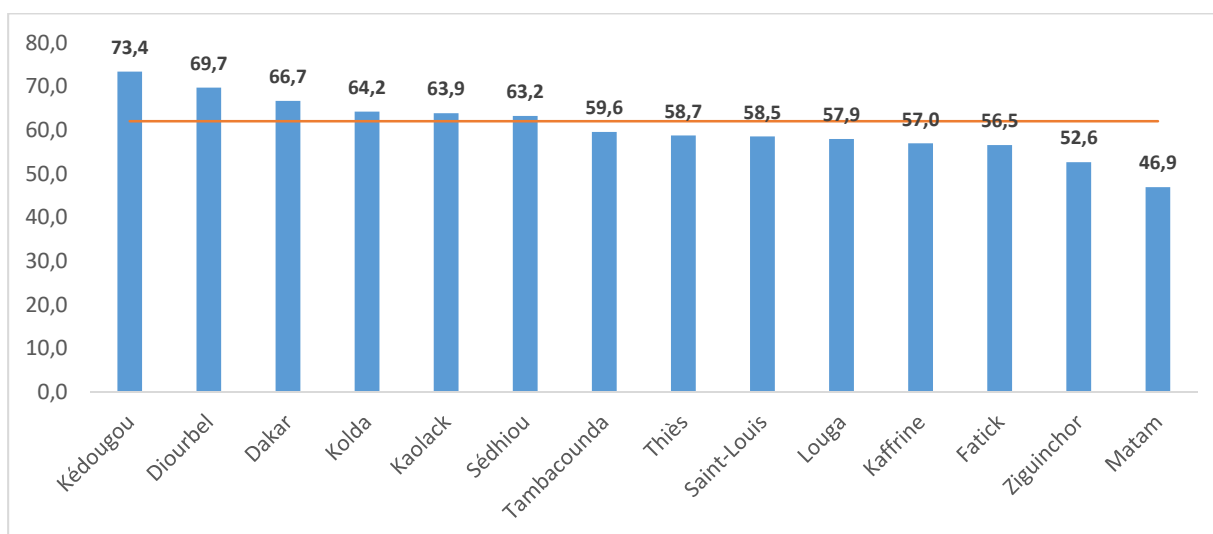
Graphique VII-3 : Niveau de participation de la main-d'œuvre selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

L'examen du niveau de participation de la main-d'œuvre montre des disparités entre les régions. Les niveaux de participation les plus élevés sont obtenus dans les régions de Kédougou (73,4%), Diourbel (69,7%), Dakar (66,7%), Kolda (64,2%), Kaolack (63,9%) et Sédhiou (63,2%) avec des taux d'activité supérieurs à la moyenne nationale. Les régions de Matam (46,9%), Ziguinchor (52,6%) et Fatick (56,5%) sont celles qui ont enregistré les plus faibles participations de la main-d'œuvre sur le marché du travail.

Graphique VII-4 : Niveau de participation de la main-d'œuvre selon les régions



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

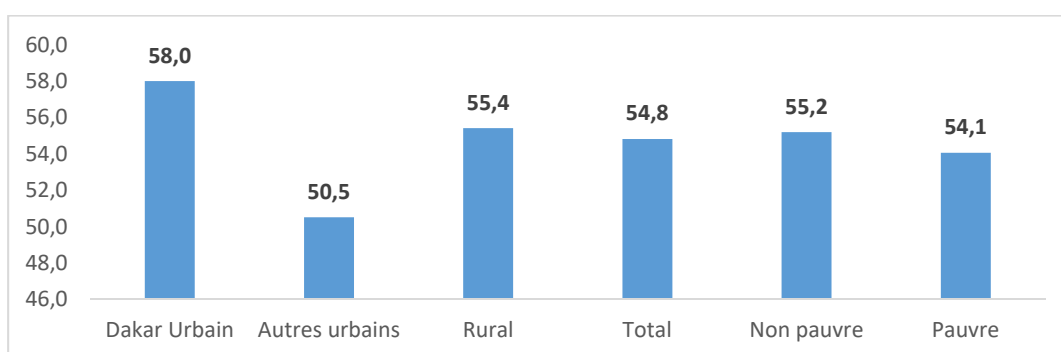
VII.3.2. NIVEAU D'EMPLOI

En 2018/2019, l'économie sénégalaise a mobilisé plus de la moitié des personnes en âge de travailler pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale, soit un taux d'emploi de 54,8%. Le taux diffère selon le lieu de résidence et le statut de pauvreté.

En effet, comme pour le taux d'activité, celui de l'emploi est relativement plus élevé à Dakar urbain (58,0%) qu'en milieu rural (55,4%) ou dans les autres zones urbaines (50,5%).

Par rapport au statut de pauvreté, le taux d'emploi des non pauvres (55,2%) est plus important de 1,1 point de pourcentage de plus que celui des pauvres.

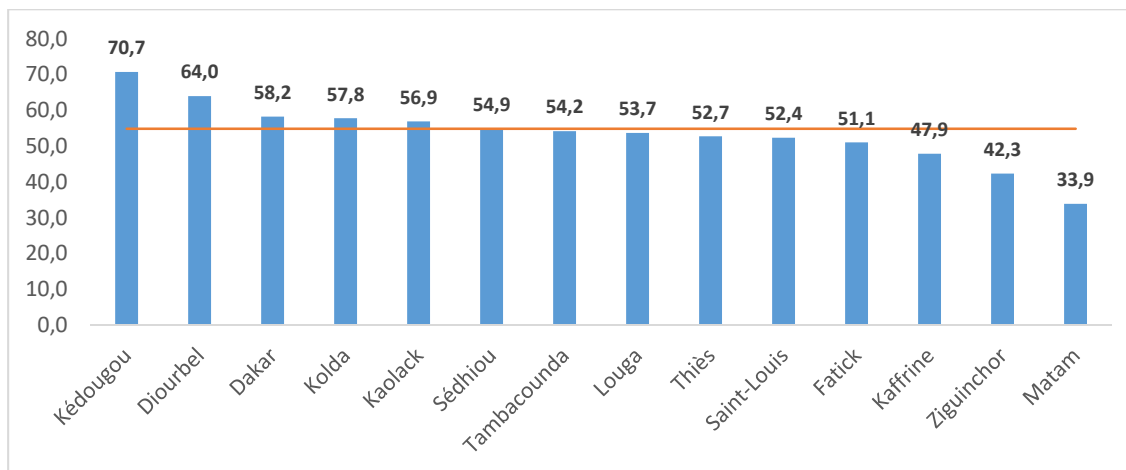
Graphique VII-5 : Taux d'emploi de la main-d'œuvre selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Au niveau régional, Kédougou (70,7%), Diourbel (64,0%), Dakar (58,2%), Kolda (57,8%), Kaolack (56,9%) et Sédhiou (54,9%) qui ont les taux d'activité les plus élevés présentent les taux d'emploi les plus importants. Les taux les plus faibles sont observés dans les régions de Matam (33,9%) et Ziguinchor (42,3%). Une analyse du taux d'emploi en relation avec l'incidence de la pauvreté pourrait mettre en exergue le caractère précaire des emplois particulièrement à Kédougou, Kolda, Sédhiou et Tambacounda qui sont les quatre régions les plus pauvres.

Graphique VII-6 : Taux d'emploi de la main-d'œuvre selon les régions

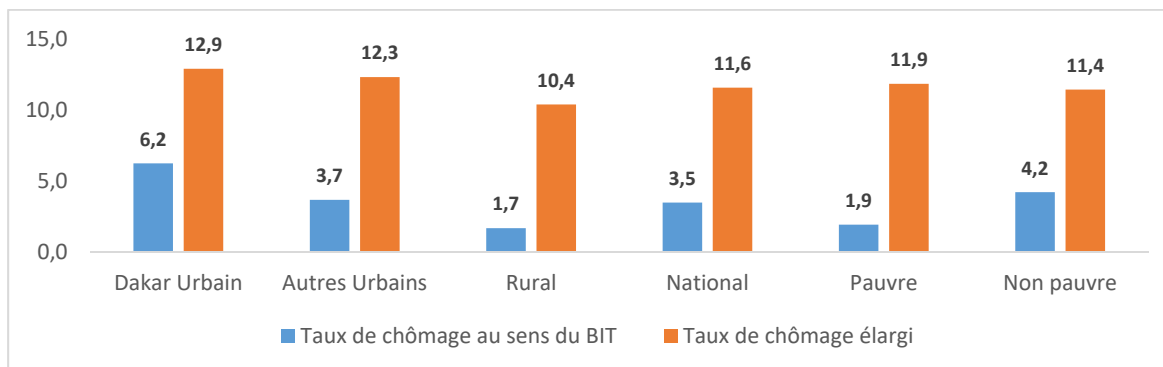


Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.3.3. NIVEAU DU CHOMAGE

Les personnes au chômage constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. En 2018/2019, le taux de chômage est estimé à 11,6% au niveau national, 12,9% à Dakar urbain, 12,3% dans les autres milieux urbains et 10,4% en milieu rural. La demande d'emploi est légèrement plus importante chez les pauvres avec un taux de chômage de 11,9% soit 0,5 point de pourcentage de plus que celui des non pauvres.

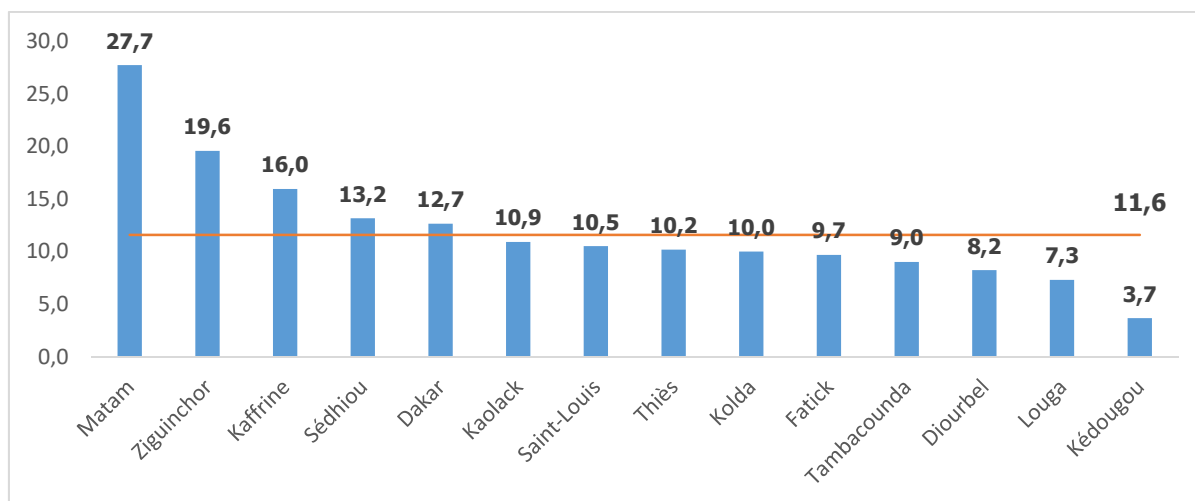
Graphique VII-7 : Taux de chômage de la main-d'œuvre selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Au niveau régional, Matam (27,7%), Ziguinchor (19,6%) et Kaffrine (16,0%) qui ont les taux d'emploi les plus faibles ont aussi les taux de chômage les plus élevés. S'ensuivent Sédhiou et Dakar avec des taux respectifs de 13,2% et 12,7% qui se caractérisent par des taux d'emploi parmi les plus élevés contrairement aux trois premières régions citées. Le plus faible taux de chômage est noté dans la région de Kédougou (3,7%) qui a aussi le taux d'emploi le plus élevé.

Graphique VII-8 : Taux de chômage dans la main-d'œuvre selon les régions



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

L'analyse des caractéristiques de l'emploi permet d'avoir une meilleure connaissance de la nature des emplois existant dans l'économie. Dans cette sous-partie, il s'agit de décrire la structure des emplois selon le secteur institutionnel, le statut d'occupation et les branches d'activité des individus.

VII.4.1. EMPLOI ET SECTEUR INSTITUTIONNEL

La répartition des emplois selon le secteur institutionnel fait ressortir une prédominance du secteur privé qui concentre 95,1% des emplois en 2018/2019. Les emplois publics sont estimés à 4,9% de l'ensemble des emplois.

VII.4.1.1. Profilage selon le milieu de résidence

L'analyse selon la zone de résidence montre que la tendance observée au niveau national se confirme au niveau des strates. Cependant elle fait ressortir des disparités non négligeables dans la répartition des emplois selon le secteur institutionnel. Si pour le milieu urbain, le secteur public concentre 7,7% des emplois, en milieu rural cette proportion reste faible et est évaluée à 1,9%.

Cette plus forte concentration des emplois dans le secteur privé rural est liée en partie à la prédominance des activités agricoles exercées à titre d'indépendant et bien souvent de manière informelle.

Tableau VII-2 : Répartition (%) de la population en emploi selon le secteur institutionnel et le milieu de résidence

Secteur institutionnel	Urbain	Rural	Total
Emploi secteur public	7,7	1,9	4,9
Emploi secteur privé	92,3	98,1	95,1
Total	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.1.2. Profilage selon les quintile de niveau de vie

La part des actifs occupés dans le secteur public augmente avec le quintile de niveau de vie (passant de 1,1% pour les 20% les plus pauvres à 11,4% pour les 20% les plus riches) à l'inverse de la part des actifs occupés dans le privé.

Ces résultats traduisent la corrélation étroite entre le niveau de vie des individus et la nature des emplois qui prédominent dans leur secteur institutionnel d'occupation. En effet le secteur privé sénégalais reste dominé par les emplois informels, précaires et générant de faibles revenus¹⁹.

Tableau VII-3 : Répartition (%) de la population en emploi selon le secteur institutionnel et le niveau de bien-être

Secteur institutionnel	Quintiles					
	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Ensemble
Emploi secteur public	1,1	1,4	3,0	3,9	11,4	4,9
Emploi secteur privé	98,9	98,6	97,0	96,0	88,6	95,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.1.3. Profilage selon le niveau d'instruction

Le capital humain, en particulier le niveau d'instruction de l'individu est déterminant pour son insertion et constitue un facteur de segmentation et de discrimination sur le marché du travail. La nature des emplois offerts par le secteur public favorise les individus ayant des niveaux d'instruction plus élevés. Ceci est mis en exergue par l'analyse du Tableau VII-3 ci-dessous sur la répartition des emplois par secteur institutionnel, selon le niveau d'instruction. En effet, la proportion des emplois du secteur public croît avec le niveau d'instruction des individus, passant ainsi de 1,3% chez les individus sans niveau d'instruction à 35,4% chez ceux ayant un niveau supérieur.

¹⁹ Voir ERI-ESI, 2017

Tableau VII-4 : Répartition (%) des emplois selon le niveau d'étude et le secteur institutionnel

Secteur Institutionnel	Niveau d'étude					Ensemble
	Sans instruction	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	
Emploi secteur public	1,3	2,3	7,6	18,5	35,4	4,9
Emploi secteur privé	98,7	97,7	92,4	81,5	64,6	95,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.2. STATUT DANS L'EMPLOI

VII.4.2.1. Profilage selon la strate

Certaines formes d'emploi, en raison de l'incertitude liée à l'absence de garanties sur leur durabilité et les revenus qu'ils génèrent, sont qualifiées de précaires. Les formes d'emploi ainsi qualifiées sont les emplois exercés à titre d'indépendants sans salariés (travailleurs pour compte propre) ou en tant qu'aides familiaux et apprentis. A l'échelle nationale, environ 70,7% des emplois sont de nature vulnérable (47,4% pour les travailleurs pour compte propre et 23,3% pour les aides familiaux et apprentis). Les salariés qui représentent 28,2% de l'ensemble des emplois, sont en majorité employés dans le privé (83%).

L'analyse selon les strates montre que la proportion d'emplois vulnérables est nettement plus importante en milieu rural (83%) qu'en milieu urbain (59%) en 2018/2019.

Tableau VII-5 : Répartition (%) des emplois selon le statut dans l'emploi, par milieu de résidence

Statut dans l'emploi	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
salarié public	7,7	1,8	4,8
salarié privé	31,7	14,5	23,3
patron	1,4	0,8	1,1
travailleur compte propre	42,7	52,5	47,4
aide familiale/apprenti	16,5	30,5	23,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.2.2. Profilage selon les quintile de niveau de vie

La proportion de personnes en emploi vulnérable est plus importante parmi les personnes pauvres. En effet, la plus forte proportion d'emplois vulnérables est observée chez les plus pauvres (84,4% chez les plus pauvres en 2018/2019). Néanmoins, chez les plus riches cette proportion reste relativement élevée avec 55,1% des emplois qui sont concernés. Dans le même ordre, il ressort que la proportion de

salariés est plus importante dans le groupe des individus de niveau de vie élevé. Elle est évaluée à 15,3% pour le quintile des plus pauvres contre pour 42,7% pour le quintile des plus riches.

Tableau VII-6 : Répartition (%) des emplois par statut dans l'emploi, selon le niveau de bien-être

Statut dans l'emploi	Quintile					
	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Ensemble
salarié public	1,1	1,1	3,0	3,9	11,4	4,8
salarié privé	14,2	18,5	22,0	24,5	31,2	23,3
patron	0,3	0,5	0,7	1,1	2,3	1,1
travailleur compte propre	47,4	51,0	49,4	50,7	40,9	47,4
aide familiale/apprenti	37,0	28,9	24,9	19,8	14,2	23,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.2.3. Profilage selon le niveau d'instruction

L'analyse de la structure des emplois selon le statut et le niveau d'instruction montre que les emplois salariés sont en proportion plus importants chez les catégories d'individus ayant des niveaux d'instruction élevés. S'agissant des emplois vulnérables, ils se rencontrent plus chez les individus ayant des niveaux d'instruction faibles. En effet, la proportion d'emplois vulnérables est estimée chez les individus sans niveau d'instruction à plus de 80% alors que chez les personnes de niveau d'instruction supérieur, cette proportion est évaluée à près de 22%. Pour ce qui est de l'emploi salarié, il est de 10% chez les non instruits contre 78% chez ceux ayant atteint le supérieur.

Tableau VII-7 : Répartition (%) des emplois par statut dans l'emploi, selon le niveau d'instruction

Statut dans l'emploi	Niveau d'instruction					
	Sans instruction	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Ensemble
salarié public	1,2	2,4	7,4	18,1	33,6	4,8
salarié privé	17,1	27,2	32,3	37,2	43,8	23,3
patron	1,0	1,4	1,6	0,8	0,8	1,1
travailleur compte propre	56,5	46,1	31,1	26,4	10,2	47,4
aide familiale/apprenti	24,2	22,9	27,7	17,5	11,7	23,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.3. EMPLOI SELON LES BRANCHES D'ACTIVITE

Une analyse globale de la structure des emplois par secteur montre que le tertiaire reste le secteur qui contribue le plus à la création d'emplois. En effet, les sous-secteurs du tertiaire que sont le commerce, les transports et les autres services fournissent

plus de la moitié (54%) des emplois. L'agriculture et l'industrie viennent en seconde et troisième place, et emploient respectivement 27,4% et 18,6% des travailleurs.

VII.4.3.1. Profilage selon la strate

L'analyse selon les strates fait ressortir des différences nettes dans le poids en termes d'emplois des différents secteurs de l'économie. En effet, si pour le milieu urbain le secteur tertiaire fournit 70,6% des emplois, pour le milieu rural, le secteur agricole reste le principal pourvoyeur d'emplois (50,3%). Les emplois du secteur tertiaire ne représentant que près de 36% du total des emplois en milieu rural.

Tableau VII-8 : Répartition (%) des emplois par branche d'activité, selon le milieu de résidence

Branche d'activité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Agriculture	6,6	50,3	27,4
Industrie	22,9	13,8	18,6
Commerce	25,1	16,8	21,2
Transports	5,5	3,6	4,6
Autres Services	40,0	15,4	28,3
Total	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.3.2. Profilage selon les quintile de niveau de vie

Une analyse du poids des emplois dans les différents secteurs selon le niveau de vie des individus montre que le secteur agricole reste le principal pourvoyeur d'emplois pour les individus les plus pauvres (56,4% des emplois pour le quintile le plus pauvre, 41,6 pour le deuxième quintile). Par contre la plus grande proportion des emplois des individus des quintiles les plus riches est pourvue par le secteur tertiaire (72,5% pour le quintile le plus riche), en particulier par le sous-secteur des autres services qui fournit 43,3% des emplois détenus par les 20% les plus riches.

Tableau VII-9 : Répartition (%) des emplois selon le statut dans l'emploi et le niveau de bien-être

Branche d'activité	Quintile					Ensemble
	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	
Agriculture	56,4	41,6	30,7	17,7	9,4	27,4
Industrie	12,6	16,2	20,2	23,3	18,1	18,6
Commerce	13,0	17,4	20,9	25,5	24,3	21,2
Transports	3,7	4,7	5,1	4,3	4,9	4,6
Autres Services	14,2	20,2	23,2	29,2	43,3	28,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.3.3. Profilage selon le niveau d'instruction

Les personnes sans aucun niveau d'instruction s'activent plus dans le secteur agricole. Pour les individus de niveaux d'instruction primaire ou secondaire 1 (moyen), les secteurs de l'industrie et des services constituent les principaux pourvoyeurs d'emplois. Par contre pour les personnes de niveau d'éducation avancé (secondaire 2 et Supérieur) le secteur des services concentre la plupart des emplois. En effet, pour les individus du supérieur et du secondaire 2 il ressort que respectivement 69,3% et 45,7% des emplois sont exercés dans le secteur des autres services.

Tableau VII-10 : Répartition (%) des emplois par branche d'activité, selon le niveau d'instruction

Branche d'activité	Sans instruction	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Total
Agriculture	36,3	17,7	17,5	13,0	2,8	27,4
Industrie	15,9	27,0	22,6	15,9	10,1	18,6
Commerce	23,2	19,7	17,9	20,4	12,5	21,2
Transports	4,0	5,7	5,2	5,1	5,3	4,6
Autres Services	20,6	29,9	36,8	45,7	69,3	28,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.4. ANALYSE DU NIVEAU DES SALAIRES

Le salaire constitue une importante source de revenu pour la grande majorité des ménages sénégalais. Les résultats de l'enquête montrent, qu'en 2018/2019, un salarié gagne en moyenne 112 423 FCFA par mois. L'analyse de la structure globale des salaires met en évidence l'existence d'écarts de rémunération entre les différentes catégories de travailleurs.

VII.4.4.1. Salaire moyen par quintile de niveau de vie et le statut de pauvreté

Les résultats font ressortir des différences salariales selon le sexe, le niveau de vie et de pauvreté. En effet, les hommes gagnent en moyenne par mois 124 454 FCFA contre 86 480 FCFA pour les femmes soit une différence absolue de 37 974 FCFA.

En outre, quel que soit le sexe, un salarié non pauvre gagne en moyenne deux fois plus qu'un salarié pauvre. Le niveau de rémunération mensuel augmente aussi avec le niveau de vie. Un salarié du quintile des plus pauvres gagne en moyenne 45 933 F CFA par mois soit 1,8 fois moins qu'un salarié du quatrième quintile de niveau de vie et 3,6 fois moins que celui du quintile des plus riches. Ces écarts salariaux entre les groupes

de quintile sont plus importants chez les hommes. Pour ces derniers, un salarié appartenant au quintile des plus riches perçoit 3,9 fois le salaire d'une personne du quintile des plus pauvres alors que pour les femmes cet écart est de 3,5.

Tableau VII-11 : Salaire mensuel selon quintile de niveau de vie et le statut de pauvreté (en FCFA)

	Hommes	Femmes	National
Pauvreté			
Pauvre	63 570	38 824	57 224
Non pauvre	141 784	95 882	126 533
Niveau de vie			
Plus pauvres	49 381	35 529	45 933
Q2	70 750	35 185	61 752
Q3	93 160	49 509	81 262
Q4	94 148	54 044	82 740
Plus riches	192 345	125 676	166 863
Ensemble	124 454	86 480	112 423

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.4.2. Salaire moyen par secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle

La rémunération est plus élevée dans le public où les salaires mensuels sont estimés en moyenne à près de 250 000 FCFA contre 94 140 FCFA dans les entreprises privées et 118 257 FCFA dans les entreprises associatives. Par ailleurs, les hommes gagnent plus que les femmes quel que soit le secteur institutionnel. Les écarts salariaux sont plus importants dans les entreprises publiques et parapubliques et les organisations associatives où les hommes gagnent respectivement 1,5 fois et 3,1 fois plus que les femmes.

Selon la catégorie socioprofessionnelle, un cadre perçoit en moyenne 348 653 FCFA par mois, soit 3 fois plus qu'un ouvrier ou un employé qualifié qui gagne 1,7 fois le salaire d'un ouvrier ou d'un employé non qualifié. Les niveaux de rémunération mensuelle les plus bas sont notés chez les manœuvres/travailleurs domestiques (49 668 FCFA) et les apprentis ou stagiaires (48 248 FCFA).

Par rapport au sexe, les hommes gagnent en moyenne plus que les femmes quel que soit le statut dans l'emploi. Un cadre homme gagne en moyenne 374 700 FCFA soit 1,3 fois plus que le salaire d'une femme cadre. La même tendance est notée pour les autres catégories socioprofessionnelles.

Tableau VII-12 : Salaire mensuel selon le secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle (en FCFA)

	Hommes	Femmes	National
Secteur d'activité (actif occupés)			
Etat/Collectivités locales	258 918	223 885	247 202
Entreprise publique/ parapublique	288 058	186 536	257 280
Entreprise Privée	99 741	76 963	94 140
Entreprise associative	136 370	43 865	118 257
Ménage comme employeur de personnel dom	65 714	44 061	46 983
Catégorie socioprofessionnelle (actif occupés)			
Cadre	374 700	285 891	348 653
Ouvrier ou employé qualifié	118 805	104 677	115 713
Ouvrier ou employé non qualifié	75 996	53 299	69 118
Manœuvre, travailleur domestique	60 671	40 861	49 668
Apprenti ou stagiaire	48 721	46 621	48 248

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.4.3. Salaire moyen par branches d'activité

La branche des services, premier pourvoyeur d'emplois au Sénégal, présente également les niveaux de rémunération les plus élevés. En effet, un salarié qui s'active dans les services autres que le commerce gagne mensuellement en moyenne 126 648 FCFA soit 24 392 FCFA de plus qu'un salarié du secteur du commerce et 29 236 FCFA de plus pour celui qui s'active dans l'industrie. C'est dans le secteur agricole, deuxième pourvoyeur d'emplois, que les niveaux de rémunération sont les plus faibles avec un salaire moyen mensuel de 65 665 FCFA soit moins de la moitié de celui observé dans les services. Une analyse combinée selon le sexe montre que les hommes sont mieux rémunérés que les femmes dans le secteur des services où ils gagnent en moyenne près du double du salaire des femmes.

Tableau VII-13 : Salaire mensuel selon la branches d'activité (en FCFA)

Branche d'activité	Hommes	Femmes	National
Agriculture	69 264	50 368	65 665
Industrie	97 852	92 627	97 412
Commerce	112 767	73 595	102 256
Autres Services	160 781	88 172	126 648

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.5. ANALYSE DES HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRES

VII.4.5.1. Statut de pauvreté et heures de travail des actifs occupés

La population active occupée effectue en moyenne 47 heures de travail par semaine. Ce nombre d'heures de travail est plus élevé chez les hommes qui font 48,6 heures par semaine alors que les femmes en font 43,7, soit un écart absolu de 5 heures.

L'analyse selon le statut de pauvreté montre qu'aussi bien chez les pauvres que les non pauvres, l'homme effectue plus d'heures par semaine que la femme. En effet, les hommes pauvres (48,6 heures) travaillent 4 heures de plus que les femmes pauvres (44,4 heures). Cet écart est de 5 heures par semaine entre les hommes et femmes non pauvres.

En outre, les résultats font ressortir que les pauvres travaillent un peu plus que les non pauvres, avec un nombre d'heures hebdomadaires évalué à 47,5 pour les pauvres et à 46,9 pour les non pauvres. Ce constat est également valable pour les femmes.

Tableau VII-14 : Nombre d'heures de travail par semaine des actifs occupés selon le statut de pauvreté

Statut de pauvreté	Heures travaillées par semaine		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Pauvre	48,6	44,4	47,5
Non pauvre	48,6	43,5	46,9
Ensemble	48,6	43,7	47,0

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.5.2. Heures de travail et quintile de bien-être des actifs occupés

Au niveau national, les actifs occupés des deuxième et quatrième quintiles sont ceux qui effectuent le plus d'heures de travail par semaine. Ce constat est valable pour les hommes alors que chez les femmes, les actifs occupés du cinquième (45,2) et des deux premiers quintiles (Q2 (44,5) et Q1 (44,1)) travaillent plus d'heures par semaine.

Par ailleurs, quel que soit le quintile de bien-être, les hommes travaillent plus d'heures que les femmes. Néanmoins, l'écart est plus élevé pour le quintile moyen (Q3) et le quatrième quintile.

Tableau VII-15 : nombre moyen d'heures de travail par semaine selon le sexe et le quintile de bien être

Niveau de bien être	Heures travaillées par semaine			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence
Plus pauvre	47,3	44,1	46,6	3
Q2	49,2	44,5	48,0	5
Q3	48,4	38,5	45,6	10
Q4	50,5	43,1	48,3	7
Plus riche	47,5	45,2	46,6	2

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.5.3. Heures de travail et secteur institutionnel

La population active occupée travaillant dans l'administration ou les collectivités locales effectue en moyenne 36,7 heures par semaine. Ce nombre d'heures est de 40,6 pour les actifs occupés travaillant dans les entreprises publiques, de 47,9 pour ceux

travaillant dans les entreprises privées, de 40,3 pour les personnes occupées dans des entreprises associatives et de 52,9 pour les travailleurs domestiques. Ce résultat révèle donc que les travailleurs domestiques et les travailleurs du secteur privé consacrent plus de temps au travail, avec une charge de travail hebdomadaire de plus de 50 heures.

L'analyse révèle également que, quel que soit le sexe, les travailleurs domestiques font plus de 50 heures. Cependant, la comparaison entre les deux sexes montre que les hommes (38,2) qui travaillent pour l'Etat ou les collectivités locales font 5 heures de plus que les femmes travaillant dans ce même secteur. Dans les entreprises publiques l'écart entre homme et femme en termes d'heures de travail hebdomadaires n'est pas aussi élevé. Par contre, dans les entreprises privées ou associatives, les hommes font respectivement 9 heures et 19 heures de plus que les femmes. Par ailleurs, les domestiques femmes font 1 heure de plus que leurs homologues hommes.

Tableau VII-16 : Nombre d'heures de travail par semaine selon le sexe et le secteur institutionnel

Secteur Institutionnel	Heures travaillées par semaine			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence homme-femme
Etat/Collectivités locales	38,2	33,7	36,7	5
Entreprise publique/ parapublique	40,9	40,1	40,6	1
Entreprise Privée	50,1	41,4	47,9	9
Entreprise associative	46,5	27,2	40,3	19
Ménage comme employeur de personnel domestique	52,2	53,0	52,9	-1

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.5.4. Heures de travail et catégorie socioprofessionnelle

Il ressort de l'analyse de la catégorie socioprofessionnelle que les cadres font moins d'heures par semaine que les autres actifs occupés. En effet, le nombre d'heures effectuées par ces derniers est de 37,8 alors que dans les autres groupes le nombre d'heures par semaine varie entre 47 et 49 heures. Les ouvriers non qualifiés et les aides familiaux/apprentis font plus d'heures avec respectivement 49,1 et 49,0 heures.

L'analyse selon le sexe montre que quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, les hommes travaillent plus d'heures que les femmes. Cet écart entre hommes et femmes est plus important pour les aides familiaux/apprentis (13 heures) et les ouvriers ou employés qualifiés (8 heures). Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les cadres travaillent moins d'heures (respectivement 38,7 et 35,4 heures). Par ailleurs, parmi les actifs occupés de sexe masculin, les aides familiaux/apprentis et ouvriers non qualifiés effectuent plus d'heures par semaine avec respectivement 52,0 et 50,5 heures. Par contre, chez les femmes, les ouvriers ou employés non qualifiés (46,2 heures), les manœuvres ou aides ménagers (46,1 heures) et les ouvriers ou employés qualifiés (41,3 heures) travaillent plus de 40 heures par semaine.

Tableau VII-17 : Heures de travail par semaine selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Heures travaillées par semaine			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence homme-femme
cadre	38,7	35,4	37,8	3
Ouvrier ou employé qualifié	49,7	41,3	47,8	8
Ouvrier ou employé non qualifiés	50,5	46,2	49,1	4
Manœuvre, aide ménager	48,4	46,1	47,1	2
aide familiale/apprenti	52,0	39,0	49,0	13

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VII.4.5.5. Heures de travail et branche d'activité

Au Sénégal, quelle que soit la branche d'activité, le nombre d'heures moyen par semaine effectué par les actifs occupés est supérieur à 40 heures. Néanmoins, une différence est notée entre les branches d'activité. En effet, les actifs occupés des secteurs du transport (56,0) et du commerce (54,9) font plus de 50 heures par semaine.

Selon le sexe, il ressort que les hommes travaillent plus d'heures par semaine que les femmes quelle que soit la branche d'activité considérée avec des écarts respectifs de 17, 16 et 10 heures pour les secteurs agricole, commerce et transport. Pour le secteur des services, l'écart en termes d'heures par semaine entre homme et femme est d'une heure. Pour le secteur industriel, les hommes travaillent en moyenne 5 heures de plus que les femmes. En outre, les actifs occupés de sexe masculin font au moins 45,9 heures par semaine. Cependant, ceux qui sont dans les secteurs du commerce (59,5) et du transport (56,7) font plus d'heures par semaine que les actifs occupés des autres branches avec au moins 50 heures par semaine. Chez les femmes, les actifs occupés qui font plus d'heures par semaine sont dans les secteurs du transport et des services. Les femmes actives du secteur agricole font 32,7 heures par semaine.

Tableau VII-18 : Heures de travail par semaine des actifs occupés selon le sexe et la branche d'activité

Branche d'activité	Heures travaillées par semaine			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence homme-femmes
Agriculture	49,6	32,7	46,1	16,9
Industrie	46,0	41,2	45,5	4,8
Commerce	59,5	43,4	54,9	16,1
Transports	56,7	47,2	56,0	9,5
Services	45,9	44,5	45,2	1,4

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

L'analyse de la structure de la population en âge de travailler montre qu'elle est majoritairement urbaine (52,6%), avec des niveaux de dépendance économique et démographique diminuant avec le niveau d'urbanisation. Majoritairement non instruite (52,7% n'ont aucun niveau d'éducation), elle se particularise par l'existence d'écart de niveau d'instruction en défaveur des femmes qui sont les moins instruites. De surcroît, il est noté que la population en âge de travailler du milieu rural affiche des niveaux d'instruction plus faibles (72,5% des personnes en âge de travailler du milieu rural n'ont pas suivi d'études formelles, contre 45,5% dans les milieux urbains).

Contrairement au niveau d'éducation, les individus appartenant au premier quintile de bien-être ont des niveaux d'emplois plus élevés. Ce phénomène traduit ainsi la prédominance des emplois précaires qui sont plus accessibles pour les pauvres.

Une analyse de la répartition des emplois selon le statut et le secteur institutionnel montre que le secteur privé reste le principal pourvoyeur d'emplois (95,1%). Cependant, ces emplois restent à dominante précaires. En termes de contribution des branches d'activité, le secteur des services concentre plus d'emplois (32,0%) alors que le secteur agricole en concentre le moins (27,4%). Par ailleurs, la structure des emplois par branche diffère d'un milieu à un autre.

Le niveau de chômage est évalué à 11,6% dans l'ensemble et reste plus important dans les centres urbains (12,9% à Dakar urbain) qu'en milieu rural (10,4%). Il est noté aussi l'influence de la qualité de l'emploi sur le niveau de bien-être des individus. En outre, le secteur agricole reste le principal pourvoyeur d'emplois pour les pauvres (56,4% pour le premier quintile) alors que la plupart des emplois détenus par les plus riches sont pourvus par le secteur tertiaire (75,4% pour le dernier quintile). Ce constat est illustré par les écarts de niveau de rémunération observés entre les individus de niveau de vie différent.

Introduction

La pauvreté se manifeste de différentes manières et prend ainsi de multiples formes. Allant d'une absence ou insuffisance de nourriture saine à un accès limité aux services de base, la pauvreté apparaît à plusieurs égards comme un manque de confort et/ou une absence de bien-être. Le logement est un des aspects les plus visibles des conditions de vie des ménages. Il est le plus souvent associé à des services (électricité, internet, eau, assainissement, propreté, énergie de cuisson) qui contribuent à l'amélioration du bien-être de ses occupants.

Ce chapitre vise à analyser les caractéristiques du logement des ménages et l'accès aux services associés, en lien avec la pauvreté. Celles-ci sont étudiées à travers le type, la nature des matériaux et les éléments de confort. Quant aux services associés, ils sont examinés à travers l'accès à l'eau, l'assainissement, la propreté, l'électricité, l'énergie de cuisson et l'internet.

VIII.1. Type de logement

Dans l'ensemble, l'analyse du type de logement au Sénégal permet de distinguer cinq catégories :

- ✓ Appartement dans un immeuble ;
- ✓ Maison à étage ;
- ✓ Maison basse ;
- ✓ Baraque ;
- ✓ Case.

La maison basse constitue le type de logement le plus fréquent dans la structure de l'habitat au Sénégal, quel que soit le milieu de résidence. En effet, au niveau national plus de six ménages sur dix résident dans des maisons basses. Dans les autres centres urbains et au niveau de la zone urbaine de Dakar, cette proportion s'établit à 81,9% et à 45,4% respectivement contre 70,0% pour les ménages ruraux. Toutefois, la zone urbaine de Dakar se caractérise par une prédominance de maisons à étage, avec un ménage sur deux qui habite dans ce type de logement. Il s'y ajoute aussi que dans la zone urbaine de Dakar, 3,6% des ménages occupent un appartement dans un immeuble tandis que 24,0% des ménages ruraux résident dans des cases.

La répartition du type de logement selon le niveau de pauvreté montre que près de 70% des ménages considérés comme pauvres habitent dans des maisons basses et 22,6% dans des cases. Concernant les ménages non pauvres, près de deux tiers et presque un quart d'entre eux occupent respectivement des maisons basses et des maisons à étage.

L'analyse du type de logement selon le quintile de bien-être met également en évidence une prédominance des ménages qui occupent les maisons basses, surtout ceux entre le deuxième et le quatrième quintile. Les résultats de l'enquête montrent qu'un peu plus de sept ménages sur dix appartenant à ces quintiles habitent dans des maisons basses. Pour les ménages appartenant au quintile le plus pauvre, un peu plus des deux tiers résident dans des maisons basses, et 26,8% habitent dans des cases. Parmi les ménages du quintile le plus riche, 37,0% vivent dans des maisons à étage et 55,6% occupent des maisons basses et 2,8% logent dans des appartements d'immeubles.

Tableau VIII-1 : Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le type du logement occupé (%)

Type de logement	Milieu de résidence				Pauvreté			Quintile de pauvreté					
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Total
Appartement dans un immeuble	3,6	0,4	0,1	1,2	0,3	1,5	1,2	0,0	0,6	0,2	0,7	2,8	1,2
Maisons à étage	50,1	13,5	3,7	19,4	5,5	24,6	19,4	4,1	7,0	12,1	16,7	37,0	19,4
Maison basse	45,4	81,9	70,0	65,9	69,6	64,6	65,9	66,3	72,3	71,9	72,3	55,6	65,9
Baraque	0,9	1,0	1,9	1,4	1,8	1,2	1,4	2,6	1,4	1,4	1,2	1,0	1,4
Case	0,0	2,7	24,0	11,8	22,6	7,8	11,8	26,8	18,4	13,9	8,9	3,3	11,8
Autres	0,0	0,5	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,5	0,1	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.1.1. NATURE DES MATERIAUX DU LOGEMENT

VIII.1.1.1. *Nature des murs*

Dans l'ensemble, 76,2% des ménages occupent des logements dont les murs sont en dur. Cependant, les résultats montrent que la nature des murs varie en fonction du milieu de résidence. En effet, dans la zone urbaine de Dakar, 99,4% des murs des logements sont construits avec des matériaux solides (ciment/pierre taillée, briques cuites, bac aluminium, vitre), contre 86,5% pour les autres centres urbains et 56,4% pour le milieu rural. C'est dans ce dernier que l'on retrouve aussi les plus fortes proportions de ménages vivant dans des logements dont les murs sont construit en paille (33,4%) et semi-solide (10,2%).

La nature des murs diffère aussi selon le niveau de pauvreté des ménages. Dans la catégorie des non pauvres, plus de huit ménages sur dix vivent dans des logements avec des murs solides. A l'opposé chez les pauvres, 55,1% occupent un logement construit avec des murs en dur et 32,5% habitent dans un logement avec des murs fragiles. Les mêmes tendances s'observent selon les quintiles de pauvreté. En effet, pour le quintile le plus riche et le quatrième quintile, il est noté au moins huit ménages sur dix pour lesquels les murs du logement sont faits de matériaux solides. Par contre, pour le quintile le plus pauvre, un ménage sur deux réside dans un logement avec des murs solides et plus du tiers des ménages occupent des logements avec des murs faits de matériaux fragiles. Pour le deuxième quintile, six ménages sur dix occupent un

logement avec des murs construits en dur, tandis que 28,0% des ménages résident dans des logements dont les matériaux du mur sont fragiles.

VIII.1.1.2. Nature du toit

La nature du toit est un facteur discriminant dans l'analyse comparative des caractéristiques du logement entre ménages et varie selon le milieu de résidence. Dans la zone urbaine de Dakar, 89,4% des ménages vivent dans des logements avec des toitures faites de matériaux solides/semi-solides. Par contre, plus des trois quarts des ménages vivant en milieu rural et plus de la moitié de ceux habitant les autres centres urbains occupent des logements disposant d'une toiture faite de matériaux fragiles.

Suivant le statut de pauvreté, il ressort que 76,5% des ménages pauvres vivent dans des logements dont la nature du toit est fragile. Par contre, 56,2% des ménages non pauvres habitent dans des logements dont les toits sont conçus avec des matériaux solides/semi-solides.

L'analyse par quintile de bien être montre qu'en passant du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche, la proportion des ménages qui occupent des logements dont la toiture est faite de matériaux solides ou semi-solides augmente sensiblement.

VIII.1.1.3. Type de revêtement du sol

Le revêtement du sol constitue également un élément qui peut renseigner sur le niveau de vie du ménage. En milieu urbain de Dakar, plus de six ménages sur dix logent dans des habitations dont le sol est revêtu de carreaux ou de marbre. Par contre, un peu plus d'un ménage sur deux dans les autres centres urbains et plus de quatre ménages sur dix en milieu rural occupent des logements dont le sol est revêtu de ciment ou de béton. Par ailleurs, 40,2% des ménages du milieu rural habitent dans des logements dont le revêtement du sol est en terre battue ou en sable.

La nature du revêtement du sol diffère selon le niveau de vie du ménage. En effet, 48,5% des ménages pauvres vivent dans un logement dont le sol est revêtu de ciment avec béton et 40,5% dans un logement où le sol est revêtu en terre battue ou sable. Cependant, 43,3% des ménages non pauvres occupent des logements avec un sol revêtu de carreaux ou marbre et 40,8% vivent dans un logement dont le sol est recouvert de ciment ou de béton.

La proportion de ménages qui résident dans des logements avec un revêtement du sol en ciment ou béton varie en fonction du quintile. En effet, six ménages sur dix du quintile le plus riche résident dans des logements où le revêtement du sol est en carreaux ou marbre alors que pour les ménages des quintiles les plus bas cette proportion est plus faible (46,6% pour le quintile le plus pauvre, 47,7% pour le quatrième, 48,9% pour le troisième et 50,6% pour le deuxième). Le quintile le plus pauvre se distingue toutefois par la plus forte proportion de ménages qui habitent dans un logement avec un revêtement du sol en terre battue ou sable (44,5%).

Tableau VIII-2 : Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon la qualité des matériaux du logement(%)

Nature des murs	Milieu de résidence			Pauvreté		Quintile de niveau de vie					Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	
Solide (ciment/pierre taillée, briques cuites, bac aluminium, vitre)	99,4	86,5	56,4	55,1	84,0	50,1	61,5	72,4	80,5	92,9	76,2
Semi-solide (banco amélioré, semi-dur)	0,0	5,3	10,2	12,4	3,7	14,0	10,6	5,8	4,7	1,8	6,1
Fragile (paille,)	0,6	8,2	33,4	32,5	12,3	36,0	28,0	21,8	14,8	5,3	17,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nature du toit											
Solide/Semi-solide	89,4	47,8	21,3	23,5	56,2	20,6	26,4	38,7	47,7	72,5	47,3
Fragile	10,6	52,2	78,7	76,5	43,8	79,4	73,6	61,3	52,3	27,5	52,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Type de revêtement du sol											
Carreaux/Marbre	69,1	36,1	11,5	9,2	43,3	6,5	12,3	26,0	33,2	60,4	34,0
Ciment/Béton	28,8	52,1	46,6	48,5	40,8	46,6	50,6	48,9	47,7	31,6	42,9
Terre battue/Sable	1,9	11,2	40,2	40,5	15,2	44,5	35,9	24,2	18,4	7,5	22,1
Bouse d'animaux	0,0	0,1	1,2	1,3	0,3	1,7	0,7	0,8	0,2	0,1	0,6
Autres	0,1	0,5	0,5	0,5	0,4	0,6	0,4	0,2	0,5	0,4	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.1.2. ELEMENTS DE CONFORT

Le confort du logement est analysé à travers :

- l'indice de peuplement qui renseigne sur le respect des normes d'occupation des pièces à usage d'habitation du logement ; et
- la disponibilité de certains équipements, dits équipements de confort, dans le logement.

→ ***Indice de peuplement***

Trois types de ménages ont été définis pour analyser les normes d'occupation du logement : les ménages sous peuplés (nombre de pièces supérieur au nombre d'occupants), les ménages surpeuplés (trois personnes ou plus partagent une seule pièce) et les ménages normalement peuplés (nombre de personnes par pièce égal à 1 ou 2). Globalement, les ménages sénégalais respectent les normes d'occupation des pièces dans les logements. En effet, près de 7 ménages sur 10 (69,8%) sont normalement peuplés et 5,5% des ménages occupent des logements sous peuplés. Par contre, il existe près d'un quart des ménages (24,7%) qui vit dans la promiscuité.

Notons par ailleurs que dans chacune des zones de résidence, plus de la moitié des ménages sont normalement peuplés : la proportion de ménages normalement peuplés est respectivement de 69,7%, 71,6% et 70,0% à Dakar urbain, dans les autres centres urbains et dans le milieu rural. Les ménages surpeuplés par contre sont plus répandus dans le milieu rural (26,5%) alors que la zone urbaine de la capitale présente la plus grande proportion de ménages sous peuplés (8,8%).

Les ménages pauvres vivent plus en promiscuité que ceux non pauvres qui occupent aussi une plus grande part de logements sous peuplés. En effet, bien que plus de la moitié (64,9%) des ménages pauvres soient normalement peuplés, il n'en demeure pas moins que 33,1% parmi eux vivent la promiscuité. Toutefois, les non pauvres ne sont pas épargnés par la promiscuité qui touche un peu plus du cinquième (21,5%). En outre, l'analyse des quintiles de pauvreté révèle que le groupe des plus pauvres concentre la plus grande part de logements surpeuplés. Par ailleurs, dans ce groupe 2,1% des ménages sont sous peuplés contre 62,5% qui ont des logements normalement peuplés. Pour les ménages du quintile le plus riche, 86% sont

normalement peuplés dont 11,2% occupent des logements sous peuplés. Toutefois, 14,0% parmi eux, vivent dans la promiscuité.

→ ***Equipements de confort***

Les équipements de confort analysés sont ceux rattachés au logement. Autrement dit, ce sont des équipements qui ont été installés dans la construction du logement. Il peut ainsi s'agir de climatiseurs/split faisant partie du logement, de chauffe-eaux (pour eau chaude) ou de ventilateurs incrustés au plafond.

L'analyse des résultats montre une faible disponibilité de ces équipements au niveau des logements. En effet, les ventilateurs incrustés au plafond sont disponibles dans les logements de 7,8% des ménages.

Les climatiseurs/split faisant partie du logement et les chauffe-eaux sont présents dans moins de 1% des logements : 0,9% des ménages ont des logements ayant des climatiseurs /splits et 0,4% disposent de chauffe-eaux dans leur logement.

Selon le milieu de résidence, les proportions restent toujours faibles. C'est dans les autres zones urbaines que ces équipements de confort sont plus répandus : 1,6% de ménages ont des climatiseurs/splits faisant partie de leur logement; 0,7% ont des chauffe-eaux dans le logement et 14,3% disposent de ventilateurs incrustés au plafond. La disponibilité de ces équipements est par contre moins ressentie dans la partie urbaine de la capitale. En effet, ils sont seulement 0,8% de ménages à disposer de climatiseur/split faisant partie du logement ; 0,3% de chauffe-eau et 4,5% de ventilateur incrusté au plafond. Dans le rural, ces proportions sont de 0,6%, 0,2% et 6,3% respectivement pour les climatiseurs/splits, les chauffe-eaux et les ventilateurs incrustés au plafond.

Selon le statut de pauvreté, il apparaît que le niveau de disponibilité des équipements de confort des non pauvres dépasse légèrement celui des pauvres. Ces deux catégories de ménages disposent bien plus souvent des ventilateurs incrustés au plafond (9,4% pour les non pauvres et 3,5% pour les pauvres) que de climatiseurs/ split faisant partie du logement (1,1% pour les non pauvres et 0,3% pour les pauvres) et de chauffe-eaux (0,4% pour les non pauvres et 0,2% pour les pauvres).

En analysant la disponibilité des équipements de confort du logement suivant les quintiles de pauvreté, il ressort que même pour les plus riches, le niveau d'accès à ces équipements est toujours restreint. Dans ce groupe où l'on rencontre les plus grandes proportions de ménages qui disposent des équipements de confort, seuls 1,7% de ménages ont un climatiseur/split faisant partie du logement, 0,7% disposent de chauffe-eaux et 10,0% ont des ventilateurs incrustés au plafond. Les ménages du quintile le plus pauvre ont un niveau de disponibilité moindre que ceux du quintile le plus riche : 0,2% pour les climatiseurs/split, 0,3% pour les chauffe-eaux dans le logement et 1,5% pour les ventilateurs incrustés au plafond.

Tableau VIII-3: Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le type d'éléments de confort du logement(%)

	Milieu de résidence			Pauvreté		Quintile de pauvreté					Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	
Peuplement											
Sous-peuplé	8,8	5,6	3,5	2,0	6,8	2,1	2,0	2,4	4,0	11,2	5,5
Normal	67,9	71,6	70,0	64,9	71,7	62,5	66,3	70,5	68,8	74,7	69,8
Surpeuplé	23,3	22,7	26,5	33,1	21,5	35,4	31,7	27,1	27,2	14,0	24,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Equipements de confort											
Climatiseurs/Splits faisant partie du logement	0,8	1,6	0,6	0,3	1,1	0,2	0,5	0,7	0,6	1,7	0,9
Chauffe-eau (pour eau chaude)	0,3	0,7	0,2	0,2	0,4	0,3	0,1	0,2	0,2	0,7	0,4
Ventilateurs incrustés au plafond	4,5	14,3	6,3	3,5	9,4	1,5	5,5	7,9	9,9	10,0	7,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.1.3. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Au Sénégal, plus de 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement : 39,9% sont des propriétaires avec titre et 31,8% sont propriétaires sans titre. Les locataires représentent 17,8% des ménages. Par contre, une fraction de ménages est logée gratuitement soit par des parents ou amis (7,3%) soit par leur employeur (0,4%).

→ *Milieu de résidence*

L'analyse suivant le milieu de résidence montre que la zone urbaine de Dakar abrite plutôt des propriétaires avec titre (45,8%) et des locataires (42,8%). Dans les autres

milieux urbains, ce sont aussi les propriétaires avec titre (54,3%) qui dominent avec une présence non négligeable de locataires (19,3%). Les ruraux par contre sont à plus de 88% propriétaires de leur logement : 59,8% de propriétaires sans titre et 28,6% de propriétaires avec titre. Les locataires sont assez rares dans la zone rurale (1,7%).

→ **Niveau de vie**

Les résultats montrent par ailleurs que les pauvres sont généralement propriétaires de leur logement. En effet, plus de la moitié des ménages pauvres (54,2%) sont propriétaires sans titre et 30,3% disposent d'un logement avec titre de propriété. Dans le groupe des non pauvres, on retrouve par contre un peu plus de locataires (22,4%) même s'ils sont aussi pour la plupart propriétaires de leur lieu d'habitation: 43,5% de propriétaires avec titre et 23,4% de propriétaires sans titre.

L'analyse selon les quintiles de bien-être confirme d'autre part ces faits. En passant du premier quintile (plus pauvre) au dernier (plus riche), le pourcentage de locataires augmente, la part des propriétaires sans titre baisse et la proportion de ceux avec titre s'accroît. Notons tout de même que quel que soit le quintile observé, plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement avec ou sans titre de propriété.

Tableau VIII-4: Répartition des ménages par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Milieu de résidence			Pauvreté		Quintile de pauvreté					Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	
Propriétaire/Copropriétaire avec titre ou acte de propriété	45,8	54,3	28,6	30,3	43,5	26,8	33,7	40,9	43,8	45,2	39,9
Propriétaire/Copropriétaire sans titre ou acte de propriété	2,2	13,3	59,8	54,2	23,4	59,7	48,2	37,1	28,7	11,7	31,8
Locataire	42,8	19,3	1,7	5,6	22,4	3,0	8,2	10,7	15,7	33,5	17,8
Logé par l'employeur	0,8	0,4	0,1	0,1	0,5	0,2	0,1	0,3	0,6	0,6	0,4
Logé gratuitement (parents, amis)	7,8	9,3	6,0	7,1	7,4	8,0	6,6	6,9	8,4	6,9	7,3
Autre (à préciser)	0,6	3,4	3,8	2,7	2,8	2,4	3,2	4,2	2,7	1,9	2,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

I.1.1.3. Propriétaire avec titre ou acte de propriété

Le titre de propriété est un document administratif qui atteste la propriété d'un bien, que celui-ci ait été acheté, transmis par donation, par héritage ou à la suite d'un partage.

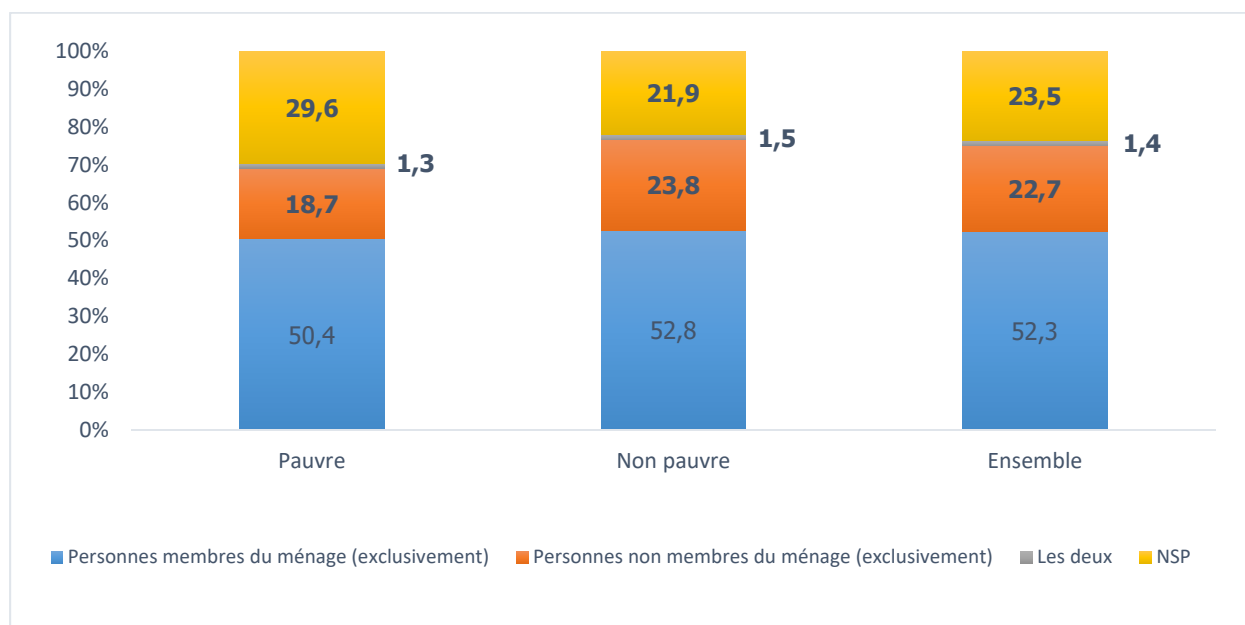
L'analyse des titres de propriété montre qu'en général au moins un membre du ménage figure sur ledit acte. Cette situation se reflète au niveau national aussi bien dans les ménages pauvres que non pauvres. En effet, pour plus de la moitié des ménages qui détiennent un titre de propriété, au moins un membre du ménage y est mentionné : 52,3% pour l'ensemble des ménages, 52,8% pour les non pauvres et 50,4% pour les ménages pauvres.

Par ailleurs, il existe des ménages qui n'ont pas connaissance des personnes enregistrées sur le titre de propriété de leur logement. Ces ménages représentent 23,5% dans l'ensemble des ménages, 21,9% dans le groupe des non pauvres et 29,6% chez les pauvres.

Les ménages ayant un titre de propriété avec une mention exclusive de personnes non membres du ménage correspondent à 22,7% ; 23,8% et 18,7% respectivement pour le niveau national, le groupe des non pauvres et celui des pauvres.

Par contre, les ménages dont les titres de propriété font mention à la fois de personnes membres comme non membres du ménage restent relativement faibles (moins de 2% pour l'ensemble et pour chaque groupe de ménage)

Graphique VIII-1: Répartition des ménages propriétaires avec titre selon le statut de pauvreté et le fait qu'un membre ou non membre soit mentionné sur le titre



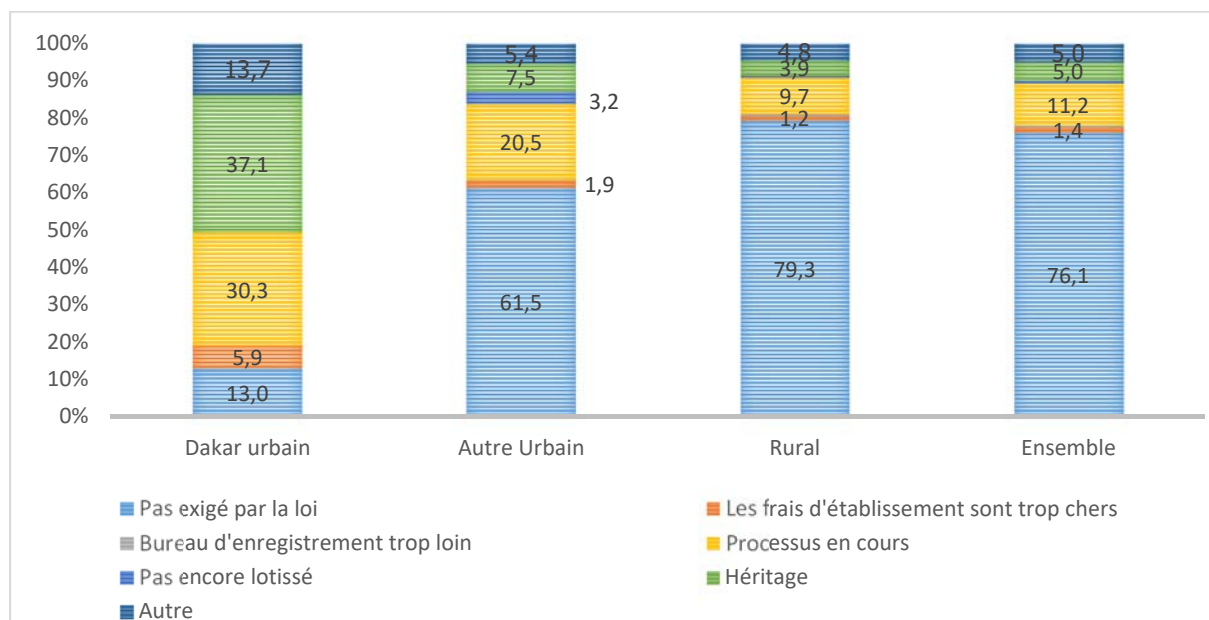
Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

→ **Propriétaire sans titre ou acte de propriété**

a. Raison de non obtention du titre

Dans l'ensemble, 76,1% des ménages qui ne disposent pas de titre de propriété pensent que ce n'est pas exigé par la loi. Cette idée est plus évoquée par les ruraux où près de quatre ménages sur cinq (79,3%) l'énoncent comme justificatif de la non détention de titre de propriété de même que 61,5% des ménages des autres centres urbains. Par contre, les habitants de Dakar urbain évoquent comme principales raisons soit qu'il s'agit d'un héritage (37,1%) soit que le processus est en cours (30,3%). Rappelons tout de même qu'il existe une faible proportion de propriétaires à Dakar urbain qui ne disposent pas de titre de propriété, tout le contraire de la zone rurale.

Graphique VIII-2: Répartition de la raison de non obtention de titre ou acte de propriété selon le milieu de résidence



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

b. Document attestant des droits de propriété

Les ménages qui n'ont pas de titre de propriété pourraient toutefois disposer d'un document (facture de vente ou des impôts, document relatif à l'héritage, autres) qui atteste selon eux de la propriété du logement.

Cependant, les résultats indiquent que la majeure partie des ménages (83,2%) n'ont aucun document qui atteste de la propriété de leur logement. Cette situation s'observe quel que soit le statut de pauvreté du ménage : la proportion de ménages pauvres et

non pauvres qui déclarent n'avoir aucun document attestant de la propriété de leur logement est respectivement de 86,1% et 80,8%.

L'analyse suivant le milieu de résidence montre que c'est dans le rural qu'il y a la plus grande proportion de ménages qui déclarent n'avoir aucun document justifiant la propriété de leur logement (85,5%). A Dakar urbain et dans les autres centres urbains, cette proportion tombe respectivement à 66,3% et 67,4%. Aussi, c'est dans le milieu urbain où l'on retrouve la plus grande part de ménages disposant de documents relatifs à l'héritage (21,8% à Dakar urbain et 21,6% dans les autres milieux urbains) ou d'une facture de vente (11,8% à Dakar urbain et 7,9% pour le reste de la zone urbaine).

Tableau VIII-5: Répartition du document attestant des droits de propriété selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Type de document	Milieu de résidence			Pauvreté		
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Facture de vente	11,8	7,9	1,7	1,9	3,1	2,5
Facture des impôts	0,0	1,9	7,1	6,2	6,6	6,4
Documents relatifs à l'héritage	21,8	21,6	4,9	5,3	8,5	7,0
Autres documents	0,0	1,2	0,7	0,5	1,0	0,8
Aucun document	66,3	67,4	85,5	86,1	80,8	83,2
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

→ **Locataires**

a. Principale personne en charge du loyer

L'analyse de la répartition des logements loués selon le statut du payeur montre que sur le plan national la majeure partie des dépenses de location des logements loués sont payées par des membres du ménage (87,9%). Il existe toutefois certains ménages pour qui les frais de location sont assurés par un parent, soit une proportion de 11,2% de l'ensemble des ménages locataires.

La prédominance des logements dont le loyer est payé par un membre du ménage s'observe quel que soit le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage : dans chaque catégorie la proportion de ménages dont les frais de location sont assurés par un membre du ménage dépasse 85%.

Tableau VIII-6 : Répartition des logements loués selon le statut du payeur, le milieu de résidence et le statut de pauvreté

Statut du payeur	Milieu de résidence			Pauvreté		Ensemble
	Capitale	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	
Membre du ménage	85,6	93,0	91,3	97,7	87,0	87,9
Parent	13,4	6,4	7,8	1,7	12,1	11,2
Ami ou autre personne	0,6	0,6	0,9	0,5	0,6	0,6
Employeur privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gouvernement	0,4	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

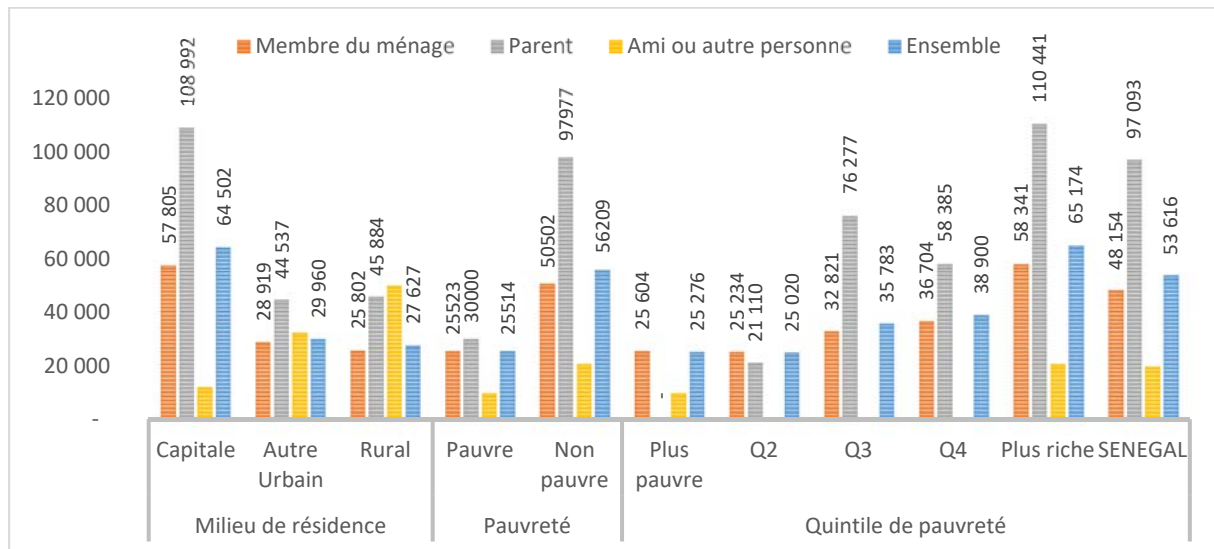
b. Montant mensuel moyen des loyers

Les loyers représentent 15,5% des dépenses totales des ménages locataires. Le montant mensuel moyen dépensé en loyer avoisine 53 000F CFA. Il est bien plus élevé dans la zone urbaine de Dakar (64 502F CFA contre moins de 30 000F CFA dans les autres milieux). Les pauvres payent en moyenne un montant plus bas que les non pauvres. Les ménages appartenant au quintile le plus riche payent en moyenne près du double voire plus du montant moyen payé par les ménages classés dans les quintiles inférieurs.

Par ailleurs, dans certains ménages le loyer est payé par un non membre. Il peut s'agir par exemple d'un parent, d'un ami, d'un employeur (Etat ou privé), etc. Dans la plupart des cas le coût du loyer supporté par un parent non membre du ménage est généralement supérieur à celui payé par un membre. Ce n'est qu'en milieu rural où le montant déboursé par un ami ou autre personne non apparentée est plus important.

La répartition selon la région met en exergue Dakar (64 058F CFA) et dans une moindre mesure Saint-Louis (44 361F CFA) comme étant les régions où le coût du loyer est le plus cher. A Louga, Thiès, Kédougou, Diourbel et Ziguinchor, la dépense mensuelle moyenne en loyer varie d'un peu plus de 37 000F CFA à 30 000F CFA. Les régions les moins chers du point de vue du loyer sont Matam et Tambacounda, avec respectivement 17 381F CFA et 18 834F CFA.

Graphique VIII-3 : Dépenses mensuelles moyennes des loyers par ménage locataire par milieu de résidence, niveau de pauvreté et quintile selon le statut du financeur (en FCFA)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.2. PAUVRETE, ACCES AUX SERVICES ASSOCIES : LOGEMENT, ELECTRICITE, INTERNET, EAU, ASSAINISSEMENT, PROPRETE, ENERGIE DE CUISSON

VIII.2.1. ACCES A L'ELECTRICITE

VIII.2.1.1. Source d'éclairage

Parmi les fondements pour l'émergence au Sénégal, la résolution du problème de l'accès à l'énergie reste une condition sine qua non. Le sous-secteur de l'énergie demeure un appui majeur au développement de l'économie, à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Ainsi, le PSE vise les objectifs qui puissent garantir un accès large et fiable à une énergie bon marché, une parfaite disponibilité d'énergie en quantité et qualité suffisantes, une diminution de moitié de la facture d'électricité des ménages et une fin des coupures.

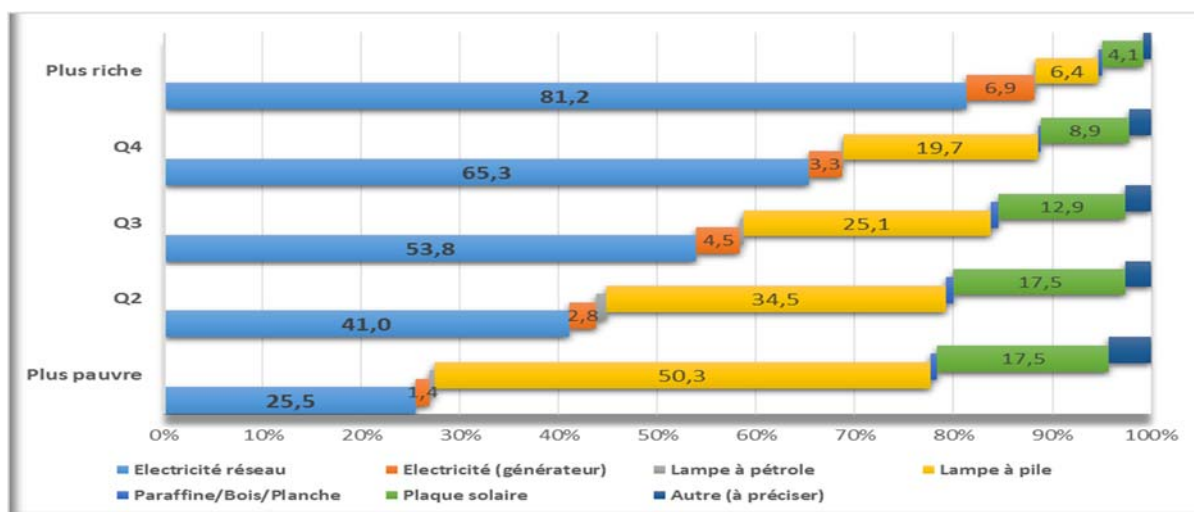
L'analyse du principal mode d'éclairage révèle que l'électricité est le plus répandu au niveau national. Il est utilisé par 63,8% des ménages dont 59,4% sont branchés au réseau électrique et 4,4% à un générateur. La lampe à pile apparaît comme le deuxième mode d'éclairage avec 22,6% des ménages qui l'utilisent et la plaque solaire (10,5%) se situe en troisième position. La Paraffine/Bois/Planche (0,5%) et la lampe à pétrole (0,4%) sont des sources d'énergie qui sont faiblement utilisées.

Au regard du milieu de résidence, la lampe à pile est la première source d'éclairage des ménages ruraux (43,3%) et l'électricité la seconde source (32,6% dont 29,7% qui sont branchés au réseau et 1,9% à un générateur). La plaque solaire est utilisée en milieu rural par 20,8% des ménages. La lampe à pétrole est peu utilisée (0,7%) de même que la paraffine/bois/planche (0,7%).

Dans le milieu urbain, 97,2% des ménages qui sont au niveau de Dakar, ont accès à l'électricité dont 87,3% branchés au réseau et 9,9% à un générateur. La même tendance est observée pour les ménages localisés dans les autres centres urbains du pays où le niveau d'accès à l'électricité a atteint 85,8%, dont 83,1% de ménages branchés au réseau et 2,7% disposent d'un générateur.

Des disparités sont aussi notées selon le niveau de vie. Chez les ménages pauvres le taux d'accès à l'électricité est de 35,0% alors qu'il est de 74,6% chez les non pauvres. L'analyse de la source d'éclairage du ménage selon les quintiles de pauvreté montre que dans celui le plus riche, 88,1% des ménages utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage tandis que dans le quintile le plus pauvre seuls 26,9% y ont recourt principalement. Par contre, plus le niveau de vie est bas plus le ménage a tendance à utiliser la lampe à pile pour s'éclairer. En effet, dans le quintile le plus pauvre, 50,3% des ménages utilisent la lampe à pile alors que dans le quintile le plus riche à peine 6,4% en font usage.

Graphique VIII-4: Principale source d'éclairage des ménages selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.2.1.2. Niveau de l'accès à l'électricité

L'accès à l'électricité n'est pas universel au niveau national. En effet, plus de 7 ménages sur 10 (74,3%) disposent de l'électricité.

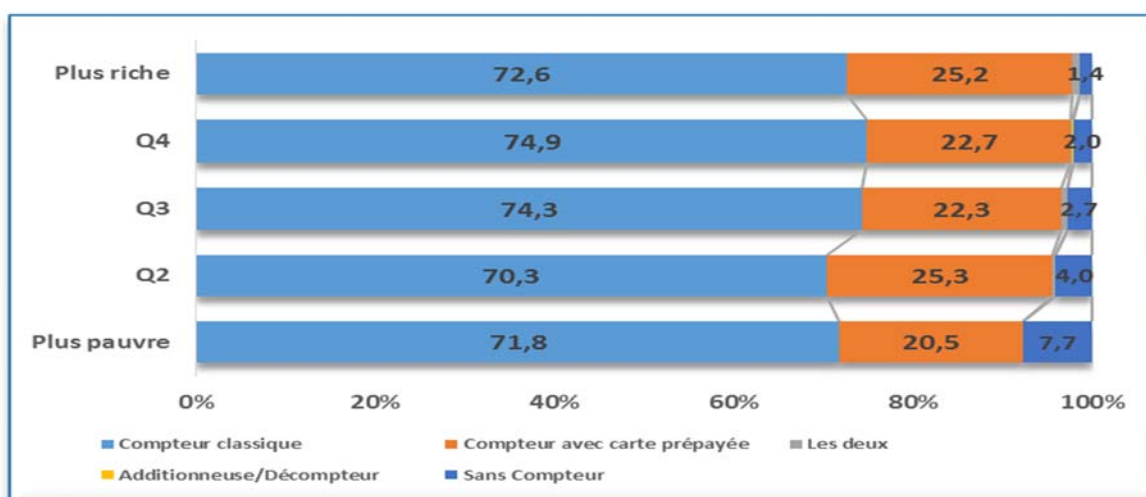
Toutefois, une forte disparité est observée selon le milieu de résidence. Plus de la moitié des ménages ruraux a accès l'électricité (52,5%), alors que près de 9 ménages urbains sur 10 en disposent (97,4% à Dakar et 88,7% dans les autres milieux urbains). Ce déséquilibre est aussi noté selon le niveau de vie du ménage. On observe une tendance à la hausse du taux d'accès à l'électricité, du quintile le plus pauvre (44,4%) au quintile le plus riche (92,2%).

VIII.2.1.3. Type abonnement au réseau électrique

Le compteur classique correspond au type d'abonnement le plus répandu auprès des ménages avec une proportion de 73,1%. Un peu moins du quart des ménages utilise un compteur avec carte prépayée (23,9% des ménages). Bien qu'étant majoritaire quel que soit le milieu, le compteur classique est plus utilisé dans les autres centres urbains (81,6%) qu'à Dakar urbain (69,6%) et en milieu rural (67,7%).

Les ménages se différencient peu selon le niveau de richesse en ce qui concerne le type d'abonnement. Toutefois, il est à noter que l'absence de compteur est un peu plus fréquente chez les ménages des quintiles les plus pauvres (7,7% contre 1,4% pour le quintile le plus riche).

Graphique VIII-5: type d'abonnement des ménages selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.2.1.4. La qualité du service

La disponibilité de l'électricité à tout moment en quantité et qualité suffisantes sans coupures, est un indicateur visé par le PSE pour mieux appréhender le sous-secteur de l'énergie.

Selon les résultats consignés dans le Tableau VIII 7, cette disponibilité en continu n'est pas acquise partout sur le territoire. En effet, un ménage sur deux a connu au moins une coupure d'électricité au cours des 7 derniers jours ayant précédé le passage des agents enquêteurs. La zone urbaine de Dakar se distingue par la plus faible proportion de ménages ayant subi des coupures d'électricité au cours de la période de référence (35,9%). Dans les autres centres urbains et en milieu rural au moins un ménage sur deux est concerné (respectivement 63,6% et 59,0%).

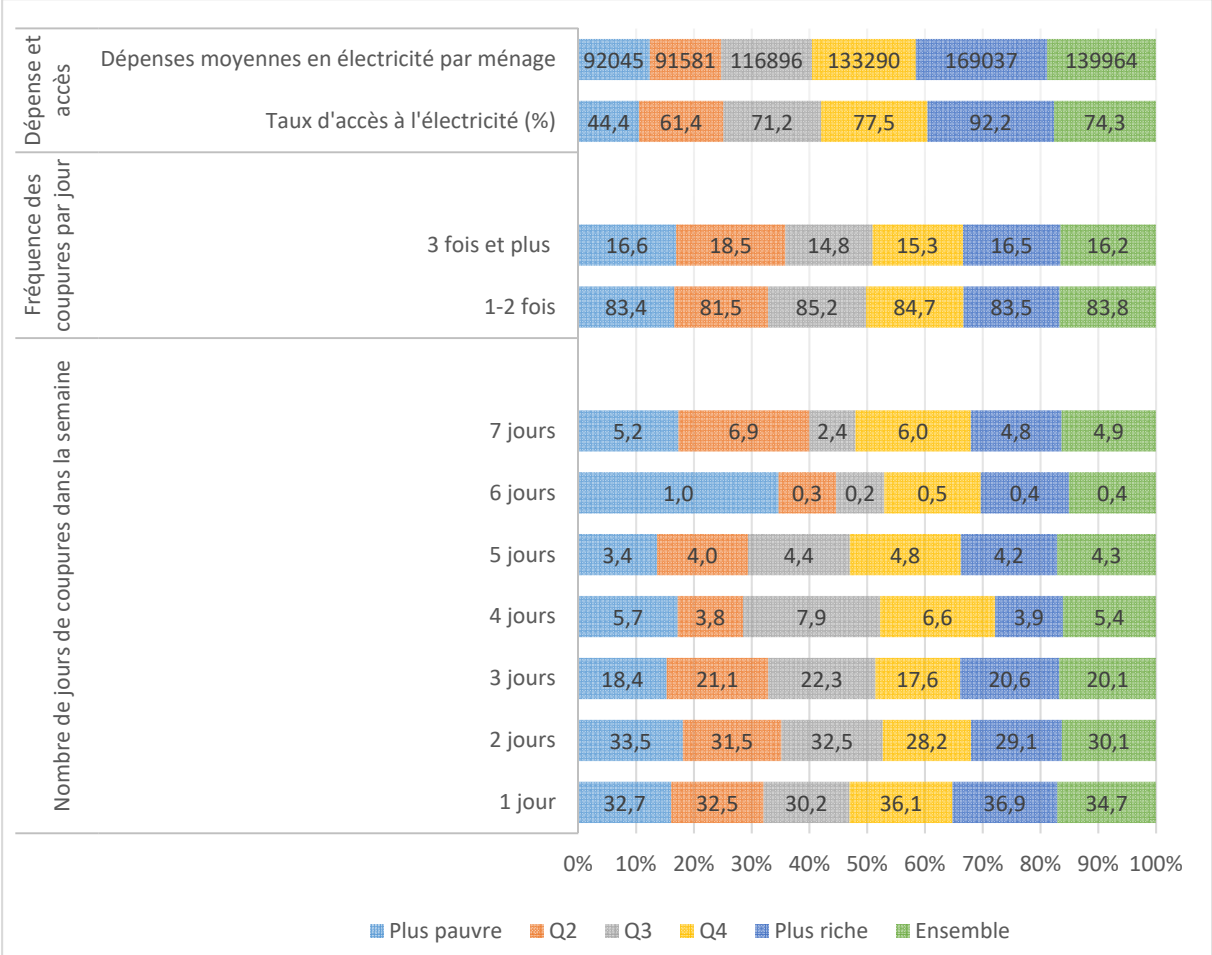
L'essentiel (84,9%) des ménages ayant subi une coupure d'électricité déclarent en avoir eu au plus 3 jours dans la semaine. Les coupures dans une journée de la semaine concernent un peu plus du tiers des ménages (34,7%) et sont plus fréquentes dans la zone urbaine de Dakar (48,3%) et en milieu rural (34,5%). D'ailleurs, les ménages de la zone urbaine dakaroise semblent avoir connu un nombre total de jours de coupures plus faible que ceux des autres centres urbains et du milieu rural. En effet, seuls 6,2% des ménages y résidant ont déclaré au moins quatre jours de coupures d'électricité dont 1,2% ont manqué d'électricité durant toute la semaine alors que chez les ménages des autres centres urbains et du milieu rural, plus d'un ménage sur dix est dans cette situation soit respectivement 6,1% et 7,1% pendant la semaine. En général, les ménages notent au plus 2 coupures quotidiennes quel que soit le milieu de résidence : 83,8% au niveau national, 89,8% à Dakar urbain, 81,4% dans les autres centres urbains et 81,1% en milieu rural. Les coupures répétées au moins 3 fois par jour sont moins fréquentes à Dakar urbain (10,2%).

VIII.2.1.5. Dépenses moyennes annuelles en électricité

Les dépenses moyennes annuelles en électricité par ménage sont de 139 964 FCFA au niveau national. Elles représentent 172 710 FCFA à Dakar urbain, 121 283 FCFA dans les autres centres urbains et 105 139 FCFA en milieu rural. Les indicateurs d'accès à l'électricité selon les quintiles ont permis de révéler les déséquilibres selon le niveau de pauvreté. Ainsi il est noté un écart très important (76 992 FCFA) entre les dépenses

moyennes annuelles en électricité des ménages du quintile le plus pauvre et ceux du plus riche.

Graphique VIII-6: Indicateurs d'accès à l'électricité selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau VIII-7: Indicateurs d'accès à l'électricité par milieu de résidence et niveau de pauvreté

Accès à l'électricité	Milieu de résidence			Pauvreté		Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	
Source d'éclairage du ménage						
Électricité réseau	87,3	83,1	29,7	32,8	69,4	59,4
Électricité (générateur)	9,9	2,7	1,9	2,2	5,2	4,4
Lampe à pétrole	0,0	0,2	0,7	0,7	0,2	0,4
Lampe à pile	1,1	8,7	43,3	42,9	15,1	22,6
Paraffine/Bois/Planche	0,2	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5
Plaque solaire	0,2	2,9	20,8	17,4	7,9	10,5
Autre (à préciser)	1,3	1,7	2,9	3,3	1,7	2,1
Total	100	100	100	100	100	100
Type d'abonnement						
Compteur classique	69,6	81,6	67,7	71,7	73,3	73,1
Compteur avec carte prépayée	28,6	16,2	25,9	22,6	24,2	23,9
Les deux	0,7	0,3	0,5	0,2	0,6	0,5
Additionneuse/Décompteur	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Sans Compteur	1,0	1,6	5,9	5,4	1,8	2,4
Coupures d'électricité						
Pourcentage de ménages ayant fait face à une coupure d'électricité dans la semaine	35,9	63,6	59,0	62,9	48,8	50,9
Nombre de jours dans la semaine avec coupure						
1 jour	48,3	25,6	34,5	33,3	35,0	34,7
2 jours	29,7	33,1	25,8	32,3	29,7	30,1
3 jours	15,8	21,9	22,0	19,9	20,2	20,1
4 jours	2,6	7,2	5,3	4,0	5,7	5,4
5 jours	2,3	5,4	4,7	3,7	4,5	4,3
6 jours	0,0	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4
7 jours	1,2	6,1	7,1	6,4	4,6	4,9
Fréquence des coupures par jour						
1-2 fois	89,8	81,4	81,1	82,0	84,2	83,8
3 fois et plus	10,2	18,6	18,9	18,0	15,8	16,2
Taux d'accès à l'électricité (%)	97,4	88,7	52,5	52,4	82,5	74,3
Dépenses moyennes en électricité par ménage	172710	121283	105139	93023	148303	139964

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.2.2. ACCES A L'EAU

Avec la mise en place en 2016 de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2016-2025 dans le but d'atteindre les cibles des ODD en matière d'eau et d'assainissement, le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) est devenu le cadre programmatique de sa mise en œuvre.

Le Sénégal s'est fixé d'ici à 2030, d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

VIII.2.2.1. Source d'eau

Selon l'OMS, l'eau potable est une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent aux directives de l'OMS ou aux normes nationales relatives à la qualité de l'eau de boisson. L'eau potable est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé.

a. Niveau d'accès à l'eau

Ainsi par rapport à ces définitions, les indicateurs d'accès à l'eau montrent qu'au Sénégal, 78,7% des ménages ont accès à une source d'eau potable (cf. Tableau VIII-8). L'accès considéré ici prend en compte les robinets (interne, public, du voisin et de la concession) et les puits couverts.

Mais le niveau d'accès à l'eau potable des ménages cache bien des disparités. L'accès est quasi universel dans la zone urbaine de Dakar (97,0%) et dans une moindre mesure en milieu urbain des autres régions (82,0%). Environ 6 ménages ruraux sur 10 ont accès à une eau potable. Il en est de même pour les ménages pauvres (66,7% contre 83,2% chez les non pauvres).

A l'échelle régionale, un niveau d'accès inférieur à la moyenne nationale est observé dans six régions (Sédhiou (25,6%), Kolda (30,5%), Diourbel (44,4%), Ziguinchor (47,6%), Fatick (63,6%) et Tambacounda (66%)). Sédhiou et Kolda se distinguent ainsi par le plus faible accès. Les régions de Louga (98%), Dakar (96,5%), Kaffrine (94,9%), Kaolack (92,9%) et Thiès (91,4%) disposent des taux les plus élevés.

b. Type de source

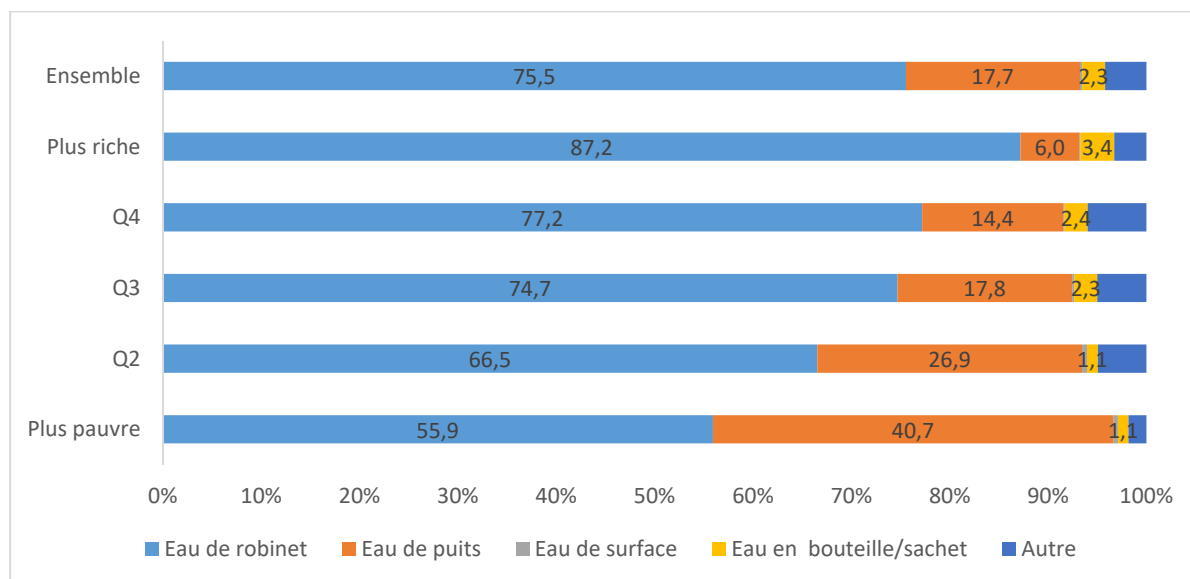
Au Sénégal, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (75,5%). Une différence non négligeable est relevée entre le milieu rural (60,8 %) et le milieu urbain (88,4%) mais aussi au sein des ménages urbains. En effet, dans la zone urbaine de Dakar, ce taux d'accès des ménages au robinet est de 97% tandis que dans les autres villes, il est de 78,6%.

L'eau des puits est la seconde source d'accès à l'eau de boisson des ménages avec un pourcentage de 17,7%. Dans la zone rurale, 29,4% des ménages l'utilisent comme source principale d'eau de boisson tandis que dans la zone urbaine de Dakar elle ne représente que 0,4%. Dans les autres centres urbains 15,6% des ménages utilisent l'eau de puits.

En outre, il faut remarquer que l'eau en bouteille/sachet représente 2,3% des sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages.

La répartition des ménages selon le niveau de bien-être, montre que 61,1% des ménages pauvres ont accès à l'eau de robinet et 80,9% chez les non pauvres. L'eau de puits est plus utilisée par les ménages pauvres (33,9%) que les non pauvres (11,7%).

Graphique VIII-7: Sources d'accès à l'eau de boisson des ménages selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

c. Dépense moyenne annuelle en eau

La dépense moyenne en eau des ménages au niveau national se chiffre à 53 348 FCFA par an. Les ménages de la zone urbaine de la capitale sénégalaise, dépensent en moyenne 69 556 FCFA par an contre 55 228 FCFA dans les autres centres urbains. Les ménages de la zone rurale dépensent en moyenne 42 413 FCFA par an.

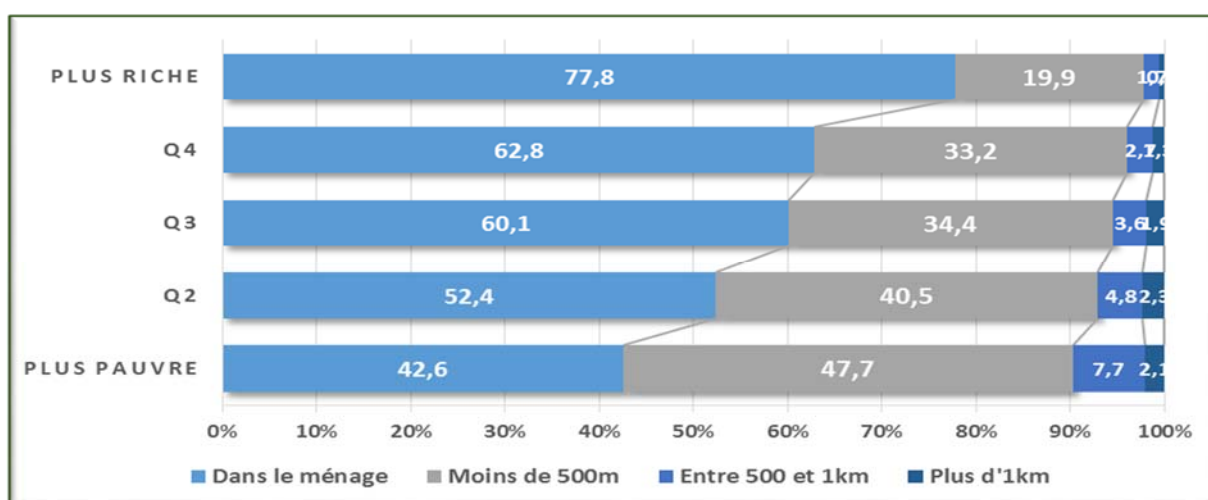
VIII.2.2.2. Distance parcourue

La distance parcourue pour se rendre à la source d'eau la plus proche montre que, quel que soit le milieu de résidence, la source est située en général dans le ménage (62,9%) ou à moins de 500 mètres de celui-ci (32,1%). Cependant, des disparités sont notées selon le milieu de résidence. En effet, moins de la moitié des ménages ruraux disposent d'une source d'eau dans leur logement (43,4%) ; ce qui est le cas d'au moins 7 ménages urbains sur 10 (73,8% dans les autres centres urbains et 85,3% à Dakar). Les distances à parcourir pour se rendre dans une source d'eau sont plus importantes

en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, on observe que 9,1% des ménages ruraux font au moins 500 m pour se procurer de l'eau potable dont 2,9% parcourent une distance supérieure à 1 km.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ménages selon la distance parcourue pour se rendre à la source d'eau la plus proche et le niveau de bien-être. Il en ressort que plus le ménage est pauvre, sa source principale d'eau potable a tendance à être hors du domicile. En effet, plus des trois quarts des ménages du quintile le plus riche ne font aucun déplacement pour s'approvisionner en eau (77,8%) contrairement aux ménages du quintile le plus pauvre, qui, pour la plupart (au moins un ménage sur deux), parcourent une certaine distance pour se rendre à la source d'eau la plus proche.

Graphique VIII-8: Distance parcourue par les ménages pour se rendre à la source d'eau la plus proche selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

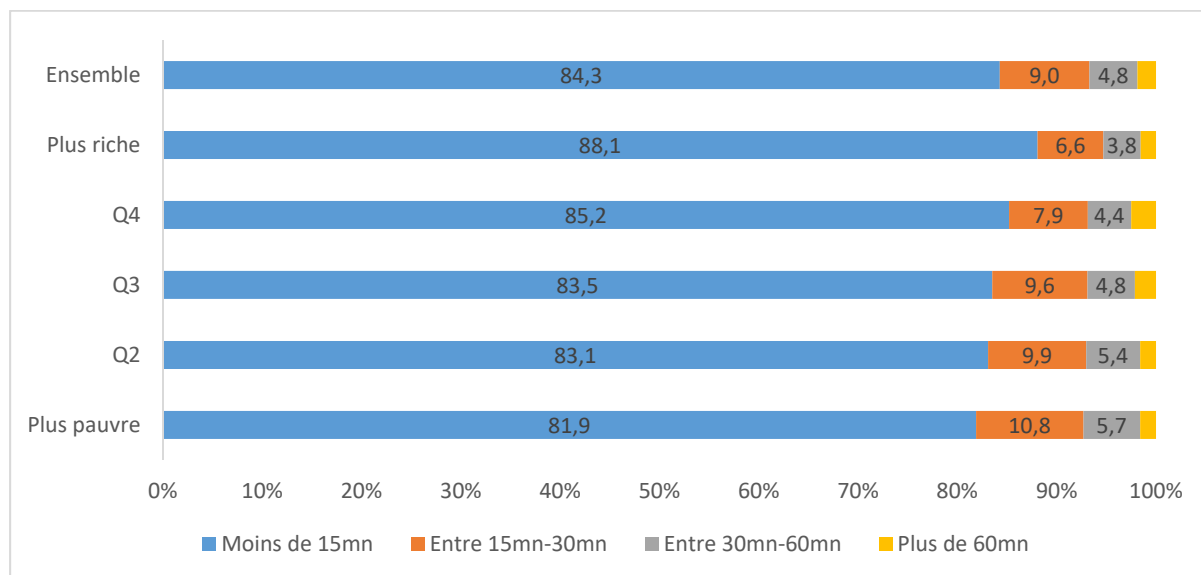
VIII.2.2.3. Temps mis pour collecter l'eau

L'enquête a montré que parmi les ménages ne disposant pas d'une source d'eau dans le logement, 84,3% font moins de 15 mn pour se rendre à la source la plus proche, 9% entre 15-30 mn; 4,8% entre 30-60 mn et 1,9% pour plus de 60 mn. La répartition selon le milieu de résidence révèle que la proportion des ménages ruraux qui mettent 15 à 30 mn (10,2%) pour atteindre le point d'eau le plus proche est presque le double de celle du milieu urbain (5,9%). De manière générale, 18,6% des ménages des zones rurales mettent au moins 15 mn pour atteindre le point de collecte de l'eau potable le plus proche dont 2,4% font plus d'une heure.

Par ailleurs, quel que soit le niveau de vie, au moins 8 ménages sur 10 ne disposant pas de point d'eau sur place mettent moins de 15 mn pour atteindre la source d'eau

potable, même si un écart réduit mais croissant est relevé du quintile le plus pauvre au plus riche. Environ 7% des ménages des quintiles pauvres (Q1 et Q2) mettent au moins 30 mn pour se rendre à la source d'eau la plus proche.

Graphique VIII-9: Temps mis par les ménages pour se rendre à la source d'eau la plus proche selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

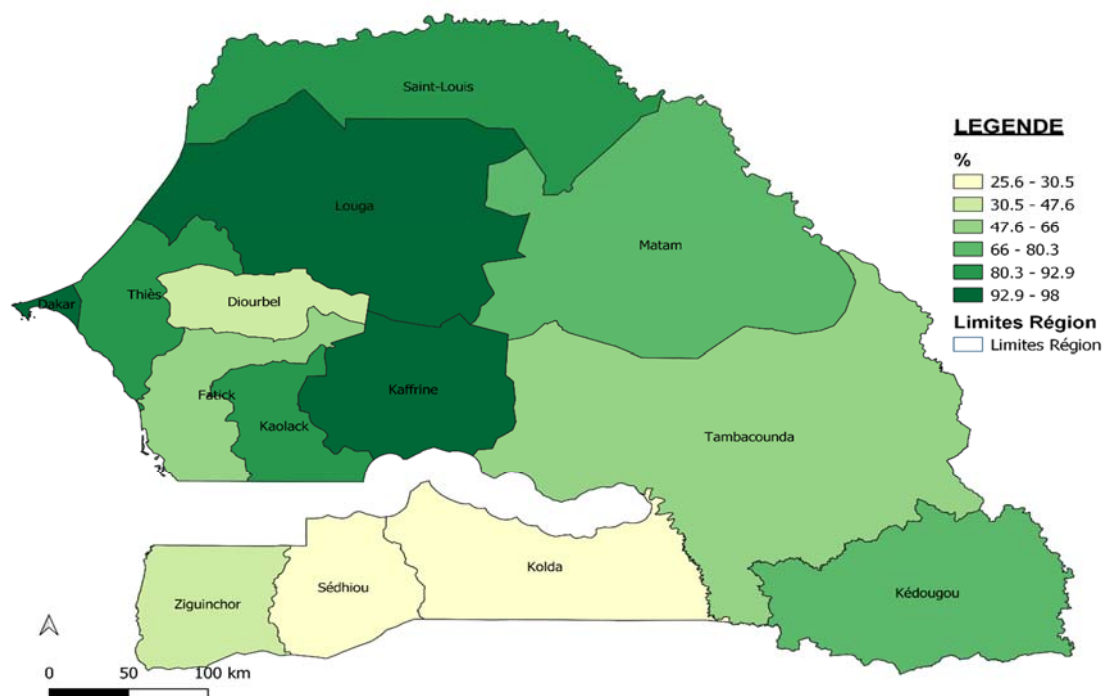
Tableau VIII-8: Indicateurs d'accès à l'eau par milieu de résidence et niveau de pauvreté

	Milieu de résidence			Pauvreté		Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	
Source d'accès à l'eau de boisson						
Eau de robinet	97,0	78,6	60,8	61,1	80,9	75,5
Eau de puits	0,4	15,6	29,4	33,9	11,7	17,7
Eau de surface	0,0	0,0	0,5	0,4	0,2	0,2
Eau en bouteille/sachet	2,6	1,3	2,7	1,1	2,8	2,3
Autre	0,0	4,5	6,6	3,5	4,5	4,2
Total	100	100	100	100	100	100
Distance parcourue pour se rendre à la source la plus proche						
Dans le ménage	85,3	73,8	43,4	47,5	68,7	62,9
Moins de 500m	14,0	24,0	47,5	44,0	27,7	32,1
Entre 500 et 1km	0,5	1,9	6,2	6,2	2,5	3,5
Plus d'1km	0,1	0,3	2,9	2,2	1,1	1,4
Total	100	100	100	100	100	100
Temps mis pour se rendre à la source la plus proche						
Moins de 15mn	96,8	88,7	81,4	82,2	85,7	84,3
Entre 15mn-30mn	2,5	8,0	10,2	10,7	7,9	9,0
Entre 30mn-60mn	0,7	2,8	5,9	5,7	4,3	4,8
Plus de 60mn	0,0	0,6	2,4	1,4	2,2	1,9
Total	100	100	100	100	100	100
Taux d'accès à l'eau (%)*	97,0	82,0	65,7	66,7	83,2	78,7
Dépenses moyennes en eau par ménage	69556	55228	42413	38770	58781	53348

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

(*) Sont inclus les robinets (interne, public, du voisin et de la concession) et les puits couverts (à domicile ou ailleurs)

Carte VIII-1 : Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable selon la région



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.2.3. ACCES A L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES DE PROPETE

L'objectif 6.2 des ODD vise à assurer *d'ici à 2030, l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.*

Au Sénégal, cette cible est prise en charge par l'objectif sectoriel qui vise à « améliorer, d'ici 2025, l'accès durable et sécurisé à l'assainissement à travers la mise en place des investissements et des services nécessaires pour assurer une gestion adéquate des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales ».

L'accès aux toilettes, l'évacuation des excréments, des eaux usées et des ordures ménagères sont traitées dans cette section.

VIII.2.3.1. Accès aux toilettes

Les résultats de l'enquête montrent qu'au Sénégal, 9,1% des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins soit dans la nature (8,4%) soit dans des toilettes publiques (0,7%). En revanche, six ménages sur dix utilisent les

W.C avec chasse d'eau, moins de deux ménages sur dix les latrines dallées, et 11,8% utilisent les fosses rudimentaires/trou ouvert.

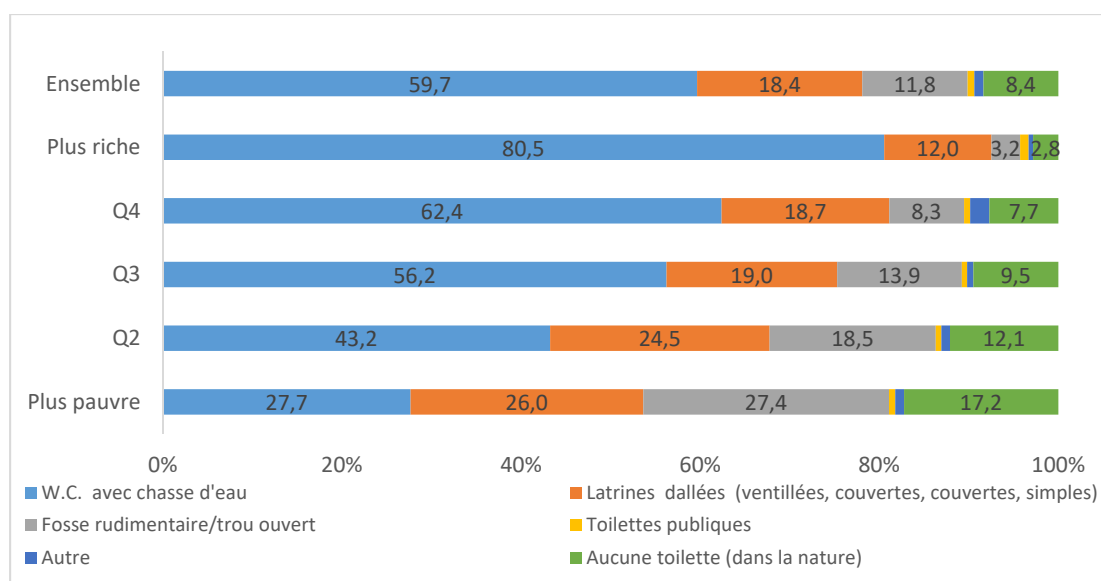
Le niveau d'accès selon le milieu révèle une plus forte utilisation des WC avec chasse d'eau dans la zone urbaine de Dakar (87,7%), tandis que dans les autres zones urbaines du pays ce type d'aisance est utilisé par 68,1% des ménages et par 38,0% de ceux du milieu rural.

La proportion de ménages ruraux qui pratiquent la défécation à l'air libre autrement dit qui font leurs besoins dans la nature reste élevée : 17,1%.

L'analyse des résultats sous l'angle des quintiles confirme davantage la disparité dans l'accès des ménages aux types de sanitaires selon le niveau de bien-être. Pour le quintile des plus pauvres, moins du tiers des ménages (27,7%) utilise des WC avec chasse d'eau là où dans celui des plus riches plus des deux tiers des ménages (80,5%) y ont accès.

En somme, plus le ménage est riche, plus il est susceptible d'utiliser des WC avec chasse d'eau. Les principaux types d'aisance utilisés par les ménages du quintile le plus pauvre sont : WC avec chasse d'eau (27,7%), latrines dallées (26,0%) et fosses rudimentaires/trous ouverts (27,4%). Ils tendent plus souvent que les ménages des autres quintiles à utiliser la nature comme lieu d'aisance (17,2%).

Graphique VIII-10: Pourcentage de ménages ayant accès aux types de sanitaires selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

L'analyse par région de la répartition des ménages selon le type de sanitaires utilisés révèle un déséquilibre très marqué. Les régions de Dakar (87,1%), Thiès (82,5%) et Diourbel (64,3%) sont les seules régions qui ont un accès aux W.C avec chasse d'eau supérieur à la moyenne nationale de 59,7% contrairement à la situation observée au niveau de Kédougou (6,0%), Sédhiou (9,1%) Kolda (10,3%) et Tambacounda (17,3%).

Si 9,1% des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins dans la nature (8,4%) ou dans des toilettes publiques (0,7%), la situation diffère selon les régions. En effet, les régions de Kaffrine et Matam restent les régions les plus touchées avec respectivement 26,7% et 24,6% de ménages qui font leurs besoins dans la nature. Les régions de Kédougou (18,9%), Fatick (18,0%) Louga (17,7%) et Tambacounda (15,9%) viennent en second plan mais restent les zones où la défécation à l'air libre est encore présente.

La région de Dakar est la moins concernée par cette pratique (0,2%) suivie de celles de Ziguinchor (1,5%), Sédhiou (2,8%), Kolda (3,8%) et Thiès (4,7%).

La proportion de ménages qui utilisent les fosses rudimentaires/trou ouvert dans les régions de Kolda (68,1%), Sédhiou (53,2%) et Kédougou (43,4%) reste élevée.

Tableau VIII-9: Répartition des ménages selon le type d'accès aux sanitaires et par région

Région	W.C. avec chasse d'eau	Latrine dallée (ventilée, couverte, couverte, simple)	Fosse rudimentaire /trou ouvert	Toilette publique	Autre	Aucune toilette (dans la nature)	Total
DAKAR	87,1	10,6	0,2	0,8	1,0	0,2	100
DIOURBEL	64,3	17,3	5,2	0,3	2,7	10,1	100
FATICK	55,5	19,7	5,4	0,1	1,2	18,0	100
KAFFRINE	27,2	27,5	17,4	0,6	0,4	26,7	100
KAOLACK	49,8	26,8	7,7	1,1	0,8	13,8	100
KEDOUGOU	6,0	30,0	43,4	0,6	1,1	18,9	100
KOLDA	10,3	16,5	68,1	0,7	0,7	3,8	100
LOUGA	48,8	24,6	6,2	1,7	1,0	17,7	100
MATAM	29,0	27,4	14,8	2,8	1,4	24,6	100
SAINT-LOUIS	55,0	25,9	5,4	0,0	0,5	13,1	100
SEDHIOU	9,1	34,4	53,2	0,1	0,3	2,8	100
TAMBACOUNDA	17,3	30,8	34,0	1,2	0,8	15,9	100
THIES	82,5	9,6	2,8	0,0	0,4	4,7	100
ZIGUINCHOR	34,2	27,2	34,8	1,9	0,5	1,5	100
Total	59,7	18,4	11,8	0,7	1,0	8,4	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

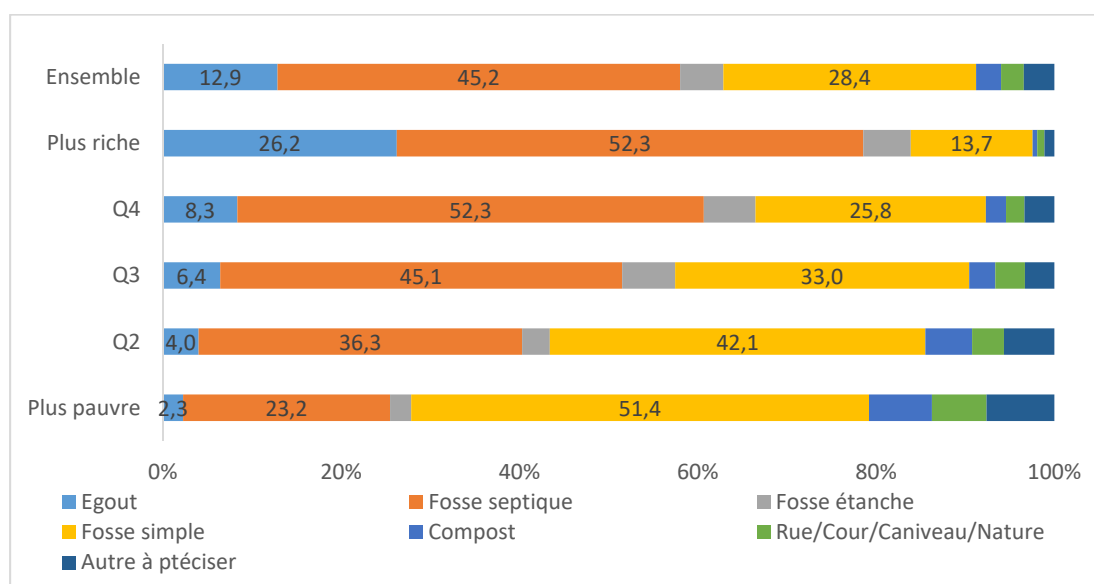
VIII.2.3.2. Evacuation des excréments

Les fosses (septique, étanche, simple) et l'égout constituent les principaux modes d'évacuation des excréments des ménages (respectivement 78,4% et 12,9%). Les autres modes d'évacuation des excréments tels que le compost (2,8%) et la Rue/Cour/Caniveau/Nature (2,6%) sont peu usités.

Cependant les modes d'évacuation des excréments diffèrent significativement selon le milieu de résidence. En effet, à Dakar urbain 34,1% des ménages sont branchés à un réseau d'égout tandis que dans les autres centres urbains et en milieu rural seul 5,5% et 1,8% le sont respectivement.

L'analyse du mode d'évacuation des excréments selon les quintiles de pauvreté montre pour le quintile le plus riche, 26,2% des ménages utilisent l'égout tandis que dans le quintile le plus pauvre, seul 2,3% des ménages sont concernés. Cette même tendance est observée dans l'utilisation des fosses septiques avec une proportion de ménages usagers qui décroît du quintile le plus riche (52,3%) au quintile le plus pauvre (23,2%). Par contre, la fosse simple qui ne nécessite pas beaucoup de moyens est plus utilisée par les ménages du quintile le plus pauvre (51,4% contre 13,7% pour ceux du plus riche quintile).

Graphique VIII-11: Mode d'évacuation des excréments selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

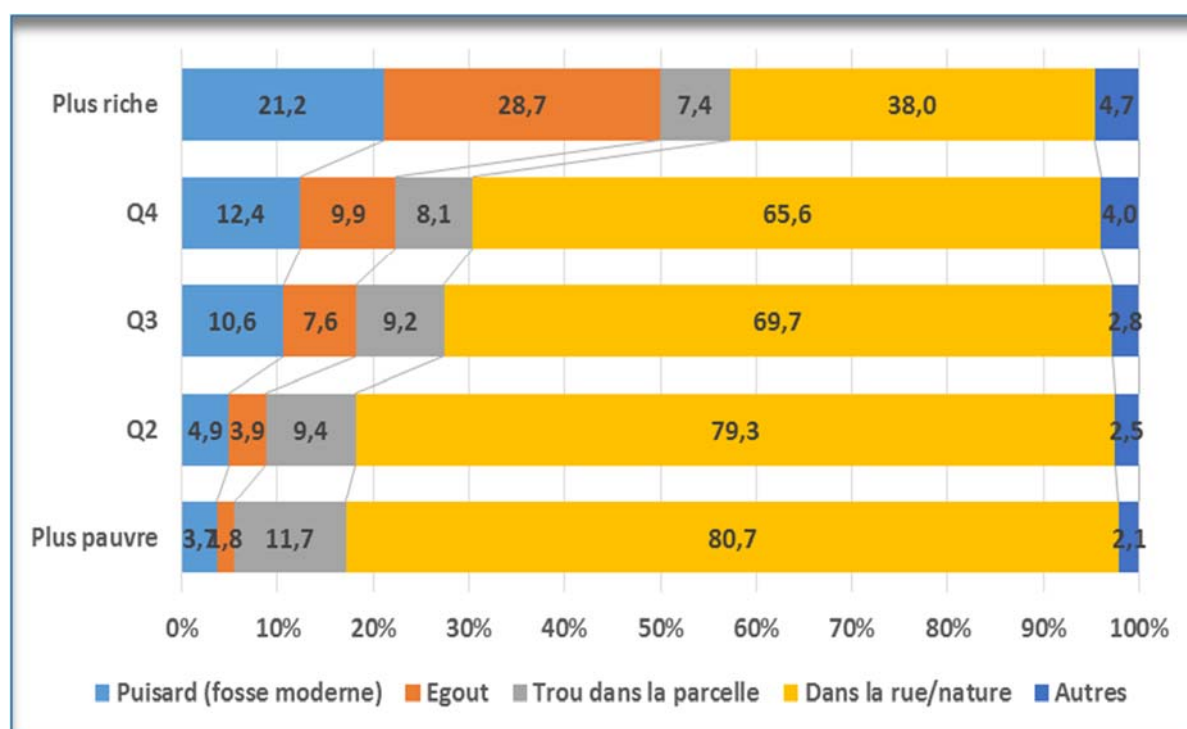
VIII.2.3.3. Evacuation des eaux usées

La rue/nature et un trou dans la parcelle, constituent les principaux lieux d'évacuation des eaux usées (70,1%). Dans le milieu rural, il n'y a pratiquement pas de système d'évacuation des eaux usées ; neuf ménages sur dix (93,5%) évacuent leurs eaux usées dans la rue/nature ou un trou dans la parcelle.

L'analyse du mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau de bien-être montre que dans le quintile le plus riche, 21,2% des ménages utilisent le puisard alors que dans le quintile le plus pauvre, cette proportion est de 3,7%. C'est la même tendance qui est observée concernant l'utilisation du réseau d'égout où 28,7% des ménages du quintile le plus riche l'utilisent au moment où dans le quintile le plus pauvre cette proportion est de 1,8%.

Les résultats de l'enquête montrent aussi que l'évacuation des eaux usées dans la nature décroît avec le niveau de bien-être. En effet, il est établi que plus le ménage est dans les premiers quintiles, plus il a tendance à déverser ses eaux usées dans la rue/nature.

Graphique VIII-12: Mode d'évacuation des eaux usées selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

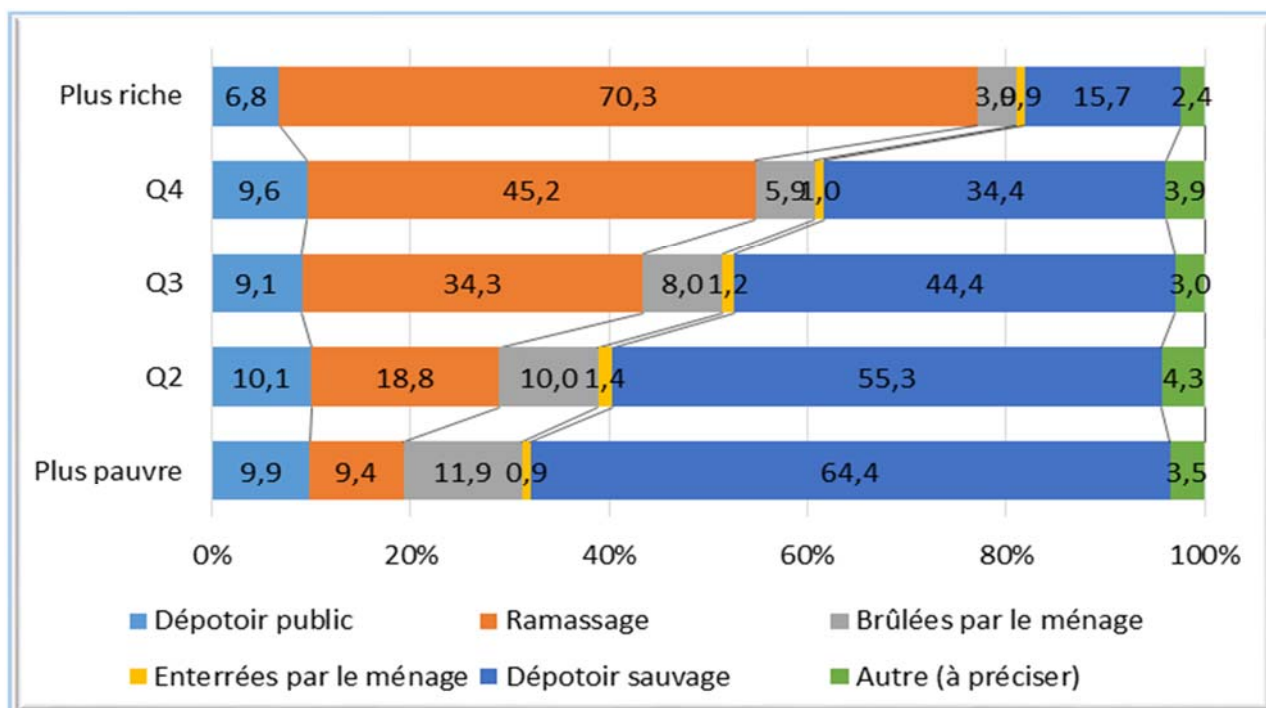
VIII.2.3.4. Evacuation des ordures ménagères

La gestion des déchets solides ou ordures reste une préoccupation pour les ménages. En effet, les principaux modes d'évacuation sont le ramassage (42,6%) et le dépotoir sauvage (37,3%). Le dépotoir public (8,7%), l'incinération (7,1%) et l'enfouissement par le ménage (1,0%) sont moins utilisés.

Le mode d'évacuation des ordures diffère selon le milieu de résidence. A Dakar urbain, neuf ménages sur dix évacuent leurs ordures par le système de ramassage alors que dans les autres centres urbains, ce mode d'évacuation est utilisé par cinq ménages sur dix, et un sur dix y a recourt en milieu rural.

L'analyse du mode d'évacuation des ordures selon les quintiles de bien-être montre que chez les ménages les plus riches, le ramassage est le mode le plus utilisé avec un taux de 70,3% tandis que chez les ménages du quintile le plus pauvre il est de 9,4%. En revanche, le dépotoir sauvage est le mode d'évacuation des ordures le plus usité par les ménages du quintile le plus pauvre avec une proportion de 64,4% contre 15,7% dans le quintile le plus riche.

Graphique VIII-13: Mode d'évacuation des ordures selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau VIII-10: Indicateurs d'accès à l'assainissement par milieu de résidence et niveau de pauvreté

	Milieu de résidence			Pauvreté		Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	
Type de sanitaire						
W.C. avec chasse d'eau	87,7	68,1	38,0	35,3	68,7	59,7
Latrines dallées (ventilées, couvertes, couvertes, simples)	10,1	19,8	22,8	25,6	15,8	18,4
Fosse rudimentaire/trou ouvert	0,2	9,3	20,2	22,8	7,6	11,8
Toilettes publiques	0,8	0,9	0,6	0,6	0,8	0,7
Autre	1,0	0,4	1,3	0,9	1,1	1,0
Aucune toilette (dans la nature)	0,1	1,5	17,1	14,8	6,0	8,4
Total	100	100	100	100	100	100
Evacuation des excréments						
Egout	34,1	5,5	1,8	3,0	16,2	12,9
Fosse septique	51,1	55,1	34,5	30,2	50,2	45,2
Fosse étanche	6,8	5,5	3,0	2,7	5,6	4,8
Fosse simple	7,1	28,1	44,2	46,6	22,2	28,4
Compost	0,0	2,4	5,1	6,2	1,7	2,8
Rue/Cour/Caniveau/Nature	0,6	1,3	4,8	4,8	1,8	2,6
Autre à préciser	0,2	2,1	6,6	6,5	2,4	3,4
Total	100	100	100	100	100	100
Evacuation des eaux usées						
Puisard (fosse moderne)	23,4	17,7	3,3	4,2	15,8	12,6
Egout	36,8	10,3	1,3	3,0	17,7	13,7
Trou dans la parcelle	6,3	9,5	9,8	10,6	8,0	8,7
Dans la rue/nature	26,2	60,1	83,6	79,9	54,5	61,4
Autres	7,2	2,4	1,9	2,4	4,0	3,5
Total	100	100	100	100	100	100
Ordures ménagères						
Dépotoir public	3,6	11,1	10,6	9,9	8,3	8,7
Ramassage	90,3	51,4	8,8	13,7	53,4	42,6
Brûlées par le ménage	0,0	10,8	9,4	11,0	5,6	7,1
Enterrées par le ménage	0,0	0,8	1,8	1,2	1,0	1,0
Dépotoir sauvage	2,8	24,9	65,1	60,1	28,8	37,3
Autre (à préciser)	3,3	1,0	4,4	4,1	2,9	3,2
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.2.4. ACCES A L'ENERGIE POUR LA CUISSON

Les principaux combustibles utilisés pour la cuisson sont le bois (45,2% dont 32,8% pour le bois ramassé et 12,4% pour le bois acheté), le gaz (34,0%) et le charbon de bois (18,7%). La part des ménages qui font recours aux déchets d'animaux reste faible (1,1%). L'utilisation de l'électricité comme combustible pour la cuisson est marginale.

Selon le milieu de résidence, il est noté que dans la zone urbaine de Dakar, le gaz et le charbon de bois constituent les deux principaux combustibles utilisés pour la cuisson (respectivement 76,5% et 20,2%). Dans les autres centres urbains, le gaz (35,0%) est le principal combustible pour la cuisson, suivi du charbon de bois (31,1%), du bois acheté (20,6%) et du bois ramassé (11,8%). En revanche, dans le milieu rural, c'est

le bois de façon générale qui est le plus usité par les ménages pour faire la cuisson (78,7%). En faisant la distinction entre les types de bois, on constate que dans le milieu rural, 63,6% des ménages utilisent le bois ramassé contre 15,1% pour le bois acheté. L'analyse des résultats selon le statut de pauvreté révèle que le bois ramassé est utilisé par 62,1% des ménages pauvres contre 21,8% par les ménages non pauvres. Pour le bois acheté, les ménages pauvres l'utilisent à hauteur de 15,6% contre 11,2% chez les ménages non pauvres. Cependant un écart très prononcé existe entre pauvres et non pauvres quant à l'utilisation du gaz comme énergie de cuisson : 43,7% chez les ménages non pauvres contre 7,9% pour les pauvres.

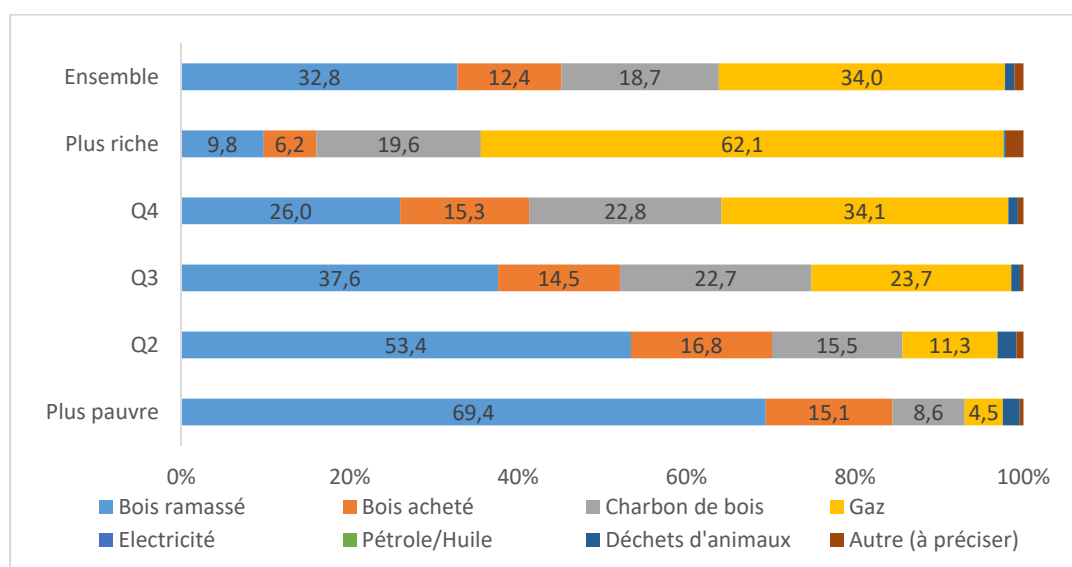
Tableau VIII-11: Indicateurs d'utilisation de l'énergie pour la cuisson

Type de combustibles	Milieu de résidence			Pauvreté		Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	
Bois ramassé	0,8	11,8	63,6	62,1	21,8	32,8
Bois acheté	0,7	20,6	15,1	15,6	11,2	12,4
Charbon de bois	20,2	31,1	11,1	11,6	21,3	18,7
Gaz	76,5	35,0	7,3	7,9	43,7	34,0
Electricité	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Déchets d'animaux	0,0	0,1	2,3	2,1	0,7	1,1
Autre	1,7	1,3	0,6	0,6	1,3	1,1
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Globalement, l'analyse des résultats sous l'angle des quintiles confirme davantage la disparité dans l'utilisation des combustibles selon le niveau de bien-être des ménages. En effet, le bois ramassé est utilisé par 69,4% des ménages les plus pauvres contre 9,8% chez les plus riches. Le gaz correspond au combustible le plus utilisé par les ménages les plus riches (62,1%).

Graphique VIII-14: Type de combustible utilisé pour la cuisson selon les quintiles de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VIII.2.5. ACCES AUX TELECOMMUNICATIONS

La révolution numérique tend à démocratiser l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Leur utilisation occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des populations.

Dans ce qui suit, il sera analysé l'accès et l'utilisation de la téléphonie (mobile et fixe) et l'internet. Il sera aussi traité les dépenses moyennes mensuelles en téléphonie mobile des individus.

VIII.2.5.1. Accès des ménages à la téléphonie

Le taux de pénétration est ici appréhendé à travers la proportion des ménages dont au moins un membre dispose d'un téléphone mobile.

Dans l'ensemble, un accès quasi universel des ménages à la téléphonie mobile quels que soient le milieu de résidence et le niveau de vie est noté. En effet, dans 9 ménages sur 10 au moins un membre dispose d'un téléphone mobile.

L'analogie ne peut être faite avec la téléphonie fixe. Les ménages disposant d'un abonnement à la téléphonie fixe sont rares, à peine 2,6% sur l'étendue du territoire et 6,7% dans la zone urbaine de Dakar.

Moins de 1% des ménages pauvres dispose d'un téléphone fixe contre 3,6% pour les non pauvres et 6,6% pour les plus riches.

VIII.2.5.2. Accès des individus à la téléphonie mobile

La proportion de la population âgée de 12 ans et plus disposant d'un téléphone mobile est estimée en 2018/2019 à 63,7% (cf. Tableau VIII 12).

La pénétration de la téléphonie mobile est plus importante chez les personnes vivant en milieu urbain, en particulier celles de Dakar (79,2%).

En outre, l'accès à la téléphonie mobile croît avec le niveau de bien-être. Les taux d'accès les plus élevés ont été observés chez les non pauvres, en particulier chez ceux appartenant au quintile le plus riche (74,8%).

Tableau VIII-12. Indicateurs d'accès et utilisation de la téléphonie par milieu de résidence, statut de pauvreté et quintile

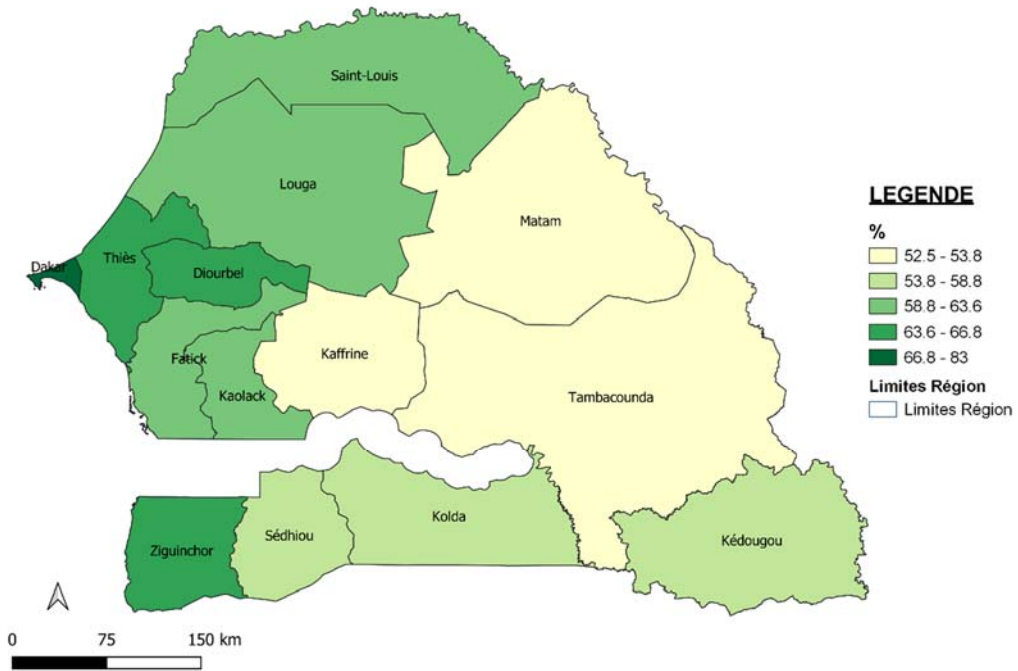
Indicateurs	Milieu de résidence			Pauvreté		Quintile de pauvreté					Total
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	
Taux de pénétration du téléphone mobile (% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable)	99,3	99,0	96,7	96,9	98,4	95,9	97,4	98,3	98,0	98,7	98,0
Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)	79,2	66,3	54,2	51,9	69,1	47,1	54,0	60,7	65,2	74,8	63,7
Taux d'utilisation de téléphone portable	83,3	69,1	58,0	55,7	72,7	50,9	57,7	64,4	68,9	78,2	67,3
% de ménages abonnés au réseau de téléphone fixe	6,7	2,5	0,2	0,1	3,6	0,2	0,0	0,9	1,4	6,6	2,6

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Un écart net est relevé entre les régions. Dakar se démarque avec le taux d'accès le plus élevé (78,9%). Pour la plupart des autres régions, au moins la majorité de la population ciblée (12 ans et plus) a un téléphone. Les taux d'accès les plus faibles ont été relevés dans les régions de Kaffrine (49,4%), Kolda (49,4%) et Tambacounda (48,1%).

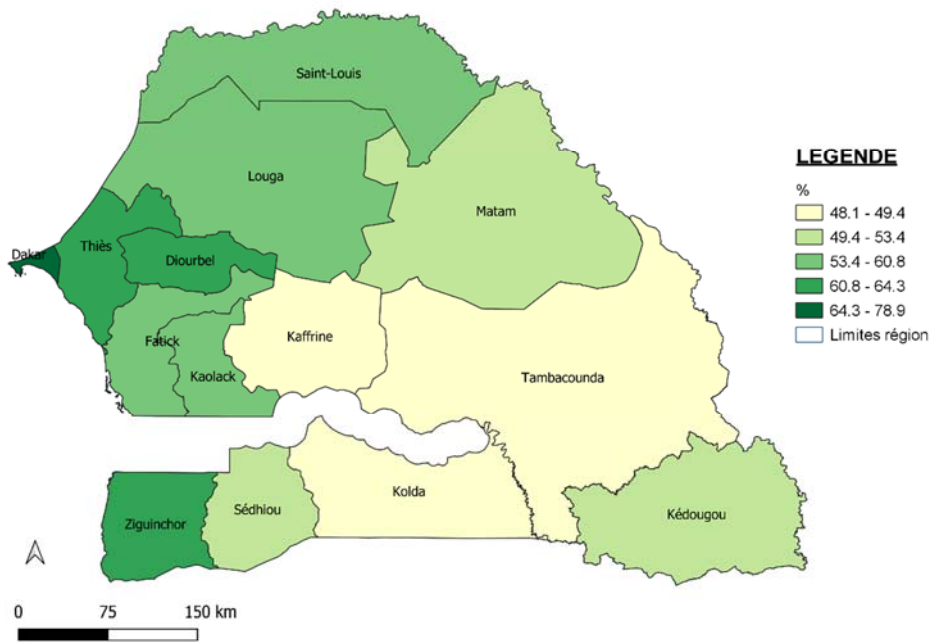
L'utilisation de la téléphonie suit la même tendance que celle de l'accès. Seulement, le taux d'utilisation s'avère plus élevé que celui de l'accès à la téléphonie quel que soit le milieu de résidence, la région et le niveau de vie. Cette situation est due au fait qu'une personne peut bien ne pas posséder un téléphone mais avoir la possibilité d'user de celui d'un proche, par exemple.

Carte VIII-2 : Taux d'utilisation de téléphone portable (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Carte VIII-3 : Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

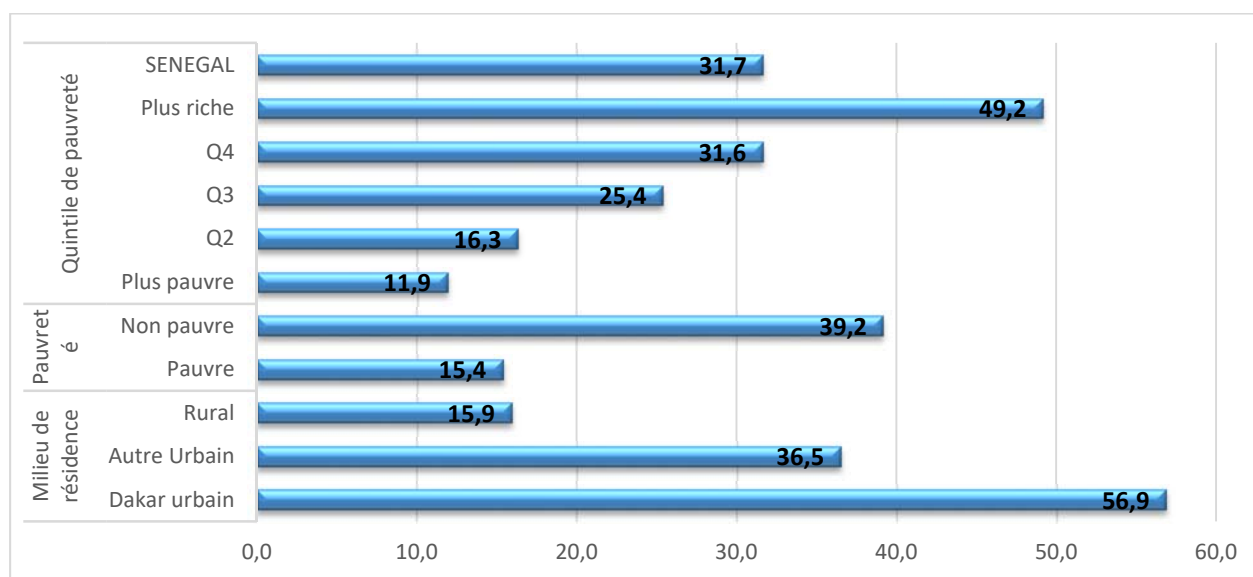
VIII.2.5.3. Accès à internet

L'accès à internet a été mesuré dans le cadre de cette enquête à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau, etc.) des populations.

L'accès à internet demeure faible avec un taux d'accès de 31,7% relevé en 2018/2019. Une fracture numérique existe entre les populations selon le milieu de résidence, le niveau de pauvreté et la région. En effet, 15,9% des populations rurales ont accès à internet tandis que dans la zone urbaine de Dakar, au moins une personne sur deux (56,9%) y a accès et un peu plus du tiers dans les autres milieux urbains.

Les populations pauvres ont moins accès à internet que les non pauvres, même si chez ces derniers l'accès est loin d'être universel. Chez les plus pauvres le taux d'accès n'atteint pas 2 personnes sur 10 (11,9%) tandis que près de la moitié des personnes appartenant au quintile le plus riche y ont accès (49,2%).

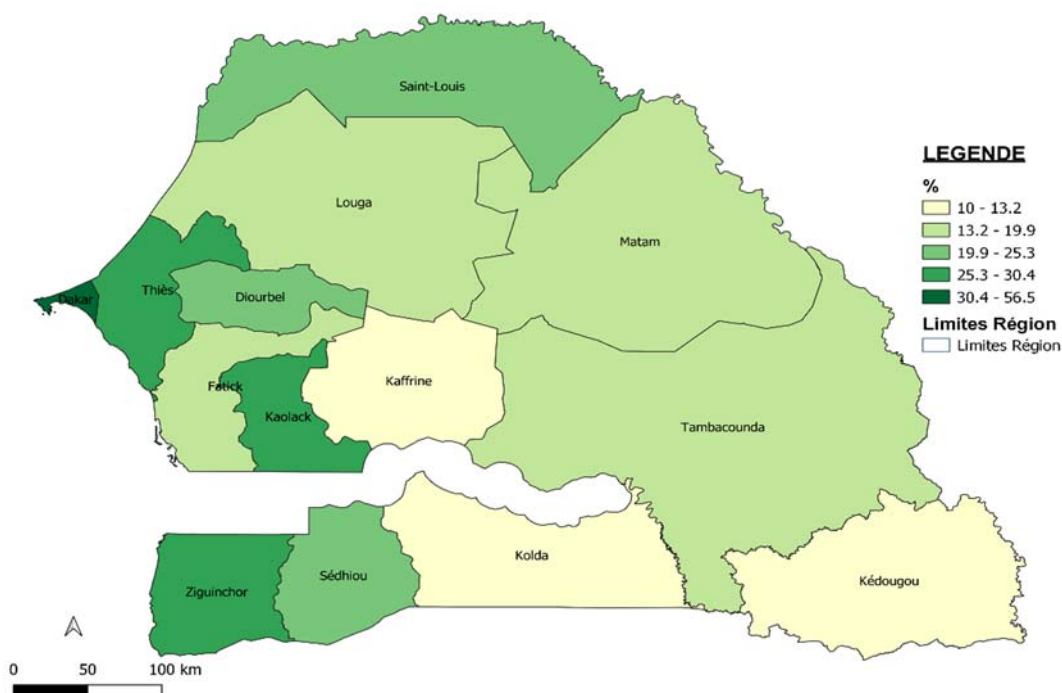
Graphique VIII-15. Taux d'accès à internet par milieu de résidence, statut de pauvreté et quintile



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

A l'échelle des régions, une différence nette existe entre Dakar et le reste du pays puisqu'une personne sur 2 y a accès au net. Dans les autres régions, moins du tiers de la population a accès à internet à Ziguinchor (30,4%), Thiès (29,1%) et Kaolack (29,1%). A Diourbel et Saint-Louis environ un quart des individus de 12 ans et plus ont la possibilité d'utiliser internet. Les régions, où il est noté les taux d'accès les plus faibles sont Kédougou (10,0%), Kolda (13,0%) et Kaffrine (13,2%).

Carte VIII-4: Taux d'accès à internet selon la région



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

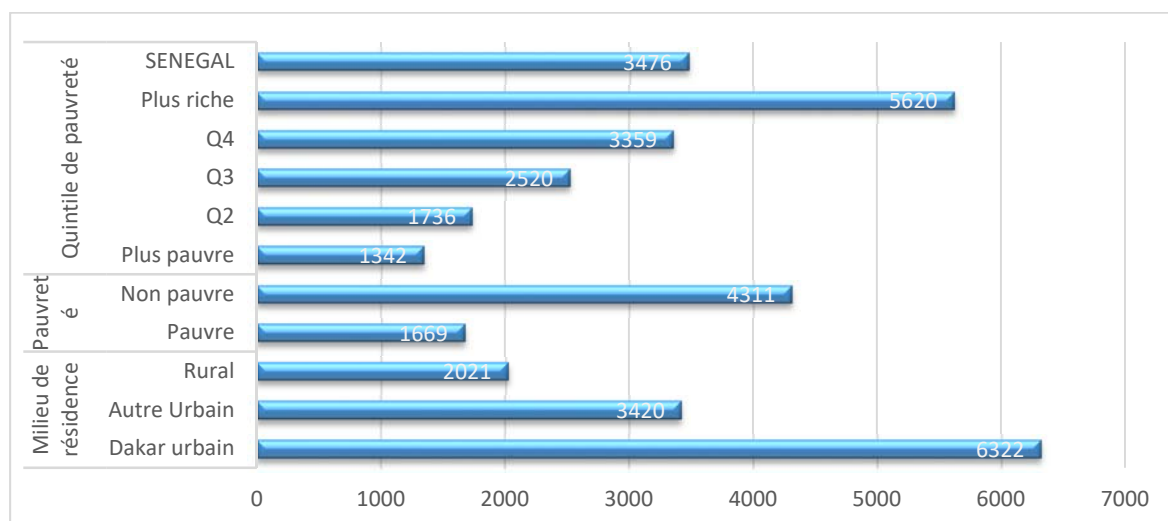
VIII.2.5.4. *Les dépenses de téléphonie mobile*

En moyenne, une personne dépense mensuellement 3 476 F CFA en téléphonie mobile. Cette moyenne peut être analysée en relation avec le taux d'utilisation de la téléphonie mobile. Plus le niveau d'utilisation est élevé, plus la moyenne mensuelle est importante. C'est ainsi que l'on note un écart conséquent selon le milieu de résidence. Les habitants des zones rurales dépensent moins en téléphonie mobile que les résidents des zones urbaines. Tout comme les urbains dakarois dépensent plus que ceux des autres régions.

D'ailleurs, au niveau régional, un dakarois dépense plus du double du montant moyen mensuel alloué à la téléphonie mobile par un résident des autres régions. Les montants les plus faibles sont relevés à Fatick (1 900 F CFA), Matam (1 963 F CFA) et Louga (1 996 F CFA).

Les personnes pauvres dépensent moins en crédit téléphonique. Le montant moyen mensuel dépensé en téléphonie mobile croît avec le niveau de richesse. Les personnes les plus pauvres dépensent mensuellement en moyenne 1 342 F CFA contre 5 620 F CFA pour les plus riches.

Graphique VIII-16. Dépenses mensuelles moyennes en téléphonie mobile par milieu de résidence, statut de pauvreté et quintile



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau VIII-13. Indicateurs de l'accès à la téléphonie et à l'internet par région

Région	% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable	accès au téléphone mobile (pop >= 12 ans)	usage du téléphone mobile (pop >= 12 ans)	accès à internet (pop >= 12 ans)	dépense moyenne mensuelle en téléphonie mobile en FCFA
DAKAR	99,3	78,9	83,0	56,5	6 268
DIOURBEL	99,4	62,0	66,4	25,3	2 215
FATICK	98,0	58,3	61,8	16,1	1 899
KAFFRINE	97,3	49,4	52,5	13,2	2 471
KAOLACK	96,8	60,8	63,6	29,1	3 082
KEDOUGOU	93,2	53,4	58,8	10,0	2 608
KOLDA	96,3	49,4	55,9	13,0	2 405
LOUGA	97,8	60,3	62,8	17,1	1 996
MATAM	94,7	51,7	53,8	19,9	1 962
SAINT-LOUIS	97,7	60,1	61,1	24,8	2 504
SEDHIOU	97,1	52,8	56,8	21,8	2 188
TAMBACOUNDA	94,3	48,1	53,3	19,6	2 786
THIES	98,9	63,3	66,8	29,1	2 971
ZIGUINCHOR	97,1	64,3	66,1	30,4	2 467
Total	98,0	63,7	67,3	31,7	3 476

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

Ce chapitre a permis de passer en revue les conditions de vie des populations. Bien qu'en général propriétaire du logement occupé, une part non négligeable de ménages ne dispose pas de titre officiel et n'entrevoit pas la nécessité d'en avoir. La location est une caractéristique des zones urbaines en particulier, celle de Dakar, où le montant des loyers est de loin supérieur à celui des autres régions.

D'autres disparités sont également mises en exergue à travers ce chapitre, notamment l'accès à l'énergie (éclairage et cuisson), l'eau, l'assainissement. Ces différences sont bien souvent associées soit au milieu de résidence soit au statut de pauvreté. En effet, quel que soit le service considéré, la région de Dakar, en particulier sa zone urbaine, se distingue fortement par un accès plus important qui, dans certains cas, frôle l'universalité. Il en est ainsi de l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage ou l'usage du robinet comme source d'eau potable.

En outre, il a été également relevé que les ménages de faible niveau de vie ont moins accès aux services sociaux.

Introduction

On parle de sécurité alimentaire lorsque « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Conférence Mondiale sur l'Alimentation de 1996).

Cette définition largement acceptée de la sécurité alimentaire montre que c'est un concept complexe et multidimensionnel qui englobe un éventail de problématiques allant de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire à l'accès constant à des aliments adéquats et culturellement acceptables à l'échelon individuel et au niveau ménage.

L'impossibilité d'accès à des aliments nécessaires pour les individus à la satisfaction de leurs besoins nutritionnels afin de mener une vie active et saine demeure toujours une préoccupation permanente de la communauté internationale. C'est dans ce contexte qu'en 2015, les pays se sont engagés à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs formes d'ici 2030 à travers l'objectif 2 des Objectifs de Développement Durables (ODD).

Au niveau national, le Gouvernement du Sénégal a adopté la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (SNSAR) dont l'objectif est d'assurer aux populations une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et une meilleure résilience face aux chocs à l'horizon 2035.

Le présent chapitre a pour objectif d'analyser la situation de la sécurité alimentaire au Sénégal et les principaux chocs subis par les ménages ainsi que leurs stratégies d'adaptation.

De nombreux indicateurs allant de la production et la disponibilité de la nourriture à la qualité de l'alimentation sont traditionnellement utilisés pour mesurer le niveau d'insécurité alimentaire (IA). Dans le cadre de ce rapport, l'indicateur utilisé pour estimer la prévalence de l'insécurité alimentaire est l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences. Cette échelle standard est celle mise en place par la FAO dans le cadre du projet « Voices of the Hungry » (VoH) pour la mesure de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences (FIES) en vue de faciliter la comparabilité des taux de prévalence entre les pays

IX.1. L'INSECURITE ALIMENTAIRE

IX.1.1. L'ECHELLE DE MESURE DE LA FAIM BASEE SUR LES EXPERIENCES

Le principe fondamental de la mesure de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences est que la gravité de l'insécurité alimentaire d'un individu ou d'un ménage peut ne pas être observée directement (variable latente). Seules les manifestations de cette dernière sont observables à travers les résultats obtenus sur un questionnaire, composé de questions (items) appelant une réponse binaire (oui/non) et n'évoquant pas directement l'insécurité alimentaire.

De nombreuses études menées sur l'expérience de la faim auprès de personnes à faible revenu ont révélé que c'est un processus commun à toutes les cultures. Au début, les ménages éprouvent des difficultés liées à l'incertitude dans l'accès à la nourriture. Par la suite, compte tenu des restrictions qu'ils subissent, ces derniers procèdent à des ajustements sur la qualité de la nourriture qu'ils consomment. À mesure que la situation s'accroît, les ajustements affectent la quantité de nourriture consommée et favorisent l'installation progressive de la faim.

Le module d'enquête du FIES²⁰ comporte 8 questions (ou items) nécessitant des réponses dichotomiques simples (oui ou non). Les répondants doivent ainsi indiquer, au cours de la période de référence (12 derniers mois), s'ils ont rencontré des difficultés à se procurer suffisamment de nourriture ainsi que les éventuelles stratégies d'adaptation adoptées.

IX.1.2. L'EXPERIENCE DE LA FAIM AU SENEGAL

La sévérité des items quantifie le niveau de gravité de chaque expérience. Plus la gravité de l'élément est élevée, moins il est probable qu'il obtienne une réponse affirmative.

Les résultats de l'enquête ont montré qu'en 2018/2019, 63,3% des ménages ont déclaré avoir vécu au moins une expérience de la faim au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. C'est pour les expériences « avoir passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources » et « avoir eu faim mais ne pas pouvoir manger parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour se procurer à manger »²¹ que sont enregistrés les plus grands ordres de gravité (respectifs de 3,7 et 1,5). Ces deux expériences ont été vécues respectivement par 7,3% et 18,1%

²⁰ FIES : Food Insecurity Experience Scale (Echelle de mesure de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences)

²¹ Les sévérités items sont des paramètres du modèle de Rasch qui quantifient le niveau de gravité de chaque expérience. Ils sont déterminés à partir des réponses données aux différentes expériences. Plus la valeur est élevée, plus l'expérience associée est sévère.

des ménages. Ensuite viennent les expériences « n'avoir pas de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources» et « avoir dû sauter un repas parce que n'avoir pas assez d'argent ou d'autres ressources pour se procurer à manger » qui sont vécues respectivement par 22,5% et 26,5% des ménages.

«Avoir été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources» et «avoir mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources » sont les expériences les moins sévèrement vécues avec des scores de gravité respectifs de -2,1 et -1,9. Ces deux expériences ont été vécues respectivement par 50,6% et 45,0% des ménages.

Par ailleurs, les expériences « n'avoir pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources » et « avoir mangé moins que ce qu'on pensait qu'on aurait dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources » ont été vécues par plus d'un (1) ménage sur trois (3).

Le niveau d'appréciation du fait d' « avoir dû sauter un repas parce que n'ayant pas assez d'argent ou d'autres ressources pour se procurer à manger » montre que pour faire face à la faim, les ménages préfèrent réduire la quantité et la qualité de ce qu'ils mangent plutôt que de sauter un repas.

La même tendance est notée quel que soit le milieu de résidence, même s'il ressort que la proportion des ménages ayant adopté des expériences différentes sont plus importantes en zone rurale.

Tableau IX-1 : L'expérience de la faim et niveau de sévérité des items

N°	Expériences de la faim (Items)					Sévérité des items
	Au cours des 12 derniers mois, vous ou d'autres membres du ménage :	National	Autre urbain	Rural	Dakar urbain	
1	avez été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources ?	50,6	45,0	61,3	38,2	-2,1
2	n'avez pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources ?	45,0	39,7	57,5	29,5	-1,5
3	avez mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources ?	48,5	43,0	61,4	32,2	-1,9
4	avez dû sauter un repas parce que vous n'aviez pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger?	26,5	22,4	31,7	21,7	0,4
5	avez mangé moins que ce que vous pensiez que vous auriez dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources ?	38,1	33,0	47,3	27,3	-0,8
6	n'avait plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources ?	22,5	19,2	29,8	13,4	0,9
7	avez eu faim mais vous n'avez pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger ?	18,1	14,9	23,3	12,3	1,5
8	avez passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources ?	7,3	5,6	10,1	4,3	3,7

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.1.3. PREVALENCE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE BASEE SUR LES EXPERIENCES

L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences permet de faire ressortir deux indicateurs : la prévalence de l'«insécurité alimentaire modérée ou grave» et celle de l'«insécurité alimentaire grave». La prévalence de l'insécurité alimentaire (IA) est le pourcentage de personnes qui sont dans une situation d'insécurité alimentaire, qu'elle soit modérée ou grave.

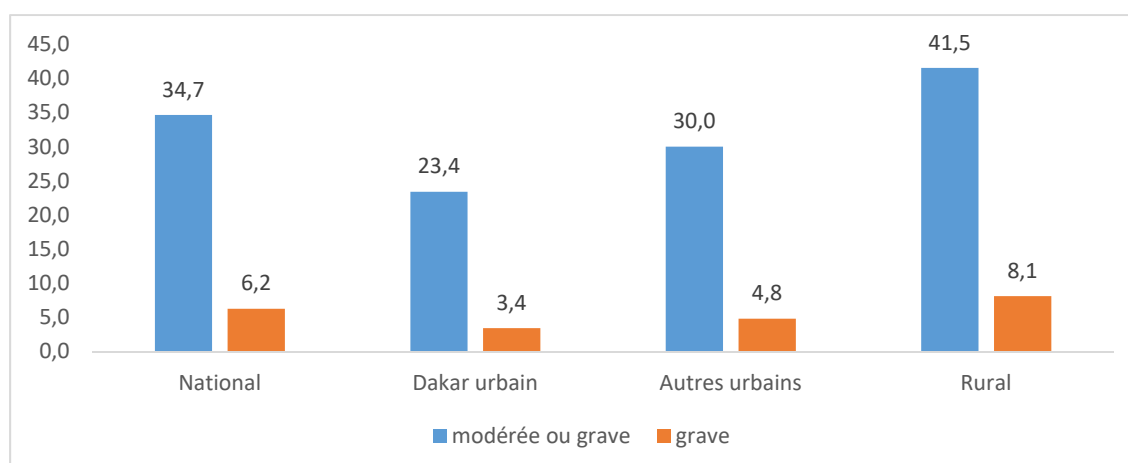
IX.1.3.1. *Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence*

L'analyse de la situation alimentaire des ménages illustre que 5 540 856 personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, avec une prévalence globale de 34,7% et une incidence de l'insécurité alimentaire grave de 6,2%.

Cette prévalence de l'insécurité alimentaire varie selon le milieu de résidence. Les personnes vivant en milieu rural qui ont plus vécu des expériences de faim sont aussi les plus impactées avec une prévalence de 41,5% contre 23,4% pour ceux de Dakar urbain et 30,0% pour les individus des autres zones urbaines.

L'insécurité alimentaire grave, quant à elle, est estimée à 8,1% en milieu rural. A Dakar urbain et dans les autres centres urbains, elle touche respectivement 3,4% et 4,8% des personnes.

Graphique IX-1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur la FIES selon le milieu de résidence (%)



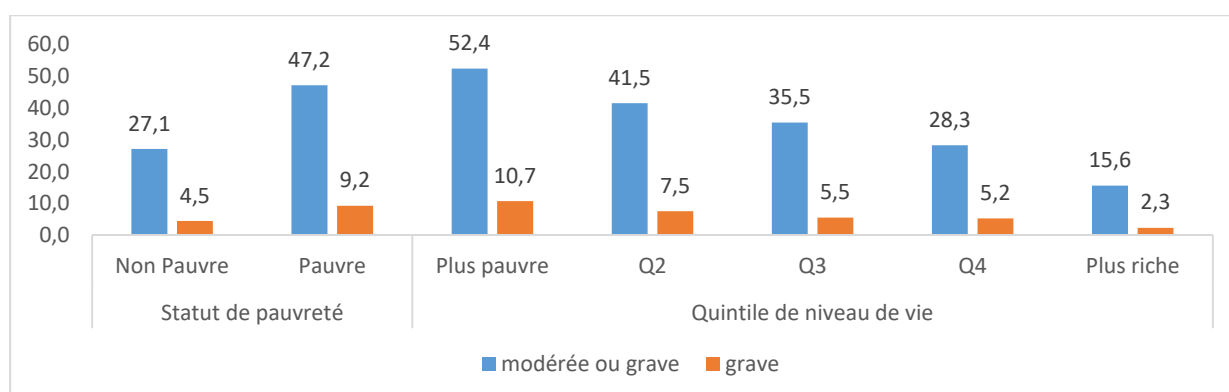
Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.1.3.2. Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le statut de pauvreté et le quintile de vie

Le niveau de l'insécurité alimentaire varie avec le statut de pauvreté des individus et est plus élevé chez les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. En effet, la prévalence de l'IA chez les pauvres est évaluée à 47,2% contre 27,1% pour les personnes non pauvres, soit un écart considérable de 20,1 points de pourcentage.

Ce lien entre pauvreté et insécurité alimentaire s'illustre aussi à travers les taux observés sur les différents quintiles. Plus le niveau de vie augmente plus le risque d'insécurité alimentaire diminue. Au niveau du premier quintile qui regroupe les personnes les plus pauvres la prévalence est de 52,4%, soit près du double de celui observé au niveau du quatrième quintile (28,3%) et plus du triple de celui calculé pour le quintile des plus riches (15,6%).

Graphique IX-2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur la FIES selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (%)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

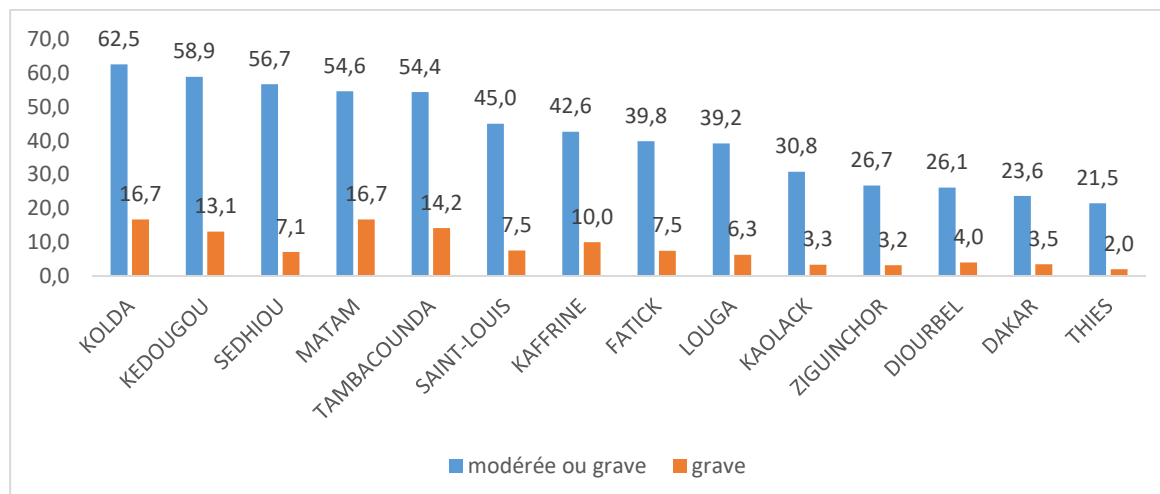
Comme la pauvreté, la prévalence de l'insécurité alimentaire varie d'une région à une autre. Les régions de Kolda (62,5%), Kédougou (58,9%), Sédhiou (56,7%) et Tambacounda (54,4%) qui sont les régions les plus pauvres se trouvent être les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Dans ces régions, plus de la moitié des personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et plus de 13,0% connaissent la forme grave à Kolda, Kédougou et Tambacounda.

Cependant, on note que Matam qui est la septième²² région la moins pauvre est aussi très affectée par l'insécurité alimentaire avec un taux de 54,6% et 16,7% pour la forme grave. De même que Saint-Louis qui fait partie des trois régions les moins pauvres est la sixième région la plus affectée par l'insécurité alimentaire avec une prévalence de 45,0%.

²² Voir tableau IV-2 du chapitre 4 de la première partie.

Les régions de Thiès et Dakar qui sont les moins pauvres sont aussi les moins affectées par l'insécurité alimentaire avec des niveaux d'incidence respectifs de 21,5% et 23,6%. Par contre, la région de Ziguinchor qui est la sixième région la plus affectée par la pauvreté du pays se particularise car faisant partie des quatre régions les moins touchées par l'insécurité alimentaire avec un niveau de prévalence de 26,7%.

Graphique IX-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur la FIES selon par région (%)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.2. CHOCS ET STRATEGIES D'ADAPTATION

Les ménages sénégalais ont été confrontés à plusieurs types de chocs qui ont parfois eu des impacts négatifs sur leur bien-être. Pour y faire face, ils adoptent différentes stratégies d'adaptation.

IX.2.1. CHOCS

Les chocs sont souvent des événements imprévisibles impactant la survie économique du ménage et son bien-être. Ils favorisent ou accentuent la vulnérabilité des ménages, en particulier ceux pauvres en raison de leur faible capacité à faire face à ce type de phénomène.

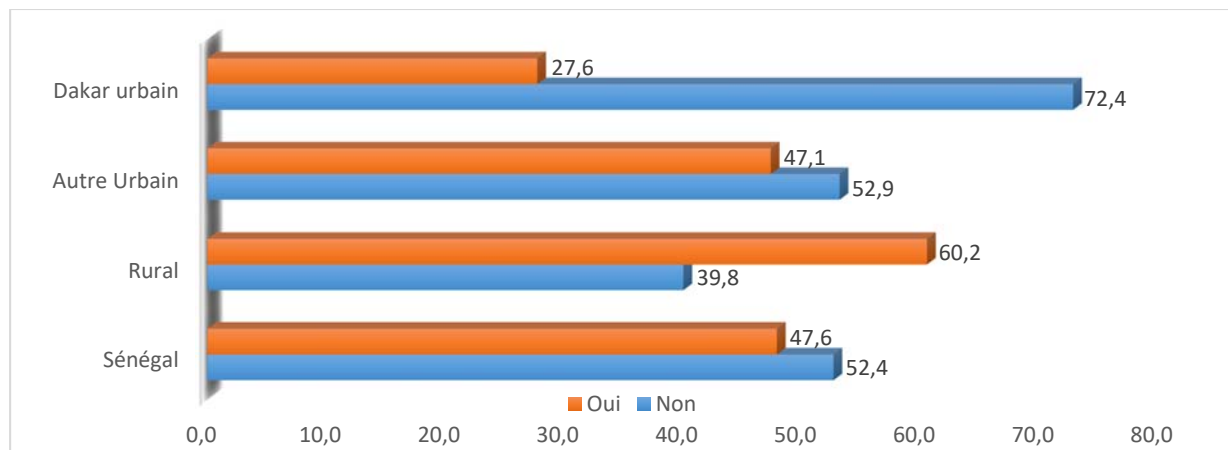
Au Sénégal en 2018/2019, plus de deux ménages sur cinq déclarent avoir subi au moins un choc durant les trois dernières années précédant l'enquête. Par ailleurs, la prévalence des chocs varie en fonction du milieu, du niveau de pauvreté des ménages, de la région et du type de chocs.

IX.2.1.1. Prévalence des chocs selon le milieu de résidence

En 2018/2019, près de la moitié des ménages a été au moins victime d'un choc durant ces trois dernières années. Cependant, la prévalence des chocs est plus marquée dans le monde rural où 60,2% des ménages affirment avoir subi au moins un choc. A un

degré moindre, les autres centres urbains du pays présentent une prévalence des chocs évaluée à 47,1%. Par contre, c'est dans le milieu urbain de Dakar où les ménages subissent moins de chocs, avec 27,6% de ménages affectés.

Graphique IX-4 : Prévalence des chocs subis selon le milieu de résidence en (%)

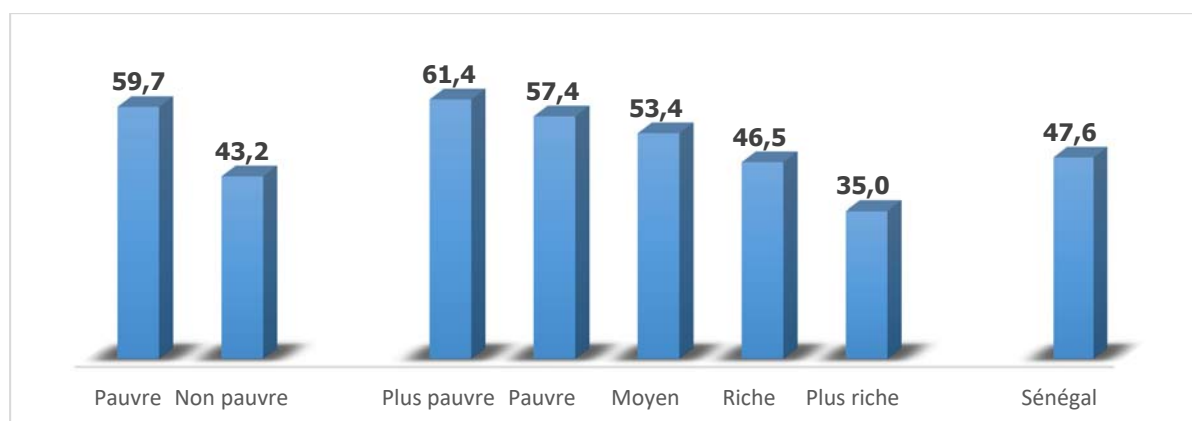


Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.2.1.2. Prévalence des chocs selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie

En général, la prévalence des chocs varie en fonction du niveau de bien-être du ménage. Ainsi durant les trois années précédant l'enquête, 59,7% des ménages vivant dans la pauvreté ont été au moins victime d'un choc contre 43,2% pour les ménages non pauvres. D'ailleurs, la prévalence aux chocs diminue avec les quintiles de bien-être. En effet, 61,4% pour les ménages les plus pauvres (Q1) ont été affecté au moins par un choc contre 35,0% pour les ménages les plus riches (Q5) et 53,4% pour les ménages de niveau de vie moyen (Q3).

Graphique IX-5: Prévalence des chocs subis selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (%)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

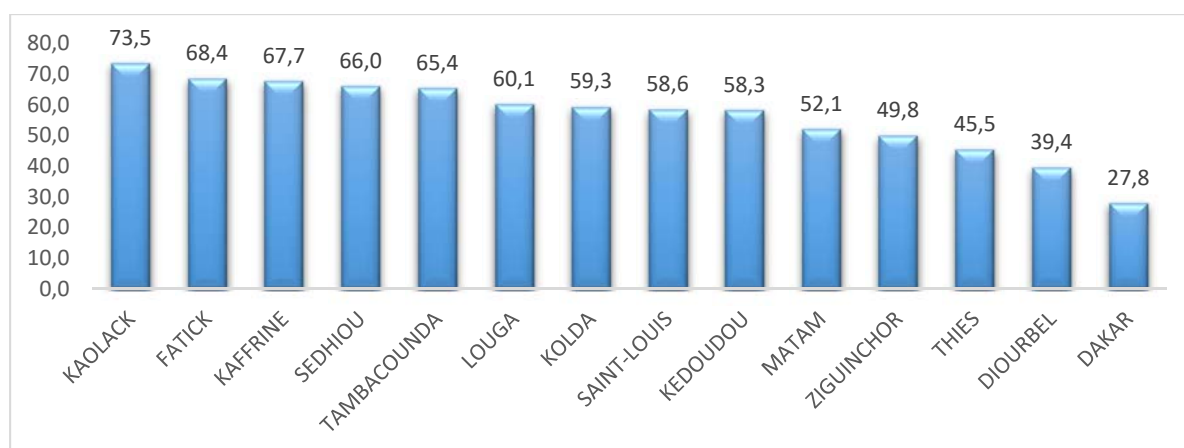
IX.2.1.3. *Prévalence des chocs selon les régions*

Hormis les régions de Dakar (27,8%), Diourbel (39,4%) et Thiès (45,5%), dans les autres régions un (1) ménage sur deux a été affecté par un choc durant les trois dernières années précédant l'enquête.

La prévalence des chocs est plus accentuée dans les régions du bassin arachidier (Kaolack (73,5%), Fatick (68,4%) et Kaffrine (67,7%)), à Sédhiou (66,0%) et à Tambacounda (65,4%) où près de sept (7) ménages sur dix (10) disent avoir été affectés par au moins un choc durant les trois dernières années précédant l'enquête.

Pour les régions de Louga, Kolda, Saint-Louis et Kédougou, la prévalence avoisine 60%.

Graphique IX-6 : Prévalence des chocs subis par les ménages selon la région (%)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.2.1.4. *Les principaux types de chocs*

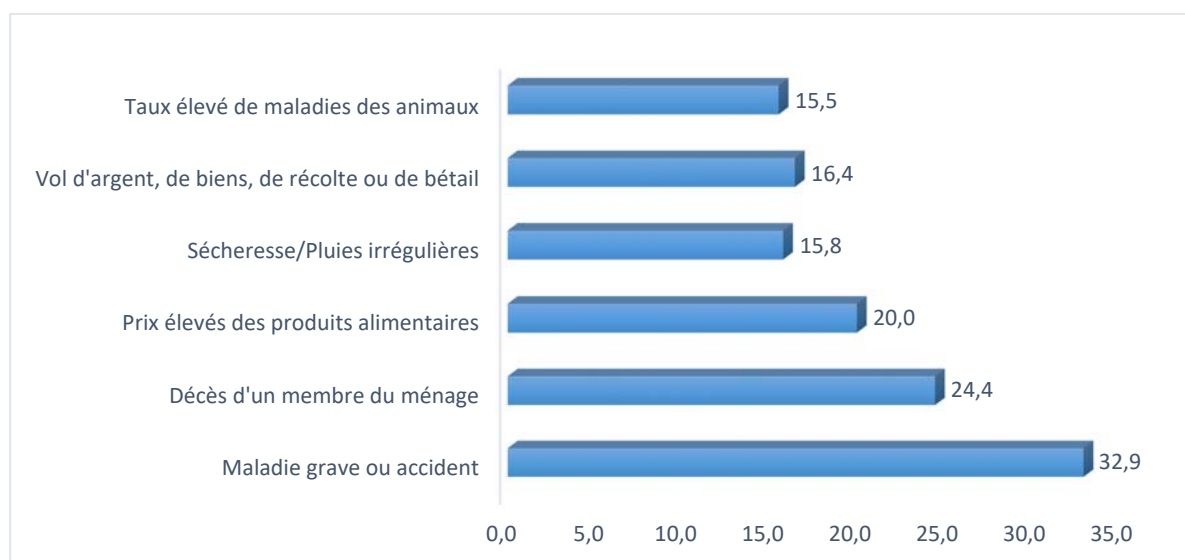
En 2018/2019, les six principaux chocs ayant le plus affecté les ménages et impacté négativement leur bien-être sont liés à :

- une maladie grave ou accident ;
- un décès d'un membre du ménage ;
- un prix élevé des produits alimentaires ;
- une sécheresse ou aux pluies irrégulières ;
- un vol d'argent ou de biens ou de récolte ou de bétail ;
- un taux élevé de maladies des animaux.

Ces types de chocs ont impacté à des niveaux différents les ménages au cours des trois dernières années ayant précédé la date de collecte. En effet, la maladie grave ou

accident et le décès d'un membre du ménage sont les plus récurrents avec respectivement 32,9% et 24,4% du total des ménages affectés par un choc. La cherté des produits alimentaires (20,0%), la sécheresse (15,8%), le vol (16,4%) et la maladie des animaux (15,5%), sont également comptés parmi les facteurs ayant le plus affecté les ménages.

Graphique IX-7 : Prévalence des principaux chocs subis (en % sur le total des ménages affectés par un choc)



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.2.1.5. Prévalence des types de chocs selon le milieu de résidence

Quel que soit le milieu de résidence, les chocs relatifs à une maladie grave ou accident sont les plus fréquents au niveau des ménages (Dakar urbain (35,9%), autres centres urbains (32,5%) et milieu rural (32,3%)). Également, le décès d'un membre du ménage fait partie des événements ayant affecté une part non négligeable des ménages (Dakar (30,2%), autres centres urbains (28,8%) et milieu rural (21,0%)). Par contre, certains chocs tels que la sécheresse, le vol de biens et la cherté des produits alimentaires ont été beaucoup plus ressentis dans les autres centres urbains et en milieu rural.

Tableau IX-2 : Prévalence des principaux chocs subis selon le milieu de résidence (en % sur le total des ménages affectés par un choc)

Principaux chocs subis	Dakar urbain	Autre urbain	Rural	Sénégal
Maladie grave ou accident	35,9	32,5	32,3	32,9
Décès d'un membre du ménage	30,2	28,8	21,0	24,4
Prix élevés des produits alimentaires	2,4	26,8	22,0	20,0
Sécheresse/Pluies irrégulières	8,2	14,4	18,5	15,8
Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail	0,0	7,4	24,8	16,4
Taux élevé de maladies des animaux	0,0	6,1	23,8	15,5

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.2.1.6. Prévalence des types de chocs selon le statut de pauvreté et le quintile de bien être

En 2018/2019, les ménages non pauvres ont enregistré au cours des trois dernières années, plus de chocs relatifs à la maladie (34,7%), au décès d'un membre (24,7%) et à la cherté des produits alimentaires (20,4%) que ceux pauvres. Les chocs issus du vol de biens (23,1%) et des maladies des animaux (20,4%) ont affecté plus les ménages pauvres. Il faut noter que les chocs relatifs à la maladie grave ou accident sont récurrents chez les ménages de niveau de bien-être moyen (Q3) et aisés (Q4 et plus riche).

Tableau IX-3 : Prévalence des principaux chocs subis selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (en % sur le total des ménages affectés par un choc)

Principaux chocs subis par les ménages ayant connu un choc	Pauvreté		Quintile de bien-être économique					Sénégal
	Pauvre	Non pauvre	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	
Maladie grave ou accident	29,5	34,7	32,0	28,2	34,7	35,2	34,0	32,9
Décès d'un membre du ménage	23,9	24,7	24,5	23,8	24,7	24,4	24,7	24,4
Prix élevés des produits alimentaires	19,2	20,4	18,4	20,0	21,5	22,7	17,7	20,0
Sécheresse/Pluies irrégulières	16,5	15,4	16,2	15,8	16,2	17,6	13,6	15,8
Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail	23,1	13,0	24,8	21,2	19,7	14,5	5,7	16,4
Taux élevé de maladies des animaux	20,4	13,0	18,8	22,1	17,1	16,5	5,9	15,5

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.2.2. STRATEGIES D'ADAPTATION

Les stratégies d'adaptation représentent l'ensemble des actions mises en œuvre par les ménages pour faire face aux chocs auxquels ils sont confrontés. Elles varient selon le milieu de résidence, le statut de pauvreté et le niveau de vie des ménages.

IX.2.2.1. Stratégies d'adaptation selon le milieu de résidence

Pour faire face aux chocs, les ménages ont eu recours à plusieurs stratégies d'adaptation. En effet, près de six ménages sur dix (58,6%) qui ont subi un choc ont déclaré avoir adopté au moins une stratégie pour y faire face. L'aide des parents ou amis (25,4%), l'utilisation de l'épargne propre (21,7%) et l'achat d'aliments moins chers (11,1%) sont cités comme les stratégies les plus utilisées par les ménages.

L'utilisation de l'épargne propre pour faire face aux chocs est le premier recours des ménages impactés des autres milieux urbains (26,6%). A Dakar Urbain (25,4%) et en milieu rural (25,7%), le premier recours suite à un choc subi par un ménage est l'aide des parents.

De même, les ménages qui ont adopté un changement des habitudes de consommation après un choc sont plus importants à Dakar urbain où 6,9% l'ont utilisée contre 3,6% pour les autres milieux urbains et 3,9% pour la zone rurale.

Par ailleurs, on observe que les ménages qui n'ont pas adopté de stratégies suite à un choc sont plus importants à Dakar urbain (45,4%) et dans les autres zones urbaines (41,4%) qu'en milieu rural (40,2%).

Tableau IX-4 : Stratégie d'adaptation selon le milieu de résidence (en % sur le total des ménages affectés par un choc)

Stratégies	Dakar urbain	Autre urbain	Rural	National
Aucune stratégie	45,4	41,4	40,2	41,4
Aide de parents/amis	25,4	24,6	25,7	25,4
Utilisation de son épargne	10,9	26,6	22,8	21,7
Achat d'aliments moins chers	5,1	10,7	13,0	11,1
Vente de bétail	0,0	1,8	9,2	5,9
Autre stratégie	8,2	4,5	5,5	5,7
Changement des habitudes de consommation	6,9	3,6	3,9	4,3
Obtention d'un crédit	0,9	1,9	3,1	2,4

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

IX.2.2.2. Stratégie d'adaptation selon le statut de pauvreté et le niveau de vie

Les ménages pauvres sont ceux ayant le moins utilisé des stratégies d'adaptation suite à un choc. En effet, 42,5% des ménages pauvres qui ont subi un choc n'ont pas adopté de stratégies alors que chez les ménages non pauvres ce sont 40,7% qui sont concernés. Cette situation pourrait être liée à la nature des chocs qui affectent les deux groupes.

Quel que soit le statut de pauvreté, les mêmes stratégies sont adoptées. En effet, le recours à l'aide des parents ou amis et l'utilisation de l'épargne, sont plus observées chez les ménages pauvres. Ces deux stratégies sont adoptées respectivement par 27,2% et 22,2% des ménages pauvres affectés par un choc contre 24,4% et 21,6% pour ceux non pauvres.

Cependant, on note quelques différences de comportement selon les quintiles de bien-être. Les plus riches (43,2%) et les plus pauvres (42,0%) sont ceux qui ont le moins adoptés de stratégies. L'aide des parents ou amis est plus adoptée par le premier (29,6%) et le quatrième (26,4%) quintiles alors que l'utilisation de son épargne et l'achat d'aliments moins chers pour face aux chocs concerne davantage le deuxième, le troisième et le quatrième quintiles.

Pour la vente de bétail comme stratégie, son utilisation diminue avec le niveau de bien-être. C'est une stratégie qui est plus adoptée par les ménages pauvres et les trois premiers quintiles.

Tableau IX-5 : Stratégie d'adaptation selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie (en % sur le total des ménages affectés par un choc)

Stratégies	Statut de de pauvreté		Quintile de niveau de vie				
	Pauvre	Non pauvre	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche
Aucune stratégie	42,5	40,7	42,3	42,0	39,0	40,0	43,2
Aide de parents/amis	27,2	24,4	29,6	24,9	24,4	26,4	22,5
Utilisation de son épargne	22,1	21,6	20,8	23,3	23,6	21,3	20,0
Achat d'aliments moins chers	12,5	10,4	11,1	14,1	12,6	11,7	7,2
Vente de bétail	8,7	4,4	9,5	7,7	6,9	4,9	1,9
Autre stratégie	4,8	6,1	4,9	4,3	6,2	7,0	5,7
Changement des habitudes de consommation	4,1	4,4	3,7	4,2	3,9	4,4	5,2
Obtention d'un crédit	2,8	2,3	3,3	2,3	2,9	2,7	1,4

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

L'insécurité alimentaire affecte les ménages sénégalais à des degrés différents selon leur localisation et suivant leur niveau de vie. Elle a plus affecté le milieu rural, les ménages à faible niveau de vie, les régions de Kolda, Kédougou, Sédhiou, Tambacounda et Matam. Les ménages ont été aussi touchés par plusieurs types de chocs qui les ont poussés à adopter différentes stratégies pour y faire face. La nature et la prévalence des chocs et les stratégies varient aussi en fonction du milieu de résidence, du statut de pauvreté et les conditions de bien-être économique des ménages.

Introduction

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui peut être mesurée par diverses approches dont les plus courantes sont les méthodes monétaires qui pour l'essentiel tentent d'identifier le statut de pauvreté d'un ménage à partir de son revenu, sa consommation ou ses dépenses. De plus en plus, des méthodes non monétaires sont développées au nombre desquelles l'on peut citer l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). En plus de ces méthodes, une approche subjective de mesure de la pauvreté, basée sur la perception que les ménages ont sur leurs conditions de vie, est aussi utilisée.

L'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) comporte un module traitant de ce volet. Il est constitué d'une série de questions permettant de recueillir l'appréciation des ménages sur divers aspects de leurs conditions de vie, notamment leur revenu, leur situation de bien-être par rapport à leur voisinage proche.

Le présent chapitre présente les principaux résultats de ce module. Il aborde la perception des ménages sur leur niveau de vie par rapport à leur revenu et leur voisinage, leur statut de pauvreté et les causes de la pauvreté.

X.1. APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE SUR LA BASE DE LEUR REVENU

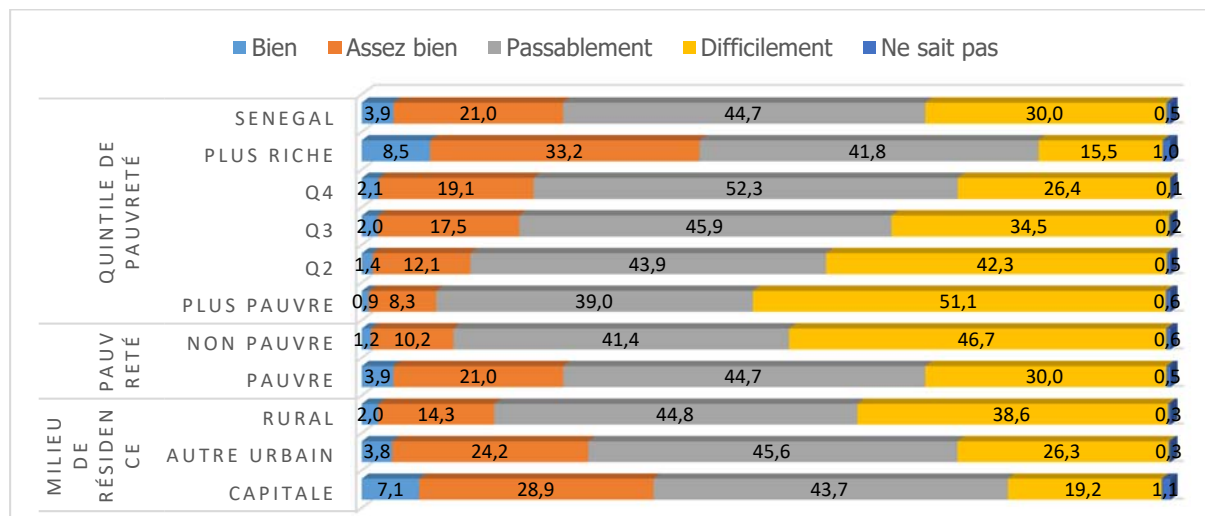
L'EHCVM a mesuré la perception des ménages sur leur niveau de vie en référence à leur revenu. Les résultats consignés dans le Graphique X-1 indiquent qu'en général, les ménages n'ont pas une bonne appréciation de leur niveau de vie par rapport à leur revenu. En effet, près des trois quarts des ménages ont un jugement quelque peu « négatif » sur leurs conditions de vie dont 30% estiment vivre difficilement compte tenu du revenu dont ils disposent. Environ 4% estiment bien vivre avec le revenu qu'ils ont.

Quel que soit le milieu de résidence, au moins 2 ménages sur 5 considèrent qu'ils vivent passablement sur la base de leur revenu. Plus du tiers des ménages ruraux (38,6%) estiment vivre difficilement tandis que la même perception est mesurée pour un peu plus du quart (26,3%) des ménages des autres milieux urbains et moins du cinquième (19,2%) de ceux vivant dans la zone urbaine de Dakar.

Par ailleurs, plus le ménage est pauvre, plus il a une appréciation critique de son niveau de vie par rapport à son revenu. Ainsi, 90% des ménages les plus pauvres s'estiment vivre (soit difficilement 51,1%, soit passablement 39,0%), tandis que cette proportion varie de 78,7% pour le quatrième quintile (dont 26,4% vivent difficilement) à 58,3% pour celui le plus riche (dont 41,8% estiment vivre passablement).

Il est noté que près du quart des ménages pauvres (24,9%) estiment vivre convenablement (bien et assez bien) avec le revenu qu'ils ont. Il en est de même pour 9,0% des plus pauvres. Alors que dans le même temps, 15,5% des plus riches jugent insuffisants leur revenu.

Graphique X-1 : Appréciation par le ménage de son niveau de vie sur la base de son revenu



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

X.2. APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE COMPARE A CELUI DES AUTRES DE LA MEME LOCALITE

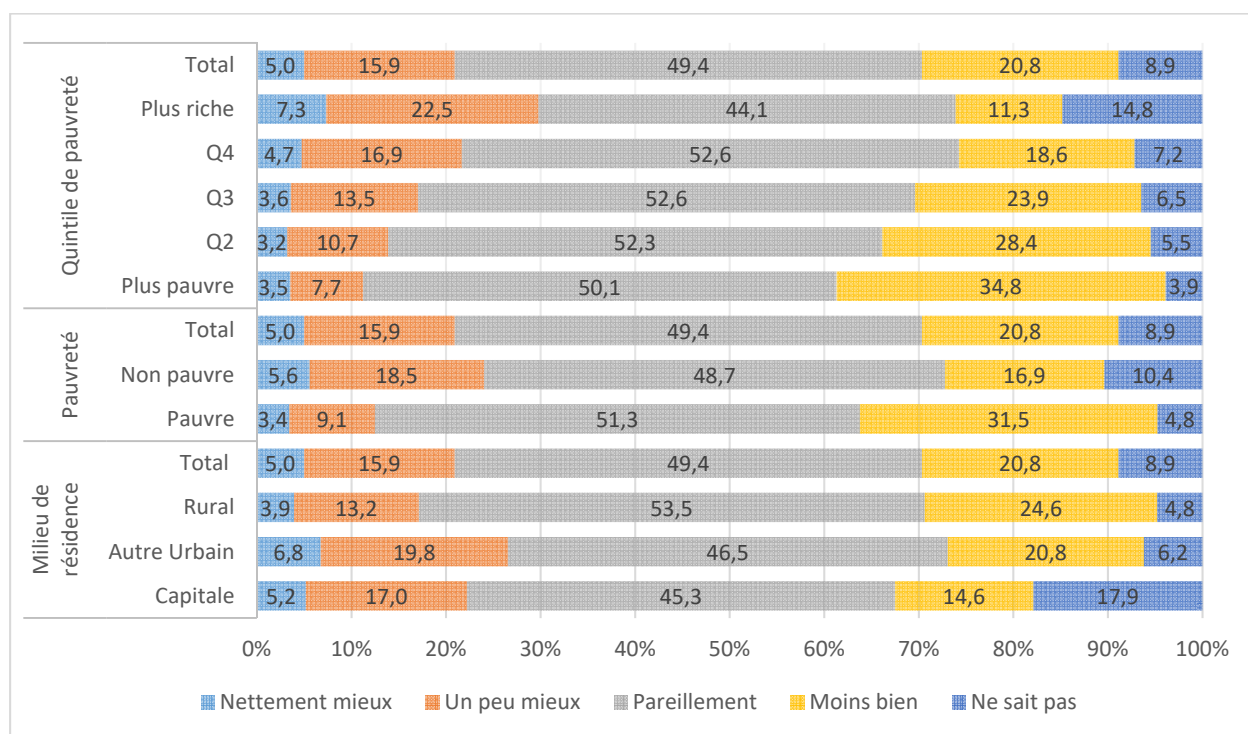
L'EHCVM a saisi l'appréciation des conditions de vie des ménages par rapport à leurs voisins à travers la question « Comment vivez-vous par rapport à vos voisins dans la localité ? ».

Il ressort des résultats qu'en 2018/2019, seul un cinquième (20,9%) des ménages soutient vivre un peu ou nettement mieux que ses voisins. Ce sentiment est moins partagé en milieu rural (17,1%) qu'en zone urbaine (plus de 22%), aussi bien chez les pauvres (12,5%) que les non pauvres (24,1%).

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence et le statut de bien-être, plus de 44% des ménages pensent avoir des conditions de vie similaires à celles de leurs voisins.

En revanche, il faut noter qu'une proportion non négligeable de ménages a le sentiment de vivre dans des conditions moindres que leurs voisins de la même localité. En effet, 20,8% des ménages au niveau national sont dans cette situation. Cette proportion varie selon le milieu de résidence avec 14,6% au niveau de la capitale, 20,8% dans autres urbains et 24,6% en milieu rural. Elle diminue avec les quintiles de bien-être et passe de 11,3% chez les plus riches à 34,8% chez les plus pauvres.

Graphique X-2 : Point de vue des ménages sur leur niveau de vie comparé à celui des autres de la même localité selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

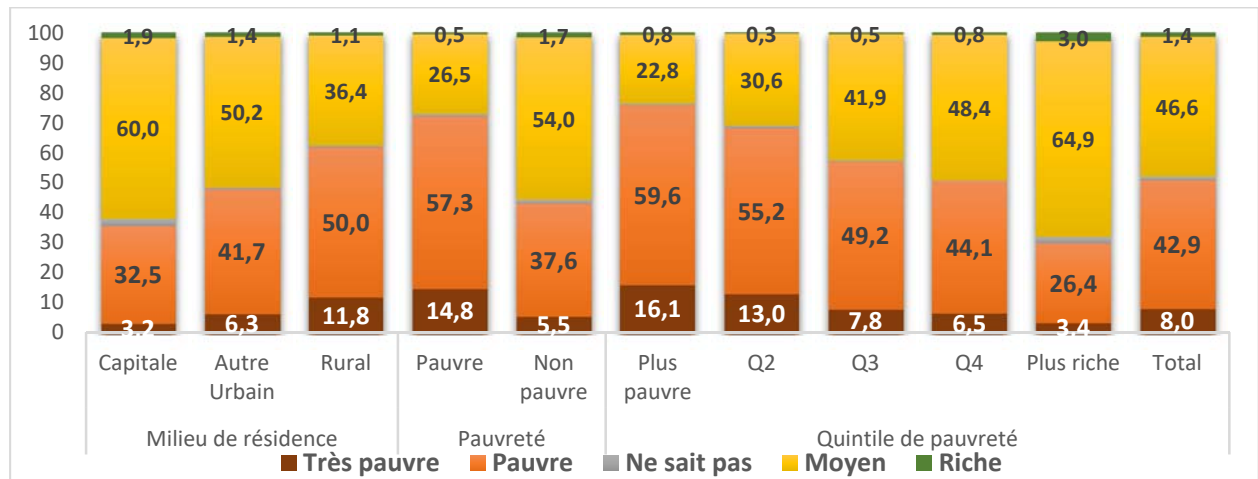
X.3. APPRECIATION DES MENAGES SUR LEUR SITUATION PAR RAPPORT A LA PAUVRETE

Cette section traite du ressenti des ménages en termes de pauvreté. Il s'agit ainsi de recueillir le classement que se fait le ménage relativement à sa situation de pauvreté.

Il ressort des résultats de l'enquête qu'un peu plus de la moitié (50,9%) des ménages se considèrent comme pauvres, tandis que 8,0% s'estiment très pauvres en 2018/2019. Cette perception est plus généralisée parmi les ménages de la zone rurale et ceux monétairement pauvres. En effet, au moins trois (3) ménages sur cinq (5) parmi ces derniers se classent comme pauvres ou très pauvres.

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence ou le statut de bien-être, il est noté un pourcentage assez faible de ménages s'estimant riches (moins de 2 %).

Graphique X-3: Point de vue des ménages sur leur situation par rapport à la pauvreté selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

L'analyse de ces données selon le montant minimal nécessaire déclaré par chaque ménage pour vivre décemment montre l'existence d'une relation entre cette valeur et le niveau de pauvreté subjective, ceci quel que soit le milieu de résidence et le statut de bien-être monétaire. En effet, plus le ménage se considère aisé plus le montant minimal pour vivre correctement est élevé.

En outre, ce montant varie selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être monétaire. Parmi les ménages s'estimant riches, particulièrement ceux du milieu urbain de Dakar (22 600 474 F CFA), en moyenne le montant minimal déclaré pour vivre décemment est 4 fois supérieur à celui des ménages du reste du milieu urbain (5 478 445F CFA) ou de la zone rurale (5 231 695 F CFA). Par ailleurs, concernant toujours les ménages riches de façon subjective ce ratio se fixe à 2 en faveur des non pauvres par rapport aux pauvres monétaires.

Tableau X-1 : Montant minimal annuel (en FCFA) nécessaire par ménage pour avoir un niveau de vie décent selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être.

Pauvreté subjective (qualitative)		Milieu de résidence			Pauvreté		Quintile de pauvreté				Ensemble	
		Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	Pauvre	Non pauvre	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4		Plus riche
Riche	Moyenne	22 600 474	5 478 445	5 231 695	6 381 946	12 778 185	6 690 687	4 376 430	5 185 402	3 559 899	15 002 474	12 120 191
	Médiane	6 000 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	4 800 000	3 600 000	4 599 070	4 800 000	2 400 000	6 000 000	4 800 000
Moyen	Moyenne	5 076 576	3 362 104	2 828 741	2 563 975	4 020 555	2 579 875	2 627 325	2 942 987	3 244 507	4 781 248	3 797 304
	Médiane	3 600 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	3 000 000	1 800 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	3 600 000	3 000 000
Pauvre	Moyenne	3 470 153	2 491 251	2 512 919	2 482 198	2 843 893	2 616 824	2 341 708	2 761 502	2 717 210	3 115 765	2 713 955
	Médiane	3 000 000	2 040 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	2 400 000	1 800 000
Très pauvre	Moyenne	3 374 382	2 300 330	2 129 249	1 916 049	2 689 553	1 775 750	2 077 358	2 187 839	2 252 134	3 915 155	2 304 491
	Médiane	2 400 000	1 560 000	1 200 000	1 200 000	1 800 000	1 200 000	1 560 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 500 000
Ne sait pas	Moyenne	5 057 433	3 017 907	3 357 609	3 548 352	4 606 452	3 281 584	3 728 611	1 752 867	4 515 611	5 004 659	4 382 054
	Médiane	4 528 081	2 400 000	1 800 000	1 800 000	4 528 081	1 800 000	2 100 000	1 200 000	3 600 000	4 528 081	4 528 081

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

X.4. INDICATEURS FGT²³ MESURES A L'AIDE D'UN SEUIL DE PAUVRETE DETERMINE PAR LE MENAGE

Dans l'enquête EHCVM, les ménages se sont prononcés sur le montant minimum qu'il leur faudrait pour avoir un niveau de vie décent. Cette perception a permis d'avoir de nouveaux indicateurs de pauvreté qui ne sont plus basés sur le minimum calorifique assurant les besoins énergétiques, mais sur ce que le ménage considère lui-même comme un minimum requis.

L'approche subjective, considérée ici, ne prend pas en compte l'étape de construction d'un seuil unique de pauvreté. En pratique, le seuil de pauvreté utilisé est unique pour chaque ménage et est obtenu suite à la réponse à la question : « Quel est le montant minimum mensuel nécessaire à votre ménage pour avoir un niveau de vie décent ? ». De ce point de vue, le montant annoncé est un seuil ou une consommation minimale d'aisance perçue par le ménage. La comparaison du seuil donné par le ménage et la dépense de consommation effective de ce même ménage permet d'établir son statut de pauvreté subjective.

Il est important de signaler que dans l'agrégat des dépenses effectives des ménages, il n'a pas été considéré celles issues des biens durables, du loyer imputé, de l'éducation, de la santé et des dépenses d'habillement. La raison principale ayant motivé l'exclusion de ces dépenses est qu'il est très rare pour la personne de référence de prendre en compte ces dépenses dans la réponse à la question « Quel est le montant minimum mensuel nécessaire à votre ménage pour avoir un niveau de vie décent ? ».

²³ FGT : indice de pauvreté (ou indice de Foster-Greer-Thorbecke ou FGT)

Ainsi, les résultats indiquent que la pauvreté subjective touche 1 personne sur 3 (33,2 %). Cette incidence ne s'écarte pas de celle de l'approche objective mais reste faible en considérant le classement qualitatif donné par les ménages. Une raison qui pourrait expliquer cet écart est que les ménages n'auraient pas tendance à prendre en compte certaines dépenses dans leur consommation minimale d'aisance.

Par rapport au milieu de résidence, les taux de pauvreté subjective obtenus à Dakar urbain sont presque les mêmes que ceux du milieu rural. Toutefois, il ressort des résultats que l'écart moyen de la consommation des pauvres est plus élevé dans le milieu rural, ce qui montre que la pauvreté subjective à Dakar urbain est moins profonde. Comme pour l'approche objective, la pauvreté subjective touche plus les ménages ruraux que les ménages urbains.

En ce qui concerne la région de résidence, Sédhiou, Kédougou, Kolda et Ziguinchor ont enregistré les taux de pauvreté subjective les plus élevés avec une démarcation de la région de Ziguinchor où 58,2% de la population se considèrent comme pauvres. Notons que dans l'approche objective, ces mêmes régions apparaissent comme étant les zones ayant un taux de pauvreté élevé.

Le rapprochement entre le statut de pauvreté monétaire et le statut de pauvreté subjective montre que 40,4% des personnes monétairement pauvres se considèrent pauvres de façon subjective. Toutefois, 28,8% de personnes classées non pauvres monétairement, s'estiment pauvres. L'analyse suivant les quintiles de bien-être confirme cette tendance. Les résultats obtenus montrent que près d'une personne sur 2 parmi les plus pauvres et 31,6% des personnes les plus riches se considèrent comme pauvres.

Tableau X-2: Indicateurs de pauvreté subjective suivant le statut de pauvreté monétaire, les quintiles de bien-être et le milieu de résidence

	Niveau	Indicateur de pauvreté subjective		
		Incidence (p0)	Profondeur (p1)	Sévérité (p2)
Pauvreté objective	Pauvre	40,4	15,2	8,1
	Non pauvre	28,8	9,2	4,4
Milieu	National	33,2	11,5	5,8
	Urbain	31,7	10,0	4,7
	Rural	34,5	12,8	6,8
	Dakar Urbain	34,2	10,4	4,7
	Autre Urbain	29,5	9,7	4,7
Quintile	Plus pauvre	46,5	18,5	10,2
	Q2	32,7	11,2	5,5
	Q3	29,9	8,9	4,0
	Q4	25,4	8,1	3,9
	Plus riche	31,6	10,7	5,3
Région	DAKAR	34,0	10,4	4,7
	ZIGUINCHOR	58,2	28,1	17,2
	DIOURBEL	29,4	8,5	3,7
	SAINT-LOUIS	31,6	11,2	5,6
	TAMBACOUNDA	31,8	12,5	7,5
	KAOLACK	24,6	7,7	3,4
	THIES	24,5	6,5	2,9
	LOUGA	37,2	12,9	6,1
	FATICK	34,3	13,4	6,9
	KOLDA	45,5	17,7	9,8
	MATAM	35,0	14,2	7,8
	KAFFRINE	26,2	9,5	5,2
	KEDOUGOU	42,9	15,7	8,4
SEDHIOU	43,5	17,2	9,2	

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

X.5. PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE

Le point de vue du ménage sur les causes de la pauvreté a été recueilli au cours de l'enquête. Les résultats du Tableau X-3 ci-dessous indiquent que le manque d'emplois (83,0%), la cherté de la vie (57,3%) et la mauvaise gestion/corruption (21,4%) sont les trois principales causes de la pauvreté selon les ménages. Dans une moindre mesure, l'absence d'instruction, la paresse et le manque de terres sont également évoqués par un ménage sur dix (respectivement 16,7%, 12,8% et 14,5%).

Quel que soit le milieu de résidence et le niveau de vie, le manque d'emplois et la cherté de la vie sont cités par plus de la majorité des ménages comme les principales causes de la pauvreté. Les ménages pauvres et ceux résidant en milieu rural citent le manque de terres comme la troisième cause de la pauvreté. Les ménages résidant en milieu urbain (26,3% pour Dakar urbain et 26,0% pour autres urbains) ont évoqué, quant à eux, la mauvaise gestion/corruption comme troisième facteur principal de la pauvreté. Il en est de même pour les ménages non pauvres et ceux des quintiles moyen à plus riche (Q3 à Q5).

Tableau X-3: Points de vue des ménages sur les causes de la pauvreté

Causes de la pauvreté	Milieu de résidence			Pauvreté		Quintile de pauvreté					Total
	Dak ar urbain	Aut re Urb ain	Rur al	Pa uvr e	No n pa uvr e	Plu s pau vre	Q2	Q3	Q4	Plu s rich e	
Manque d'emplois	83,1	90,2	79,0	78,2	84,7	76,0	80,8	84,5	85,4	84,5	83,0
Pas d'instruction	16,0	18,3	15,6	15,5	16,7	15,9	15,9	17,8	15,6	16,5	16,4
Manque de terres	6,0	10,2	22,0	22,5	11,5	24,9	20,8	15,2	11,5	8,8	14,5
Manque de troupeaux	1,0	4,8	10,4	11,7	4,4	13,1	10,3	5,4	4,9	3,1	6,3
Manque de routes	2,0	4,1	9,2	7,6	5,2	7,7	7,5	6,7	5,7	4,1	5,9
Manque d'eau/de pâturages	1,6	2,2	10,0	9,4	4,2	10,3	8,4	7,2	4,3	2,5	5,6
Sécheresses fréquentes/Inondations	2,6	4,7	11,5	11,5	5,7	12,5	10,0	8,3	6,5	3,8	7,3
Mauvaise gestion/corruption	26,3	26,0	15,9	13,0	24,5	13,0	13,4	21,0	21,5	28,6	21,4
Cherté de la vie	59,8	62,8	52,9	54,4	58,4	51,6	56,7	56,4	62,1	57,5	57,3
Mévente de produits agricoles	1,7	3,4	10,1	10,9	4,2	12,3	9,0	5,2	5,1	3,1	6,0
Paresse	17,9	14,1	8,9	7,7	14,7	7,1	8,3	11,5	14,8	16,6	12,8
Autre	9,6	3,8	4,5	5,0	6,1	4,5	5,5	5,4	4,6	7,3	5,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Conclusion

Au terme de ce chapitre, il a été noté, que dans la plupart des cas, la pauvreté subjective qui consiste à mesurer la perception des populations concernant leurs conditions de vie, donne un classement qui peut être assez différent de celui obtenu de manière objective.

En effet, dans ce chapitre, plusieurs méthodes ont pu être testées pour identifier les pauvres d'un point de vue subjectif d'une part à partir des questions d'échelle, qui requièrent un positionnement du ménage sur une échelle de mesure allant de riche à très pauvre et d'autre part en utilisant le montant minimum nécessaire déclaré par le ménage pour vivre convenablement.

Selon la méthodologie utilisée pour mesurer la pauvreté subjective, le résultat obtenu diffère. A partir des variables d'échelle, il est constaté un certain « pessimisme » ; le sentiment de pauvreté touche un peu plus de la moitié des ménages. En utilisant le minimum vital déclaré, le taux de pauvreté (33,2%) obtenu se rapproche de l'indicateur monétaire (37,8%).

En définitive, quelle que soit la méthodologie utilisée, une bonne partie des ménages classés monétairement dans le quintile le plus riche se considère comme pauvre subjectivement. A l'inverse, une part importante des ménages considérés comme pauvres monétairement ne s'estiment pas pauvres. Environ 12% d'entre eux se positionnent au moins un peu mieux par rapport à leur voisinage proche.

CONCLUSION GENERALE

(i) Synthèse des principaux résultats

L'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a permis d'appréhender le niveau de bien-être des populations. Outre l'évolution de la pauvreté et des inégalités, plusieurs thématiques ont aussi été abordées : éducation, santé, emploi, habitat, cadre de vie, sécurité alimentaire, chocs et stratégies d'adaptation.

- *Niveau et évolution de la pauvreté*

De 42,8% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2011, le taux de pauvreté s'établit à 37,8% en 2018/2019, soit une baisse de 5 points de pourcentage. Pour autant, cette baisse n'a pas été suffisante pour réduire le nombre de pauvres du fait notamment du niveau de la croissance démographique sur la période. S'agissant de l'extrême pauvreté, elle a baissé également de 5,4 points de pourcentage entre 2011 et 2018/2019.

- *Niveau et évolution des inégalités*

Les inégalités n'ont pas suivi le même rythme d'évolution que l'indicateur de pauvreté avec l'indice de Gini qui a peu évolué passant de 35,6 en 2011 à 35,1 en 2018/2019, soit une baisse de 0,5 point.

- *Disparités de niveau de pauvreté et inégalités*

Des différences considérables sont relevées selon certaines caractéristiques, notamment la zone de résidence. Les populations des régions du sud et de l'est du pays sont plus touchées par la pauvreté.

La ruralité de la pauvreté observée dans les précédentes opérations s'est maintenue. Elle est confortée par le fait que les plus fortes proportions de pauvres sont notées chez les personnes vivant sous l'autorité d'un chef de ménage travaillant dans le secteur primaire, en particulier dans l'agriculture qui reste la principale activité en milieu rural.

Il est aussi relevé des niveaux de pauvreté plus importants dans les ménages de grande taille.

Les ménages dirigés par un Chef de Ménage (CM) ayant un niveau d'éducation avancé sont moins pauvres.

Aussi, le niveau de bien-être varie selon les caractéristiques de l'emploi, notamment le statut dans l'emploi, le secteur institutionnel. Les ménages dont le CM est salarié sont moins touchés par la pauvreté que ceux dirigés par un indépendant.

Ces constats incitent à souligner l'importance de prendre des mesures allant dans le sens d'un accompagnement de l'auto-emploi et des agriculteurs, en vue de garantir de meilleurs revenus. En outre, il convient de mettre l'accent sur les politiques de redistribution.

(ii) Prochaines étapes

Même si le présent rapport s'est voulu assez détaillé sur certains points, il n'a pas pour autant pu mettre en exergue certaines spécificités. L'élaboration de rapports régionaux contribuera à affiner les profils de la pauvreté dans chaque région.

En outre, des analyses approfondies sur des thèmes particuliers sont prévues afin d'orienter davantage les décideurs dans la planification et la mise en place de politiques spécifiques. Ces recherches pourront être menées en collaboration avec la communauté académique, les responsables des programmes et projets de lutte contre la pauvreté et, entre autres, les partenaires au développement.

Par ailleurs, une seconde édition de l'EHCVM est prévue pour 2021/2022. Le même dispositif utilisé à la première édition sera répliqué. Toutefois, le questionnaire a subi quelques améliorations, pour prendre en compte notamment l'impact de la covid-19.

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES

- **Incidence de la pauvreté**

L'incidence de la pauvreté correspond à la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté, c'est-à-dire celle dont la consommation ou le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Elle est généralement notée par P_0 .

- **Insécurité alimentaire**

L'insécurité alimentaire se définit par opposition à la sécurité alimentaire. Cette dernière fait référence à la situation où « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

- **Pauvreté (monétaire)**

La pauvreté monétaire caractérise la situation d'un individu ne disposant pas de ressources nécessaires pour satisfaire ces besoins de base ou pour mener une vie décente. Cette définition prend en compte la dimension matérielle, liée aux conditions de vie, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'habillement, au logement, au transport et à l'énergie. Elle recouvre également l'aspect immatériel, relatif à l'accès à l'éducation, à une couverture sanitaire de qualité et à une activité valorisante.

- **Pauvreté extrême**

La pauvreté extrême est une situation où le revenu (ou bien la consommation) total du ménage n'est pas suffisante pour satisfaire les besoins nutritionnels de base. Ainsi un individu est dans l'extrême pauvreté lorsque sa dépense de consommation totale est inférieure au seuil alimentaire de pauvreté.

- **Population active ou main-d'œuvre**

La Population active (ou main-d'œuvre) comprend toutes les personnes des deux sexes qui constituent, durant une période de référence spécifiée, la force de travail disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Elle est égale à la somme de toutes les personnes en âge de travailler qui exercent une activité économique (en emploi) ou qui sont au chômage.

- **Population en âge de travailler**

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité économique, comme définie par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Afin de

permettre les comparaisons entre pays, les directives recommandent d'établir les statistiques du travail et de la main-d'œuvre pour la population âgée de plus de 15 ans. Dans le cadre de cette étude, la population en âge de travailler constitue les individus de la tranche d'âge 15 -59 ans, tous sexes confondus.

- **Population en chômage**

Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient : sans emploi, disponibles pour travailler dans un emploi dans l'immédiat ou durant les deux semaines et à la recherche d'un emploi sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

Du fait qu'au Sénégal, les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés et que le marché du travail est largement inorganisé, les personnes qui avancent une raison de "non recherche" qui est indépendante de leur volonté, sont considérées comme chômeurs (personnes découragées par la recherche active) si elles satisfont les deux autres critères.

- **Population en emploi**

Les personnes dans l'emploi sont définies comme toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, durant une brève période de référence, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice. Est considéré comme étant en emploi ou pourvu d'emploi, tout individu en âge de travailler, qui au cours de la période de référence de 7 jours, a été dans l'une des catégories suivantes :

- emploi salarié : catégorie des personnes qui exercent une activité économique en contrepartie d'une rémunération ;
- emploi non salarié : catégorie des personnes au travail pour leur propre compte ou ayant une entreprise (indépendants et employeurs) ;
- les travailleurs familiaux non rémunérés.

- **Profondeur ou gap de la pauvreté**

La profondeur ou l'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Elle est généralement notée P_1 .

- **Ratio de dépendance économique ou ratio de dépendance effective**

Il s'agit du rapport entre les actifs occupés et les personnes à charge. Sont considérées comme personnes à charge les inactifs, les personnes en âge de travailler et qui ne sont pas occupées y compris les chômeurs.

- **Ratio de dépendance démographique**

Le ratio de dépendance démographique est le rapport entre la population en âge de travailler et les inactifs au sens de la législation (moins de 15 ans et 60 ans et plus).

- **Seuil de pauvreté**

Le seuil de pauvreté désigne la consommation ou le revenu minimum en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre, c'est-à-dire ne disposant pas d'un niveau de vie convenable. Le seuil de pauvreté varie selon le niveau de développement du pays. Il peut être calculé de façon relative ou absolue.

- **Seuil de pauvreté absolue**

Il est souvent utilisé dans les pays en développement. Il est calculé en fonction d'un panier annuel de consommation de référence pour assurer un niveau de vie acceptable.

- **Seuil de pauvreté relative**

Il est déterminé en fonction d'un pourcentage de l'indicateur de bien-être (revenu, dépense) médian ou moyen par unité de consommation (UC). Cette approche est souvent utilisée dans les pays développés pour lesquels les besoins de base sont généralement couverts.

- **Sévérité**

C'est une mesure de la gravité de la pauvreté qui permet de mettre davantage l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres. Cet indice augmente parallèlement avec l'écart entre le seuil de pauvreté et les dépenses de consommations des pauvres. Il est souvent noté P_2 .

- **TBS**

Pour un cycle donné, le taux brut est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits à ce cycle et le nombre total d'enfant d'âge officiel de fréquenter ce cycle.

- **TNS**

Pour un cycle donné, le taux net est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits à ce cycle ayant l'âge officiel de fréquenter ledit cycle et le nombre total d'enfant d'âge officiel de fréquenter ce cycle.

- **Travailleurs familiaux non rémunérés**

L'indicateur associé à cette composante de la main-d'œuvre est le taux d'emploi qui est le ratio « Population en emploi/population en âge de travailler ». Le taux d'emploi est le nombre de personnes pourvues d'un emploi pendant une période de référence, en pourcentage du total de la population en âge de travailler pour la même période de référence.

ANNEXE

Annexe 1 : Agrégation des dépenses dans le cadre de l'enquête harmonisée

1. La consommation alimentaire

La consommation alimentaire est principalement renseignée dans les sections 7A et 7B du questionnaire ménage. La section 7A renferme des informations sur les repas pris hors domicile et la section 7B traite de la consommation alimentaire dans le ménage. Dans ces deux sections, la consommation est mesurée pour les 7 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage.

Il y a d'autres informations portant sur la consommation alimentaire du ménage dans deux autres sections. Il s'agit de la section 9A qui traite des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies au cours des 12 derniers mois, dépenses qui incluent l'alimentation et la section 9C qui est relative aux dépenses des 30 derniers jours, principalement les dépenses non-alimentaires. C'est dans cette section 9C que se trouve la consommation de whisky et liqueurs, et des vins modernes. Ceci, par ce qu'il a été estimé lors de la conception du questionnaire qu'il était plus indiqué d'avoir une période plus longue pour la consommation de ces produits.

La construction de l'agrégat de consommation utilise en premier les données de la section 7B. La consommation alimentaire est renseignée en quantité qui est donnée en unité non-standard (UNS). Il y a trois variables de quantité : la quantité totale consommée dans le ménage, la quantité qui provient de la production propre du ménage et celle qui provient d'autres sources que les deux précédentes (cadeau, prélèvement de son propre commerce, troc, etc.). La consommation alimentaire est calculée en isolant celle provenant des achats, celle provenant de la production propre du ménage (autoconsommation) et celle provenant d'autres sources. Cette approche présente un double avantage :

- i) il y a la possibilité de valider les résultats en les comparant à d'autres sources (par exemple sur l'autoconsommation) ;
- ii) l'information détaillée peut être utilisée à des fins d'analyse sans avoir besoin de recourir à nouveau à construire l'agrégat (il y a des cas par exemple où l'on s'intéresse seulement à la consommation monétaire).

Le fait que la consommation soit renseignée en quantité nécessite une information sur les prix pour la valoriser. Les prix ont été renseignés à deux niveaux. D'abord dans la section 7B du questionnaire ménage, les prix sont collectés suivant :

- i) que le ménage ait acheté au moins une partie du produit consommé au cours des 7 derniers jours ;
- ii) que cet achat ait eu lieu dans les 30 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage. Autrement dit, on ne dispose pas d'information sur les prix dans le questionnaire pour les ménages dont l'achat a eu lieu au-delà d'un mois, de même que les prix pour les ménages dont la totalité de la consommation provient de sources non-monétaires.

Ensuite une seconde information sur les prix a été collectée sur les marchés des localités d'enquête.

Les notations suivantes sont utilisées :

- La variable $s07bq03a$ est la quantité totale consommée mesurée en UNS ;
- La variable $s07bq04$ est la quantité consommée provenant de la production propre du ménage ; elle est mesurée dans la même UNS que $s07bq03a$;
- La variable $s07bq05$ est la quantité consommée provenant d'autres sources ; elle est mesurée dans la même UNS que $s07bq03a$;
- La variable $s07bq07a$ est la quantité du produit acheté, si cette variable est renseignée (voir les deux conditions ci-dessus) ;
- La variable $s07bq08$ est la valeur du produit acheté, si cette variable est renseignée (voir les deux conditions ci-dessus) ;
- vu_med correspond aux vecteurs de prix unitaires de toutes les combinaisons produit/unité disponibles à l'aide du fichier de consommation ($s07b$). Ainsi, les quantités consommées seront valorisées à travers les prix unitaires de l'unité de consommation. Les formules pour calculer les dépenses de consommation sont les suivantes :

Achat : $dep = (s07bq03a - s07bq04 - s07bq05) \times vu_med$

Autoconsommation : $dep = s07bq04 \times vu_med$

Cadeau et autres : $dep = s07bq05 \times vu_med$

La consommation doit être annualisée, on obtient la valeur annuelle de la consommation par la formule $depan = (dep/7) \times 365$. Cette variable est calculée par ménage, produit et mode d'acquisition ; ces trois variables sont conservées dans le fichier.

Le traitement des repas pris hors ménage se fait directement puisque les valeurs sont renseignées dans le questionnaire. Les dépenses pour les repas pris hors ménage sont renseignées par les variables s07aq02, s07aq05, s07aq08, s07aq11, s07aq14, s07aq17 et s07aq20. Les repas pris hors ménage et reçus en cadeau sont renseignés par les variables s07aq03, s07aq06, s07aq09, s07aq12, s07aq15, s07aq18 et s07aq21. Dans chaque cas, ces sept variables renseignent respectivement sur le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner, une collation, une boisson chaude, une boisson non-alcoolisée et une boisson alcoolisée. On annualise indépendamment la consommation des repas pris hors ménage et achetés par le ménage et les repas pris hors ménage et reçus en cadeau selon les formules suivantes :

- Achat : $depan = (s07aq02 + s07aq05 + s07aq08 + s07aq11 + s07aq14 + s07aq17 + s07aq20)/7 \times 365$
- Cadeau : $depan = (s07aq03 + s07aq06 + s07aq09 + s07aq12 + s07aq15 + s07aq18 + s07aq21)/7 \times 365$

Après avoir créé cette variable (*depan*), pour rester dans la logique du fichier ménage/produit, on attribue le code 151 aux repas pris hors ménage (ce code est à la suite de ceux des produits alimentaires).

Comme il a été signalé ci-dessus, deux items de consommation alimentaire (whisky et vins modernes) sont renseignés à la section 9C qui est relative aux dépenses des 30 derniers jours. Pour ces deux items la consommation est renseignée en valeur. Il s'agit d'acquisition sous forme d'achat et la formule suivante est utilisée :

- Achat : $depan = s09cq03 * 12$

A ce niveau, l'ensemble des éléments devant faire partie de l'agrégat de consommation alimentaire sont déterminés. Néanmoins, il convient de noter l'exécution de dépenses alimentaires occasionnées par les fêtes et cérémonies et qui sont renseignées à la section 9A. Ces dépenses ne sont *a priori* pas intégrées dans l'agrégat de consommation. Elles sont déterminées néanmoins pour des tests de sensibilité. La formule suivante est utilisée :

- Achat : $depan = (s09aq03 + s09aq04) \text{ si } s09aq02 = 1, \dots, 8.$

Comme cette rubrique de consommation n'a pas de code attribué, on lui donne le code 152.

2. La consommation non-alimentaire de biens non-durables et des services

Pour les produits non-alimentaires, on considère qu'ils sont consommés dès lors qu'ils sont achetés, sauf s'il s'agit de biens durables. Ainsi la consommation est égale à la dépense.

Les dépenses en biens non-alimentaires sont enregistrées dans les sections :

- 9B pour ceux renseignés au cours des 7 derniers jours ;
- 9C (sauf les produits portant le code 301 et 302 correspondant respectivement au whisky et vins modernes) pour ceux renseignés au cours des 30 derniers jours ;
- 9D pour ceux renseignés au cours des 3 derniers mois ;
- 9E pour ceux renseignés au cours des 6 derniers mois ; et
- 9F pour ceux renseignés au cours des 12 derniers mois.

Les dépenses de loyer, eau, électricité, etc. sont renseignées à la section 11 sur le logement. Les dépenses de service de téléphonie mobile sont consignées à la section 1. Enfin, les dépenses d'éducation et de santé sont renseignées au niveau individuel respectivement dans les sections 2 et 3.

Pour chacune des sections 9x, où x représente la section (B, C, D, E, F), la consommation annuelle du produit est la suivante :

- Achat : $depan = s09xq03 \times freq$

Pour x égal à B, C, D, E, F, *freq* prend respectivement les valeurs 365, 12, 4, 2 et 1, correspondant à la fréquence à laquelle la dépense est mesurée.

Il y a deux situations à prendre en compte, les double-emplois et les dépenses en biens durables et d'investissement sur le logement.

- A la section 9C, le whisky et les vins modernes déjà comptabilisés avec les dépenses alimentaires, sont à exclure.
- La section 9F renseigne, en plus des biens de consommation courante, sur les dépenses d'investissement réalisées sur le logement et les dépenses en acquisition de biens durables. Les dépenses de petites réparations du logement sont considérées comme de la consommation, les grosses réparations et les

dépenses de construction sont de l'investissement. De même les dépenses en biens durables sont à exclure, leur valeur d'usage est assimilée à la consommation. Ainsi à la section 9F, on exclut les produits de codes 603 à 607, 610, 611, 612 et 613, 616, 623 et 624, 633 à 635.

Les dépenses de logement ne sont pas renseignées à la section 9, mais plutôt à la section 11. Elles regroupent les dépenses suivantes : loyer mensuel des ménages locataires (s11q05) ; facture d'eau (s11q24) selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle ; achat d'eau mensuel auprès des revendeurs (s11q26) ; facture d'électricité (s11q37) selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle ; facture de téléphone fixe ou carte prépayée (s11q45) selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle ; facture d'abonnement à l'internet ou recharge de la clé internet (s11q48) selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle ; facture d'abonnement au câble ou télévision par satellite (s11q52) selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle. L'annualisation de ces différentes dépenses est faite de la manière suivante :

- Loyer des locataires : $depan = s11q05 \times 12$, on attribue le code 331
- Facture d'eau courante : $depan = s11q24 \times freq$, on attribue le code 332
- Achat d'eau auprès des revendeurs : $depan = s11q26 \times 12$, on attribue le code 333
- Facture d'électricité : $depan = s11q37 \times freq$, on attribue le code 334
- Facture de téléphone : $depan = s11q45 \times freq$, on attribue le code 335
- Facture d'abonnement à l'internet : $depan = s11q48 \times freq$, on attribue le code 336
- Facture d'abonnement au câble : $depan = s11q52 \times freq$, on attribue le code 337

Dans les formules ci-dessus, $freq$ prend les valeurs 52, 12, 6 et 4 respectivement pour une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle et trimestrielle.

Les dépenses en cartes prépayées, y compris les transferts de crédit au cours des 7 derniers jours, sont renseignées à la section 1, variable s01q38. La dépense annuelle est calculée ainsi :

- Crédit de téléphonie mobile : $depan = \left(\frac{s01q38}{7}\right) \times 365$ on attribue le code 338

Etant donné que les dépenses en carte de crédit de téléphonie mobile sont renseignées au niveau individuel, il faut faire la somme de cette dépense (s01q38) pour tous les individus qui en ont effectué avant de diviser par 7 et de multiplier par 365.

Les dépenses d'éducation sont consignées à la section 2, et concernent les variables s02q20 à s02q27. Pour des raisons analytiques, l'agrégation des dépenses d'éducation doit se faire par type de dépense et par niveau d'éducation.

Les trois types de dépenses à considérer sont les suivants :

- Frais de scolarité et cotisations obligatoires : $depan = s02q20 + s02q21$
- Livres, fournitures, transport, cantine : $depan = \sum_{i=22}^{26} s02qi$
- Cours de soutien : $depan = s02q27$

On considère ensuite quatre niveaux d'éducation en utilisant la variable s02q14 :

- primaire et maternelle ;
- secondaire 1 ;
- secondaire 2 ;
- post-secondaire et université.

On attribue les codes suivants aux dépenses d'éducation :

- Primaire et maternelle : les codes 661 pour les frais de scolarité ; 662 pour les livres et fournitures ; et 663 pour les cours de soutien.
- Secondaire 1 : les codes 664 pour les frais de scolarité ; 665 pour les livres et fournitures ; et 666 pour les cours de soutien.
- Secondaire 2 : les codes 667 pour les frais de scolarité ; 668 pour les livres et fournitures ; et 669 pour les cours de soutien.
- Post-secondaire et supérieur : les codes 670 pour les frais de scolarité ; 671 pour les livres et fournitures ; et 672 pour les cours de soutien.

Les dépenses de santé sont consignées à la section 3, et concernent les variables s03q13 à s03q18 ; s03q24, s03q26, s03q27, s03q29 à s03q31. Comme pour l'éducation, l'agrégation des dépenses de santé se fait par type de dépense. Les dépenses pour les appareils thérapeutiques et les verres correcteurs (s03q26 et s03q27), sont exclues de l'agrégat.

Les types de dépenses à considérer sont les suivants :

- Frais de consultation auprès d'un généraliste : $depan = s03q13 \times 4$, code 681
- Frais de consultation auprès d'un spécialiste : $depan = s03q14 \times 4$, code 682
- Frais de consultation auprès d'un dentiste : $depan = s03q15 \times 4$, code 683
- Frais de consultation auprès d'un guérisseur : $depan = s03q16 \times 4$, code 684
- Frais des examens médicaux : $depan = s03q17 \times 4$, code 685
- Achats de médicaments : $depan = s03q18 \times 4$, code 686
- Frais d'hospitalisation : $depan = s03q24 \times s03q20$, code 691
- Vaccinations et autres dépenses préventives : $depan = s03q29 + s03q30 + s03q31$, code 692

L'agrégation des dépenses de santé ne prend pas en compte l'éventuel problème de la prise en charge des dépenses de santé par les assurances et les mutuelles.

3. La valeur d'usage des biens durables

Pour le calcul de la valeur d'usage les notations qui suivent sont utilisées. Pour une date (année) t , on appelle p_t^k la valeur actuelle d'un bien durable de type k ($k=1, \dots, m$) acheté à la date 0. On suppose l'existence d'un marché des capitaux où l'on peut prêter et emprunter de l'argent à un taux d'intérêt r . La valeur d'usage du bien à la fin de la période t est la différence entre la valeur actualisée du bien en début de période et sa valeur en fin de période (ou début de la prochaine période). Si vu_t^k est la valeur d'usage du bien k à la date t , on peut donc écrire :

$$vu_t^k = (1 + r)p_t^k - p_{t+1}^k$$

La valeur du bien en début de période traduit le coût d'opportunité du fait que le ménage pouvait vendre le bien à sa valeur en début de période et placer cet argent sur le marché des capitaux. Il y a aussi une relation entre la valeur du bien entre les dates 0 et 1 (début et fin de la période 1), elle est donnée par la formule suivante :

$$p_1^k = p_0^k(1 + \pi)(1 - \partial^k)$$

Où π est le taux nominal d'inflation et ∂^k le taux de dépréciation du bien k . Cette formule exprime le fait qu'à la date 1, le ménage a consommé une fraction du bien qui est mesurée par le taux de dépréciation. Mais le bien neuf ne vaut plus son prix nominal à la fin de la période, il vaut ce prix majoré de l'inflation. De manière générale, on peut écrire :

$$p_t^k = p_0^k(1 + \pi)^t(1 - \partial^k)^t$$

On peut estimer la valeur d'usage vu du bien k à la date t par :

$$vu^k = (1 + r)p_t^k - (1 + \pi)(1 - \partial^k)p_t^k \approx p_t^k(r - \pi + \partial^k)$$

Pour obtenir la valeur d'usage, il faut avoir la valeur actuelle du bien à la date t ainsi que le taux de dépréciation. Si on reprend la formule ci-dessus de la valeur du bien à la date t en fonction de sa valeur à la date zéro d'acquisition, on peut calculer la valeur d'usage par la formule :

$$\partial^k - \pi = 1 - \left(\frac{p_t^k}{p_0^k}\right)^{\frac{1}{t}}$$

Ainsi disposant de la valeur actuelle du bien, de la valeur d'acquisition et de l'âge, on a les éléments pour calculer le taux de dépréciation et en déduire la valeur d'usage. Dans une enquête, la valeur v_t^k de tous les biens de type k est difficile à obtenir car les biens sont d'un âge différent. Par exemple si un ménage a deux téléviseurs, deux motos, on demanderait la valeur de chacun de ces biens, cela rendrait encore plus difficile la collecte des données. En général, on dispose de la valeur d'acquisition et de la valeur actuelle du dernier bien, et du nombre de biens. Si on appelle s_t^k le nombre de biens durables de type k , p_0^k , le prix d'acquisition du dernier bien, on estime la valeur par le produit $s_t^k p_0^k$.

On estime la valeur d'usage des biens durables à l'aide de la méthodologie décrite à la section ci-dessus. Le stock des biens durables figure à la section 10. Il est important de souligner que tous les biens figurant dans cette section ne sont pas nécessairement des biens durables. Les biens portant les codes 44 et 45, qui sont les terrains et les immeubles sont exclus du calcul de l'agrégat de consommation. D'autres biens peuvent avoir un double usage, tout en étant des biens pour l'usage du ménage. Ils peuvent aussi être des biens de production, c'est-à-dire des biens pour un usage commercial. C'est par exemple le cas du fusil de chasse, mais cela peut être aussi la pirogue (pêche), le réfrigérateur ou le congélateur, etc. il faudra vérifier dans chaque cas s'il s'agit de biens durables.

Les variables renseignées dans cette section sont le type de bien, le nombre de biens de chaque type, l'âge, le prix d'acquisition et la valeur actuelle du dernier bien acquis. La valeur d'usage se calcule en deux temps, d'abord la formule appropriée de la section VI.1.2 sert au calcul du taux de dépréciation. Pour chaque type de bien, on retient le taux de dépréciation médian, taux qui est alors appliqué à tous les ménages possédant ce bien. Le calcul du taux de dépréciation implique les seules observations pour lesquelles l'information est complète : âge, prix d'acquisition, prix au coût de remplacement. Pour le calcul, certains biens ont moins d'un an, c'est-à-dire zéro en

année révolu. Etant donné que la formule n'admet pas d'âge zéro, on attribue 0.5 an à tous les biens dont l'âge est inférieur à un an. Quand le taux de dépréciation est calculé, on estime la valeur d'usage en utilisant la formule appropriée de la même section VI.1.2. Pour ce calcul, il est nécessaire d'avoir les variables suivantes : la valeur actuelle, le taux d'intérêt et le taux de dépréciation. Le taux d'intérêt est une variable exogène connue, le taux de dépréciation a été calculé. Quant à la valeur actuelle, on l'estime par le nombre de biens multiplié par la valeur au coût du remplacement du dernier bien. Pour les ménages n'ayant pas déclaré la valeur au coût du remplacement, on impute la valeur médiane des biens du type considéré à partir des ménages ayant déclaré une valeur valide.

4. Le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement

Si L est le loyer supporté par les ménages en locations, X les caractéristiques du logement et de l'environnement du ménage, U le terme d'erreur, le modèle estimé est le suivant :

$$\ln L_h = X_h \beta + U_h$$

Les variables pouvant être incluses dans X sont les suivantes : nombre de pièces, nature des murs, nature du toit, nature du sol, nature des toilettes, électricité, eau courante, évacuation des ordures ménagères, évacuation des eaux usées. On pourrait estimer séparément ce modèle pour le milieu urbain et le milieu rural et techniquement cela devrait donner de meilleurs résultats. La difficulté que pose cette approche est l'étroitesse du marché de location en milieu rural, beaucoup de ménages ruraux sont propriétaires et le nombre de ménages locataires est généralement faible dans les échantillons d'enquête. On préfère donc estimer un modèle au niveau national en y incorporant les variables telles que le milieu de résidence, la région, etc. qui permettent de prendre en compte les variables non observables. On va aussi utiliser des variables de l'environnement du ménage du questionnaire communautaire telles que les distances au réseau électrique, au réseau d'eau courante, etc.

Dans la mise en œuvre, il a été constaté que l'estimation des loyers imputés pouvait être améliorée en estimant le modèle dans 3 strates différentes. Ce qui a conduit pour le cas du Sénégal à l'estimation d'un modèle spécifique pour la capitale, les autres urbains et pour le milieu rural avec des variables plus ou moins spécifiques à chaque zone

Pour ce modèle semi-logarithmique, la procédure la mieux adaptée en STATA pour la prédiction est non pas la commande regress classique, mais plutôt la commande predlog. La prédiction est alors obtenue avec YHTSMEAR, qui a de meilleures propriétés.

Il est important de souligner que ce modèle est aussi utilisé pour imputer le loyer effectif des ménages locataires qui n'en auraient pas déclaré.

Annexe 2 : Plan de sondage, tirage de l'échantillon, méthodologie

1. Plan de sondage de l'enquête sur les unités de mesure non standards

Un volet essentiel dans la mise en œuvre du projet est l'enquête sur les unités non standards. Cette enquête a pour objectif de permettre d'une part, l'établissement des facteurs de conversion précis pour les unités non standards des différents produits de consommation et d'autre part, la production d'un album photo de référence permettant aux enquêtés d'identifier les unités d'achat et de consommation des produits alimentaires. Elle est la première composante du programme d'harmonisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Les unités d'échantillonnage sont constituées des marchés où les ménages s'approvisionnent en biens de consommation alimentaires. Afin de pouvoir observer l'ensemble des unités non standards utilisées, la sélection des marchés a été faite par choix raisonné. Les critères de choix des marchés sont la fréquentation des populations et l'éventail plus ou moins large de produits alimentaires disponibles. Les localités à visiter ont été identifiées pour assurer une couverture nationale adéquate par milieu de résidence (urbain et rural) et par région. Chaque milieu de résidence de chaque département constitue une strate. Dans chaque département 3 marchés/points de vente ont été identifiés afin d'être visités :

- 1 marché urbain
- 1 marché rural
- 1 marché hebdomadaire.

Toutefois, la région de Dakar a fait l'objet d'un traitement particulier, compte tenu du fait que ses 3 départements (Dakar, Pikine et Guédiawaye) sont entièrement urbains. Pour chacun d'eux, 2 marchés/points de vente ont été visités. Par ailleurs, pour le département de Rufisque seuls les marchés urbain et rural ont été visités.

Pour les régions de Kaolack, Kaffrine et Kédougou, certains marchés permanents ont fait office de marchés hebdomadaires.

Concernant la région de Ziguinchor, la collecte a porté sur les marchés permanents.

Tableau A 1 : La répartition du nombre de marché à visiter par zone géographique

Région	Nombre de Département	Nombre de marchés			
		Urbain	Rural	Hebdomadaire	Total
DAKAR	4	7	1	0	8
FATICK	3	3	3	3	9
KAOLACK	3	3	2	1	6
SAINT LOUIS	3	3	3	3	9
TAMBACOUNDA	4	4	4	4	12
LOUGA	3	3	2	1	6
MATAM	3	3	3	3	9
KAFFRINE	4	4	4	2	10
KOLDA	3	3	3	3	9
ZIGUINCHOR	3	3	3	0	6
SEDHIOU	3	3	3	3	9
THIES	3	3	3	3	9
DIOURBEL	3	3	3	3	9
KEDOUGOU	3	3	2	1	6
TOTAL	45	48	39	30	117

2. Plan de sondage pour l'enquête EHCVM

La méthodologie d'échantillonnage utilisée dans le cadre de l'enquête EHCVM est le sondage aléatoire stratifié à 2 degrés. L'enquête porte sur un échantillon de 7176 ménages répartis sur 598 Districts de Recensement (DR), soit 12 ménages à interviewer par DR. L'unité primaire d'échantillonnage est le District de Recensement (DR) et l'unité secondaire le ménage. Chaque région est subdivisée en deux parties urbaine et rurale pour former les strates d'échantillonnage. Au total 28 strates sont créées et le tirage est fait indépendamment dans chaque strate.

• Base de sondage

La base de sondage pour le tirage des unités primaires d'échantillonnage est issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage. Elle contient 17 164 Districts de Recensement (DR) avec un certain nombre de caractéristiques servant d'identification (région, département, commune/arrondissement et code d'identification) et renseigne sur la taille en termes de nombre de ménages et le type de milieu de résidence (urbain ou rural).

• Tirage des DR

L'EHCVM porte sur un échantillon de 598 DR repartis sur les 28 strates. Un tirage systématique des DR à l'intérieur de chaque strate avec des probabilités proportionnelles à la taille des DR a été effectué, la taille étant le nombre de ménages par DR.

Le tirage des DR s'est fait d'une manière indépendante dans chaque strate avec des

probabilités inégales suivant la méthode des totaux cumulés.

La probabilité de tirage d'un DR est calculée comme suit :

$$P_{hi} = \frac{N_h * M_{hi}}{\sum M_{hi}}$$

- P_{hi} est la probabilité de sélectionner au premier degré le DR i de la strate h ;
- N_h = le nombre de DR à tirer dans la strate h ;
- M_{hi} = Le nombre de ménages du DR i de la strate h ;

• Phase de cartographie

La base de sondage datant de 2013, des modifications sont susceptibles d'être observées sur la composition des DR. De ce fait, il est d'usage avant chaque phase de collecte de procéder à la mise à jour de la liste des concessions et des ménages composant les DR échantillons. Cette opération est réalisée à chaque vague de collecte de l'EHCVM peu de temps avant le déploiement des agents de collecte.

Les travaux de mise à jour ont nécessité le recours à des tablettes et des ordinateurs en vue de réduire la durée de traitement des données cartographiques et celle de la mise à disposition d'une base de tirage des ménages à enquêter.

Pour une durée d'un mois pour chaque vague, dix (10) équipes composées chacune d'un (1) chauffeur et de quatre (4) agents cartographes dont un Chef d'équipe, ont été mobilisées pour exécuter les travaux de terrain durant la phase cartographique.

Après la consolidation des données, l'équipe technique procède à des contrôles d'exhaustivité et d'exploitabilité des cartes de DR obtenues et de cohérence des informations avant de procéder au tirage des ménages à enquêter.

• Tirage des ménages

Le dénombrement des ménages (phase cartographie) dans chacun des DR-échantillons tirés a fourni une liste de ménages à partir de laquelle les ménages échantillons sont sélectionnés au deuxième degré. Le tirage des ménages s'est fait après une énumération de l'ensemble des ménages de chaque DR tiré. Un tirage systématique de 12 ménages sans remise dans chaque DR a été effectué. De ce fait, tous les ménages d'un même DR ont eu la même probabilité d'appartenir à l'échantillon.

La probabilité de tirage d'un ménage dans le DR i , P_{mi} , est donnée par :

$$P_{mi} = \frac{m_i}{M'_i}$$

m_i : le nombre de ménages à tirer dans le DR i de l'échantillon.

M'_i : le nombre total de ménage après mise à jour de la liste des ménages.

La taille de l'échantillon global est de 7176 ménages.

Le tableau suivant donne sa répartition par strate.

Tableau A 2 : Répartition de l'échantillon par strate

REGION	Nombre de Ménage échantillon par strate			Nombre de DR		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Dakar	912	120	1032	76	10	86
Ziguinchor	264	216	480	22	18	40
Diourbel	264	288	552	22	24	46
Saint-Louis	264	240	504	22	20	42
Tambacounda	192	240	432	16	20	36
Kaolack	288	240	528	24	20	44
Thiès	312	264	576	26	22	48
Louga	240	240	480	20	20	40
Fatick	216	240	456	18	20	38
Kolda	192	240	432	16	20	36
Matam	192	216	408	16	18	34
Kaffrine	192	240	432	16	20	36
Kédougou	240	216	456	20	18	38
Sédhiou	192	216	408	16	18	34
Total	3960	3216	7176	330	268	598

• Calcul des coefficients de pondération finals

Les poids de sondage sont déterminés à partir des probabilités de tirage. Ils sont calculés pour chaque DR selon la formule suivante :

$$\text{Poids}_{mi} = \frac{1}{P_{mi} * \Phi_i}$$

Poids_{mi} : poids des ménages du DR i

Il s'agit de l'inverse des probabilités de tirage. Toutefois, un redressement des poids tenant compte de la couverture et d'un calage à partir des projections des populations par milieu résidence et par région, en se rapportant à la période de référence de l'enquête, a été effectué.

• Couverture

Les coefficients de pondération bruts sont ajustés pour prendre en compte les non-réponses des ménages. En effet, dans certains DR le nombre ménages tirés (12 ménages) pour la collecte n'a pas été atteint. Les coefficients de pondération sont ajustés selon la formule suivante :

$$P'_{mi} = \frac{1}{P_{mi} * \Phi_i} * C_i$$

Où $C_i = \frac{m}{m_i}$

avec m : le nombre de ménages tirés dans chaque DR

m_i : le nombre de ménages interviewés avec succès dans le DR i

- **Redressement ou calage des effectifs par région et par milieu de résidence**

Avant de procéder au redressement des effectifs, la structure des données avec la pondération brute est comparée à d'autres sources de données telles que les enquêtes récentes et le recensement. Cette comparaison a permis de noter que la structure des données en termes de proportion et de moyenne était bien respectée. Dès lors le redressement des effectifs par région et par milieu de résidence par rapport aux projections de la population se justifie. La première phase de l'enquête ayant eu lieu au second semestre de 2018 et la seconde phase au premier semestre de 2019, le redressement s'est effectué en se basant sur la **population moyenne des projections de population entre 2018 et 2019**. Il s'agit pour chaque région, selon le milieu de résidence de s'assurer que l'effectif obtenu à partir de l'enquête, soit égal à la population issue des projections de la même période à travers des coefficients de redressement.

Le redressement est effectué selon la formule suivante :

$$\text{Poids}_{mijk_fin} = P'_{mi} * D_{jk}$$

$$\text{Où } D_{jk} = \frac{\text{Populatuion moyenne entre 2018 et 2019 du milieu de résidence k de la région j}}{\text{Effectif selon l'enquête du milieu de résidence k de la région j avec les poids bruts ajustés}}$$

Annexe 3 : Personnel de l'EHCVM

Directeur général

Allé Nar DIOUF

Directeur général adjoint

Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques démographiques et sociales par intérim

Samba NDIAYE

Chef de la Division des Statistiques sociales et du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté par intérim

Adjibou Oppa BARRY

Chef du Bureau de Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté

Ndèye Binta DIEME

Responsable informatique

Ibrahima DIOUF & Bourama MANE

Equipe administrative et financière

Birane CISSE
Fatou DIOUF
Awa DIOUF
Yatma FALL

Mohamed FAYE
Sidy Abou LY
Serigne Modou kara MBAYE
Hawa SAMBA

Mame Coumba SANKHARE
Gnagna SIDIBE
Ouleye Kalidou SOW
Couca TABANE

Equipe technique

Mamadou AMOUZOU
Amadou BA
Adjibou Oppa BARRY
Samba CISSE
Mouhamadou hady DIALLO
Amina DEME
Ndeye Binta DIEME

Papa Mabeye DIOUF
Macoumba DIOUF
Mahmouh DIOUF
Boubacar DIOUF
Ndeye Aïda FAYE
Tidiane KAMARA
Serge MANEL

Saliou MBENGUE
Diakhou NDIAYE
Amath NDIAYE
Fatoumata SY
Alioune TAMBOURA
Rokhaya YADE

Equipe d'analyse thématique

Mamadou AMOUZOU
Amadou BA
Jean Pierre Diamane BAHOUUM
Adjibou Oppa BARRY
Samba CISSE
Amina DEME

Ndeye Binta DIEME
Papa Mabeye DIOUF
Macoumba DIOUF
Atoumane FALL
Tidiane KAMARA
Jean Rodrigue MALOU

Serge MANEL
Fatoumata SY
Alioune TAMBOURA
Khouidia WADE
Assane THIOUNE

Comité de relecture

Mamadou AMOUZOU
Amadou BA
Jean Pierre BAHOUUM
Adjibou Oppa BARRY
Momath CISSE
Samba CISSE
Oumar DIA
Amina DEME

Ndeye Binta DIEME
Diby DIOUF
Malick DIOUF
Papa Mabeye DIOUF
Macoumba DIOUF
Atoumane FALL
Tidiane KAMARA
Jean Rodrigue MALOU

Serge MANEL
Samba NDIAYE
Papa Ibrahima Silmang SENE
Fatimatou SY
Alioune TAMBOURA
Assane THIOUNE

Equipe échantillonnage et Cartographes

Jean Pierre Diamane BAHOUUM
Papa Mabèye DIOUF
Djiby DIOUF

Khadim DIOUF
Ousmane DIOUF
Boubacar DIOUF

Ibrahima Sory DIALLO

Gestionnaire
Aminata NDIAYE

Logisticien
Ousmane KAMARA

Secrétariat
Fatou DIARISSO

Personnel de terrain

Cartographes

ALI BA	CHEIKH TIDIANE DIOP (DIAGANIAO)	IBRAHIMA DER NDIAYE
BAKARY BA	ALY GUEYE DIOUF	MOR NDIAYE
HASSIMIOU BA	AMADI BARRO DIOUF	MOUHAMADOU MOUSTAPHA NDIAYE
ABDOULAYE BADIANE	MODOU DIOUF	YAYA NDIAYE
AMADOU MALAMINE BADJI	NDOFFE DIOUF	DOUDOU NIANG
BABACAR CLEMENT BARAYE	PAPA LEON DIOUF	PAPE ARONA SABALY
DRAME BIAYE	MAMADOU DRAME	CHEIKH TIDIANE SAGNA
MAME ONGUE CISSE	OUSSEYNOU DRAME	INSA SAMBOU
THIERNO CISSE	ABDOULAYE FALL	ADAMA SANE
MALICK EL ALY COLY	CHEIKH FAYE	HAWA SANE
ASSANE COULIBALY	PAPE MATY FAYE	YAYA SANE
KONIMBA COULIBALY	SOUDOU FAYE	OUSMANE SAR
BOUBACAR DABO	MAGUETTE GASSAMA	LAMINE SARR
MADIAGNE DEMBELE	NDEYE NDIAPALY GAYE	HAMIDOU SECK
DAVID SOBEL DIAGNE	MOUSSA GNING	YOUSSOU SECK
LEYTI DIAGNE	ABDOULAYE HANE	ALY SEGNANE
AMATH DIALLO	MADA HANNE	AÏDA TENING SENE
MAMADOU DIALLO	MOÏSE KAYOUNGHA	MOUSTAPHA SENE
MAMADOU SALIOU DIALLO	MAMADOU SALIOU KEITA	YERIM CODDE SIDIBE
SAMBA DIALLO	MOUHAMADOU MOUSTAPHA KONTE	MAMADOU SADIO TEUW
ADAMA DIENE	DEMBA MBAYE	AMADOU THIAM
IMAME DIENG	BABOU MBENGUE	MOUHAMADOU THIAM
FATOU DIONE	MICHEL DEKEUCHANY MINKILANE	PIERRE BAYE THIAW
AMADOU DIOP	CHEIKH NDIAYE	ABDOUL AZIZ WADE
MAMADOU DIOP	IBRAHIMA ABO NDIAYE	BAKARY YEHOUEYOU

Enquêteurs

ABDOU NIANG	DIARIÉTOU DJIBA	MAMADOU DIA	NDIAGA WADE
ABDOU SOW	DIEYNABA TALL	MAMADOU FALL	NDICKOU DIOP
ABDOULAYE DIA	DJIBRIL BA	MAMADOU LAMINE BA	NGANE MBAYE
ABDOULAYE DIOUF	DOUDOU SANE	MAME DIARRA FALL	OMAR FALL
ADAMA DEMBA LO	DOUDOU DIAGNE	MAME GNAGNA DIAGNE KANE	OUMI GUEYE
ADAMA BA	EL HADJ LEYE	MAME RAMA DIEME	OULEYE SOW
AÏSSATOU LAOSTIOU BAH	EL HADJI DJIBRIL DIOUF	MAME SOKHNA ANTA HANNE	OULIMATA DIENE
ALFRED KEITA	FAMA DIACK	MARIAME DIANTE	OUMOU KANTOUM NIANG
ALIOU DIENG	FATOU KAMA	MARIE AUGUSTINE CODOU MANGA	OUSMANE DIOUF
ALIOU DIOUF	FATOU KOR	MASSAMBA DIOP	OUSMANE KONATE
ALTINÉ BA	FATOU MARIE MBODJ	MATAR GUEYE	PAPA ABDOULAYE SENE
AMADOU GUEYE	FATOU SENE	MBABA DIOP	PAPE ANSOU MANA BADJI
AMADOU SAKHO	FATOU SOW	MBARKA MBODJ	PAPE MAR LOUM
AMDIATOU DIALLO	FATY NDIAYE	MBATHIO FALL	PAPE MBAYE FALL
AMINATA DJIBY NDIAYE	FLORA SATURNINA PAULA MENDY	MBAYE DIENE	ROKHAYATOU DIA
AMINATA GUEYE	FODÉ BAYO	MODOU DIONE	ROKHAYATOU MOUSSO FAYE
AMINATA NIANG NDOYE	GAMAL ABDOU NASSER DIENG	MODOU NDONG	SALLA DIOP
AMINE SEGNANE	GUÉLADIO GANGUE	MOHAMADOU LAM	SALY SAMBOU
ANTOINE MIYELI MOUSTAPHA NIANG	HELENE SOW NDIAYE	MOHAMADOU MOUSTAPHA NDIAYE	SAMBA DRAME
AUGUSTIN ALEXANDRE BYLL CATARIA	IBRAHIMA COLY	MOHAMED LAMINE MBAYE	SANOU DIOUF
AWA DIALLO	IBRAHIMA SAKHO	MOMAR DIOP	SÉNABOU BADJI
AWA NDAO	IBRAHIMA SOULEYMANE MBENGUE	MOSSY FAYE	SERIGNE ABDOU FALL
BABALY NDIAYE	KHADIDIATOU NDIAYE	MOUHAMADOU BACHIR NGOM	SODA DIAGNE
BETTY DIEDHIOU	KHADY DIEME	MOUHAMED LAMINE MBAYE	SOPHIE NDONG
BINETOU WAKHAB THIOUNE	LAMINE BAKHOUM	MOUHAMED FALL	TALLA NGOM
BIRAMA FALL	MADICKÉ GAYE	MOUSSA NDIAYE	THIERNO ABDOURAHIM FOFANA
BOUBACAR SANE	MADIEMBOYE TOURE	NDATÉ FALL	THIERNO MADIOU SOW
BOUNAMA AIDARA MBOW	MAKHTAR FALL	NDÈYE ANNA TOURE	VIEUX SADIO KANTE
CHEIKH ABDOUL KHADRE ZELANI FALL	MALICK ANNE	NDEYE AWA DIALLO	YACINE NDOYE
DIADIE FALL	MALICK MENDY	NDEYE DOM LAYE THIAW	YAMA LO
DIAKHER SENGHOR	MAMA SAMOURE	NDEYE FATOU NDIAYE	YOUMA BALAYARA
DIANKO SAGNA	MAMADOU BA	NDÈYE NGUISSALY KANTE	

Tables des matières

RESUME ANALYTIQUE	3
TABLEAU DES PRINCIPAUX RESULTATS	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES CARTES	10
LISTE DES ABREVIATIONS	1
INTRODUCTION GENERALE	2
Chapitre I : Présentation de L'enquête	6
INTRODUCTION	6
I.1. PLAN DE SONDAGE, METHODOLOGIE ET OUTILS DE COLLECTE	7
I.1.1. Plan de sondage	7
I.1.2. Bases de sondage	8
I.1.3. Echantillonnage	8
I.1.4. Organisation du travail	10
I.1.5. Présentation des outils de collecte	11
I.2. APUREMENT ET TRAITEMENT DES DONNEES	13
Chapitre II : Mesure de la pauvreté monétaire et des inégalités	15
II.1. MESURE DE LA PAUVRETE	16
II.1.1. concepts et définitions	16
II.1.2. Construction de l'agrégat de bien-être	17
II.1.2.1. L'agrégation de la consommation	17
I.1.1.1. Agrégation de la consommation alimentaire	18
I.1.1.2. Agrégation de la consommation non-alimentaire	18
II.1.2.2. Prise en compte des différences de composition des ménages	20
II.1.2.3. Prise en compte des différences du coût de la vie	20
II.1.3. Construction du seuil de pauvreté	20
II.2. COMPARABILITE ENTRE L'ESPS 2011 ET L'EHCVM 2018/2019	22
II.2.1. Difficultés liées à la comparabilité entre ESPS-II de 2011 et l'EHCVM de 2018/2019	22
II.2.2. Comparabilité des taux de pauvreté entre l'ESPS-II de 2011 et l'EHCVM 2018/2019	23
II.2.3. Comparabilité des agrégats de bien-être de l'ESPS-II 2011 et l'EHCVM 2018/2019	23
Chapitre III : Tendances de la pauvreté et des inégalités	26
III.1. EVOLUTION DES INDICATEURS DE PAUVRETE	27
III.2. EVOLUTION DE L'EXTREME PAUVRETE	30
III.3. TENDANCE DES INEGALITES	30
Chapitre IV : Profil de la pauvreté	32
IV.1. PAUVRETE ET LIEU DE RESIDENCE : NIVEAU ET ANALYSE SPATIALE	33
IV.1.1. Pauvreté et milieu de résidence	33
IV.1.2. Pauvreté dans les régions	34
IV.2. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	35
IV.2.1. Pauvreté et structure de l'AGREGAT de consommation des ménages	35
IV.2.2. Pauvreté et taille du ménage	36
IV.2.3. Pauvreté et sexe du chef de ménage	37

IV.2.4. Pauvreté et âge du chef de ménage _____	38
IV.2.5. Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage _____	39
IV.2.6. Pauvreté et statut matrimonial du chef de ménage _____	40
IV.2.7. Pauvreté et situation dans l'emploi du chef de ménage _____	41

Chapitre V : Pauvreté et Education _____ **45**

V.1. STATISTIQUES DE BASE SUR L'EDUCATION _____	46
V.1.1. Le niveau d'alphabétisation _____	46
V.1.2. La scolarisation au primaire et au secondaire _____	47
V.1.3. La déperdition scolaire au primaire et au secondaire _____	48
V.1.4. Appréciation de l'offre éducative au primaire et au secondaire _____	49
V.2. ANALYSE DES LIENS ENTRE EDUCATION ET PAUVRETE _____	50
V.2.1. Niveau d'alphabétisation selon le quintile de pauvreté _____	50
V.2.2. Niveau de scolarisation selon le quintile de pauvreté _____	51
V.2.3. Appréciation de l'offre éducative selon le quintile de bien-être _____	52
V.2.4. La déperdition scolaire selon le quintile de bien-être _____	53
V.2.5. Dépenses scolaires et niveau de bien-être _____	54

Chapitre VI : Pauvreté et santé _____ **57**

VI.1. STATISTIQUES DE BASE SUR LA SANTE _____	58
VI.1.1. Etat de santé de la population _____	58
VI.1.2. Problème de santé de la population _____	58
VI.1.3. types de structures pour les consultations médicales _____	59
VI.1.4. Satisfaction et raison de non-consultation _____	60
VI.2. ANALYSE DES LIENS ENTRE SANTE ET PAUVRETE _____	61
VI.2.1. Etat de santé de la population selon le quintile de pauvreté _____	61
VI.2.2. Problème de santé de la population selon le quintile de niveau de vie _____	61
VI.2.3. Types de structures pour la consultation médicale selon le quintile de pauvreté _____	62
VI.2.4. Satisfaction et raison de non-consultation selon le quintile de pauvreté _____	63
VI.2.5. Dépenses en soins de santé des ménages selon le quintile de pauvreté _____	64

Chapitre VII : Pauvreté et emploi _____ **66**

VII.1. DEFINITION DES CONCEPTS _____	67
VII.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER _____	69
VII.2.1. Structure de la population en âge de travailler _____	69
VII.2.1.1. Structure par strate et ratios de dépendance _____	69
VII.2.1.2. Structure par sexe et par milieu de résidence selon le niveau d'études _____	70
VII.2.1.3. Structure par quintile de niveau de vie selon le niveau d'études _____	71
VII.3. SITUATION DU MARCHE DU TRAVAIL _____	72
VII.3.1. Niveau d'activité _____	72
VII.3.2. Niveau d'emploi _____	73
VII.3.3. Niveau du chômage _____	74
VII.4. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI _____	75
VII.4.1. Emploi et secteur institutionnel _____	75
VII.4.1.1. Profilage selon le milieu de résidence _____	75
VII.4.1.2. Profilage selon les quintile de niveau de vie _____	76
VII.4.1.3. Profilage selon le niveau d'instruction _____	76
VII.4.2. Statut dans l'emploi _____	77
VII.4.2.1. Profilage selon la strate _____	77
VII.4.2.2. Profilage selon les quintile de niveau de vie _____	77
VII.4.2.3. Profilage selon le niveau d'instruction _____	78
VII.4.3. Emploi selon les branches d'activité _____	78
VII.4.3.1. Profilage selon la strate _____	79

VII.4.3.2. Profilage selon les quintile de niveau de vie	79
VII.4.3.3. Profilage selon le niveau d'instruction	80
VII.4.4. Analyse du niveau des salaires	80
VII.4.4.1. Salaire moyen par quintile de niveau de vie et le statut de pauvreté	80
VII.4.4.2. Salaire moyen par secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle	81
VII.4.4.3. Salaire moyen par branches d'activité	82
VII.4.5. Analyse des heures de travail hebdomadaires	82
VII.4.5.1. Statut de pauvreté et heures de travail des actifs occupés	82
VII.4.5.2. Heures de travail et quintile de bien-être des actifs occupés	83
VII.4.5.3. Heures de travail et secteur institutionnel	83
VII.4.5.4. Heures de travail et catégorie socioprofessionnelle	84
VII.4.5.5. Heures de travail et branche d'activité	85

Chapitre VIII : Pauvreté et caractéristiques du logement **87**

VIII.1. TYPE DE LOGEMENT	88
VIII.1.1. Nature des matériaux du logement	89
VIII.1.1.1. Nature des murs	89
VIII.1.1.2. Nature du toit	90
VIII.1.1.3. Type de revêtement du sol	90
VIII.1.2. Éléments de confort	92
• Indice de peuplement	92
• Equipements de confort	93
VIII.1.3. Statut d'occupation du logement	94
• Milieu de résidence	94
• Niveau de vie	95
I.1.1.3. Propriétaire avec titre ou acte de propriété	95
• Propriétaire sans titre ou acte de propriété	97
• Locataires	98

VIII.2. PAUVRETE, ACCES AUX SERVICES ASSOCIES : LOGEMENT, ELECTIRICITE, INTERNET, EAU, ASSAINISSEMENT, PROPRETE, ENERGIE DE CUISSON	100
VIII.2.1. Accès à l'électricité	100
VIII.2.1.1. Source d'éclairage	100
VIII.2.1.2. Niveau de l'accès à l'électricité	102
VIII.2.1.3. Type abonnement au réseau électrique	102
VIII.2.1.4. La qualité du service	103
VIII.2.1.5. Dépenses moyennes annuelles en électricité	103
VIII.2.2. Accès à l'eau	105
VIII.2.2.1. Source d'eau	106
VIII.2.2.2. Distance parcourue	107
VIII.2.2.3. Temps mis pour collecter l'eau	108
VIII.2.3. Accès à l'assainissement et aux services de propreté	110
VIII.2.3.1. Accès aux toilettes	110
VIII.2.3.2. Evacuation des excréments	113
VIII.2.3.3. Evacuation des eaux usées	114
VIII.2.3.4. Evacuation des ordures ménagères	115
VIII.2.4. Accès à l'énergie pour la cuisson	116
VIII.2.5. Accès aux télécommunications	118
VIII.2.5.1. Accès des ménages à la téléphonie	118
VIII.2.5.2. Accès des individus à la téléphonie mobile	118
VIII.2.5.3. Accès à internet	121
VIII.2.5.4. Les dépenses de téléphonie mobile	122

Chapitre IX : Pauvreté, insécurité alimentaire, chocs et résilience **125**

IX.1. L'INSECURITE ALIMENTAIRE	126
IX.1.1. L'échelle de mesure de la faim basée sur les expériences	126
IX.1.2. L'expérience de la faim au Sénégal	126

IX.1.3. Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences _____	128
IX.1.3.1. Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence _____	128
IX.1.3.2. Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le statut de pauvreté et le quintile de vie _____	129

IX.2. CHOCS ET STRATEGIES D'ADAPTATION _____ 130

IX.2.1. CHOCS _____	130
IX.2.1.1. Prévalence des chocs selon le milieu de résidence _____	130
IX.2.1.2. Prévalence des chocs selon le statut de pauvreté et le quintile de niveau de vie _____	131
IX.2.1.3. Prévalence des chocs selon les régions _____	132
IX.2.1.4. Les principaux types de chocs _____	132
IX.2.1.5. Prévalence des types de chocs selon le milieu de résidence _____	133
IX.2.1.6. Prévalence des types de chocs selon le statut de pauvreté et le quintile de bien être _____	134
IX.2.2. Stratégies d'adaptation _____	134
IX.2.2.1. Stratégies d'adaptation selon le milieu de résidence _____	135
IX.2.2.2. Stratégie d'adaptation selon le statut de pauvreté et le niveau de vie _____	135

Chapitre X : Pauvreté subjective _____ 137

X.1. APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE SUR LA BASE DE LEUR REVENU _____ 138

X.2. APPRECIATION DES MENAGES DE LEUR NIVEAU DE VIE COMPARE A CELUI DES AUTRES DE LA MEME LOCALITE _____ 139

X.3. APPRECIATION DES MENAGES SUR LEUR SITUATION PAR RAPPORT A LA PAUVRETE _____ 140

X.4. INDICATEURS FGT MESURES A L'AIDE D'UN SEUIL DE PAUVRETE DETERMINE PAR LE MENAGE _____ 141

X.5. PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE _____ 143

CONCLUSION GENERALE _____ 145

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES _____ I

ANNEXE _____ IV

TABLES DES MATIERES _____ XXI